This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 009 590 886

Fr 1312.110.2

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

LETTRES INÉDITES

DE

MARIE-ANTOINETTE

ET DE

MARIE-CLOTILDE DE FRANCE

(SŒUR DE LOUIS XVI)

REINE DE SARDAIGNE

PUBLIÉES ET ANNOTÉES

PAR LE COMTE DE REISET

ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

Gravures par Lerat, fac-simile par Pilinsky

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1877

Tous droits réservés

LETTRES INÉDITES

DE

MARIE-ANTOINETTE

ET DE

MARIE-CLOTILDE DE FRANCE

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

MARIE ANTOINETTE
1774.
Gravé par Le Rat, d'après Croisey & Queverdo.
(Collection Rothschild)

LETTRES INÉDITES

DE

MARIE-ANTOINETTE

ET DE

MARIE-CLOTILDE DE FRANCE

(SŒUR DE LOUIS XVI)

REINE DE SARDAIGNE

PUBLIÉES ET ANNOTÉES

PAR LE COMTE DE REISET

ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

Gravures par Lerat, fac-simile par Pilinsky

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1877

Tous droits réservés

Fr 1312.110.2

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

PRESERVATION MASTER
AT HARVARD

LETTRES INÉDITES

DE

MARIE-ANTOINETTE

INTRODUCTION.

Au moment même où je terminais mon premier travail sur la correspondance de la reine Marie-Antoinette avec la landgrave Louise de Hesse-Darmstadt (1), je reçus dix-sept lettres inédites de la reine Marie-Antoinette adressées à la princesse Charlotte de Hesse qui était, avec sa sœur Louise, la meilleure et la plus tendre amie de la reine.

Je les dois à la haute bienveillance de S. A. R. madame la grande duchesse douairière de Mecklembourg-Strélitz, à laquelle son auguste sœur, la princesse Louise de Hesse, a bien voulu en demander copie pour moi (2).

(1) Paris, Henri Plon, 1865.

(2) « C'est avec plaisir que je procurerai au comte de Reiset

La princesse Charlotte, sœur de la landgrave Louise, épousa en 1784, à la mort de sa sœur, la princesse Frédérique, son beau-frère le duc Charles de Mecklembourg, feld-maréchal et gouverneur du Hanovre. Elle acceptait cette union par dévouement à la mémoire de son auguste sœur, qui lais-

les copies des lettres de la reine Marie-Antoinette. J'ai aussi fait rechercher dans les archives, avec l'autorisation de mon fils le grand-duc, s'il s'y trouve encore des lettres adressées à la princesse Charlotte, seconde épouse du grand-duc Charles; je le ferai savoir dès que j'en aurai des nouvelles. Je ferai également écrire à Berlin pour procurer au comte une biographie de feu le duc Charles de Mecklembourg-Strélitz, fils de la princesse Charlotte. Il a joué un grand rôle dans l'histoire et dans la guerre allemande contre la France. Avant tout je prie d'exprimer mes remerciements au comte de Reiset pour l'envoi de sa première brochure que j'ai lue avec le plus grand intérêt. Le portrait pastel de la reine Marie-Antoinette, qui m'a été transmis après la mort du prince Georges de Hesse-Darmstadt, la représente dans la simple toilette de Trianon, en blanc, tenant une rose à la main; au bas se trouve le nom du peintre : *Dryander, pinxit*, 1785.

« Un portrait tout semblable en miniature de l'illustre et malheureuse reine était en possession du prince Georges de Hesse, sur une grande tabatière en cristal entourée de perles. Il est maintenant à mon fils cadet, le duc Georges de Mecklembourg-Strélitz. »

(Traduction de la lettre adressée par S. A. R. la grande-duchesse douairière de Mecklembourg-Strélitz à sa sœur la princesse Louise de Hesse, tante de S. M. le roi de Hanovre, au mois de novembre 1865.)

sait cinq enfants, dont deux encore en bas âge (1). Mais lorsqu'elle devint mère, peu de temps après son mariage, elle fut tourmentée de la crainte de partager le sort de sa sœur Frédérique, qui était morte en couches deux ans auparavant au palais de Hanovre (2), ce qui donna occasion à Marie-Antoinette d'écrire ces lignes où sa belle âme se montre tout entière : « Si vous avez des inquié-« tudes, des peines, dites-les moi ; c'est alors que « vous trouverez toujours un cœur qui saura « garder vos secrets, et, s'il est possible, les di-« minuera par la sincère et tendre amitié qu'il « vous a vouée pour jamais (3). »

(1) Voy. note A aux pièces justificatives.

(2) La princesse Charlotte était la grand'tante du roi Georges V de Hanovre. Ce monarque, l'un des plus grands caractères de notre époque, a daigné nous donner lui-même beaucoup de renseignements sur la princesse, pendant que nous remplissions, auprès de lui les fonctions de ministre plénipotentiaire de France. Son administration juste et paternelle en faisait alors l'idole de ses sujets. Il a depuis montré toute sa valeur militaire à la glorieuse bataille de Langenzalsa où, quoique privé de la vue, il se faisait conduire à cheval par deux de ses officiers au plus fort de la mêlée en criant à ses soldats : « Allons, mes amis, toujours en avant ! »

Belles paroles dans la bouche de ce prince qui, au milieu de la mitraille moissonnant ses fidèles troupes, se souvenait de la devise de son antique et royale maison : *Nunquam retrorsum.*

(3) Lettre du 2 juin 1785.

Malheureusement les craintes de la princesse n'étaient que trop fondées. Elle expira à Hanovre au milieu des larmes de tous les siens, treize jours après avoir mis au monde le prince Charles-Frédéric-Auguste, duc de Mecklembourg-Strélitz (1).

Les lettres de la reine Marie-Antoinette à la princesse Charlotte étaient conservées à Strélitz au milieu des papiers les plus importants de la famille; elles étaient toutes réunies dans un petit portefeuille sur lequel était brodée une couronne de pensées. C'était encore là un symbole des sentiments affectueux qui unissaient cette princesse à Marie-Antoinette, et qui avaient déjà inspiré à sa sœur Louise le monument d'Auerbach, érigé en 1783 *à la vraie amitié !*

Un charme particulier s'attache pour nous au souvenir de ces trois belles âmes qui n'ont cessé qu'à la mort d'échanger leurs sentiments de tendresse et de dévouement. Nous croyons que nos lecteurs partageront cette impression et qu'ils liront les lettres de Marie-Antoinette, publiées ici pour la première fois, avec cet intérêt sympathique qu'excite de plus en plus la mémoire de l'infortunée reine de France.

(1) Voy. à l'Appendice, note B, la biographie de ce prince.

MM. Geffroy et d'Arneth viennent de publier les intéressantes dépêches secrètes du comte de Mercy-Argenteau, fidèle ami de la reine et dévoué serviteur de sa mère, la grande Marie-Thérèse (1), dépêches qui étaient conservées aux Archives impériales de Vienne. C'est un récit journalier de la vie de Marie-Antoinette depuis son arrivée en France jusqu'à la mort de l'impératrice-reine.

Ces importants rapports, dans lesquels nous avons puisé largement, car ils sont impartiaux et vrais, nous font connaître la reine Marie-Antoinette telle qu'elle est, avec ses grandes qualités et ses légères imperfections.

Nous espérons qu'on nous saura gré d'avoir cherché à résumer en quelques pages une partie de cette volumineuse correspondance, en publiant les lettres inédites de la reine à son amie d'enfance, la princesse Charlotte de Hesse. Nous y avons ajouté, sans nous astreindre à aucun ordre méthodique, une foule de traits, de renseignements et d'anecdotes qui nous ont paru propres à intéresser nos lecteurs et à faire bien connaître les goûts et les habitudes de la reine. Ces notes, toujours puisées à des sources authentiques, éclairciront quelques points encore douteux de l'histoire

(1) Paris, 1874, Firmin-Didot, 3 vol. in-8°.

et feront mieux apprécier le caractère de l'auguste princesse si portée à la bonté, à l'affection, à la bienfaisance, et chez laquelle il n'y avait ni faste, ni gêne, ni cérémonie, mais une grande dignité et des grâces charmantes.

LETTRES INÉDITES

DE

MARIE-ANTOINETTE.

I.

A MADAME LA PRINCESSE CHARLOTTE DE HESSE-DARMSTADT.

Arrivée de la famille de Hesse-Darmstadt à Paris.

Février 1780.

J'ai appris que vous étiez arrivée hier au soir, ma chère princesse; voulez-vous bien me donner de vos nouvelles et de celles de toute votre famille; j'espère que vous n'avez pas oublié que je compte que vous profiterez de ma loge ce soir. La comédie est à six heures et demie. J'espère que vous viendrez toutes me voir une heure ou une demi-heure avant,

je vous prie de n'être pas trop parées, car ma loge est petite.

Adieu, ma chère princesse, je ne vous parle pas de mon amitié pour vous, j'espère qu'elle vous est assez connue pour n'en pas douter.

La reine était depuis longtemps préoccupée de l'arrivée en France de son amie d'enfance, la princesse Charlotte de Hesse, et lui avait déjà décrit tous les plaisirs qui l'attendaient à la cour de Versailles (1) comme à Paris, entre autres les bals et les spectacles, ses principaux amusements.

Il s'agit ici de la petite loge de la reine à Versailles. Toute la famille devait venir voir la reine avant le spectacle, grande faveur réservée aux intimes seulement, et on l'engageait *à ne point se trop parer, car la loge était petite.*

C'était une bonne recommandation, attendu que les toilettes de cette époque étaient extraordinaires et d'une ampleur fabuleuse. Nous entrerons dans quelques détails à ce sujet.

Marie-Thérèse qui aimait si tendrement sa fille s'occupait de tout, même de ses coiffures. Un jour,

(1) Voy. à l'Appendice, l'état de la famille royale, note C.

elle écrivait à Mercy : « On dit que la reine ayant mis une nouvelle mode de coiffure avec du *plumache*, le roi doit lui avoir fait présent d'une belle aigrette, en l'accompagnant d'un joli compliment; qu'il la priait de se servir de cette aigrette au lieu de la nouvelle coiffure et qu'elle n'avait que faire de ces parures pour relever ses grâces. Je voudrais savoir si c'est un fait réel ou controuvé. Je serais fâchée si elle donnait dans l'extravagance des modes (1). »

Les parures en plumes étaient alors portées à une sorte d'excès. La reine suivait en cela et imposait parfois des modes qui se succédaient avec une grande rapidité.

La reine, dit Metra, dans sa correspondance secrète, avait imaginé pour ses courses de traîneaux une parure de tête qui, se combinant avec les *quès à co*, portait les coiffures des femmes à une hauteur prodigieuse. Plusieurs de ces coiffures représentaient des montagnes élevées, des prairies émaillées de fleurs, des ruisseaux argentins, un jardin à l'anglaise, etc. Un panache immense soutenait tout l'édifice par derrière. Il y avait aussi

(1) *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette*, publiée par le chev. Alfred d'Arneth et M. A. Geffroy.

des coiffures allégoriques et de circonstance, des bonnets *à l'inoculation, à la rentrée du Parlement, à la flotte anglaise.*

Je possède dans ma bibliothèque un petit livre devenu rarissime dans lequel se trouvent toutes les coiffures à la mode du temps de Louis XVI. Il a pour titre : *Recueil général des coeffures de différents goûts, à commencer de* 1589 *à* 1778. *Paris. Desnos.* Ce petit recueil de jolies gravures de l'époque, représente, entre autres, la reine dans son costume du matin, et en regard se trouvent les vers suivants :

LE LEVER DE LA REINE.

De la reine c'est la coiffure,
Sans doute elle est de très-bon goût,
C'est bien d'adopter sa parure :
Prenez-la pour modèle en tout.
En imitant sa bienfaisance,
Faites-vous aimer, respecter,
Et comme elle sachez porter
Un prompt secours à l'indigence.

Quoique l'impératrice Marie-Thérèse ne fût pas très-contente des modes françaises, elle voulait cependant les connaître et la reine s'empressa de satisfaire sa curiosité.

« Je n'ai pas pu avoir les dessins des coiffures (1) lorsque le courrier est parti. Il en est de la coiffure pour les femmes d'un certain âge comme de tous les articles de l'habillement et de la parure, excepté le *rouge* que les personnes âgées conservent ici et souvent même un peu plus fort que les jeunes. Sur tout le reste, après quarante-cinq ans, on porte des couleurs moins vives et moins voyantes; les robes ont des formes moins ajustées et moins légères, les cheveux sont moins frisés et la coiffure moins élevée. »

A cette lettre, l'impératrice répondit d'assez mauvaise humeur : « J'avoue que les dessins des parures françaises sont bien extraordinaires : je n'ai pu croire qu'on les porte ainsi et moins encore à la cour (2) ! »

(1) Sans doute un exemplaire du curieux ouvrage dont nous venons de parler et que nous possédons dans notre collection du Breuil. On y voit : les chapeaux à l'anglaise, à la Henri IV, les coiffures en plumes à la Daphné, baigneuse à la frivolité, au chien couchant, le bonne au colisée, à l'hérisson, à la Gabrielle de Vergy, à la Minerve, au croissant de Diane, à la corne d'abondance, au chignon frisé avec bandeau d'amour, la coiffure en échelle de cinq boucles, le bonnet à la candeur, au mystère, le parterre galant, le bonnet au levant, la toque à l'espagnolette, le chapeau tigré, etc.

(2) *Correspondance, etc.*, II, 453-461. Voy. à l'Appendice, note D.

Marie-Thérèse, en bonne mère, voulait savoir tout ce qui se passait à Versailles et tout examiner. Elle continua donc avec M. de Mercy sa correspondance au sujet des nouvelles coiffures :

« Je ne saurais vous dissimuler que je reçois par plus d'un canal des nouvelles de la façon un peu trop recherchée de la coiffure de ma fille. Je vais lui écrire sur ce sujet, trouvant trop inférieures au rang d'une grande princesse ces parures extraordinaires qui ne peuvent que faire l'objet des occupations des petites femmes. »

Puis, dans une autre lettre à sa fille : « Je ne peux m'empêcher de vous toucher un point que bien des gazettes me répètent trop souvent : c'est la parure dont vous vous servez. On la dit, depuis la racine des cheveux, de trente-six pouces de haut et avec tant de plumes et rubans qui relèvent tout cela! Vous savez que j'étais toujours d'opinion à suivre les modes modérément, mais de ne jamais les outrer. Une jeune, jolie reine, pleine d'agrément, n'a pas besoin de toutes ces folies; au contraire, la simplicité de la parure fait mieux paraître, et est plus adaptable au rang de reine. Celle-ci doit donner le ton, et tout le monde s'empressera de cœur à suivre même ses petits travers; mais moi, qui

aime et suis ma petite reine à chaque pas, je ne puis m'empêcher de l'avertir sur cette petite frivolité, ayant au reste tant de raisons d'être satisfaite et même glorieuse sur tout ce que vous faites. »

La reine ne se formalisait jamais des conseils quelquefois assez vifs que lui donnait sa mère, et elle y répondait toujours avec la plus grande déférence sans jamais rien lui cacher :

« Il est vrai que je m'occupe un peu de ma parure, et pour les plumes, tout le monde en porte et il paraîtrait extraordinaire aujourd'hui de n'en pas porter. On en a fort diminué la hauteur depuis la fin des bals. »

Au fond, la reine n'avait fait qu'adopter à la cour de Versailles la mode déjà établie dans Paris, de ces coiffures extraordinaires, soit par le volume, soit par la hauteur des plumes qui en faisaient le principal ornement.

La reine y avait même mis quelque modération et avait désiré la réforme de ces coiffures dont la cherté avait déjà occasionné des tracasseries dans les ménages parisiens, ce qu'elle regrettait infiniment.

Marie-Thérèse, dans sa lettre à sa fille et au comte de Mercy, parle assez souvent de la toilette. Un jour, elle demanda à son ambassadeur de lui

envoyer, pour Mme de Salmour et ses autres dames de cour, une certaine poudre qu'on trouvait, disait-elle, à Paris, chez *les baigneurs, pour ôter les poils folets* du visage (1).

Qu'est devenu le secret de cette petite poudre, qui pourrait servir encore aujourd'hui à plus d'une de nos belles dames? il est peut-être perdu, hélas! Je constate cependant qu'on trouve toujours dans le commerce de l'eau dont se servait la reine à sa toilette et dont le flacon porte le nom et le portrait de sa mère, la *reine de Hongrie*.

Les membres de la famille de la princesse Charlotte, dont parle la reine dans cette lettre, sont indiqués dans une autre lettre à Marie-Thérèse, en date du 15 février 1780 :

« Nous avons ici grand nombre de princes de Hesse. Le prince Georges y est avec toute sa famille, sa femme, son second fils, son gendre, ses deux filles (2), et sa belle-sœur. Je compte que les quatre femmes viendront un des jours

(1) *Correspondance, etc.*, II, 423.

(2) La princesse Charlotte et la princesse Auguste, née en 1765, mariée plus tard au duc Max des Deux-Ponts, depuis roi de Bavière.

de cette semaine me voir. Pour les deux princes, ils sont déjà venus (1); le fils du prince Georges surtout réussit très-bien ici, il est très-aimable (2). Pour le pauvre père, il est malade de-

(1) Le prince Georges et le prince héréditaire de Darmstadt.

(2) La reine, à laquelle il était tout dévoué, lui témoignait beaucoup d'amitié. Il est pour moi certain qu'il chercha à la sauver pendant qu'elle était à la Conciergerie. J'en ai acquis la conviction lors de ma mission à Darmstadt.

Il y a eu deux complots pour faire évader la reine de la Conciergerie.

Le premier est connu sous le nom de la *conspiration de l'œillet;* le second, *des cinq cents*, a été signalé pour la première fois dans l'intéressant ouvrage de M. Campardon : *Marie-Antoinette à la Conciergerie.* Le signe de ralliement était *un cœur en ruban cramoisi* avec ces mots : « Vive Louis XVII, roi de France! » La conspiration avait, en apparence, pour chef, un sieur Basset, perruquier, rue de la Calandre, 44; cinq cents gentilshommes étaient derrière lui!

Le prince Georges de Hesse se cacha à Paris pendant le séjour de la famille royale au Temple. Tout porte à croire que, décidé à braver la mort pour sauver l'amie de ses sœurs, ce prince parvint jusqu'à la reine à la Conciergerie et qu'il est un de ceux désignés par Michonis, administrateur de police, dans son interrogatoire après *l'affaire de l'œillet :*

« D. N'y a-t-il pas quelques jours que vous êtes venu à la Conciergerie avec un chevalier de Saint-Louis (de Rougeville)?

« R. Je n'en connais pas, mais j'observe que *différentes fois je suis venu avec plusieurs personnes que la curiosité avait amenées* et auxquelles je n'aurais pas refusé de venir avec moi. » (Campardon, p. 19.)

Michonis fut condamné à mort sous la prévention d'intelligence avec les ennemis de la nation.

puis qu'il est à Paris; il a la goutte, et, par-dessus le marché, il a dans ce moment-ci une fluxion sur les yeux qui le fait beaucoup souffrir (1). »

La famille de Hesse profita de son séjour à Paris pour assister avec la reine aux bals masqués de l'Opéra; c'est ce que constate une lettre de Mercy, en date du 18 février 1780 :

« Les détails (2) que j'ai à exposer aujourd'hui à Votre Majesté se réduisent à très-peu d'objets, dont le seul essentiel est celui du bon état de la santé de la reine. Les amusements du carnaval, qui dégénèrent presque toujours en fatigue, n'ont eu aucun effet fâcheux; les bals à la cour ont été plus brillants, plus gais que dans les années précédentes, et auraient pu confirmer la reine dans la résolution qu'elle paraissait avoir prise de renoncer aux bals masqués de l'Opéra de Paris. Cependant Sa Majesté a succombé à la tentation d'y venir plusieurs fois et d'y faire d'assez longues veillées. La reine y était suivie alternativement par l'un des princes ses beaux-frères, par une dame du palais, et par un officier des gardes du corps. Sa Majesté se promenait dans le bal avec des personnes distinguées et connues; elle a pris cette occasion de marquer des bontés

(1) *Correspondance, etc.*, III, 397.
(2) *Correspondance, etc.*, III, 399.

à la landgrave de Hesse-Rheinfels et aux princes de Hesse-Darmstadt. Il n'est d'ailleurs survenu à ces bals aucun incident qui méritât d'être rapporté; quoique ces petites courses nocturnes se soient faites par un temps assez rude, la reine n'en a point été incommodée. Il a été décidé qu'elle serait saignée aujourd'hui par pure précaution. Le premier médecin Lassone en avait formé depuis longtemps le projet, qui n'a été différé que pour le remplir dans les moments de tranquillité. »

Marie-Antoinette elle-même écrit à sa mère au sujet de la famille de Hesse, le 16 mars 1780 :

« Madame de Hesse, fille de la princesse Françoise, est partie hier d'ici. Je l'ai vue plusieurs fois, elle m'a paru fort contente de son séjour. Pour le pauvre prince George de Darmstadt, je ne l'ai pas encore vu : il a été toujours malade depuis qu'il est ici ; sa femme est venue me voir avec ses deux filles. Les jeunes princesses me plaisent beaucoup : la cadette, femme du prince héritier, est bien incommodée, elle est grosse et souffre beaucoup. — Je crains bien qu'elle ne finisse par faire une fausse couche. Ils vont tous partir le mois prochain. Ils sont ici pour un procès, mais qui ne sera pas encore jugé de sitôt (1). »

(1) *Correspondance, etc.*, III, p. 408.

La reine ses trompait sur le prochain départ des princesses de Hesse, car nous savons, par la correspondance de Mercy à l'impératrice d'Autriche, qu'à la date du 17 mai 1780 elles étaient encore en France et devaient y rester quelque temps.

« La reine a marqué, dit cet ambassadeur, une bonté très-particulière à toute la famille du prince Georges de Darmstadt, qui est ici à la poursuite de son procès. Ce prince, le prince héréditaire, son beau-fils et les princesses mère et filles ont eu l'honneur de dîner avec Sa Majesté au château du Petit-Trianon. Le baron de Breteuil a été admis à ce dîner (1).

Le Petit-Trianon était la propriété particulière de la reine. Longtemps Marie-Antoinette avait désiré avoir une maison de campagne *à elle en propre* et elle s'était formé plusieurs projets à cet égard. A la mort de Louis XV, le comte et la comtesse de Noailles suggérèrent le Petit-Trianon, et au premier mot que la reine en dit au roi, il répondit avec empressement que cette maison de plaisance était à la reine et qu'il était charmé de lui en faire don. « Cette maison est à un quart de

(1) *Correspondance, etc.*, III, 435.

lieue de Versailles; elle est très-agréablement bâtie, fort ornée, avec de jolis jardins et un surtout destiné à la culture des plantes et arbustes étrangers, » disait Mercy à Marie-Thérèse (1).

La reine fit embellir Trianon; mais, au fond, elle n'y fit pas d'aussi grandes dépenses qu'on l'a dit. Qu'était-ce en effet qu'une somme de cent cinquante mille francs en comparaison des millions qui avaient été jetés au gouffre par la marquise de Pompadour et Mme Dubarry? mais la sage Marie-Thérèse grondait toujours et rappelait les jeunes époux à la prévoyance et à l'économie.

« Que ce charmant premier don du roi, disait-elle, ne serve pas à faire de trop grandes dépenses et encore moins de dissipations; tout dépend que cet heureux début, qui passe toute croyance, soit conservé et vous rende tous deux heureux, en rendant vos peuples de même, qui n'attendent leur salut que de vous. Un caractère soutenu de justice, mêlé de bonté et d'une économie convenable, feront respecter le roi par les amis et ennemis; moi-même, j'ai rougi en mon particulier qu'après trente-trois ans de règne je n'ai pas fait ce que ce cher prince a fait en trente-trois jours; mais il faut soutenir ce beau et merveilleux commencement dont je suis très-occupée. Il faut que

(1) *Correspondance, etc.*, II, 162.

le roi, en approchant les honnêtes gens, en éloignant les intrigants, ait des amis qui puissent lui dire la vérité pure, sans fard. — Je ne sais si la réponse du roi est vraie qu'on lit dans la *Gazette de Cologne*, mais elle est admirable et m'a tiré les larmes ; *qu'il souhaitait d'être informé du mal qu'on dirait de lui, pour s'en corriger !* Avec l'aide de Dieu et cette admirable volonté tout est à espérer. Je crains seulement votre dissipation, le seul ennemi qui vous avez à craindre (1). »

On jouait à Trianon la comédie dans l'intimité. Marie-Thérèse n'aimait pas ces spectacles pour sa fille et disait à Mercy : « Je suis d'avis, le sachant par plus d'un exemple, que d'ordinaire ces représentations finissent ou par quelque intrigue d'amour ou par quelque esclandre. »

Le roi se plaisait beaucoup aux petits fêtes de Trianon et marquait sa satisfaction par des applaudissements continuels lorsque la reine exécutait les parties de son rôle. Ces spectacles, presque uniquement entre les princes et princesses de la famille royale, duraient jusqu'à neuf heures. Ils étaient suivis d'un souper restreint à la famille

(1) *Correspondance, etc.*, II, 206.

royale et aux acteurs et actrices. Au sortir de table, la cour se retirait et il n'y avait point de veillée.

« Je ne regarde que comme passagers ces amusements de Trianon, sans m'en inquiéter, écrivait Marie-Thérèse, tant qu'il ne s'y mêle pas quelque inconvénient majeur ; seulement je ne saurais approuver que la reine y couche sans le roi. »

On jouait entre autres, à Trianon, *le Devin de Village*, et la reine remplissait le rôle de Colette. Elle avait, au dire de ses contemporains, une voix très-agréable et fort juste. Sa manière de jouer était noble et remplie de grâce. Toutefois Mme Campan prétend que certains critiques disaient à la sortie : « C'est royalement mal joué ! »

Marie-Antoinette allait à Trianon presque chaque jour, le matin ou l'après-midi, avec deux ou trois personnes, sauf les occasions des plus grandes fêtes qu'elle donnait au roi et auxquelles il était admis beaucoup de monde.

On voit par les lettres de Mercy que l'impératrice Marie-Thérèse fut très-satisfaite de l'accueil amical fait par sa fille aux princes et princesses de la famille de Hesse-Darmstadt. La reine, en effet, les traita avec distinction en les faisant venir sou-

vent à la cour, à l'occasion des bals et des spectacles qui étaient donnés au théâtre du château de Versailles. On soupait dans les cabinets de la reine : son cercle était nombreux, et se tenait trois jours de la semaine. Le jeu, autrefois excessif, y était devenu plus modéré. La reine y donnait aussi de petits concerts intimes, que dirigeait son maître Steibelt (1). C'est à un de ces concerts que le jeune d'Alvimare, petit prodige en musique, âgé de sept ans et demi, joua plusieurs morceaux de sa composition sur la harpe, aux grands applaudissements de la reine. Cet intéressant en-

(1) Le musicien Steibelt ou Stébelt, était un jeune Allemand de grand talent sur le piano ; il savait à peine quelques mots de français. — Quoiqu'il n'eût pas une belle voix et qu'il ne chantât que l'allemand, on avait, à la cour, beaucoup de plaisir à l'entendre. Sa manière de jouer du piano devint à la mode. Un soir, il chanta à Versailles, devant la reine, sa protectrice, plusieurs airs d'un opéra de sa composition et il produisit un tel effet sur son auditoire qu'une dame fut saisie tout à coup d'une attaque de nerfs, puis une seconde et deux autres encore furent subitement dans le même état ! Leurs convulsions étaient violentes, on les fit sortir dans le parc, et peu de temps après on y trouva le célèbre musicien qui lui-même était tombé auprès d'une des pièces d'eau, étendu à terre, sans connaissance, et baigné dans son sang. Revenu à lui, Steibelt fit entendre qu'ayant vu plusieurs dames dans des souffrances extraordinaires, il avait cru qu'elles étaient mortes et que, saisi d'effroi, il était tombé lui-même dans le jardin ; pendant plus de huit jours il ne fut question, dans tout Paris, que de cette aventure tragi-comique du pauvre musicien.

fant (1), qui appartenait à une des meilleures familles du pays chartrain, lui avait été recommandé par M. le duc de Penthièvre, pour lequel la reine avait une haute estime.

Les bals chez la reine se donnaient chaque lundi et duraient depuis six heures jusqu'à dix heures du soir ; il y avait donc là la part du plaisir et de la santé (2) : les dames y venaient en dominos parés ou sous tel autre habillement de caractère qui leur convenait. Les hommes dansants conservaient leurs habillements ordinaires, et n'étaient pas astreints à un uniforme. Il était interdit d'avoir de l'or ou de l'argent sur les ajustements pour éviter les trop grandes dépenses. La reine traitait tout le monde avec grâce et bonté et s'efforçait de parler à chacun.

(1) La famille d'Alvimare de Feuquières habite encore aujourd'hui la ville de Dreux, à cinq lieues d'Anet, ancienne résidence de M. le duc de Penthièvre. Elle y est entourée de vives et profondes sympathies. Non-seulement la reine aimait la musique, mais la poésie française avait mille charmes pour son cœur et on doit à sa protection et à sa noble générosité la muse de Collin-d'Harleville, qui était frère de lait de ma mère.

(2) Cette bonne petite vie où l'on se couchait avant minuit existe encore en Allemagne, où le spectacle commence à cinq heures et se termine à huit heures. — J'ai entendu Mgr Dupanloup dire, à une conférence de la rue Bonaparte, que « la France ne reprendrait sa place en Europe que lorsqu'elle se coucherait avant dix heures du soir et qu'elle se lèverait à cinq heures du matin. »

II.

A MADAME LA PRINCESSE CHARLOTTE DE HESSE-DARMSTADT.

Promenade de la reine avec les princesses de Hesse, ses amies d'enfance.

Mai 1780.

Je passerai, ma chère princesse, à midi trois quarts devant votre porte, pour aller promener dans la forêt; comme je vais avec une dame, je ne pourrai mener que deux personnes, si vous pouvez être prête avec une de vos sœurs, je vous prendrai en passant. Ne soyez point habillées et avec de grands chapeaux, car c'est en calèche; bonjour, je vous embrasse de tout cœur.

Pendant son séjour en France, la princesse Charlotte accompagna souvent la reine *en calèche*, nouvelle voiture à la mode dont il est question dans sa seconde lettre.

Nous savons, par la correspondance de Mercy,

que, le 12 avril 1773, la dauphine fit une promenade dans la forêt, et s'y donna l'amusement nouveau de conduire elle-même une petite voiture à deux roues et à brancards que l'on nommait *cabriolet*. « Cette façon de se promener n'eût pas été sans inconvénient, dit l'ambassadeur, si le nombre de gens à cheval dont Mme l'archiduchesse est entourée n'excluait tout danger. »

La reine assistait quelquefois aux chasses du comte d'Artois au bois de Boulogne. Le comte l'y avait un jour menée et ramenée dans une voiture ouverte que l'on nommait un *diable* et que le prince conduisait lui-même. On trouva, dit Mercy, « l'équipage trop leste, » et cette promenade fit un mauvais effet si près de la capitale (1).

A ce sujet, Marie-Thérèse, qui ne badinait pas avec ces nouveautés, adressa à sa fille la magnifique admonestation suivante, qui mériterait d'être écrite en lettres d'or dans tous les palais des souverains :

« Une princesse doit se faire estimer dans ses moindres actions et point faire la petite maîtresse ni en parure ni dans ses amusements. On nous épluche trop pour ne pas être toujours sur nos gardes. Nous sommes dans ce monde pour faire du bien aux autres. Votre tâche est

(1) *Correspondance, etc.*, II, 333.

une des plus essentielles; nous ne sommes pas pour nous-mêmes et pour nous amuser, mais pour acquérir le ciel où tout tend et qui ne se donne pas *gratis;* il faut le mériter. »

Les princesses de Hesse furent aussi conduites aux courses fondées par le comte d'Artois. Ce prince était anglomane; ses équipages étaient montés à l'anglaise; il cherchait à imiter la tournure, les modes et les usages de cette nation, tandis que la reine avait peu de goût pour copier l'Angleterre et montrait sa préférence pour tout ce qui était français.

Pendant leur séjour en France, la reine accompagna les princesses de Hesse dans les boutiques alors en vogue à Paris, et leur fit une foule de petits cadeaux qui sont encore conservés pieusement dans le palais du grand-duc à Darmstadt.

Elles dînèrent aussi plusieurs fois à Versailles, ainsi que le prince Georges. Le service de table était encore fait par les femmes lorsque la reine mangeait « dans les cabinets » avec le roi, la famille royale et les têtes couronnées (1).

(1) Voy. un extrait très-curieux sur le service de la reine, tiré des Mémoires de Mme Campan : à l'Appendice, note E.

L'étiquette de la cour avait interdit jusqu'alors aux reines et aux princesses royales de manger avec des hommes. Le roi Louis XVI abolit cet usage pour ne pas être séparé de la reine et de sa famille, et éviter ainsi toute société licencieuse. La famille royale était toujours ensemble et la reine faisait le charme de ces réunions aussi bien que celui de la cour. Il n'était personne qui ne reçût journellement de sa part quelque marque de bonté.

Marie-Antoinette était très-franche, très-bonne et avait une facilité de caractère qui était un grand attrait pour tous ceux qui l'approchaient. Elle possédait la confiance du roi et avait un talent particulier pour lui insinuer ses idées et les lui faire adopter.

La correspondance de Marie-Thérèse avec sa fille et avec le comte de Mercy, donne les détails les plus intimes sur le caractère de Marie-Antoinette et sur sa vie à Versailles. Nos lecteurs nous pardonneront d'en tirer encore quelques traits.

La musique, la promenade ou la chasse remplissaient une partie de ses journées.

La reine se levait entre neuf et dix heures, déjeunait et recevait successivement les visites de la famille royale. Elle faisait sa toilette à onze heures, entendait la messe à midi et dînait à une heure un quart; puis elle se promenait, faisait de la musique,

jouait de la harpe, donnait des audiences jusqu'au temps du souper, que le roi partageait chaque jour et pendant lequel ceux qui avaient les entrées de la chambre étaient admis à faire leur cour.

La reine aimait tendrement ses enfants et leur donnait elle-même ses soins. Elle était fière du roi. « Il est bien vrai, disait-elle dans une lettre, que les éloges et l'admiration pour le roi ont retenti partout. Il le mérite bien par la droiture de son âme et l'envie qu'il a de bien faire, *mais je suis inquiète de cet enthousiasme français pour la suite* (1). » Ces derniers mots révèlent qu'au milieu même de ses plaisirs, la reine semblait déjà entrevoir les horribles journées qu'elle devait passer avec le roi.

On a dit quelquefois que la reine était légère et nulle; elle avait en réalité non-seulement de l'esprit, mais de la pénétration, du caractère et du jugement.

La reine devait ses succès aux qualités vraiment rares dont le ciel l'avait douée, à son bon esprit et à son grand empressement à saisir tous les moyens de faire plaisir à ses amies. Elle comprenait les af-

(1) *Correspondance, etc.*, III, 206.

faires avec une facilité extrême, mais elle les craignait à l'excès et sa timidité lui nuisait souvent.

Elle n'était jamais embarrassée de répondre avec bonté, dignité et précision aux discours qui lui étaient adressés, et ce précieux talent produisait toujours son effet dans le public. Au reste, sa mère ne souhaitait pas qu'elle gagnât une influence décidée dans les affaires. « Je n'ai que trop appris, par ma propre expérience, quel fardeau accablant est le gouvernement d'une vaste monarchie. De plus, je connais la jeunesse de ma fille, jointe à son peu de goût pour l'application, ce qui me ferait d'autant plus craindre pour la réussite dans ce gouvernement d'une monarchie aussi délabrée que l'est à présent celle de France; et si ma fille ne pouvait la relever ou que l'état de cette monarchie venait encore empirer de plus en plus, j'aimerais mieux qu'on en inculpât quelque ministre que ma fille, et qu'un autre en eût la faute. — Je ne saurais donc me résoudre à lui parler politique et affaires d'État. »

Ces paroles n'étaient-elles point prophétiques !

A une autre époque et lorsqu'elle n'était encore que dauphine, elle répondait, avec une ingénuité charmante à ceux qui lui faisaient des réflexions sur sa conduite : « Je ferai le moins de fautes que je pourrai : quand il m'arrivera d'en commettre,

j'en conviendrai toujours (1). » Elle avait, il faut le dire, assez de peine à s'appliquer aux choses sérieuses de la vie, et elle en convenait; néanmoins dans les moments opportuns, elle donnait au roi des avis fort judicieux qui fixaient son attention.

Quelque peu de lecture plus amusante qu'instructive (2), et quelques ouvrages au métier remplissaient en partie les heures qu'elle passait dans ses cabinets. Elle était de ces femmes qu'on rencontre encore aujourd'hui, qui savent tout sans se donner la peine de beaucoup apprendre.

Après le dîner, commençaient pour la cour les moments les plus importants de la journée : la reine allait chez la princesse de Lamballe ou chez la princesse de Guémenée, dont l'appartement servait de point de ralliement à la comtesse de Polignac avec tout son parti (3).

(1) *Correspondance, etc.*, II, 35.

(2) *Correspondance, etc.*, II, 345.

(3) M. de Guéménée était cousu de dettes. La reine, dans une lettre à Gustave III, raconte cette anecdote, 6 mars 1786 : M. de Guéménée étant, il y a quelques jours, au Palais-Royal, avait laissé son *cabriolet* à la porte. Un de ses créanciers passa et apprit à qui ce *cabriolet* appartenait. Aussitôt il monte dedans et dit au domestique : « Vous direz à votre maître qu'un homme, à qui ce cabriolet appartient, l'a emmené chez lui. »

Quand les princesses de Hesse vinrent à Versailles, les bruits les plus calomnieux et les plus infâmes commençaient à courir sur la reine. La société française, indiscrète et légère, comme elle l'est encore aujourd'hui, acceptait sans trop de réflexion ces atrocités qui se répandaient dans les salons de Paris. Cependant ces bruits étaient mensongers; la reine avait une âme vertueuse, droite et rigide sur tous les principes qui tiennent à l'honnêteté des mœurs et du caractère. Elle avait une répugnance invincible pour ce qui touchait de près ou de loin à la du Barry, et montra en cela toute sa fermeté et l'élévation de son âme. *Lorsqu'on adopte,* disait-elle, *un système de conduite, il ne faut pas en changer.* »

Qu'y a-t-il de plus beau que cette énergique réponse, digne de la fille de la grande Marie-Thérèse?

Il résulte de la correspondance de Mercy que la reine connaissait bien l'esprit de notre pays : *C'est une chose prodigieuse,* disait-elle, *que le caractère français se laisse emporter aux mauvaises suggestions et qu'il revient de suite au bien.*

Quoi de plus vrai que ce portrait peint au vif et qui s'applique si bien au temps où nous vivons !

Un des petits travers de la reine était peut-être d'être un peu nonchalante, d'avoir peu d'ordre

dans ses dépenses et d'acheter trop de bijoux. Le dauphin, en 1774, lui donna un très-beau diamant couleur de rose, en forme de cœur, surmonté d'un autre gros diamant vert ; le tout formant un bijou à porter au cou (1). « Je crains, disait Marie-Thérèse, la nonchalance de ma fille, son peu de goût pour toute occupation sérieuse, et son éloignement de tout ce qui a l'air de quelque gêne et où il faudrait se donner quelque effort.

« J'écrirai à ma fille sur la part qu'elle doit prendre aux affaires et aux recommandations. D'ailleurs, sa seule affabilité ne serait pas capable de lui conserver à la longue l'affection de ses sujets et un degré d'autorité proportionné à son rang (2). »

Marie-Thérèse reprochait aussi à sa fille de s'intéresser de but en blanc à toutes sortes d'œuvres et de personnes sans examiner assez leurs mérites. C'était là un de ses défauts, qui provenait d'une très-grande bonté.

(1) Pendant la Révolution, les diamants de la reine furent portés à Vienne par l'abbé Louis. On les remit plus tard à Mme la duchesse d'Angoulême.

(2) *Correspondance, etc.*, II, 177.

Lors de la maladie mortelle du roi Louis XV, elle eut la conduite d'un ange. Elle fit preuve de haute piété, de prudence, de raison, et proposa même courageusement de soigner le roi. Le public et la cour en furent dans l'admiration, car il y avait danger de mort à entrer dans la chambre royale.

« Sa fin (de Louis XV) a été fort édifiante, » écrivait Marie-Antoinette à sa mère.

La première inhumation de Louis XV se fit sans les cérémonies accoutumées. La raison en fut qu'au moment de la mort de ce monarque son corps tomba dans une telle putréfaction qu'il n'y eut pas possibilité d'en faire l'ouverture. Un ouvrier qui fit la soudure du cercueil de plomb mourut dans les vingt-quatre heures, et à Saint-Denis même, on fut obligé de faire murer le cercueil, parce que, malgré toutes les précautions prises, il exhalait une infection que personne ne pouvait soutenir.

Marie-Antoinette aimait à donner et à recevoir des souvenirs. Elle adressait chaque année à sa mère et à ses amies, *les nouveautés de Paris.* « Ma chère maman, disait-elle, voudra-t-elle bien m'envoyer la mesure de son troisième doigt ou du

petit pour les deux bagues? Il y en a de charmantes en forme de jarretières, etc. »

« Les cheveux de ma chère maman font mon bonheur; j'en ai en cœur et en bagues. Je n'ai pas besoin de ces précieux bijoux pour me rappeler à tout moment la meilleure et la plus tendre des mères. » Elle aimait beaucoup les diamants : le roi lui en donna pour plus de deux cent mille écus; elle en avait une prodigieuse quantité; malgré cela, elle acheta pour 460,000 fr. *des girandoles*, qu'elle paya sur sa cassette. Marie-Thérèse en montra du mécontentement.

Quant au dauphin, il avait pour la chasse un goût immodéré qui le fatiguait et l'énervait. Cela ne faisait pas le compte de la grande impératrice; aussi écrivait-elle à Mercy :

« La froideur du dauphin, jeune époux de vingt ans, vis-à-vis d'une si jolie femme, m'est inconcevable. Malgré toutes les assertions de la faculté, mes soupçons augmentent sur la constitution corporelle de ce prince, et je ne compte presque plus que sur l'entremise de l'empereur qui, à son arrivée à Versailles, trouvera peut-être le moyen d'engager cet indolent mari à s'ac-

quitter mieux de son devoir (1). J'avoue que ce voyage, hors pour ma fille, me déplaît beaucoup, et je n'en augure aucun profit. »

Le dauphin était resté après son mariage près de trois ans sans avoir d'intimité avec sa femme. Un jour qu'il s'était agi de la prochaine arrivée de la comtesse d'Artois et de la sensation que cela ferait à la cour et dans le public si cette princesse devenait enceinte avant l'archiduchesse, le dauphin fut le premier à faire quelques réflexions à ce sujet et, embrassant la dauphine, il lui dit : « M'aimez-vous bien ? » Son Altesse Royale lui répondit : « Oui, et vous ne pouvez pas en douter, je vous aime sincèrement et je vous estime encore davantage. » Le jeune prince parut très-touché de ce propos; il fit les caresses les plus tendres à l'archiduchesse et lui dit qu'au retour à Versailles il reprendrait son régime et qu'il espérait que tout irait bien. Marie-Antoinette attirait de plus en plus à elle toute la considération publique et chacun s'occupait à la cour à se concilier ses grâces et sa protection.

Marie-Antoinette n'avait pu détourner son mari de son goût extraordinaire pour tout ce qui était ouvrage de bâtiments, comme maçonnerie, me-

(1) *Correspondance, etc.*, II, 88.

nuiserie, serrurerie et autres travaux de ce genre. Il avait toujours quelque chose de nouveau à faire dans ses appartements; il travaillait lui-même avec ses ouvriers à remuer des matériaux, des poutres, des pavés, et se livrant des heures entières à ce pénible exercice, il en revenait quelquefois plus fatigué que ne l'aurait été un manœuvre obligé à remplir ce travail. La dauphine était impatientée et chagrine de cette conduite et s'en plaignait à M. de Mercy (1).

De plus, Louis XVI s'écoutait un peu lorsqu'il était indisposé, et les médecins se récriaient sur l'espèce d'appréhension et d'abattement à laquelle il se livrait à la plus petite apparence d'incommodité.

Ce prince a donc eu deux vies, l'une pleine de faiblesse dans le bonheur, l'autre héroïque lorsqu'il fallut mourir.

L'impératrice Marie-Thérèse ne faisait pas toujours des remontrances. Dans une lettre du 16 juin 1774, elle manifeste sa joie des succès de sa fille, et marque qu'elle connaissait bien le caractère français :

(1) *Correspondance, etc.*, juillet 1773, II, 10.

« Je ne saurais vous exprimer ma consolation et joie particulière sur tout ce qu'on entend de chez vous; tout l'univers est en extase, il y a de quoi; un roi de vingt ans et une reine de dix-neuf; toutes leurs actions sont comblées d'humanité, générosité, prudence et grand jugement. La religion, les mœurs, si nécessaires pour attirer la bénédiction de Dieu et pour contenir les peuples, ne sont pas oubliées; enfin je suis dans la joie de mon cœur et prie Dieu qu'il vous conserve ainsi pour le bien de vos peuples, pour l'univers, pour votre famille, et pour votre vieille maman que vous faites revivre.

« . . . . . J'aime mes chers enfants, vous voir toujours aimés, estimés et pleins de bonté. Qu'il est doux de rendre les peuples heureux! Que j'aime dans cet instant les Français! Que de ressources dans une nation qui sent si vivement! Il n'y a qu'à leur souhaiter la constance et moins de légèreté; en rectifiant leurs mœurs, cela se changera aussi (1). »

(1) *Correspondance, etc.*, II, 179.

La reine avait une sympathie particulière pour la comtesse de Polignac et lui parlait avec une franchise sans réserve. C'est sans doute elle qui l'accompagnait dans cette promenade du printemps de l'année 1780, avec les princesses de Hesse, car elle était de toutes les petites parties intimes et de cœur.

Il ressort de ses lettres aux princesses Charlotte et Louise de Hesse et de la correspondance de Mercy, que Marie-Antoinette conduisit plusieurs fois ses amies dans les forêts de Marly et de Saint-Germain.

Dans les notes sur la lettre précédente, j'ai déjà parlé des modes, de coiffures « ou grands chapeaux. »

Pendant que j'étais en Allemagne, j'assistai à Francfort à la vente de la bibliothèque de la grande-duchesse Stéphanie de Bade, qui venait de mourir, et j'y acquis la collection du journal des modes de cette princesse, depuis l'année 1780 jusqu'à nos jours. Dans ces premiers volumes, qui sont en ce moment hors de prix à Paris, on trouve des images coloriées, des modes du temps, entre autres la représentation des calèches de l'époque et de ces fameux grands chapeaux dont il est question dans la lettre de la reine à la princesse Charlotte. Il serait, je crois,

fort intéressant de publier de nouveau les images de ces modes dont peu de personnes ont l'idée.

Durant un court séjour que j'ai fait à Cauterets, au mois de juillet 1874, j'ai vu également, chez madame Michel Heine, un très-curieux portrait de la reine en miniature, la représentant en grand costume de bal, ayant sur la tête, comme coiffure, les armes de la ville de Paris, c'est-à-dire le vaisseau armé à toutes voiles au vent, parsemé de fleurs de lis, et portant sa devise, consolante pour l'avenir : *Fluctuat nec mergitur.*

III.

A MADAME LA PRINCESSE CHARLOTTE DE HESSE-DARMSTADT, A PARIS, RUE JACOB, HOTEL DE BOURBON.

Billet de la reine pour avoir des nouvelles de ses amies.

Mai 1780.

Donnez-moi un mot de vos nouvelles, ma chère princesse, mandez-moi si Mme votre mère n'a pas été trop fatiguée de la journée d'hier, et si la poussière ne vous a pas fait tousser davantage. Tous les vôtres doivent être bien sûrs de mes sentiments, mais pour vous, ma chère princesse, il est impossible que vous ne connaissiez le tendre et vif intérêt que vous m'inspirez, et qui serait encore augmenté d'hier, s'il était possible.

J'embrasse tendrement la princesse Auguste ; mes compliments au prince Georges.

Les hôtels garnis de la rue Jacob étaient à cette époque ceux de Nantes, de Hambourg, *de Bourbon,* de Modène, du Port-Mahon, de Danemark et de la Grande-Bretagne. — La maison occupée aujourd'hui par M. Firmin-Didot était, au temps de Louis XVI, un de ces hôtels. Les princesses de Hesse habitaient celui de Bourbon. C'était alors le quartier à la mode. L'empereur d'Autriche descendit également dans le faubourg Saint-Germain, chez le comte de Mercy-Argenteau, — au petit Luxembourg; — il avait pris le nom de comte de Falckenstein. La reine lui avait proposé un petit appartement en entresol de ses cabinets. L'empereur en reçut une clef, mais il déclara qu'il ne ferait usage de cet appartement que pour s'y reposer dans quelques moments de la journée.

Presque chaque jour la reine se mettait en communication avec ses amies de Hesse; tantôt elle leur écrivait, tantôt elle leur envoyait M. de Mercy ou une personne de sa cour, pour s'entendre avec elles sur ce qu'il y aurait à faire dans la journée ou dans la soirée.

IV.

A MADAME LA PRINCESSE CHARLOTTE DE HESSE-DARMSTADT.

Envoi du portrait de la reine à la princesse Charlotte.

Mai 1780.

Vous êtes bien aimable, ma chère princesse, de vouloir être contente du portrait que je vous ai envoyé. J'espère qu'il vous rappellera quelquefois une personne qui vous aime bien tendrement. Je serais désolée que vous vous donnassiez la peine de venir, d'autant plus que je ne prévois pas pouvoir être demain ni après-demain chez moi dans l'après-dînée. Adieu, je vous écris sur mon genou et hors de chez moi, ce qui fait que je n'ai que le temps de vous embrasser de tout mon cœur.

Ce portrait est-il celui dont me parle S. A. R. Madame la grande-duchesse de Mecklembourg

LA REINE MARIE ANTOINETTE

EN 1775.

(Dessin de Moreau le jeune.)

dans sa lettre du 28 février 1866? Je ne saurais le dire (1).

On avait fait beaucoup de portraits de la reine, mais aucun artiste n'avait bien réussi. Elle écrivait à l'impératrice Marie-Thérèse à ce sujet : « C'est bien à moi de me désoler de n'avoir pu encore trouver un peintre qui attrape ma ressemblance. Si j'en trouvais un, je lui donnerais tout le temps qu'il voudrait, et quand même il ne pourrait en faire qu'une mauvaise copie, j'aurais un grand plaisir de le consacrer à ma chère maman (2).

« Les peintres me tuent et désespèrent. J'ai retardé le courrier pour laisser finir mon portrait. On vient de me l'apporter; il est si peu ressemblant que je ne puis l'envoyer. J'espère en avoir un bon pour le mois prochain (3). »

Dans une autre lettre à l'impératrice, elle lui mandait : « On me peint actuellement; il est bien vrai que les peintres n'ont pas encore attrapé ma ressemblance; je donnerais de bon cœur tout mon bien à celui qui pourrait exprimer dans mon portrait la joie que j'aurais à revoir ma chère maman ; il est bien dur de ne pouvoir l'em-

(1) Voyez l'Appendice, note F.
(2) 18 octobre 1774.
(3) 16 novembre 1774.

brasser que par lettre. » — Rien n'est plus charmant que cette manière de dire; elle est si simple et si vraie !

Cette lettre doit avoir été écrite chez la duchesse de Polignac, où la reine allait souvent. Elle est toute de cœur, d'amitié et de simplicité. On voit d'ici cette princesse élégante, alors dans tout l'éclat de sa beauté, écrivant sur ses genoux et à la hâte ce billet si plein de tendresse pour son amie la princesse Charlotte « qu'elle aimait plus « que jamais, s'il était possible, » ainsi qu'elle le lui avait dit quelques jours avant.

Marie-Antoinette, comme on le sait, avait un goût exquis pour les beaux-arts; ceux qui les cultivaient avec succès trouvaient en elle une généreuse protectrice; c'est ainsi qu'elle accorda sa bienveillance au peintre Duché (1), fils du poëte de ce nom et élève de Vien, ainsi qu'à Jean Guérin (2), Strasbourgeois, qui a laissé d'elle et du roi deux belles miniatures de forme ronde, aujourd'hui entre les mains de Mme la comtesse de Germiny, née Humann. — Le portrait de la reine, de Madame et du dauphin, peint par Wertmüller,

(1) Montjoie, p. 99.

(2) Né à Strasbourg en 1760, mort à Obernai, le 30 octobre 1836.

fut envoyé par Marie-Antoinette à Gustave III, au mois de novembre 1786.

Je possède, dans ma collection du Breuil, deux dessins de Barbier, 1787, représentant le roi et la reine, ainsi qu'un intéressant portrait à l'huile de Marie-Antoinette, en 1768, c'est-à-dire deux ans avant son mariage.

Il serait intéressant de donner une liste complète des portraits et bustes de la reine, ainsi que les estampes relatives à sa vie et à sa mort. Nous nous proposons de faire ce travail avec l'aide de tous ceux qui, comme nous, ont un culte pour la mémoire de Marie-Antoinette (1).

La reine avait naturellement conduit les princesses de Hesse dans la famille de Polignac, et les archives impériales d'Autriche nous donnent le billet suivant, de la reine :

« La reine prie M. de Mercy de passer tout de suite chez les princesses de Darmstadt, pour les engager, de sa part, à venir demain au bal chez Mme la comtesse Diane (2). Il commencera à onze heures et demie. Comme c'est un bal sans

(1) Voy. dans l'ouvrage de M. de Lescure, *la vraie Marie-Antoinette*, la liste des portraits gravés de la reine et une biographie de M. de la Sicotière sur cette princesse.

(2) La comtesse Diane de Polignac était dame d'honneur de Madame Élisabeth.

cérémonie, il faut qu'elles soient en petite robe ou polonaise. La reine prie monsieur de Mercy, en faisant sa commission, de faire de belles phrases pour elle sur ce qu'il est un peu tard de ne les prier qu'aujourd'hui pour demain. »

V.

A MADAME LA PRINCESSE CHARLOTTE DE HESSE-DARMSTADT, A PARIS, RUE JACOB, HOTEL DE BOURBON.

La reine enrhumée, cherche aussi le moyen de guérir le rhume de son amie la princesse Charlotte.

Juin 1786.

J'ai tant souffert de mon rhume et je vois tant d'enrhumés, que je ne suis occupée que de cela; pour prévenir ou guérir votre rhume, je vous envoie, ma chère princesse, une petite provision de gomme; j'espère qu'elle réussira aussi bien qu'à moi, qui me porte beaucoup mieux, je commence à avoir une très-belle voix.

Adieu, ma chère princesse, je ne vous parle pas de ma tendre amitié; vous devez la connaître, mais il est difficile que vous l'imaginiez telle qu'elle est; adieu encore une fois, je vous embrasse de tout mon cœur.

Mes compliments à toute votre famille.

La reine s'enrhumait facilement ; mais, grâce « à une saignée, » elle se délivrait de ces légères indispositions.

Le premier médecin Lassone, pour lui donner plus de force et remplir ses désirs maternels, lui avait conseillé un voyage aux eaux de Forges, très-renommées au XVIIe siècle, où trois sources ont pris les noms du roi Louis XIII, d'Anne d'Autriche et de Richelieu. Lassone ordonnait souvent à la reine l'usage du petit-lait mêlé avec une décoction de laitue.

La reine faisait parfois usage de l'acier, mais la sensibilité de ses nerfs rendait difficile une longue continuité de ce tonique, un peu trop actif pour elle.

Dès cette époque elle prenait les eaux de *Vals*, si connues aujourd'hui, pour dissiper ses embarras de la rate et elle s'en trouvait bien.

Somme toute, elle n'était sujette qu'à des incommodités légères, ne réclamant que des ménagements. Son médecin prétendait qu'elle était d'une complexion sanguine ; elle souffrait souvent de faiblesses d'entrailles. Lassone lui faisait prendre aussi du lait d'ânesse pour sa poitrine (1).

Marie-Antoinette aimait, comme on le sait, à

(1) *Correspondance, etc.*, III, 389.

faire de petits cadeaux : tantôt elle envoyait des parfums, des élixirs à ses amies, tantôt elle fournissait sa mère d'une eau appelée l'*eau divine* que Marie-Thérèse trouvait « trop forte. » J'envoie, dit-elle, une petite fiole à Mercy de mon ancienne; puisque vous en offrez si agréablement, cela me la rendra de toute façon salutaire (1). »

Ces cadeaux ne se bornaient pas à des fioles de parfums ou d'élixirs, et on sait qu'à cette époque toutes les cours étrangères faisaient venir les étrennes de Paris. On convoitait surtout les nouvelles porcelaines de la manufacture de Sèvres (2), exposées dans les salons de Versailles, qui portaient le nom de *porcelaines à la reine*, et qui sont encore aujourdhui si recherchées des connaisseurs.

(1) *Correspondance*, *etc.*, III, 445.

(2) Franklin avait paru à la cour avec le costume d'un cultivateur américain; ses cheveux plats sans poudre, son chapeau rond, son habit de drap brun contrastaient avec les habits pailletés, brodés, les coiffures poudrées et « *embaumantes* » des courtisans de Versailles. Cette nouveauté charma toutes les têtes vives des femmes françaises. Jusque dans le palais de Versailles, à l'exposition des porcelaines de Sèvres, on vendait sous les yeux du roi le médaillon de Franklin ayant pour légende : *Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis*.

VI.

A MADAME LA PRINCESSE CHARLOTTE DE HESSE-DARMSTADT.

Mort de Madame de Linange.

Ce 20 janvier 1781.

Si vous connaissez bien, Madame, l'amitié que vous m'avez inspirée, vous ne serez pas surprise que la mort de Mme de Linange m'occupe particulièrement par rapport aux regrets que vous pouvez en avoir. Si vous êtes à portée de voir Mme la princesse héréditaire, voulez-vous bien lui parler de moi dans cette occasion, ainsi qu'au prince Georges, son frère. Pour vous, Madame, soyez bien persuadée que je regrette fort d'avoir si peu d'occasions et d'espérance de pouvoir vous témoigner ma tendre et sincère amitié.

MARIE-ANTOINETTE.

L'impératrice Marie-Thérèse mourut le 20 novembre 1780 (1); la reine était donc en deuil de sa mère lorsqu'elle écrivit cette lettre à l'occasion du décès de Mme de Linange, grand'mère maternelle de la princesse Charlotte (2).

Il n'y avait ni spectacles ni bal à la cour de Versailles pendant les deuils; il ne restait d'autre ressource pour les soirées que le jeu au cercle qui commençait à sept heures et finissait à neuf. La reine prenait tous les matins, sur la harpe, une leçon qui durait une heure et demie, quelquefois deux heures. Il y avait presque toutes les après-midi un petit concert qui servait de répétition à la leçon du matin. Les progrès que la reine faisait dans la musique augmentaient le goût qu'elle y prenait.

(1) Son linceul et les vêtements qui devaient servir à l'ensevelir, faits entièrement de sa main, se trouvèrent préparés dans un de ses cabinets. Campan, II, 86.

(2) V. à l'appendice, note G, le règlement de l'étiquette des deuils de cour et de famille.

VII.

A MADAME LA PRINCESSE CHARLOTTE DE HESSE-DARMSTADT.

Mort du père de la princesse Charlotte.

Ce 1er juillet 1781.

J'apprends, Madame, la cruelle perte que vous venez de faire et personne ne me parle de vous; je suis inquiète de votre santé; rassurez, je vous prie, la tendre amitié que je vous ai vouée pour la vie; je vous embrasse de tout mon cœur.

Cette lettre se rapporte à la mort du père de la princesse Charlotte, Georges-Guillaume de Hesse, né le 21 juillet 1722, décédé le 21 juin 1781.

Ce prince servit d'abord en Prusse, mais dès 1747 il entra au service de l'Autriche, à laquelle sa maison s'est fait gloire d'être constamment attachée. — Secondé par une figure distinguée,

beaucoup d'amabilité et de bravoure, il parvint au grade de général de cavalerie et devint propriétaire d'un régiment de dragons et gouverneur de Philipsbourg. Lorsque cette forteresse fut démantelée, il aspirait à la recevoir en fief héréditaire de l'empire; mais les vives réclamations du prince-évêque de Spire, comme ancien seigneur territorial, firent échouer un projet que la cour impériale avait paru favoriser.

Sa femme, héritière du dernier comte de Linange-Heidesheim, était douée de beaucoup d'esprit, de grâce et de beauté. Ces qualités semblaient héréditaires dans leur descendance, dont plusieurs membres furent placés sur les premiers trônes de l'Allemagne. Mme de Linange mourut à Strélitz, le 11 mars 1818, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

VIII.

A MADAME LA PRINCESSE CHARLOTTE DE HESSE-DARMSTADT.

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine.

Paris, ce 13 novembre (1781).

Recevez mes remercîments, ma chère princesse, votre souvenir m'est toujours cher, vous ne pouvez en douter; rien de si aimable que votre lettre pour mon jour de naissance (1); j'en serais encore plus flattée, si vous me faisiez moins de compliments, parce que je serais persuadée que vous rendez plus de justice à la tendre amitié que je vous ai vouée pour la vie, et avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur.

(1) La reine était née le 2 novembre 1755.

On voit par cette lettre que la reine n'aimait ni les compliments, ni les flatteurs. « Ce serait lui faire un grand tort que de la croire portée à se laisser prendre aux adulations, écrivait Mercy à Marie-Thérèse ; par caractère et par réflexion elle y répugne même, et je doute qu'il puisse exister, dans un rang si auguste, personne à qui il soit aussi facile de dire la vérité sans crainte qu'elle en soit jamais rebutée. »

Hélas, c'est un éloge que tous les souverains devraient mériter !

Tout le monde pensait à fêter la reine le 2 novembre, jour de sa naissance, mais sa mère surtout ne l'oubliait pas. Voici le commencement d'une lettre adressée par Marie-Thérèse à sa fille le 3 novembre 1780, peu de temps avant de mourir :

« J'étais hier, toute la journée, plus en France qu'en Autriche, et j'ai récapitulé tout cet heureux temps d'alors qui est bien passé. Le souvenir seul me console. Je suis bien contente que votre petite, que vous dites si douce, se rétablit (1). »

(1) *Correspondance, etc.*, p. 482, vol. III.

IX.

A MADAME LA PRINCESSE CHARLOTTE DE HESSE-DARMSTADT.

Naissance du premier dauphin, 22 octobre 1781.

Ce 26 novembre (1781)

Vous croyez bien, Madame, que le grand nombre de compliments que j'ai reçus pour la naissance de mon fils (1) ne m'a pas empêchée de sentir bien particulièrement tout l'intérêt que vous avez pris à l'événement le plus heureux et le plus important pour moi; je suis surchargée de lettres en ce moment. Voudrez-vous bien faire mes excuses à la princesse héréditaire, et mes compliments au prince? Mon fils se porte à merveille. Je souhaiterais bien que vous puissiez en juger par vous-même cet hiver, et ce serait un grand plaisir pour

(1) Louis-Joseph-Xavier-François, né le 22 octobre 1781, mort dans les bras de la reine, le 4 juin 1789.

moi de vous embrasser et de vous renouveler ma tendre amitié.

Avant ses couches, la reine avait envoyé son portrait à la sœur de la princesse Charlotte, la princesse héréditaire de Darmstadt, en disant : « Quoique ma santé soit fort bonne, la gêne naturelle et souffrance de mon état m'empêche d'écrire beaucoup. J'entre le 12 octobre dans mon neuf et j'espère accoucher promptement. N'oubliez pas d'embrasser la princesse Charlotte pour moi, vous devez être bien sûres toutes deux de ma sincère amitié et du prix que j'attache à la vôtre (1). »

« La reine est accouchée d'un dauphin aujourd'hui 22 octobre 1781 (à une heure vingt-cinq après-midi), disait M. de Stedingk, ambassadeur du roi de Suède à la cour de France (2). On avertit Mme la duchesse de Polignac à onze heures et demie. Le roi était au moment de partir pour la chasse avec

(1) De Reiset, *Lettres de la reine à la princesse Louise de Hesse* (28 septembre 1781). — Paris, Plon, 1865.

(2) Geffroy, Gustave III, p. 351, tome Ier.

Monsieur et M. le comte d'Artois. Les carrosses étaient déjà montés et plusieurs personnes parties. Le roi passa chez la reine ; il la trouva souffrante, quoiqu'elle n'en voulût pas convenir. Sa Majesté contremanda aussitôt la chasse. Les carrosses s'en allèrent. Ce fut le signal pour tout le monde de courir chez la reine, les dames, — la plupart dans le plus grand négligé, — les hommes comme on était. Le roi cependant s'était habillé. Les portes des antichambres furent fermées, contre l'usage, pour ne pas embarrasser le service, ce qui a produit un bien infini. J'allai chez la duchesse de Polignac, elle était chez la reine, mais j'y trouvai la duchesse de Guiche, Mme de Polastron, la comtesse de Grammont la jeune, Mme de Deux-Ponts et M. de Châlons. Après un cruel quart d'heure, une femme de la reine, tout échevelée, toute hors d'elle, entre et nous crie : « Un dauphin ! » mais « défense d'en parler encore. » Notre joie était trop grande pour être contenue. Nous nous précipitions hors de l'appartement, qui donne dans la salle des gardes de la reine. La première personne que j'y rencontre est Madame, qui courait chez la reine au grand galop. Je lui crie : « Un dauphin, Madame, quel bonheur ! »

« Ce n'était que l'effet du hasard et de mon excessive joie ; mais cela parut plaisant, et on le raconte

de tant de manières que je crains bien que cela ne servira pas à me faire aimer par Madame...

« L'antichambre de la reine était charmante à voir. La joie était au comble; toutes les têtes en étaient tournées. On voyait rire, pleurer alternativement; des gens qui ne se connaissaient presque pas, hommes et femmes, sautaient au cou les uns des autres, et les gens les moins attachés à la reine étaient entraînés par la joie générale; mais ce fut bien autre chose quand, une demi-heure après la naissance, les deux battants de la chambre de la reine s'ouvrirent et qu'on annonça M. le dauphin! Mme de Guémenée, toute rayonnante de joie, le tint dans ses bras, et traversa dans son fauteuil les appartements pour le porter chez elle.

« Ce furent des acclamations et des battements de mains qui pénétrèrent dans la chambre de la reine et certainement jusque dans son cœur. C'était à qui toucherait l'enfant, la chaise même. On l'adorait, on le suivait en foule. Arrivé dans son appartement, un archevêque voulut qu'on le décorât d'abord du cordon bleu, mais le roi dit qu'il fallait qu'il fût chrétien premièrement. Le baptême s'est fait à trois heures après-midi... On n'avait pas osé dire d'abord à la reine que c'était un dauphin, pour ne pas lui causer une émotion trop vive. Tout ce qui l'entourait se composait si bien que la reine, ne

voyant autour d'elle que de la contrainte, crut que c'était une fille. — Elle dit : « Vous voyez comme « je suis raisonnable ; je ne vous demande rien. » Le roi, voyant ses inquiétudes, crut qu'il était temps de l'en tirer. Il lui dit, les larmes aux yeux : « M. le dauphin demande d'entrer. »

« On lui apporta l'enfant, et ceux qui ont été témoins de cette scène disent qu'ils n'ont jamais rien vu de plus touchant. Elle dit à Mme de Guémenée, qui prit l'enfant : « Prenez-le, il est à « l'État, mais aussi je reprends ma fille. »

La reine dut regretter que cet heureux événement ne fût pas arrivé du vivant de sa mère qui aurait si bien partagé toutes ses joies maternelles.

L'impératrice Marie-Thérèse n'eut pas le bonheur de voir sa fille donner un héritier à la couronne de France. Cette illustre princesse termina ses jours à la fin de 1780. Le roi fut très-touché de cette mort et chargea l'abbé de Vermond d'annoncer cette triste nouvelle à la reine. La douleur de celle-ci fut telle qu'on devait le prévoir et le craindre ; une heure après avoir appris cet événement, elle prit *le deuil de respect* en attendant que le deuil de cour fût prêt. Elle resta

enfermée dans ses cabinets pendant plusieurs jours, ne sortant que pour entendre la messe. « Elle ne cessait de parler du courage, des malheurs, des succès et des pieuses vertus de sa mère (1). »

« Vous dites que je suis inépuisable en attention, disait Marie-Thérèse quelque temps auparavant; je le suis en tendresse et n'ai d'autre occupation plus chère que d'être occupée de mes chers enfants. Ce sont les seuls moments heureux de ma vie pénible; la charmante reine de France n'y contribue pas peu; mais il nous faut un dauphin. Jusqu'à cette heure j'étais discrète, mais à la longue, je deviendrai importune. Ce serait un meurtre de ne pas donner plus d'enfants de cette race, car on dit une merveille de santé et de charme de votre chère petite (2). »

Une autre fois : « Ce que vous me mandez, disait-elle à la reine, de votre chère fille me fait grand plaisir, et surtout de la tendresse du roi. Mais j'avoue que je suis insatiable; il lui faut un compagnon et il ne doit pas tarder trop longtemps. Ma chère fille, ne négligez rien de ce qui dépend de vous, et surtout à cette heure, à la belle saison,

(1) Campan, II, 85.

(2) XXXIIe lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette. *Correspondance, etc.*

ne courez pas trop à cheval, ce qui est absolument contraire à nos souhaits (1). »

La reine, de son côté, partageait ces idées, et, dès 1779, elle écrivait à sa mère : « Ma santé est entièrement remise. Je vais reprendre ma vie ordinaire, et par conséquent j'espère pouvoir bientôt annoncer à ma chère maman de nouvelles espérances de grossesse. Elle peut être rassurée sur ma conduite, et je sens trop la nécessité d'avoir des enfants pour rien négliger sur cela. Si j'ai eu anciennement des torts, c'était enfance et légèreté, mais à cette heure ma tête est bien plus posée, et elle peut compter que je sens bien tous mes devoirs sur cela. D'ailleurs je le dois au roi pour sa tendresse, et j'ose dire, sa confiance en moi, dont je n'ai qu'à me louer de plus en plus (2). »

Pendant ses grossesses, la reine se faisait saigner plusieurs fois, pour éviter les pesanteurs de tête et les légers étourdissements qui étaient occasionnés par sa trop grande abondance de sang. Elle mangeait plus que d'habitude, le fond de sa

(1) 1er avril 1779.

(2) La reine à Marie-Thérèse, p. 339, vol. III. *Correspondance, etc.*

santé n'était jamais meilleur et son visage ne changeait point. Avant la naissance de Madame Royale, elle écrivait à sa mère : « Ma santé est toujours très-bonne, malgré les incommodités inséparables d'un avancement de grossesse. Je commence à être un peu lourde; mais comme je marche tous les jours, j'espère aller bien jusqu'à la fin; j'ai été saignée il y a huit jours; on n'a pu me tirer que deux très-petites palettes de sang, à cause de la petitesse de mes veines, ce qui me mettra peut-être dans le cas d'être encore saignée dans un mois (1). »

Durant ses grossesses, la reine se promenait chaque jour à pied pendant une heure; elle se tenait le reste du temps assise dans ses cabinets, s'occupant à quelques petits ouvrages d'aiguille, ou à tresser des bourses. Les personnes qu'elle affectionnait le plus étaient admises à venir faire la conversation avec elle. C'était toujours la comtesse de Polignac qui jouissait le plus souvent et le plus longuement de cette faveur. — Lors de sa première grossesse, la reine écrivait à Marie-Thérèse : « Je me porte très-bien et le voyage de Marly, où il faisait le plus beau temps du monde, m'a fait grand bien. Je logeais en bas;

(1) 17 novembre 1778.

cela fait que je me promenais à toutes les heures du jour, surtout le matin à neuf ou dix heures. Je grossis beaucoup; j'ai eu l'enfance de me mesurer; j'ai déjà augmenté de quatre pouces et demi; ma chère maman est bien bonne de vouloir s'inquiéter pour ce petit enfant futur : j'ose l'assurer que j'en aurai le plus grand soin. A la manière dont on les élève à cette heure, ils sont bien moins gênés; on ne les emmaillote pas; ils sont toujours dans une barcelonnette ou sur les bras, et du moment qu'ils peuvent être à l'air on les y accoutume petit à petit et ils finissent par y être presque toujours : je crois que c'est la manière la plus saine et la meilleure de les élever. »

La nourrice de l'auguste enfant à naître n'était choisie que peu de moments avant les couches et ce choix fait par Lassone était tenu secret, pour éviter toute intrigue. — La reine, à son premier enfant, avait voulu nourrir. Marie-Thérèse consultée répondit : « Cela dépend du roi et du médecin; j'avoue à leur place que je ne vous l'accorderais pas : c'est très-bien de vous offrir; nous tenons notre neuvaine dans la chapelle de Saint-Xavier avec un concours de monde qui est touchant; d'ici-là j'espère d'avoir la tant désirée nouvelle. »

Au moment de l'accouchement de la reine, en 1781, il y avait plus de deux cents personnes de qualité qui étaient venues s'établir à Versallles où on ne trouvait plus ni logements ni vivres.

Un service très-nombreux veillait auprès de la reine pendant les premières nuits de ses couches; cet usage l'affligeait, elle savait s'occuper des autres. Elle commanda pour ses femmes d'énormes fauteuils dont les dos se renversaient par le moyen de ressorts, et qui tenaient parfaitement lieu de lits.

M. de Lassone, premier médecin, le premier chirurgien, le premier apothicaire, les chefs du gobelet, etc., étaient aussi neuf nuits sans se coucher. On veillait de même les enfants de France pendant très-longtemps, et une femme de garde restait toutes les nuits levée et habillée pendant les trois premières années de leur naissance.

Il se passa un fait assez curieux peu de jours après la naissance de Madame, fille du roi, née le 19 décembre 1778 : le curé de la Madeleine de la Cité, à Paris, envoya à la reine une petite boîte contenant son anneau nuptial avec ces mots : « J'ai reçu, sous le secret de la confession, l'anneau

que je remets à Votre Majesté, avec l'aveu qu'il lui a été dérobé en 1771, dans l'intention de servir à des maléfices pour l'empêcher d'avoir des enfants (1). »

La reine, en retrouvant son anneau, dit qu'en effet elle l'avait perdu en se lavant les mains, et qu'elle s'interdisait de chercher à découvrir la superstitieuse qui lui avait fait une pareille méchanceté.

Le dauphin, établi dans son appartement, reçut, dans son berceau, les hommages et les visites d'usage. Le duc d'Angoulême rencontrant son père à la sortie de l'appartement du dauphin lui dit : « Mon Dieu, papa qu'il est petit mon cousin ! — Il viendra un jour où vous le trouverez bien assez grand, mon fils, » lui répondit le comte d'Artois. — Enfin la naissance d'un dauphin sembla mettre le comble à tous les vœux ; la joie fut universelle, le peuple, les grands, tout parut, à cet égard, ne faire

(1) La reine, en arrivant à la Conciergerie, conservait encore deux jolies bagues de diamant et *son anneau de mariage*. A l'occasion de *l'œillet*, on la fouilla, on culbuta ses chaises et son lit et on lui enleva ses bagues.

(Déclaration de Rosalie Lamorlière.)

qu'une même famille : on s'arrêtait dans les rues, on se parlait sans se connaître, on embrassait tous les gens que l'on connaissait.

Les dames de la halle vinrent complimenter la reine et furent reçues avec le cérémonial que l'on accordait à cette classe de marchandes; elles prononcèrent trois discours au roi, à la reine et au dauphin. Peut-être sera-t-on curieux de les trouver ici : elles dirent au roi : « Sire, si le ciel devait un fils à un roi qui regarde son peuple comme sa famille, nos prières et nos vœux le demandaient depuis longtemps. Ils sont enfin exaucés; nous voilà sûrs que nos enfants seront aussi heureux que nous, car cet enfant doit vous ressembler : vous lui apprendrez, Sire, à être bon et juste comme vous. Nous nous chargeons d'apprendre aux nôtres comment il faut aimer et respecter son roi. » Elles dirent à la reine, entre autres choses : « Il y a si longtemps, Madame, que nous vous aimons sans oser vous le dire, que nous avons besoin de tout notre respect pour ne pas abuser de la permission de vous l'exprimer. » Et à M. le dauphin : « Vous ne pouvez entendre encore les vœux que nous faisons autour de votre berceau : on vous les expliquera quelque jour; ils se réduisent tous à voir en vous l'image de ceux de qui vous tenez la vie. »

Les chansons des dames de la halle furent nombreuses et quelques-unes assez bien faites. Le roi et la reine furent très-satisfaits du couplet suivant et le chantèrent plusieurs fois pendant le temps des couches :

Ne craignez pas, cher papa.
D'voir augmenter vot' famille,
Le bon Dieu z'y pourvoira :
Fait's-en tant qu'Versailles en fourmille,
Y eut-il cent Bourbons cheu nous,
Y a du pain, du laurier pour tous (1).

(1) Campan II, 95. — Anecdotes du règne de Louis XVI, I, 331-333.

X.

A MADAME LA PRINCESSE CHARLOTTE DE HESSE-DARMSTADT.

La reine envoie le peintre Campana pour faire les portraits des princesses Charlotte et Louise de Hesse.

Juin 1783.

Quand je vous ai donné mon portrait, ma chère princesse, j'ai cru acquérir quelques droits sur le vôtre et sur celui de la princesse héréditaire. Pour fatiguer le moins possible votre complaisance, je vous envoie Campana (1), qui n'exige que cinq minutes par séance. Je ne vous dis rien du plaisir et de l'impatience de posséder deux portraits si précieux à mon amitié. Mme votre mère m'a demandé à Fontainebleau à venir me voir avec Mme la princesse de Nassau. Jusqu'à présent l'état de ma nièce m'a tenue dans l'incertitude sur toute ma manière de vivre ; j'espère cepen-

(1) Campana, miniaturiste, qui, avec Sicardi, était le peintre habituel de la reine et de madame Élisabeth.

dant que, si samedi prochain convenait à ces dames, je pourrais en profiter vers cinq heures et demie, six heures. Adieu, ma chère princesse, vous connaissez ma tendre amitié; j'embrasse vos sœurs et vous de tout mon cœur.

Aux mois de mai et de juin 1783, la princesse Charlotte revint en France avec ses parents; mais la princesse héréditaire de Darmstadt ne fut pas du voyage.

Dans une lettre à la princesse Louise, du 2 juin 1783, la reine dit : « J'ai trouvé la princesse Charlotte un peu maigre à son arrivée, mais à présent elle paraît se porter à merveille. »

De toute la correspondance qui dut s'établir à cette époque entre la reine et son amie, nous n'avons recueilli que cette seule lettre.

La princesse Charlotte de Hesse, née le 5 novembre 1755, avait été élevée à Vienne, ainsi que sa sœur la princesse Louise, avec l'archiduchesse Marie-Antoinette. Celle-ci, née le 2 novembre de la même année, n'était l'aînée que de trois jours. De là vint leur intimité.

J'ai dit dans ma première étude sur la reine (1) que le président du tribunal révolutionnaire ayant demandé à Marie-Antoinette de qui étaient les deux portraits de femme qu'on avait trouvés dans ses effets à sa sortie du Temple, elle répondit : « Ce sont deux dames *avec qui j'ai été élevée* à Vienne. — Quels sont leurs noms? — Les dames de Mecklembourg et de Hesse (2). »

Le portrait de la princesse Charlotte avait été fait par Campana en juin 1783, comme cette lettre le constate. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, l'infortunée reine et si constante amie n'avait pas voulu se séparer d'un souvenir qui lui rappelait, jusqu'au pied de l'échafaud, une compagne aimée, et par elle sa mère, ses sœurs, ses frères, et les jours heureux de son enfance et de sa jeunesse.

En m'accordant la copie de ces précieuses lettres, Mme la duchesse de Mecklembourg m'envoya à Hanovre, par son auguste sœur, la princesse Louise de Hesse, une photographie du portrait que la princesse Charlotte avait reçu de

(1) Lettres de Marie-Antoinette à la landgrave Louise de Hesse, Paris, Plon, 1865.

(2) Les portraits des deux princesses étaient renfermés dans une petite boîte « en façon de chagrin, » une boîte pareille contenait celui de Mme de Lamballe.

(*Archives nationales. Procès-verbal de l'audience du tribunal révolutionnaire.*)

la reine et qui se trouve encore à Strelitz. Il est signé Dryander, 1785, ainsi que je l'ai dit dans l'introduction. — Ce souvenir, que je conservais pieusement en Normandie, m'a été enlevé par les Prussiens pendant la dernière guerre.

Cette phrase : « L'état de ma nièce m'a tenue dans l'incertitude sur toute ma manière de vivre, » a rapport à la maladie que fit dans ce temps Mademoiselle de France, fille du comte d'Artois, née le 5 août 1776, et qui mourut en 1783. Elle montre avec quelle tendresse la reine s'occupait, non-seulement de ses enfants, mais encore de ceux de sa belle-sœur.

XI.

A MADAME LA PRINCESSE CHARLOTTE DE HESSE-DARMSTADT.

Conseils de la reine à la princesse Charlotte, à l'occasion de son prochain mariage.

Ce 9 mai (1784).

Sûrement, ma chère princesse, je garderai fidèlement votre secret, mais je ne peux laisser partir le prince Georges, sans le charger au moins de tous mes souhaits pour votre bonheur et satisfaction. Vous ne sauriez croire combien, depuis que je sais votre mariage, j'en suis occupée; profitez bien du temps que vous avez encore devant vous et surtout du crédit que vous avez sur l'esprit du prince de Mecklembourg pour faire toutes vos conditions pour mener une vie heureuse, et surtout pour voir vos parents toutes les fois que vous le pourrez. Je n'ose pas parler d'un autre voyage que je voudrais mettre dans les conditions, j'y aurais l'air trop intéressée, et je veux ne

m'occuper aujourd'hui que de vous et de votre bonheur. Je me figure déjà vous voir entourée de vos cinq enfants et ils doivent compter sur un avenir bien heureux avec une telle belle-mère. Adieu, je charge M. le prince Georges de tous mes compliments pour votre famille. J'embrasse en particulier la princesse héréditaire et vous prie, ma chère princesse, de compter pour la vie sur ma tendresse et inviolable amitié.

La princesse Charlotte, âgée de vingt-neuf ans, épousa son beau-frère et mourut en couches à Hanovre, à la fin de l'année 1785.

La reine, dans cette lettre, montre avec toute sa tendresse pour son amie, un sentiment bien vif des joies de la famille. Avec quelle délicatesse elle exprime le désir de ces voyages de la princesse à Versailles, qu'elle voudrait voir insérer dans le contrat, comme une condition du mariage, si ce n'était trop s'occuper d'elle-même. Son imagination lui représente déjà la princesse entourée de ses cinq enfants et elle ajoute avec beaucoup de

charme, « qu'ils doivent compter sur un avenir bien heureux avec une telle belle-mère! »

Parmi ces enfants se trouvait une petite fille âgée de huit ans, dont la beauté et l'esprit ont été célèbres en Europe et qui est devenue la reine Louise de Prusse. — Mme Lebrun en a fait le portrait.

XII.

A MADAME LA PRINCESSE CHARLOTTE DE HESSE-DARMSTADT.

Commencement de la grossesse de la reine (du duc de Normandie); le premier Dauphin est à la Muette; sa fille ne la quitte pas.

Versailles, ce 17 août (1784).

Je parlerai, ma chère princesse, pour le sieur Vouillé, et je ferai ce qui sera possible pour le faire profiter de votre recommandation. Ma santé est toujours très-bonne, malgré le commencement de ma grossesse (1), dont vous aurez peut-être entendu déjà parler. Mon fils se fortifie de jour en jour, à la Muette (2), et ma fille, qui ne me quitte pas, m'intéresse tous les jours davantage.

J'espère, ma chère princesse, que vous ne doutez pas de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur.

(1) Du duc de Normandie, né le 27 mars 1785.
(2) Voy. note H.

Mille compliments à madame votre mère ; j'embrasse vos sœurs tendrement.

La reine portait alors dans son sein ce pauvre enfant prédestiné au malheur et que, dans une journée à jamais néfaste, elle défendit, dans la tour du Temple, pendant plus d'une heure, contre les bourreaux qui l'arrachèrent de ses bras.

Elle s'occupait beaucoup de ses enfants! Au mois d'octobre 1780, la santé de Madame Royale l'avait inquiétée; plusieurs dents, qui avaient voulu sortir toutes à la fois, avaient causé à la jeune princesse de grandes douleurs, des convulsions et donné une fièvre tierce. La reine en était profondément affectée. « Depuis hier l'accès a manqué, écrivait-elle à sa mère. Dieu veuille que cela soit fini! Je suis touchée de la douceur et de la patience de cette pauvre petite au milieu de ses souffrances, qui, dans certains moments, étaient fort vives (1). »

Le 16 mars 1780. — « Je conçois bien, dit-elle, l'inquiétude qu'on doit avoir quand ses enfants sont malades. Grâce à Dieu, je n'ai pas encore

(1) *Correspondance, etc.*, III, 473.

éprouvé ce sentiment, ma fille n'ayant pas eu seulement un mouvement de fièvre depuis sa naissance. On va bientôt la sevrer, elle est grande et forte, on la prendrait pour un enfant de deux ans. Elle marche toute seule, se baisse et se relève sans qu'on la tienne, mais elle ne parle guère. J'ose confier au tendre cœur de ma chère maman un bonheur que j'ai eu, il y a quatre jours. Étant plusieurs personnes dans la chambre de ma fille, je lui ai fait demander par quelqu'un où était sa mère. Cette pauvre petite, sans que personne lui dît mot, m'a souri et est venue me tendre les bras. C'est la première fois qu'elle a marqué me reconnaître; j'avoue que cela m'a fait une grande joie, et je vois que je l'aime bien mieux depuis ce temps. Mais je m'aperçois que je parle bien longuement d'elle : c'est à la bonté de ma chère maman et à son indulgence à me pardonner tout ce verbiage (1). »

Et plus loin, « le sevrage de ma fille n'a en rien dérangé sa santé, et elle est toujours très-bien et m'intéresse beaucoup; je lui désire bien vivement un compagnon et j'ai lieu de l'espérer plus que jamais (2). »

La reine avait envoyé en 1779 le portrait de sa

(1) *Correspondance, etc.*, III, 406.
(2) *Ibid.*, 13 avril 1780.

fille à l'impératrice Marie-Thérèse : « Il est bien ressemblant, disait-elle; cette pauvre petite commence à marcher fort bien dans son panier. Depuis quelques jours elle dit *papa;* ses dents n'ont pas percé encore, mais on les sent toutes. Je suis bien aise qu'elle ait commencé par nommer son père, c'est pour lui une attache de plus. Il y va toujours bien exactement, et, pour moi, je n'ai besoin de rien pour l'aimer davantage. Ma chère maman me pardonnera tout mon bavardage sur cette petite, mais elle est si bonne que j'en abuse quelquefois. Permet-elle que je l'embrasse tendrement (1) ?... »

(1) Versailles, 16 août 1779.

XIII.

A MADAME LA PRINCESSE CHARLOTTE DE HESSE-DARMSTADT.

Mariage de la princesse Charlotte de Hesse avec le prince de Mecklembourg (28 septembre 1784).

(Août 1784).

Je ne puis, Madame, laisser partir M. le prince Georges, sans vous réitérer les sentiments d'amitié que vous m'avez si bien inspirés. Je vous assure, ma chère princesse, que je m'occupe beaucoup de vous et que ce moment si décisif et si intéressant pour vous augmente encore, s'il se peut, mon tendre intérêt. Soyez heureuse, c'est mon plus grand désir. Dites, je vous prie, au prince de Mecklembourg (quoique je ne le connaisse pas), que j'ai le plus grand désir de le voir; ce désir est un peu intéressé, mais je laisse à votre amitié le soin de le diriger. Adieu, ma chère princesse, j'ai encore tout plein de lettres à écrire, et vous embrasse tendrement.

DIE WEISZE FRAU.

Le mariage de la princesse Charlotte préoccupait vivement la reine. Elle admirait beaucoup le dévouement aux orphelins qui portait la princesse à devenir la mère des cinq enfants de sa sœur, mais elle s'inquiétait des pressentiments qu'éprouvait son amie qui lui avait dit souvent : « Vous le verrez, je mourrai en couches comme ma sœur et au même âge. » Et l'avenir n'a pas démenti cette triste prédiction (1) !

Ces pressentiments tenaient du reste à la nature des Allemands, portée plus que toute autre à se préoccuper des chances de l'avenir et à se repaître de merveilleux. C'est ainsi que dans les familles royales de Hesse, d'Hapsbourg et de Prusse, on croit, sincèrement encore, à « l'apparition *de la Dame Blanche* » toutes les fois qu'un malheur doit frapper un de leurs membres.

Le prince Georges dont il est ici question, laissa après sa mort, dans ses papiers, une description « *de la manière dont la Dame Blanche lui était apparue avant la mort de la Reine.* » On la trouvera aux notes de la fin de ce recueil (2) ; mais, ce qui est fort curieux, et je crois peu connu, c'est que Louis XVI lui-même, sans doute sous l'influence de la reine, partageait aussi cette croyance : « La

(1) Voy. Appendice, note I.
(2) Voy. Appendice, note J.

veille de sa condamnation, dit le vertueux M. de Malesherbes, le roi m'avait demandé si j'avais rencontré dans les environs du Temple « *la femme blanche.* » Non, Sire, lui répondis-je. — Eh quoi! répliqua-t-il en souriant, vous ne savez donc pas que, suivant le préjugé populaire, lorsqu'un prince de ma maison va mourir, une femme vêtue de blanc erre autour du palais (1). »

(1) Dernières années du règne de Louis XVI. Hue, page 438.

XIV.

A MADAME LA PRINCESSE DE MECKLEMBOURG, A DARMSTADT.

Naissance du duc de Normandie (27 mars 1785).

Ce 19 mai (1785).

Vous connaissez trop mon amitié, ma chère princesse, pour douter que je ne sois bien sensible à la part que vous prenez à mon bonheur. J'ai eu grand plaisir à causer avec le prince Georges de tout ce qui intéresse vous et les vôtres. Adieu, ma chère princesse, je vous embrasse aussi tendrement que je vous aime.

L'heureux événement qui venait de donner un second héritier à la couronne fut un moment d'allégresse publique pour toute la France. La reine remercia Dieu de la grâce qu'il lui faisait de combler ses vœux. « Je me flatte de l'espoir, disait-elle,

que s'il daigne nous conserver ce cher enfant, il fera un jour la gloire et les délices *de ce bon peuple.* »

« Je viens d'apprendre avec bien de la satisfaction la nouvelle de l'heureuse délivrance de la reine, écrivait, le 3 avril, l'empereur Joseph à sa sœur Marie-Christine; elle arrange très-bien ses affaires; elle se laisse du temps et fait des garçons. »

La reine appelait dans l'intimité ce jeune prince son petit « chou d'amour; » elle l'aimait à la folie. Cet enfant était charmant, plein de gaieté et d'esprit; il est devenu la victime de la révolution.

XV.

A MADAME LA PRINCESSE DE MECKLEMBOURG.

Grossesse de la princesse de Mecklembourg; ses inquiétudes. Marques de la tendre affection de la reine pour son amie.

Ce 2 juin (1785).

Votre lettre, ma chère princesse, m'a fait grand plaisir et peine en même temps. Je suis charmée de la confiance que vous me marquez en me parlant de votre grossesse (1), et j'espère qu'elle se terminera aussi heureusement que je le désire; mais permettez à mon amitié de vous gronder. Quelle enfance que ces inquiétudes; vous vous portez bien, et il faut penser que le malheur de la princesse votre sœur n'est arrivé à votre âge que parce qu'elle avait déjà eu plusieurs enfants et que vraisemblablement elle était trop fatiguée. Au reste, j'avais prévu toutes vos inquiétudes, et c'est ce qui fait que

(1) La princesse Charlotte était grosse de trois mois du prince Charles-Frédéric-Auguste de Mecklembourg, qui naquit le 30 novembre 1785.

j'ai été affligée en apprenant votre grossesse, mais j'espère que la princesse héréditaire (que j'embrasse de tout mon cœur) voudra bien vous gronder un peu, et vous donner en même temps du courage; je l'en charge, et je m'en prendrai à elle si vous en manquez.

Malgré mes leçons et ma sévérité, j'espère, ma chère princesse, que je ne vous en imposerai pas assez pour que vous ne m'écriviez plus; au contraire, je désire plus que jamais avoir souvent de vos nouvelles. Si vous avez des inquiétudes, des peines, dites-les moi, c'est alors que vous trouverez toujours un cœur, qui saura garder vos secrets, et s'il est possible les diminuera par la sincère et tendre amitié qu'il vous a vouée pour jamais.

Cette lettre est une des plus belles que nous connaissions de la reine; on y voit le fond de son noble cœur qui se pénétrait si bien des souffrances des autres. Elle devenait sérieuse et dévouée lorsque les peines et les afflictions atteignaient ses amies.

Au milieu de tous ses devoirs et des angoisses qui l'oppressaient alors, la reine trouva le temps d'écrire cette longue lettre à son amie, tant elle avait à cœur de fortifier son courage et de calmer ses inquiétudes. Ce fut deux mois et demi après, le 15 août 1785, propre jour de la fête de la reine, qu'éclata le scandale de l'affaire du collier par l'arrestation du cardinal de Rohan.

La fille Le Guay d'Oliva (1), qui représentait la reine dans cette odieuse intrigue, fut retrouvée à Bruxelles par mon cousin, le chevalier de Hirsinger, qui y étaitalors chargé d'affaires de France. Il la fit arrêter et en demanda l'extradition à la sœur de Marie-Antoinette, gouvernante des Pays-Bas autrichiens. On la ramena à Paris avec son amant, Toussaint de Beausire, dans le courant de novembre 1785, et elle mourut, dans la misère, en 1789.

(1) Quelques heures avant la scène du bosquet, Mme de La Motte, qui demeurait à Versailles à l'hôtel de la Belle-Image, place Dauphine, procéda à la toilette de la demoiselle d'Oliva qui devait passer pour la reine. Elle lui fit endosser « *une chemise blanche bordée de rouge* » et lui mit sur la tête « une *thérèse blanche.* » (Interrogatoire de la d'Oliva.)

Pendant le procès du cardinal de Rohan, quelques femmes portèrent des rubans rouges et jaunes dont la couleur s'appelait *cardinal sur la paille.* (Mémoires de la République des lettres.)

Les outrages contre la reine redoublèrent sous le ministère de M. de Calonne; elle n'avait eu aucune part à son élévation, cependant lorsque ce ministre révéla à la nation qu'il existait un *déficit* dans les finances, les ennemis de la reine proclamèrent qu'il ne fallait en chercher la cause que dans ses profusions; ce mensonge fut répété d'un bout de la France à l'autre. On appela la reine *Madame Déficit;* sa présence ne mettait plus de frein au déchaînement des mauvaises passions. Au lieu des applaudissements qu'on lui prodiguait autrefois, elle entendait des murmures, et des écoliers allèrent même jusqu'à l'insulter dans le parc de Saint-Cloud. Navrée de ce débordement de méchanceté et de cette injustice, elle disait un jour au prince Georges de Hesse : « Eh bien, vous qui me connaissez, vous qui ne partagez pas les préventions où l'on est sur mon compte, vous savez si je mérite ce qu'on pense de moi. Vous savez comme je vous ai parlé de M. de Calonne, lorsqu'on a voulu l'appeler au ministère? peut-être avais-je tort? mais enfin est-ce moi qui l'ai voulu ministre (1)? »

Et ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'aujourd'hui où la vie de la malheureuse reine est connue et ap-

(1) Montjoie, 185.

préciée telle qu'elle fut, il se trouve encore des biographes qui se plaisent à fausser l'opinion sur le caractère de cette princesse qui ne désirait que faire le bien, être aimée de tout son peuple, pour le bonheur duquel le roi et elle étaient prêts à tout sacrifier!

XVI.

A MADAME LA PRINCESSE DE MECKLEMBOURG.

Inoculation du duc de Normandie. Mariage de la belle-fille de la princesse Charlotte. La reine s'occupera de M. Fouquet auprès de M. de Ségur.

Ce 10 octobre (1785).

Je profite du départ du prince Georges pour vous dire un mot de mon amitié, ma chère princesse, mais ce n'est exactement qu'un mot, car j'ai tant d'affaires dans ce moment-ci que je n'ai pas un moment à moi. Mon fils est dans l'instant le plus souffrant de l'inoculation, et quoiqu'il n'y ait rien d'inquiétant, je ne le quitte guère. Je vous fais mon compliment sur le mariage de votre fille; je ne peux pas m'accoutumer à vous voir mère de tant d'enfants. Je désire que celui à venir ne vous fasse pas beaucoup souffrir. Mandez-moi de vos nouvelles. Je suis charmée que vos inquiétudes aient cédé à la raison. Je prie M. le prince Georges de faire mes excuses à Mme votre mère. Mais je n'ai absolument pas le temps de lui

répondre; j'embrasse vos sœurs. Votre frère vous dira pourquoi je n'ai pas vu M. Fouquet, mais je donnerai avec plaisir son mémoire à M. de Ségur (1). Il suffit qu'il vous intéresse toutes pour que je m'en occupe. Adieu, ma chère princesse, je vous embrasse comme je vous aime et vous savez que c'est de bon cœur.

La reine adresse à la princesse Charlotte ses compliments au sujet du mariage de sa belle-fille

(1) Le nouveau ministre de la guerre, Philippe, marquis de Ségur, depuis maréchal de France, avait porté dans le ministère, où la reine l'avait élevé, une grande probité, les connaissances de son état, un corps presque sans bras et tout couvert de blessures qui attestaient encore ses services militaires dans les guerres de 1740, et de Sept ans.

Le marquis de Ségur perdit le bras gauche à la bataille de Lawfeld (1747). Un fait extrêmement curieux, que je crois peu connu, c'est que sa sœur, Henriette de Ségur, qui avait pour lui une grande affection et qui se trouvait alors à Paris, éprouva, au moment où son frère eut le bras fracassé, une douleur si vive qu'elle en perdit connaissance. On s'empressa autour d'elle, et lorsqu'elle reprit ses sens, elle dit aux personnes qui l'entouraient qu'assurément son frère venait d'être horriblement blessé au bras gauche et qu'elle en avait plus que le pressentiment, puisqu'elle en sentait encore la douleur.

En effet, quelques jours après, avec la nouvelle de la bataille, arriva aussi celle de la blessure du jeune colonel. Cet événement produisit à Versailles un grand effet.

la princesse Charlotte-Georgine-Louise-Frédérique de Mecklembourg qui s'était mariée le 3 septembre 1785 au duc régnant de Saxe-Hildburghausen. Cette jeune princesse était l'aînée des filles du prince Charles de Mecklembourg, gouverneur de Hanovre.

Ses autres enfants étaient :

2° La princesse Thérèse-Mathilde-Amélie, née le 5 avril 1773, mariée le 15 mai 1789 au prince Charles-Alexandre de Turn et Taxis;

3° La princesse *Louise*-Auguste-Wilhelmine-Amélie, née le 10 mars 1776, mariée à Frédéric-Guillaume III de Prusse le 24 décembre 1793, morte le 19 juillet 1810;

4° La princesse Frédérique-Caroline, née le 2 mars 1778, mariée à Ernest-Auguste, roi de Hanovre, le 29 mai 1815, morte le 29 juin 1841;

5° Le prince Georges-Charles-Frédéric-Joseph, né le 12 août 1779, grand-duc de Mecklembourg-Strélitz, mort le 6 septembre 1860, succéda à son père le 6 novembre 1816, laissant sa couronne à son fils Frédéric-Guillaume-Charles-Georges-Ernest-Adolphe-Gustave, né le 17 octobre 1819, marié le 28 juin 1843 à la grande-duchesse Auguste, fille aînée de feu Adolphe, duc de Cambridge, dont est né Adolphe-Frédéric, grand-duc héritier le 22 juillet 1848.

Le duc de Normandie venait d'être inoculé et avait été assez éprouvé de cette opération (1). La reine ne le quittait pas. A cette époque elle ne se séparait presque plus de ses enfants ; il lui semblait qu'elle avait trop peu de temps à vivre pour jouir assez d'eux. Dans tous les mémoires du temps, dans toutes les lettres de Mercy, il n'est question que de son amour maternel. Elle s'effrayait des moindres maux qu'éprouvaient ses enfants, et lorsqu'elle les perdit, elle devint comme folle de douleur.

Lorsque la reine fit inoculer ses enfants à Saint-Cloud, elle poussa la condescendance jusqu'à se tenir renfermée dans le château les jours où les habitants de Paris venaient visiter le parc, ne voulant pas, disait-elle, leur communiquer l'air contagieux qu'elle respirait auprès de ses enfants. Elle se condamnait ainsi à la réclusion pour ne pas priver le peuple du plaisir de la promenade.

(1) Elle consistait, comme la vaccination, à introduire sous l'épiderme le virus variolique. Pratiquée de temps immémorial en Afrique et en Asie, importée en Angleterre au siècle dernier par Lady Wortley-Montagu, l'inoculation se répandit bientôt dans toute l'Europe; ce ne fut qu'en 1764 qu'elle fut autorisée en France.

XVII.

A MONSIEUR LE DUC DE MECKLEMBOURG-STRÉLITZ A HANOVRE.

Mort de la princesse Charlotte, duchesse de Mecklembourg-Strélitz. La reine avait, pour cette princesse, la plus tendre amitié; elle en conservera toute sa vie le souvenir et le regret.

Versailles, ce 6 janvier 1786.

Personne ne partage plus que moi, Monsieur, votre juste affliction; le caractère et les qualités personnelles de la princesse m'avaient inspiré la plus tendre amitié pour elle; j'en conserverai toute ma vie le souvenir et le regret. Recevez, Monsieur, mon triste compliment, et les sentiments de sincère attachement de votre bien affectionnée

MARIE-ANTOINETTE.

La reine venait d'apprendre la mort de la princesse Charlotte. Cette perte la frappa au cœur.

Après avoir écrit au duc de Mecklembourg, elle s'empressa d'exprimer à la princesse Louise de Hesse, sœur de la défunte, ses douloureux regrets : « J'ai été bien touchée de votre lettre, lui disait-elle le 18 janvier 1786, et personne ne partage plus sincèrement vos peines. Vous connaissiez l'amitié qui m'attachait à la princesse Charlotte et vous devez juger par là combien sa perte m'a affligée; *le pressentiment* affreux qu'elle a toujours eu, et dont elle me parlait encore dans ses dernières lettres, a augmenté mon saisissement à la nouvelle de sa mort. Vous m'avez toujours montré de l'amitié, mais à présent j'espère que vous voudrez bien l'augmenter pour remplacer en même temps l'amie que j'ai perdue! Pour mon cœur, il n'y a rien à faire, vous savez que depuis longtemps il vous est tendrement et entièrement attaché! »

Le prince Charles-Frédéric-Auguste de Mecklembourg-Strélitz naquit le 1er décembre 1785 (1). Onze jours après, sa mère, la princesse Charlotte, mourut au palais royal de Hanovre. Elle fut enterrée auprès de sa sœur, à Mirow, dans le Mecklembourg.

Durant les sept ans qu'elle vécut encore, Marie-Antoinette s'intéressa vivement au jeune prince

(1) L'Almanach de Gotha de 1836, contient le portrait du duc Charles de Mecklembourg.

dont la naissance avait causé la mort de sa meilleure amie. C'était comme un souvenir vivant de la princesse qu'elle avait tant aimée. D'ailleurs, au milieu des douleurs qui déchiraient son âme, la pauvre reine était en proie à des moments d'abattement et de découragement invincibles. Les caresses de ses enfants étaient son unique consolation.

La reine était grosse de deux mois, de la princesse Sophie-Hélène-Béatrix, lorsqu'elle apprit la mort de son amie. — L'enfant qu'elle portait dans son sein naissait le 9 juillet 1786 et lui était enlevée onze mois après.

« L'histoire, dit Montjoie, doit aussi ce témoignage à Marie-Antoinette, qu'aucune femme de son siècle ne connut mieux qu'elle les obligations et la tendresse d'une mère : il y avait plusieurs mois que la reine avait perdu sa dernière fille et elle la pleurait encore. Le prince Georges de Hesse-Darmstadt la trouvant un jour inondée de larmes, en fut vivement affecté; il lui représenta qu'il ne concevait rien, ni à la vivacité, ni à la durée de sa douleur et qu'il osait lui dire qu'il semblait déraisonnable qu'elle versât tant de larmes sur la mort d'un enfant dont elle n'avait rien pu voir encore qui justifiât ses regrets. — « Eh! « monsieur, lui répondit la reine, *ç'eût été une* « *amie.* »

C'est aux mères à apprécier tout ce que ce mot a de touchant.

La lettre suivante de la reine, pleine d'un noble mélange de résignation et d'espoir, est en date du 19 novembre 1789, lorsqu'elle était aux Tuileries avec ses enfants. Quoiqu'elle n'appartienne pas à la correspondance de Marie-Antoinette avec la princesse Charlotte de Hesse, nous croyons devoir la publier. Jusqu'ici nous avons vu la reine écrivant à ses amies au milieu des grandeurs et de la prospérité; cette lettre nous la fait voir conservant pour ses amies, dans les plus terribles épreuves, cette même bonté, cette même tendresse de cœur qui sont l'un de ses caractères distinctifs. — Jusqu'à la mort, la reine pensa à ses amies, la princesse Louise de Hesse et à la duchesse de Polignac; c'est assurément pour ces deux dames que, huit heures avant de quitter ce triste monde, elle écrivit ces mots : « J'avais des amis, l'idée d'en être séparée pour jamais *et leurs peines* sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant; qu'ils sachent du moins que jusqu'à mon dernier moment, j'ai pensé à eux (1). »

(1) Testament de la Reine, du 16 octobre 1793, à 4 h. 1/2 du matin.

Cette missive, à la suite de laquelle nous groupons quelques détails sur la dernière époque de la vie de la reine, m'a été donnée par mon neveu, le comte d'Arjuzon (1), qui l'avait reçue de son père. Elle provenait de la belle collection d'autographes de son aïeule, la comtesse d'Arjuzon, ancienne dame d'honneur de la reine de Hollande, qui, pendant la Révolution, avait été elle-même enfermée à la Conciergerie. Marie-Antoinette y manifeste son éloignement pour les projets faits dès cette époque par tous ses amis dans le but de faciliter l'évasion de la famille royale. Elle est sans nul doute adressée à la duchesse de Polignac qui, après être restée assez longtemps à Parme, auprès de la sœur de Marie-Antoinette, se retira à Rome, puis en Suisse. MM. de Mercy et de Fersen furent d'abord les intermédiaires de la reine avec ses amis à l'étranger, puis le général de Jarjaye fut chargé de porter sa correspondance. Ce dernier avait épousé une des femmes de chambre de la reine et se rendit à Turin, auprès du comte d'Artois, pour détourner le prince de Condé du projet de pénétrer en France par Lyon, ce qui eût compromis la vie même de la famille royale.

(1) Ancien chambellan de l'empereur.

A MADAME LA DUCHESSE DE POLIGNAC.

La reine espère que le temps ramènera les esprits et qu'ils reprendront confiance dans la pureté des intentions du roi.

Ce 19 novembre (1789).

Je ne peux résister au désir de vous dire un mot, mon cher cœur. J'ai reçu votre lettre de Parme; elle m'a fait bien plaisir et peine à la fois. Je sens combien votre constante et tendre amitié doit être affectée pour nous. Ma santé est assez bonne, celle de mes enfants est parfaite; nous logeons tous trois dans le même appartement; ils sont presque toujours avec moi et font ma consolation. J'espère que le temps ramènera les esprits, et qu'ils reprendront confiance dans la pureté de nos intentions. C'est le seul moyen que nous avons. Tous les autres seraient inutiles et dangereux. Il est impossible que l'on ne revienne pas à nous quand on verra et connaîtra notre véritable manière de penser. Le bon bourgeois et le bon peuple sont déjà très-bien pour nous ici. Adieu, mon cher cœur, je n'ose pas vous

écrire longuement. Dieu sait quand cette lettre vous parviendra. Croyez que ma tendre amitié pour vous ne cessera qu'avec ma vie; je vous embrasse. Votre mari, vos enfants, votre gendre et tous ceux qui sont avec vous, doivent trouver ici mille choses pour eux.

MARIE-ANTOINETTE.

Nous donnons ici la reproduction du filigrane qui se trouve dans le papier de cette lettre. La marque de fabrique D et C, B signifie : David et Corneille Blaeu ou Blauw.

Ces éditeurs hollandais rivalisaient avec les Elzévirs et faisaient fabriquer des papiers à leur marque à Angoulême et à Annonay.

Le *filigrane* ou *filigramme* (*gramma fili*, chiffre de fil) que l'on retrouve dans tous les anciens papiers d'Italie, de France et de Hollande, était fait au moyen de fils de cuivre appliqués sur la toile métallique qui servait à la fabrication du papier, fait alors *à la forme*. Il y a loin de ce gros papier, dont se servait la reine, à ce papier enjolivé de bouquets de fleurs, de filets d'azur, d'or et d'argent, gaufré, moiré, avec initiales, armes ou devises, qui est si recherché, depuis 1832, dans notre monde élégant.

Il y aurait à publier utilement un ouvrage sur les usages et les coutumes des corporations des papetiers français, ainsi que sur les filigranes, du XVIe au XIXe siècle, de l'Angoumois, de Normandie, du Limousin et du Languedoc, à l'exemple de ce qui a été fait déjà par MM. Midoux et Matton (1), pour les papiers employés en France aux XIVe et XVe siècles.

Le grain du papier de la reine était ordinairement *rude* et n'eût point permis l'usage de nos plumes de fer, mais il était très-nerveux et solide.

(1) Claudin, Paris, 1868.

Il était fait avec des chiffons de toile de fil de chanvre pur, exempt de toute matière minérale capable de nuire à son emploi. A l'instar des papiers hollandais, il avait une teinte azurée ou verdâtre.

Yolande-Martine-Gabrielle de Polastron, duchesse de Polignac, née en 1749, mourut à Vienne, le 9 décembre 1793, peu de temps après la reine, sa protectrice. La haine populaire s'était attachée à la favorite, et on se rappelle ce mot de Mirabeau qui eut tant de retentissement dans Paris : « Mille écus à la famille d'Assas pour avoir sauvé l'État ; un million à la famille Polignac pour l'avoir perdu (1). »

Son mari mourut à Pétersbourg en 1817, et pen-

(1) Au mariage de la fille de madame de Polignac, le roi lui avait donné une dot de 800,000 livres, ce qui avait été regardé comme une générosité excessive dans un moment de réforme générale. La princesse de Lamballe aurait fort désiré d'attirer le roi chez elle, mais ce monarque n'allait que chez la comtesse de Polignac, la reine lui en ayant fait prendre l'habitude. Quelquefois on y jouait au colin-maillard qui aboutissait à donner des gages qu'il s'agissait ensuite de racheter par quelques pénitences bizarres. — La faveur de la comtesse de Polignac ressemblait à un prestige inconcevable ; son crédit n'avait plus de mesure.

dant mon séjour à l'ambassade de France en Russie, j'ai connu, entre autres, le comte Strogonoff (1), qui m'a beaucoup parlé de lui. Il avait reçu de l'impératrice Catherine une terre dans l'Ukraine. Paul Ier lui fit don d'une propriété en Lithuanie. L'empereur Alexandre conféra des lettres de naturalisation au proscrit et à ses enfants.

Le duc de Polignac avait trois fils et une fille :

1° Armand-Jules-Marie-Héraclius, duc de Polignac, né le 17 janvier 1771, mort en 1847 à Saint-Germain en Laye;

2° Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de Polignac, né le 14 mai 1780 à Versailles, mort le 2 mars 1847 à Paris; ministre des affaires étrangères en 1830;

(1) Le comte Grégoire Strogonoff, ministre de Russie en Espagne sous Ferdinand VII, puis ambassadeur à Constantinople, avait épousé une Portugaise, la comtesse Julie Oyenhausen, famille d'origine hanovrienne, veuve d'un comte d'Ega. — Lors de mon séjour à Saint-Pétersbourg, le comte Strogonoff était aveugle, et à la retraite comme grand chambellan de l'empereur Nicolas; sa carrière diplomatique avait été couronnée par sa mission à Londres, où il représenta, en 1838, son souverain au couronnement de la reine Victoria.

La famille Strogonoff a reçu son premier titre de baron de Pierre le Grand. Son illustration vient surtout de ce qu'elle a procuré une partie de la Sibérie, conquise par le cosaque Yermak. La devise du comte Strogonoff, gravée sur sa vaisselle d'argent faisait allusion à ce fait : *Opes terram patriæ, sibi nomen.*

3° Camille-Henri-Melchior, né en 1781, mort en 1855, maréchal de camp, gouverneur de Fontainebleau.

Le duc de Guiche avait épousé la fille de la duchesse de Polignac, il fut depuis duc de Grammont, capitaine des gardes du corps sous Louis XVIII et eut sous ses ordres mon oncle, le lieutenant-général vicomte de Reiset, qui était lieutenant commandant de cette compagnie.

Avant de se rendre à Rome, Mme de Polignac s'était arrêtée à Parme pendant quelques jours, auprès de l'infante Marie-Amélie, sœur de Marie-Antoinette, mariée à l'infant don Ferdinand, que Marie-Thérèse appelait le *sot* mari de sa fille (1).

Marie-Amélie était la quatrième fille (2) de Marie-Thérèse; née en 1746, elle avait épousé, en 1769, l'infant don Ferdinand, petit-fils de Philippe V et duc de Parme. Ce prince, très-faible d'esprit, se laissa diriger par sa femme, vive et impétueuse, et renvoya son ministre du Tillot, marquis de Felino,

(1) *Correspondance, etc.*, p. 62, vol. IIe.

(2) Marie-Amélie avait alors quarante-trois ans. Ses enfants étaient :

Caroline-Thérèse, née en 1770, mariée le 12 mai 1792 à Maximilien de Saxe ;

Louis, né en 1773 ;

Marie-Antoinette, née en 1774 ;

Charlotte-Marie, née en 1777.

qui gouvernait les affaires du duché avec une grande sagesse. A la suite du renvoi de cet homme d'État, Marie-Thérèse se brouilla avec sa fille, et rompit avec l'infant. A cette occasion, Marie-Antoinette écrivait à sa mère ces lignes charmantes et pleines de cœur et de respect : « Je n'entends plus parler de l'infante. Il faut qu'elle sente bien peu le bonheur de contenter ses parents pour ne pas changer de conduite. Je ne comprends pas comment elle peut vivre sans avoir des nouvelles de la meilleure des mères. Dieu me préserve, ma chère maman, d'un malheur semblable ! Je ne connaîtrais pas de pénitence assez rude pour fléchir votre bonté, et obtenir mon pardon (1). »

A l'époque où la lettre adressée à Mme de Polignac fut écrite, la reine venait de traverser les horribles journées de l'insurrection de Versailles des 5 et 6 octobre, où elle avait été sublime de courage et de présence d'esprit (2). Le roi, trop con-

(1) *Correspondance, etc.*, p. 439, t. Ier.

(2) Rivarol nous rapporte ces mâles paroles : « Je sais qu'on vient de Paris pour demander ma tête, mais j'ai appris de ma mère à ne pas craindre la mort, et je l'attends avec fermeté. » — Elle tint parole.

fiant ou trop faible, venait de licencier ses derniers amis et les troupes qui lui étaient restées fidèles. La famille royale était tombée aux mains de la Révolution.

La reine, devant l'effervescence populaire et les excès des séditieux, qui regardaient Mme de Polignac comme son inspiratrice, avait dû se séparer de son amie. Elle avait fait remettre ses enfants aux soins de la noble et vertueuse marquise de Tourzel. Son martyre commençait ; la reine le savait et ne se faisait aucune illusion sur la marche et la fin de la Révolution. « Plaignez-moi, écrivait-elle à son amie, et surtout aimez-moi, vous et les vôtres, je vous aimerai jusqu'à mon dernier soupir. — Je vous embrasse de toute mon âme (1). »

Les enfants de France confiés aux soins de Mme de Tourzel étaient réduits à deux; depuis la fin de l'année 1788, la santé du premier dauphin (2) établi à Meudon (3) n'avait fait que décliner. C'était un joli enfant, très-fort et plein d'esprit, qui n'avait jamais été malade, et qui tomba tout à

(1) *Marie-Antoinette*, par MM. de Goncourt, p. 251.

(2) François-Henry, comte de Lillebonne, duc d'Harcourt, lieutenant général, gouverneur de Normandie, avait été nommé, en 1786, gouverneur du premier dauphin.

(3) Voy. à l'Appendice, note K.

LE PREMIER DAUPHIN,

né à Versailles, le 22 Octobre 1781

mort à Meudon, le 4 Juin 1789.

coup rachitique. Sa maladie lui avait courbé l'épine dorsale; sa figure, autrefois fraîche et charmante, était pâle et allongée; ses jambes ne le supportaient plus; il était devenu semblable à un vieillard, et la reine, au cou de laquelle il était toujours, le soignait comme une mère seule sait le faire, cherchant à lutter contre la mort. Mais le pauvre enfant expira dans ses bras le jeudi 4 juin 1789.

Deux ans avant, presque jour pour jour, Marie-Antoinette avait vu mourir sa fille, la princesse Sophie-Hélène-Béatrix de France.

Mme de Tourzel avait perdu son mari, à la fin de l'année 1786, d'une manière effroyable. Son cheval s'était emporté à la chasse et il avait eu la tête brisée contre un arbre. Cet accident avait fait une vive impression sur le roi, dit Mme de Staël dans sa correspondance avec le roi de Suède (1); il a versé des larmes, il a donné sur-le-champ la place du père au fils et a dit à la mère, sœur de M. le duc d'Hâvré, qu'elle pouvait désormais s'adresser directement à lui quand elle aurait une grâce à lui

(1) Geffroy, *Gustave III.*

demander. On prétend qu'un grand seigneur de ce pays-ci s'est laissé tomber sous les pieds des chevaux du roi, il y a quelques années, afin d'avoir cette occasion de lui recommander ses enfants. — Ce moyen de faveur est cependant dangereux ! Le roi voulait aller chez M. de Tourzel ; on l'en a empêché, en disant qu'il était sans connaissance ; cela pouvait être inutile à M. de Tourzel, mais n'était pas perdu pour l'exemple. — Il est mort après de cruelles opérations, barbare pitié des parents qui veulent faire vivre aux dépens de douleurs plus cruelles que la mort.

La malheureuse Mme de Tourzel a eu dans l'égarement de la douleur, un mouvement qui m'a paru terrible. Au moment de la mort de son mari (1), elle a pris son fils dans ses bras et l'a jeté sur le corps de son père. « J'ai tout perdu, lui a-« t-elle dit, il ne me reste qu'un seul espoir dans

(1) A la mort du marquis de Tourzel, qui fut enterré dans l'église des Jacobins de la rue du Bac, le Roi donna la survivance de la grande prévôté de France à son fils ; on lui représentait que ce jeune homme était encore mineur et qu'il fallait avoir atteint l'âge de majorité pour remplir cette place : — « *Les Sourches ne sont point mineurs,* » répondit Louis XVI ; « *la mort de M. de Tourzel me touche beaucoup. Bon père* « *de famille, sage, religieux et fidèle, il laisse, jeune en-* « *core une réputation intacte et des affaires en bon ordre.* « *Belle leçon pour tant d'autres qui n'en laissent que de* « *mauvaises !* » (Mém. hist. Eckard, p. 407.)

« ce monde, c'est que vous soyez aussi ver-
« tueux que l'homme dont vous embrassez le ca-
« davre. »

Elle lui a parlé pendant six minutes avec une éloquence surnaturelle, et elle est tombée dans un évanouissement profond, dont on ne l'a retirée qu'après plusieurs heures. Ce délire de la douleur et de l'exaltation de l'âme me semble un des plus beaux mouvements que la tragédie même ait jamais offerts. La nature n'est pas aussi souvent belle que l'art, mais quand elle l'est, rien n'en approche (1).

(1) *Tourzel* est le nom d'une ancienne terre en Auvergne qui a été la possession primitive de la maison d'Alègre, dont un des représentants, l'ami du chevalier Bayard, fut enterré dans ma chapelle du Breuil-Benoist. La branche aînée de la maison du Bouchet de Sourches, titrée duc de Tourzel, s'est éteinte, le 13 juillet 1845, par la mort d'Olivier-Henri-Charles-Roger du Bouchet de Sourches, duc de Tourzel, né le 23 juillet 1804. Il était le petit-fils de l'illustre gouvernante des enfants de France, de cette courageuse et vertueuse femme qui, par sa bienveillance et son inépuisable charité, avait été surnommée *la bonne duchesse*. Son arrière-petite-fille, madame la duchesse de Vallombrose, continue, comme sa sainte aïeule, à être, dans sa belle terre d'Abondant, la providence, la consolation et le soutien de tous ceux qui souffrent.

Le duc de Tourzel, marié à Anastasie d'Uzès, fille du duc de Crussol, avait pour beaux-frères le vicomte d'Hunolstein, le duc de Lorge et le duc Des Cars, dont les enfants sont les uniques rejetons de cette grande famille associée dans les plus mauvais jours de la révolution au sort de la famille royale.

Après l'insurrection de Versailles (1), le roi et la reine s'installèrent comme ils purent au palais des Tuileries qui n'avait pas été habité par la famille royale depuis plus d'un siècle. Il n'y avait ni meubles ni lits ; on les fit venir du garde-meuble. Le roi prit trois pièces du rez-de-chaussée dont les fenêtres s'ouvraient sur le jardin. La reine s'occupait beaucoup de ses enfants, assistait à leurs leçons, écrivait autant qu'elle trouvait des personnes sûres pour porter ses lettres, et passait le reste de son temps auprès du roi lorsqu'il était seul, une tapisserie à la main, causant des tristes affaires du temps. Des amis venaient donner des nouvelles, et on passait du découragement à l'espoir.

La reine occupait l'appartement de la comtesse de la Marck, sœur des maréchaux de Mouchy et de Noailles. Elle avait écrit à Mme Campan de venir avec elle loger aux Tuileries. « Venez, ne me quittez pas, de fidèles serviteurs, dans des mo-

(1) La cocarde, puis le drapeau tricolore, avaient été adoptés dès le mois de juillet 1789, *excepté dans la marine.* Ce fut Mirabeau qui fit accepter cette réforme dans la séance du 21 octobre 1790, avec cet amendement « que les matelots remplaceraient le cri de vive le Roi ! par celui de *vive la nation, la loi et le roi !* » C'est alors que, pour propager ce cri, on commença à faire faire des faïences « dites *patriotiques* » portant ce cri révolutionnaire, et qui se répandirent dans toutes nos campagnes comme un signe de révolte et de succès démagogique à Paris.

« ments semblables, deviennent d'utiles amis : « nous sommes perdus, entraînés peut-être à la « mort, les rois prisonniers en sont bien près (1).

« Je ne peux voir personne chez moi, écrivait-« elle à M. de Mercy ; je n'ai que ma petite chambre « en haut, ma fille couche dans mon cabinet à côté « de moi, et mon fils dans ma grande chambre. « Quoique cela soit gênant, j'aime mieux qu'ils « soient auprès de moi, et au moins ne me soup-« çonnera-t-on pas d'avoir du monde chez « moi (2). »

Marie-Antoinette espérait, malgré tout, que le temps ramènerait les esprits, et que le peuple reprendrait confiance dans la pureté des intentions du roi.

Pour aider à la détresse du Trésor, le roi avait fait des réformes et des économies sévères dans sa maison ; depuis deux mois la famille royale mangeait dans de la vaisselle en porcelaine.

« Le roi, annonçait Barère dans sa publication « *Le point du Jour*, dédaignant un faste inutile à « sa grandeur, a envoyé à la Monnaie toute son « argenterie et celle de la reine. Le même trait « honore la vie de Louis XIV ; mais c'était pour les

(1) Madame Campan, 256.
(2) Feuillet de Conches, I, 270, 10 octobre 1789.

« frais de la guerre qui désolait l'Europe. Louis XVI « veut s'en servir pour assurer les bases de la li- « berté qui doit régénérer ses peuples. »

L'Assemblée nationale pria le roi de garder sa vaisselle, mais Louis XVI répondit que ni la reine ni lui n'attachaient d'importance à ce sacrifice, et qu'ils y persistaient.

Barère dit alors : « Quand la justice et la probité « sont sur le trône, toutes les vertus règnent avec « elles (1). »

La reine espérait toujours. Déjà le 31 août de la même année, elle avait écrit à Mme de Polignac (2) une lettre conçue à peu près dans le même sens que celle qui nous occupe.

« Je vois que vous m'aimez toujours, j'en ai « grand besoin, car je suis triste et affligée. Depuis « quelques jours, les affaires paraissent prendre « une meilleure tournure, mais on ne peut se flatter « de rien, les méchants ont un si grand intérêt et

(1) Weber, p. 250.

(2) Mme de Polignac était aussi en correspondance avec le roi ; elle lui adressait ses lettres sous le nom de M. d'Hanaud. Mme de Polignac avait passé par la Suisse avant de se rendre à Parme et à Rome. Le 29 septembre, elle écrivit, en date de Berne, une lettre au roi sous le nom supposé de Mme Erlinger.

Nous voyons dans la correspondance du roi à Mme de Polignac, en date du 20 décembre 1789, que la reine « s'était bles- « sée au pied quelques jours auparavant, ce qui la forçait de « garder sa chaise longue. » (Feuillet de Conches, III, 219.)

« tous les moyens de retourner et empêcher les « choses les plus justes ; mais le nombre des mau- « vais esprits est diminué, ou au moins, tous les « bons se réunissent ensemble, de toutes les classes « et de tous les ordres ; c'est ce qui peut arriver de « plus heureux. Je ne vous dis point d'autres nou- « velles, parce que, en vérité, quand on est au « point où nous sommes, et surtout aussi éloignées « l'une de l'autre, le moindre mot peut inquiéter « ou trop rassurer ; mais comptez toujours que les « adversités n'ont pas diminué ma force ni mon « courage. »

Jusqu'en 1791, la reine gardait la croyance de voir le peuple revenir au roi. Son courage égalait son infortune. Elle avait envoyé un anneau au comte Esterhazy, avec cette légende : « *Domine salvum fac regem et reginam* (1). » Ces sortes d'anneaux se vendaient en quantité à Paris. Cependant je n'en ai rencontré dans aucune collection.

(1) Le dimanche qui précéda le 10 août, les chantres de la chapelle du roi eurent l'insolence d'accentuer ce passage du Magnificat : « *Deposuit potentes de sede...* » Cette allusion fut remarquée du roi et de la reine, et causa un grand scandale. Le public et les personnes attachées à la cour y répondirent immédiatement en ajoutant « *et Reginam,* » au *Domine salvum fac regem.* C'est alors qu'on fit faire des bagues royalistes populaires avec cet exergue, semblables à celle que la reine avait donnée au comte Esterhazy une année auparavant. M. le marquis de Persan en possède une qui lui vient de son aïeul.

Après la prise de la Bastille, le comte d'Artois, accompagné du prince de Condé, avait quitté la France pour se rendre à Turin auprès de son beau-père, le roi Amédée III. Le maréchal de Broglie, la duchesse de Polignac et grand nombre d'émigrés vinrent les y retrouver. Ils croyaient qu'on pouvait rétablir par la force le roi sur son trône. Mais, comme on le voit par la lettre que nous publions, le roi et la reine étaient d'un avis différent. Ils redoutaient des tentatives qui pouvaient les faire massacrer dans Paris, et écrivaient tous deux pour combattre ces projets qu'ils appelaient « les extravagances de Turin ».

La lettre adressée à Mme de Polignac, à Rome, est donc une des premières qu'écrivit la Reine pour supplier le comte d'Artois et les illustres proscrits de renoncer à leurs illusions et à leurs projets d'intervention, qui devaient plutôt enchaîner leur liberté que hâter le triomphe de la cause royaliste.

Turin, Worms et Coblentz ne servirent qu'à aggraver la position de la famille royale ; l'armée des princes n'était pas suffisante pour vaincre la révolution, et la fuite proposée du côté de la Normandie pouvait seule réussir à sauver le roi et la reine ; mais, comme disait justement l'ambassadeur de Suède : « Les royalistes ne cessent de

« parler de contre-révolution, tandis que pour en « exécuter une, si elle était possible, *il faudrait « n'en parler jamais.* » A cette époque, comme aujourd'hui, les royalistes agissaient sans bien calculer. On oubliait l'affreux sort de la malheureuse famille royale, et chacun pensait et agissait selon ses intérêts particuliers.

Seul, Mirabeau avait donné un bon conseil ; il fallait, dans sa pensée, que le roi s'entourât de troupes ménagées à l'avance et qu'il quittât Paris, pour échapper au despotisme de l'Assemblée et de Lafayette. Le secours était en France et non à l'étranger.

De son côté, le roi de Suède Gustave III s'était mis à la tête de l'alliance du Nord contre la France, pour travailler au rétablissement de la famille royale; il devait y employer seize mille Suédois, et se flattait de pouvoir y joindre huit mille Russes. Le 24 mai 1791, il partait pour Aix-la-Chapelle, quand il fut informé que le gouvernement révolutionnaire se disposait à envoyer le vicomte de Vibraye pour le représenter à Stokholm. Aussitôt il mande au baron de Staël, par une dépêche datée de Brunswick, le 8 juin 1791, que nul envoyé de ce gouvernement ne sera reçu dans ses États, et que des ordres sont donnés dans les différents ports, à

Stralsund, Helsingborg et Istad, pour empêcher M. de Vibraye de passer outre. « Je regarde, di-« sait le roi, tous ceux qui viennent de la part de « cette Assemblée (et je ne suis pas le seul des « souverains du Nord à penser ainsi), comme au-« tant de conspirateurs gagés pour allumer le feu « de la guerre civile dans les différents États, et « pour semer partout la discorde entre les peuples « et les souverains. Avec cette conviction, je me « croirai tout permis pour les empêcher de réus-« sir (1). » Au moment de ces événements, mon père venait d'être nommé attaché à l'ambassade de M. de Vibraye, gentilhomme plein de dévouement à la famille royale, et ce fut par suite de cette détermination du roi Gustave III qu'il ne se rendit pas à Stockholm, et qu'il quitta la carrière diplomatique pour entrer dans celle des finances, où il a laissé de si honorables souvenirs.

La reine est morte depuis plus de quatre-vint-un ans ; cependant la tradition de ses grandes qualités est encore vivante.

Notre vieil ami, le comte Elzéar de Sabran (2), que j'ai tant vu dans ma famille, était du nombre

(1) Geffroy, *Gustave III*, p. 134, vol. 2.
(2) Né en 1774.

de ces hommes qui avaient gardé un véritable culte pour le souvenir de la reine. Dans ma jeunesse, je reconduisais ce bon vieillard, de la campagne de ma mère, de Feuillancourt, à Saint-Léger, près Saint-Germain-en-Laye, où il demeurait, et en route, mon plaisir était de lui faire parler de tout ce qu'il avait aimé autrefois, de sa mère et de la reine Marie-Antoinette. « J'ai joué, comme en-« fant, la comédie devant elle, me disait-il, et elle « m'a si bien embrassé que je me rappelle encore « le sentiment d'orgueil que produisit en moi « cette marque de tendresse (1). Il faut avoir vu « Marie-Antoinette pour bien se rendre compte « de la grâce et du charme dont Dieu l'avait com-« blée. Pauvre reine, elle a été calomniée (2)! »

(1) Dans la correspondance de la comtesse de Sabran, publiée par MM. de Magnieu et Prat, p. 127, je trouve la confirmation de cette anecdote.

— Savez-vous que j'ai embrassé un Monsieur hier? disait la reine à Mme de Sabran. — Madame, je le sais, car mon fils s'en vante. La reine se mit à rire et elle m'a dit qu'elle l'avait trouvé grandi et embelli étonnamment.

(2) « Le poison, non, ne le craignez pas, écrivait la reine à « son amie madame de Polignac, il n'est pas de ce siècle-ci : « c'est la calomnie qu'on emploie, c'est un moyen plus sûr pour « tuer votre malheureuse amie. On retourne et on envenime les « choses les plus simples et les plus innocentes, on aveugle « sans cesse le bon bourgeois, on enivre la populace. On nous « peint comme des êtres sanguinaires qui veulent égorger tout

J'ai aussi connu une femme de grand talent, amie de ma mère, qui avait été admise dans l'intimité de la reine ; c'est madame Le Brun. Dans sa vieillesse, elle se ranimait au seul nom de Marie-Antoinette, et nous disait avec émotion tout ce que l'infortunée reine inspirait à la fois d'affection et de dévouement.

Madame Le Brun nous a laissé non-seulement d'admirables peintures de Marie-Antoinette, mais un charmant portrait écrit, qui n'est pas assez connu, et que nous sommes heureux de donner ici.

« Marie-Antoinette était grande, admirable-
« ment bien faite, assez grosse, sans l'être trop.
« Ses bras étaient superbes, ses mains petites,
« parfaites de forme, et ses pieds charmants ; elle
« était la femme de France qui marchait le mieux,
« portant la tête fort élégamment, avec une ma-
« jesté qui faisait reconnaître la souveraine au mi-
« lieu de toute sa cour, sans pourtant que cette
« majesté nuisît en rien à tout ce que son aspect
« avait de doux et de bienveillant. Il est très-dif-
« ficile de donner une idée de tant de grâces et de
« noblesse réunies : ses traits n'étaient pas régu-
« liers, elle tenait de sa famille cet ovale long et

« Paris. — (Correspondance de Marie-Antoinette avec madame de Polignac, 17 mars 1792.)

« étroit qui lui est particulier. Elle n'avait point « de grands yeux; leur couleur était presque « bleue, son regard était spirituel et doux, son « nez fin et joli, sa bouche pas trop grande, quoi- « que les lèvres fussent un peu fortes. Mais, ce « qu'il y avait de plus remarquable dans son vi- « sage, c'était l'éclat de son teint; je n'en ai ja- « mais vu de plus brillant : *brillant*, est le mot, « car sa peau était si transparente qu'elle ne pre- « nait pas d'ombre. Lors du dernier voyage que « je fis à Fontainebleau, je vis la reine dans sa « plus grande parure, couverte de diamants, et « comme un magnifique soleil l'éclairait, elle me « parut vraiment éblouissante; sa tête, élevée sur « son beau cou grec, lui donnait en marchant un « air si imposant, si majestueux, que l'on croyait « voir une déesse au milieu de ses nymphes (1). »

Nos lecteurs voudront bien nous permettre à notre tour, en terminant ce travail, que nous avons écrit avec émotion et avec un sentiment de profond respect pour la mémoire de Marie-Antoinette, de résumer, en quelques pages, le portrait de cette princesse telle que nos longues recherches nous la font apercevoir.

Ses traits formaient un ensemble des plus sym-

(1) Mme Vigée-Lebrun, *Souvenirs*. Paris, 1835.

pathiques : la reine était belle à ne pas oser la regarder et à ne jamais l'oublier.

Elle était de ces femmes qu'on voit un jour et auxquelles on s'attache, on ne sait comment ; dont on s'occupe toute sa vie et qu'on aime sans qu'elles vous aient même jeté un regard. Walpole l'a peinte admirablement en peu de mots :

« On ne peut avoir d'yeux que pour la reine : les Hébés et les Flores, les Hélènes et les Grâces ne sont que des coureuses de rue à côté d'elle. Quand elle est debout ou assise, c'est la statue de la beauté ; quand elle se meut, c'est la grâce en personne. Elle avait (1) une robe d'argent semée de lauriers-roses ; peu de diamants et de plumes. On dit qu'elle ne danse pas en mesure, mais alors c'est la mesure qui a tort... En fait de beautés, je n'en ai vu aucune ou bien la reine les éclipsait toutes. »

Cette expression si souvent prodiguée « *pleine de charmes* » est celle qui lui convenait exactement et qui peignait le mieux l'ensemble de sa personne.

Tous ses mouvements avaient de la grâce. Son esprit, et elle en avait beaucoup, était peu brillant ; aussi ne montrait-elle aucune préten-

(1) Au bal donné en l'honneur du mariage de la princesse Clotilde.

tion à le faire valoir. Elle était simple, sensible, bonne, et savait trouver à l'occasion ce qu'il y avait à dire de plus convenable à chacun et selon les circonstances.

Le besoin d'avoir une amie à qui elle pût se communiquer porta Marie-Antoinette à rechercher successivement l'affection de plusieurs femmes, toutes irréprochables. Elle se lia d'abord avec la princesse de Lamballe, puis avec la comtesse Arthur Dillon, qui mourut jeune de la poitrine, et enfin avec la comtesse Jules de Polignac, dont nous avons apprécié le dévouement (1).

La reine fut séduite par les charmes d'une société intime qui se forma chez madame de Polignac et où régnait une confiance et une liberté inconnues dans « *les grands appartements* ». — Là, disait-elle, « *je suis moi* », comparant la vie qu'elle y menait à la gêne de la représentation de la cour; mais cette gêne était inséparable de sa haute position et, en s'en affranchissant, cette princesse éloigna malheureusement de sa personne les grandes familles du royaume, auxquelles elle ne

(1) J'ai entendu des personnes dire de la reine qu'elle n'avait pas su comprendre le caractère français. C'est, je le crois, une grande erreur. Elle était généralement aimée en France, et si bien devenue française qu'elle avait complétement oublié sa langue maternelle. M. de Mercy était chargé de la traduction des lettres allemandes qui lui parvenaient.

témoignait pas assez d'égards. Ce fut là une faute qu'elle paya cher.

La reine, dans son intérieur, montrait une candeur et une bienveillance très-rares, même chez les personnes de condition plus modeste. Le caractère de Marie-Antoinette grandit à mesure que sa position devint plus difficile et plus dangereuse ; elle fut toujours à la hauteur des circonstances (1). On ne peut se lasser d'admirer la tendresse et l'attachement sans bornes qu'elle montra pour ses enfants après la mort du roi (2). Un membre de la Commune de Paris, touché de l'excès de ses malheurs, voulut la sauver. Tout était disposé pour son évasion, et le succès assuré, pourvu qu'elle consentît à abandonner ses enfants ; elle s'y refusa, en disant qu'elle ne se séparerait jamais d'eux.

Mais ce fut surtout à l'approche de la mort que Marie-Antoinette se montra vraiment sublime. Le chagrin avait altéré ses traits et blanchi ses

(1) « Si les qualités de Marie-Antoinette furent bien d'elle-« même, ses défauts furent surtout de son entourage et de son « temps. » — De la Rocheterie, *Dix ans de la vie d'une reine*. Paris, Douniol.

(2) « Ma famille, c'est mes enfants, je ne peux être bien qu'avec eux, et sans eux, nulle part. » (Interrogatoire de la Reine à la Conciergerie.) « J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants, vous savez que je n'existais que pour eux ! » (Dernière lettre de Marie-Antoinette à madame Élisabeth.)

cheveux (1), elle avait même presque perdu un œil, par suite du défaut de repos et de l'air humide et malsain de la chambre où elle avait été renfermée en dernier lieu à la Conciergerie (2).

Elle entendit son arrêt sans la moindre émotion, et le lendemain, à onze heures du matin, lorsqu'elle sortit de sa prison pour être conduite à l'échafaud : « Voici, Madame, lui dit quelqu'un « qui s'était mis sur son passage, l'instant de « vous armer de courage. »

« — Du courage, répliqua-t-elle, il y a si long- « temps que j'en fais l'apprentissage, qu'il n'est pas « à craindre que j'en manque en ce moment. »

Seule et abandonnée, sans que personne osât la plaindre, privée, dans ce moment redoutable, de tout secours religieux, la reine monta sur l'é-

(1) En 1791 elle avait fait monter pour la princesse de Lamballe une bague contenant une mèche de ses cheveux blancs avec cette inscription : « *Blanchis par le malheur.* » (De Lescure, *Princesse de Lamballe*, p. 256.)

(2) Pendant son procès, dit dans son exposé de Busne, lieutenant de gendarmerie près les tribunaux, « la veuve Capet *dérivait le corridor* pour descendre l'escalier intérieur de la Conciergerie ; elle me dit : *Je vois à peine à me conduire.* Je lui présentai mon avant-bras droit, et elle descendit dans cette attitude l'escalier ; elle le reprit pour descendre les trois marches glissantes du préau. C'est pour lui éviter une chûte que je pris cette mesure. » (V. Pièces justificatives, note L, ce qui concerne la captivité de la reine à la Conciergerie.)

chafaud « *avec précipitation* », se mit à genoux et, après un court recueillement, dit d'une voix ferme et assez élevée pour être entendue : « *Seigneur, éclairez et touchez mes bourreaux; adieu, mes enfants, je vais rejoindre votre père!* (1) »

Ensuite elle leva les yeux au ciel et, pleine d'espérance dans la bonté de Dieu, elle reçut le coup qui termina ses souffrances (2). Sa tête fut

(1) Crawfort, Paris, Gratiot, 1819.

(2) Un arrêté du comité de salut public avait ordonné que la dépouille des condamnés fût remise à l'administration des hôpitaux pour servir aux pauvres, ainsi qu'aux prisonniers qui n'étaient pas en état de se vêtir. Conformément à cet arrêté, les derniers vêtements de la reine allèrent à l'hôpital de la Salpêtrière, où ils furent religieusement conservés pendant quelque temps par la personne qui les y reçut. Malheureusement nos recherches pour les retrouver dans cet établissement ont été infructueuses. Sur l'indication de madame la comtesse de Bondy, nous avons vu aux Archives nationales un recueil contenant les échantillons des étoffes de robes que portait la reine, en 1782, à Versailles. Ce précieux volume porte : madame la comtesse d'Ossun. Garde-robe des atours de la Reine. Gazette pour l'année 1782. — Puis ces deux intéressantes annotations de la main de M. Dupont, chef du secrétariat des Archives nationales :

1782.

Registre relié en parchemin vert, composé de 43 feuillets. Sur les gardes sont attachés des échantillons d'étoffes de soie disposés selon les désignations suivantes : grands habits.

Robes sur le grand panier. Robes sur le petit panier. Robes turques, lévites. Robes anglaises et redingotes.

montrée « *avec férocité* » au peuple. De ses lèvres semblaient encore sortir ces paroles chrétiennes, qui étaient assurément dans son cœur : *Celui d'entre vous qui me veut le plus de mal, est bien loin de se douter de tout le bonheur que je lui désire!*

L'obligeant M. Georges Duplessis, l'un des conservateurs-adjoints du cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, a mis sous nos yeux les gravures et les images populaires, avec leur texte, qui furent criées et vendues dans Paris, quelques jours après l'exécution de la reine.

On en trouvera les principales dans l'Appendice. Leur vue est vraiment navrante, mais dès qu'il s'agit de cette auguste victime, ne faut-il pas tout connaître pour se rendre bien compte des souf-

A côté de l'échantillon, se trouvent inscrits le nom de la couturière qui avait travaillé l'étoffe et le mode de garniture du vêtement.

1792.

Gazette d'été par madame Élisabeth.

Registre composé de 23 feuillets sur lesquels sont attachés des échantillons d'étoffe de soie disposés selon les désignations suivantes:

Grands habits. — Pierrots. — Robes. —

A côté de l'échantillon, se trouvent inscrits la mention de la réception et le mode de garniture du vêtement.

frances par lesquelles elle a dû passer avant de recevoir de Dieu la palme du martyre.

Nous avons achevé nos notes; cependant tout ce qui touche à Marie-Antoinette a pour nous un attrait si puissant, que nous nous séparons à regret de cette femme qui était à la fois une noble reine et une courageuse et tendre mère!

Espérons qu'un jour viendra où la découverte de nouveaux documents servira encore à élever, à ce grand caractère, le monument qu'il a le droit d'attendre de la justice de la postérité.

APPENDICE.

NOTE A.

FAMILLE DE HESSE-DARMSTADT.

Georges-Guillaume de Hesse, père de la princesse Charlotte, eut neuf enfants.

1° *Louis*, né le 27 mars 1749, mort le 26 octobre 1823, feld-maréchal de l'Empire et grand-croix de Saint-Étienne de Hongrie.

2° *Georges*-Frédéric-Guillaume, né et mort en 1750.

3° *Frédérique*-Caroline-Louise, née le 20 août 1752, morte le 22 mai 1782, première femme de Charles-Louis-Frédéric, duc régnant de Mecklembourg-Strélitz depuis le 2 juin 1794; nommé Grand-Duc en 1815, ce prince était, avant son mariage, feld-maréchal au service du Hanovre et de la Grande-Bretagne et gouverneur de Lünebourg; marié le 18 septembre 1758, dont cinq enfants.

4° *Georges*-Charles, né le 14 juin 1754, mort en 1830, major général au service de Hollande; montra un grand dévouement à la reine Marie-Antoinette et chercha à la sauver.

5° *Charlotte*-Wilhelmine-Christine-Marie, née le 5 novembre 1755, morte le 12 décembre 1785, fut mariée le 28 septembre 1784 en secondes noces au même duc Charles de Mecklembourg-Strélitz et n'eut qu'un

enfant. Elle était l'aînée de la reine de France et avait été élevée avec elle à Vienne.

6° *Charles*-Guillaume-Georges, né le 21 juillet 1759, mort en 1808.

7° *Auguste-Frédéric*-Georges, né le 24 juillet, 1759, mort en 1808.

8° *Louise*-Caroline-Henriette, née le 15 février 1761, morte le 24 octobre 1829, mariée le 19 février 1777 à Louis X, landgrave de Hesse (grand-duc Louis Ier), qui mourut le 6 avril 1830.

9° Marie-Wilhelmine-*Auguste*, née le 14 avril 1765, morte le 30 mars 1796, mariée le 30 septembre 1785 à Maximilien-Joseph, comte palatin des Deux-Ponts, qui devint plus tard Maximilien Ier, roi de Bavière.

NOTE B.

BIOGRAPHIE DU DUC CHARLES-FRÉDÉRIC

DE MECKLEMBOURG-STRÉLITZ.

Charles-Frédéric-Auguste, duc de Mecklembourg-Strélitz, naquit, le 30 novembre 1785, à Hanovre, où son père, le grand-duc Charles-Louis-Frédéric de Mecklembourg-Strélitz, était alors, au nom du roi d'Angleterre, feld-maréchal et gouverneur du Hanovre. Sa mère, la princesse Charlotte-Wilhelmine-Christine-Marie de Hesse-Darmstadt, sœur de la première femme de son père, étant morte treize jours après la naissance du prince, le grand-duc Charles confia sa première édu-

cation, ainsi que celle de ses sœurs, à la landgrave Georges de Hesse-Darmstadt. Lorsque le duc Charles devint grand-duc de Mecklembourg-Strélitz, le 2 juin 1784, le dernier de ses fils, âgé de neuf ans, le suivit à Neustrelitz, où quelques années après il commença son éducation militaire et reçut ses premiers grades au service de la Prusse. De 1800 à 1813, ce prince passa régulièrement par tous les grades de l'armée, et fut attaché, à cette dernière époque, au quartier général du général Blücher. S'étant distingué aux batailles de Bautzen et de Haynau, il fut fait, bientôt après, général-major et chef de la 1re brigade dans le corps d'armée d'York. Le 3 octobre 1813, après le combat de Wartembourg, le général Gneisenau disait de lui dans son rapport : « Le prince de Mecklembourg a été le héros « de la journée. » Après s'être illustré sur presque tous les champs de bataille de l'Allemagne, il fut nommé général d'infanterie et commanda les gardes du roi jusqu'à sa mort. Guillaume III avait une haute estime pour ce prince qui, par ses vertus chrétiennes et par ses talents militaires, était devenu un des personnages les plus considérables de la Prusse. Le duc Charles-Frédéric-Auguste de Mecklembourg mourut le 21 septembre 1837, à huit heures du matin, âgé de cinquante-deux ans, d'une attaque d'apoplexie du poumon ; la veille il avait dicté son testament à son aide de camp, M. de Molière, d'une famille originaire de France. Il fut enterré à Mirow, près de sa mère, la noble amie de la reine Marie-Antoinette.

NOTE C.

FILIATION DE LA FAMILLE ROYALE.

État de la famille royale, 1787.

Louis, seizième du nom, roi de France et de Navarre, né à Versailles le 23 août 1754, sacré et couronné à Reims le 11 juin 1775; marié à Versailles le 16 mai 1770.

Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne d'Autriche, archiduchesse, reine de France et de Navarre, née à Vienne le 2 novembre 1755.

Marie-Thérèse-Charlotte, Madame de France, née à Versailles le 19 décembre 1778.

Peu de temps après la naissance de Madame, la reine devint grosse; elle n'avait encore parlé de son état qu'au roi, à son médecin et à quelques personnes honorées de sa confiance très-intime, lorsqu'ayant levé avec force une glace de sa voiture, elle sentit qu'elle s'était blessée, et huit jours après elle fit une fausse couche. Le roi passa la matinée entière près de son lit; il la consolait, lui donnait les marques du plus tendre intérêt. La reine pleurait beaucoup, le roi la prenait avec affection dans ses bras et mêlait ses larmes aux siennes (1). Le roi ordonna le silence au petit nombre de personnes instruites de cet événement fâcheux. Il resta généralement inconnu; la reine fut quelque temps à rétablir sa santé, le roi en était fort occupé.

(1) Madame Campan, 82, II.

Louis-Joseph-Xavier-François de France, Dauphin, né à Versailles le 22 octobre 1781.

La reine fit une seconde fausse couche vers le 7 novembre 1783.

Louis-Charles de France, duc de Normandie, né à Versailles le 27 mars 1785.

Sophie-Hélène-Béatrix, Madame Sophie, fille d roi, née à Versailles, le 9 juillet 1786, morte le 19 juin 1787, à 11 mois et dix jours.

État de la maison de la reine en 1789.

Chef du conseil et surintendante.

1775. Mme la princesse de Lamballe.

Dame d'honneur.

1775. Mme la princesse de Chimay.

Dame d'atours.

1781. Mme la comtesse d'Ossun.

Dames du palais.

1740. Mme la marquise de Talleyrand.
1763. Mme la comtesse d'Adhémar.
1767. Mmé la duchesse de Duras.
1771. Mme la duchesse de Luxembourg.
1775. Mme la duchesse de Luynes.
1775. Mme la marquise de la Roche-Aymon.
1778. Mme la princesse d'Hénin.
1781. Mme la princesse de Berghes.
1781. Mme la duchesse de Fitz-James.
1782. Mme la comtesse de Polastron.

1784. Mme la comtesse de Juigné, surnuméraire.
1784. Mme la vicomtesse de Castellane.
1786. Mme la princesse de Tarente.
1788. Mme la comtesse Eugénie de Gramont.
1788. Mme la comtesse de Maillé.
1789. Mme la duchesse de Saulx-Tavas, hnneonoraire.

Toutes ces dames se sont montrées dévouées à la reine et la plupart ont été victimes de la révolution.

M. le marquis de Galard m'a donné de précieux renseignements sur l'une d'elles, Mme la princesse de Tarente, sa grand'tante, qui partagea, avec Mme de Polignac, l'honneur d'être l'amie de Marie-Antoinette (1).

Mme de Tarente se réfugia en Russie, où l'empereur Paul lui fit une pension. Elle reçut de la reine de Naples, sœur de Marie-Antoinette, la lettre qui suit :

« Ma chère princesse, quoique je n'aie point l'honneur de vous connaître, votre attachement à mon infortunée sœur vous rend à mes yeux bien précieuse. Je ne puis me consoler de sa fin tragique et en doute encore. Grand Dieu! elle qui a été si aimée, *et qui surtout aimait si passionnément la France et les Français*, elle en a été si abominablement traitée! Mais tirons un voile sur ces horreurs que mon cœur n'oubliera jamais. Les enfants, la vertueuse mademoiselle Élisabeth, c'est ce que je désirerais, au prix de mon sang, pouvoir sauver, et toutes mes pensées se réduisent à cela, me paraissant

(1) Louise-Emmanuelle de Chastillon, mariée à Charles-Bretagne-Marie-Joseph, duc de la Trémouille, prince de Tarente, pair de France.

Marie-Antoinette, en quittant Versailles, donna à la princesse de Tarente *son chien griffon*, avec de nombreux souvenirs, témoignages précieux de l'affection qu'elle lui avait toujours portée.

par là de rendre hommage et une preuve de ma tendresse à sa mémoire. Vous recevrez cette lettre par une amie parfaite et bien aimable et qui vous est attachée au dernier point.

Adieu; comptez que je chéris tous ceux qui ont aimé mon infortunée sœur, et qu'en toutes les occasions je me ferai un plaisir de vous prouver que je suis votre attachée amie,

CHARLOTTE.

Ce 19 février 1794 (1).

Mme de Tarente était sur le point de revenir en France, sous la Restauration, lorsqu'elle mourut subitement, au mois de mai 1814. Sa dernière pensée fut pour la famille royale : « *Chers Lys,* dit-elle, *que Dieu vous protége toujours!* » Comme elle avait désiré être enterrée aux environs de Versailles, dans la terre de Wideville, habitée aujourd'hui par M. le marquis de Galard, le gouvernement russe, voulant accomplir le vœu de la défunte fit transporter son corps sur un bâtiment de l'État.

Tous les bijoux, tous les souvenirs donnés par la reine furent renvoyés à la famille du duc d'Uzès.

La correspondance, qui contenait des lettres de l'empereur Paul, fut gardée en Russie, et il est probable qu'on y trouverait des lettres de Marie-Antoinette.

Lorsque j'étais premier secrétaire de l'ambassade de France en Russie, je me souviens que l'ambassadeur, M. le général de Castelbajac, me chargea de faire quelques démarches dans les bureaux du ministère des affaires étrangères de Pétersbourg, pour savoir

(1) *Histoire et description de Wideville.* Archives de M. le duc d'Uzès.

ce qu'étaient devenus les papiers de madame la princesse de Tarente, que la famille d'Uzès réclamait.

Je m'adressai à M. de Seniavine, qui me répondit, *qu'on les chercherait*. Un peu plus tard M. le comte de Nesselrode dit à l'ambassadeur *qu'ils avaient été brûlés*. Cette réponse me parut une fin de non-recevoir, attendu que le fait était peu conforme aux habitudes du gouvernement russe.

Si ces papiers se retrouvent un jour, on y rencontrera probablement des documents fort intéressants sur notre aimée et charmante reine de France.

NOTE D.

DES MODES NOUVELLES DE 1770 A 1785.

Au moment où j'arrivai en France, dit dans ses mémoires M. de Vaublanc, ancien ministre de l'intérieur, je fus bien frappé des modes nouvelles. Nous en recevions quelques-unes à Saint-Domingue, mais elles ne pouvaient être imitées entièrement, le climat s'y opposait. Il exigeait des vêtements et une coiffure différente et qui, plus simple, plus naturelle, était plus élégante. Très-peu de femmes portaient de ces corsets qui détruisent tant leur santé et qui les déparent, sans qu'elles s'en doutent. Au moment où j'arrivai, on portait encore beaucoup de rouge et des mouches, l'excellent goût de la reine Marie-Antoinette n'avait pas encore pu les faire disparaître. Au-dessus du front, s'élevaient des cheveux bien crêpés, bien raides, bien graissés et bien poudrés. Cette coiffure était à angles droits, saillants et rentrants et avait un air menaçant, comme une for-

tification. Pour accompagner ces bastions, on mettait des deux côtés, et sur le cou, de grosses boucles bien raides, bien graissées et poudrées, bien tenues par des broches de fer, et qui avaient le charme de salir sans cesse le cou. Au-dessus des fortifications dont j'ai parlé, on plaçait un coussin de taffetas noir, rempli de crin. Ce coussin, qui perdait promptement sa propreté primitive, était attaché à la fortification par de longues épingles de fer. Il était destiné à recevoir toutes les broches de fer qui devaient attacher le nombre immense des ornements qui relevaient toute cette coiffure; des rubans, des fleurs, des nattes en cheveux, des boudins en cheveux, et un attirail, difficile à décrire, composé de faux cheveux. Les cheveux de derrière, bien graissés aussi, et encore plus poudrés que le reste, étaient relevés, tantôt en plusieurs nattes ou tresses, tantôt en un chignon volumineux qui faisait peur à tous les meubles et à tous les habits qui en approchaient. Comme tous ces cheveux du derrière de la tête avaient une irrégularité choquante dans la partie d'en haut, on fourrait, dans l'espace qui se trouvait entre le coussin et les cheveux, de grandes cocardes de crêpes ou de taffetas pour cacher ce vilain commencement de nattes, de tresses et de chignon volumineux. La poupée ainsi coiffée avait du rouge sur les joues et quelques mouches. Le bon ton voulait que le rouge fût très-épais, qu'il touchât les paupières inférieures des yeux. Cela, disait-on, donnait du feu aux yeux. On tenait tant à ce rouge que toutes les femmes avaient dans leur poche une boîte plus ou moins riche dans laquelle étaient les mouches, le rouge, le pinceau et surtout le miroir. Plusieurs dames renouvelaient, sans façon, à leur aise, leurs

belles joues rouges partout où elles se trouvaient (1).

J'oubliais de dire qu'une mode impérieuse força bientôt toutes les femmes à substituer une poudre rousse à la poudre blanche. Elle produisait une saleté abominable sur le front, le cou et les épaules. Tout cet échafaudage était surmonté d'une touffe de plumes blanches plus ou moins élevées.

La mode vint alors d'avoir des voitures à l'anglaise; l'impériale intérieure était très-basse, en sorte que les dames d'une taille élevée étaient forcées de se mettre à genoux dans la voiture pour ne point briser leurs plumes. J'ai vu une dame qui non-seulement était à genoux dans la voiture, mais encore passait la tête par la portière. J'étais assis auprès d'elle. Quand une femme ainsi panachée dansait dans un bal, elle était contrainte à une attention continuelle de se baisser, lorsqu'elle passait sous les lustres, ce qui lui donnait la plus mauvaise grâce qu'on puisse imaginer. On assurait dans ce temps que lorsque l'impératrice Marie-Thérèse vit un portrait qui retraçait la reine de France, sa fille, ainsi coiffée, elle poussa un gémissement et se mit à pleurer.

Après cette tête ainsi empanachée, venait un corps bien serré, bien gêné, et qui formait le pain de sucre autant qu'il était possible; car cette forme de pain de sucre était la véritable merveille. Il descendait le plus qu'on pouvait, de façon qu'il usurpait trois ou quatre pouces sur les cuisses. Or, vous savez, mais ces dames ne le savaient pas, que la beauté de la taille générale

(1) On rapporte que madame de Pompadour, le 15 avril 1764, quelques heures avant de mourir, *se fit habiller* et qu'elle mit *un peu de rouge, pour cacher la pâleur livide de son visage.*

des femmes est dans la longueur proportionnée des cuisses et des jambes. Voyez toutes les belles statues, tous les beaux tableaux de Raphaël et des autres grands peintres. J'ai vu dans la galerie de Saint-Cloud un portrait de la reine Marie-Antoinette avec la tête à la mode, le corps démesurément long, et des cuisses si courtes que cet ensemble faisait peine à voir à toute personne douée d'un peu de goût naturel.

Après tout cet attirail, venait la chaussure. Le soulier bien pointu, avait un talon épais d'un pouce et demi de haut. On a déjà dit que les femmes ainsi chaussées ressemblaient, en marchant, à des pigeons pattus. Toute la partie, depuis le cou-de-pied jusqu'à la pointe, était nécessairement ployée : c'était sur elle seulement que les femmes marchaient. Cette chaussure les forçait à jeter le corps en arrière, afin de le tenir en équilibre en luttant contre la pente naturelle qui le portait en avant. Je puis vous assurer que tout cela, avec de grands ou petits paniers sur les côtés, formait un personnage bien ridicule.

Tout cela n'empêchait pas que les femmes ne fussent alors très-aimables. Elles ne l'étaient point par leur ajustement et leurs coiffures, mais par une politesse délicate. Elles avaient hérité du ton de la cour de Louis XIV, elles cultivaient l'art de plaire et le *savoir-vivre,* que Boileau conseillait, même aux hommes de son temps. L'amabilité des femmes amenait l'urbanité des hommes ; c'était un échange continuel d'égards et de politesse, et la société française était recherchée par tous les étrangers.

Si je veux parler de la toilette des hommes dans ces temps, je présenterai des tableaux aussi bizarres. Ils

avaient des coiffures à l'oiseau, en cabriolet, à la grecque, en marrons. La grecque était surtout remarquable : les cheveux poudrés, frisés et surtout crêpés, s'élevaient sur la tête. Les procureurs et les avocats aimaient cette coiffure. Il résultait de la quantité de poudre que recevait la tête, que les chambres, les cabinets en étaient salis. Lorsque la coiffure était finie, on la poudrait à grande houppe et de loin, il fallait se mettre alors sur le palier de l'appartement, et c'était l'escalier qui recevait tous ces nuages de poudre, ainsi que les personnes qui y montaient.

D'autres élégants, et c'étaient les plus merveilleux, avaient un cabinet particulier destiné à cet usage. Quand l'échafaudage de la coiffure était achevé, le coiffeur, armé de sa longue et grosse houppe de soie, rempli d'un noble enthousiasme, lançait de toute sa force la poudre la plus fine en l'air, contre le plafond. L'élégant se plaçait de manière à recevoir sur sa tête cette poudre fine lorsqu'elle retombait du plafond. L'artiste, animé par le succès, recommençait avec vigueur le jet de la poudre jusqu'à ce qu'il fût content de l'effet de cette neige blanche ou demi-blonde. Le poudré sortait triomphant de son cabinet, sûr du succès que lui préparait dans les salons et dans les coulisses une tête si bien poudrée. Cela s'appelait *poudré en frimas*. D'autres disaient *poudré aux œufs* et je ne sais pourquoi. On ne manquait pas de mettre une grande quantité de poudre dans les cheveux de derrière, quoiqu'on les enfermât dans une bourse de taffetas noir, qui d'abord fut très-grande, diminua ensuite peu à peu, et devint très-petite. Elle prit alors le nom élégant de *crapaud*. L'élégant, ainsi paré, portait à sa montre de lon-

gues chaînes d'or où pendaient des breloques, parmi lesquelles une petite clochette annonçait son arrivée.

NOTE E.

INTÉRIEUR DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE ET DISTRIBUTION DE SA JOURNÉE.

Lorsque le roi couchait chez la reine, il se levait toujours avant elle; l'heure précise était donnée à la première femme de chambre qui entrait, précédée d'un garçon de la chambre portant un bougeoir; elle traversait la chambre, allait ôter le verrou de la porte qui séparait l'appartement de la reine de celui du roi. Elle y trouvait le premier valet de chambre de quartier et un garçon de la chambre. Ils entraient, ouvraient les rideaux du lit du côte où était le roi, lui présentaient des pantoufles, ordinairement en étoffes d'or ou d'argent, comme la robe de chambre qu'il passait dans ses bras. Le premier valet de chambre reprenait une épée courte qui était toujours placée dans l'intérieur de la balustrade du roi. Quand le roi couchait chez la reine, on apportait cette épée sur le fauteuil destiné au roi, et qui était placé près du lit de la reine, dans l'intérieur de la balustrade décorée qui environnait son lit. La première femme reconduisait le roi jusqu'à la porte, refermait le verrou, et sortant de la chambre de la reine, n'y rentrait qu'à l'heure indiquée la veille par Sa Majesté. Le soir, la reine était couchée avant le roi : la première femme restait assise au pied de son lit, jusqu'à l'arrivée de Sa Majesté, pour reconduire, comme le matin

le service du roi, et mettre le verrou après leur sortie. Le réveil de la reine était habituellement à huit heures, son déjeuner à neuf, souvent dans son lit, quelquefois debout, sur une petite table en face de son canapé.

Pour détailler convenablement le service intérieur de la reine, il faut rappeler que toute espèce de service était *honneur*, et n'avait pas même d'autre dénomination. *Rendre les honneurs du service* était présenter le service à une charge d'un grade supérieur qui arrivait au moment où on allait s'en acquitter; ainsi, en supposant que la reine eût demandé un verre d'eau, le garçon de la chambre présentait à la première femme une soucoupe de vermeil, sur laquelle étaient placés un gobelet couvert et une petite carafe; mais, la dame d'honneur survenant, elle était obligée de lui présenter la soucoupe, et si Madame ou madame la comtesse d'Artois entraient en ce moment, la soucoupe passait encore des mains de la dame d'honneur dans celles de la princesse, avant d'arriver à la reine. Il faut observer cependant que s'il était entré une princesse du sang, au lieu d'une personne de la famille même, le service passait directement de la première femme à la princesse du sang, la dame d'honneur étant dispensée de le rendre, à moins que ce ne fût aux princesses de la famille royale. On ne présentait rien directement à la reine; son mouchoir, ses gants étaient placés sur une soucoupe longue, d'or ou de vermeil, qui se trouvait comme un meuble d'étiquette sur la commode, et qui se nommait *gantière*. La première femme lui présentait, de cette manière, tout ce dont elle avait besoin, à moins que ce ne fût la dame d'atours, la dame

d'honneur, ou une princesse, et toujours en observant la gradation indiquée pour le verre d'eau.

La reine déjeunant dans son lit, ou levée, les petites entrées étaient également admises; elles étaient accordées, de droit, à son premier médecin, au premier chirurgien, au médecin ordinaire, à son lecteur, à son secrétaire du cabinet, aux quatre premiers valets de chambre du roi, à leurs survivanciers, aux premiers médecins et chirurgiens du roi; il y avait souvent dix à douze personnes à cette première entrée : si la dame d'honneur s'y trouvait ou la surintendante, c'étaient elles qui posaient la table de déjeuner sur le lit; la princesse de Lamballe a très-souvent rempli ces fonctions.

La reine se levait; la femme de garde-robe était admise pour enlever les oreillers et mettre le lit en état d'être fait par des valets de chambre. Elle en tirait les rideaux, et le lit n'était ordinairement fait que lorsque la reine allait à la messe. Cette femme avait de même été introduite, au premier réveil, pour enlever les tables de nuit, et remplir toutes les fonctions de sa place; elle préparait l'eau pour laver les jambes de la reine, lorsqu'elle ne se baignait pas; assez ordinairement, excepté à Saint-Cloud où la reine se baignait dans un appartement au-dessous du sien, on roulait un *sabot* dans sa chambre; ses baigneuses étaient introduites avec toutes les choses accessoires au bain. La reine se baignait avec une grande chemise de flanelle anglaise boutonnée jusqu'au bas, et dont les manches, à l'extrémité, ainsi que le collet, étaient doublés de linge. Lorsqu'elle sortait du bain, la première femme tenait un drap très-élevé pour la séparer en-

tièrement de la vue de ses femmes; elle le jetait sur ses épaules. Les baigneuses l'en enveloppaient, l'essuyaient complétement; elle passait ensuite une très-grande et très-longue chemise ouverte et entièrement garnie de dentelle, de plus un manteau de lit de taffetas blanc. La femme de garde-robe bassinait le lit; les pantoufles étaient de basin, garnies de dentelle. Ainsi vêtue, la reine venait se mettre au lit; les baigneuses et les garçons de la chambre enlevaient tout ce qui avait servi au bain. La reine, replacée dans son lit, prenait un livre ou son ouvrage de tapisserie. Le déjeuner, les jours de bain, se faisait dans le bain même. On plaçait le plateau sur le couvercle de la baignoire. Ces détails minutieux ne se trouvent ici que pour rendre hommage à l'extrême modestie de la reine. Sa sobriété était aussi remarquable : elle déjeunait avec du café ou du chocolat; ne mangeait à son dîner que de la viande blanche, ne buvait que de l'eau, et soupait avec du bouillon, une aile de volaille, et un verre d'eau dans lequel elle trempait de petits biscuits.

A midi, la toilette de représentation avait lieu. On tirait la toilette au milieu de la chambre. Ce meuble était ordinairement le plus riche et le plus orné dans l'appartement des princesses. La reine s'en servait de même et à la même place, pour son déshabillé du soir. Elle couchait lacée avec des corsets à crevés de ruban, et des manches garnies de dentelle, et portait un grand fichu. Le peignoir de la reine était présenté par sa première femme, si elle était seule au commencement de la toilette, ou, de même que les autres objets, par les dames d'honneur, si elles étaient arrivées. A

midi, les femmes qui avaient servi vingt-quatre heures étaient relevées par deux femmes en grand habit; la première avait été de même faire sa toilette. Les grandes entrées étaient admises pendant la toilette; des pliants étaient avancés, en cercle, pour la surintendante, les dames d'honneur et d'atours, la gouvernante des enfants de France, lorsqu'elle y venait; les fonctions des dames du palais, dégagées de toute espèce de devoirs de domesticité, ne commençaient qu'à l'heure de sortir pour la messe; elles attendaient dans le grand cabinet, et entraient quand la toilette était terminée. Les princes du sang, les capitaines des gardes, toutes les grandes charges, ayant les entrées, faisaient leur cour à l'heure de la toilette. La reine saluait de la tête, ou par une inclination du corps, ou en s'appuyant sur sa toilette pour indiquer le mouvement de se lever: cette dernière manière de saluer était pour les princes du sang. Les frères du roi venaient aussi assez habituellement faire leur cour à Sa Majesté pendant qu'on la coiffait. L'habillement de corps se faisait, pendant les premières années du règne, dans la chambre et selon les lois de l'étiquette, c'est-à-dire que la dame d'honneur passait la chemise, versait l'eau pour le lavement des mains; la dame d'atours passait le jupon de la robe ou du grand habit, passait le fichu, nouait le collier. Mais lorsque les modes occupèrent plus sérieusement la jeune reine; lorsque les coiffures devinrent d'une hauteur si prodigieuse, qu'il fallait passer la chemise par en bas; lorsqu'enfin elle voulut avoir à son habillement sa marchande de modes, mademoiselle Bertin, que les dames auraient refusé d'admettre pour partager l'honneur de servir la reine, l'habille-

ment cessa d'avoir lieu dans la chambre; et la reine faisait un salut général en quittant sa toilette, et se retirait dans ses cabinets pour s'habiller.

La reine, une fois rentrée dans sa chambre, placée debout vers le milieu, environnée de la surintendante, des dames d'honneur et d'atours, de ses dames du palais, du chevalier d'honneur, du premier écuyer, de son clergé prêt à la suivre à la messe, des princesses de la famille royale qui arrivaient accompagnées de tout leur service, en dames et en charges d'honneur, passait en ordre par la galerie, comme pour se rendre à la messe. Les signatures des contrats se faisaient ordinairement au moment de l'entrée de la chambre. Le secrétaire des commandements présentait la plume. Les présentations des colonels, pour prendre congé, avaient ordinairement lieu à cette heure. Celles des dames et les prises de tabouret se faisaient le dimanche soir, avant l'heure du jeu, à la rentrée du salut. Les ambassadeurs étaient introduits chez la reine, tous les mardis, le matin, accompagnés de l'introducteur des ambassadeurs de service, et de M. de Séqueville, secrétaire des ambassadeurs. L'introducteur venait ordinairement, à la toilette de la reine, la prévenir des présentations d'étrangers qui auraient lieu. L'huissier de la chambre, placé à la porte de la reine, n'ouvrait les battants que pour les princes et princesses de la famille royale, qu'il annonçait à haute voix. Il quittait son poste pour venir nommer, à la dame d'honneur, les personnes que l'on présentait ou qui venaient prendre congé : cette dame les nommait, en second, à la reine, au moment où ils saluaient; si elle était absente, ainsi que la dame d'atours, la première femme prenait sa place, et rem-

plissait les mêmes fonctions. Les dames du palais, choisies uniquement pour faire la compagnie de la reine, n'étaient chargées d'aucunes fonctions de domesticité, quelque honorables que l'opinion établie dans un gouvernement monarchique pût les rendre. La lettre du roi, en les nommant, portait entre autres formules d'étiquette : « *Vous ayant choisie pour faire la société de la reine.* » Il n'y avait presque point d'appointements attachés à cette place purement honorifique. La reine entendait la messe avec le roi, dans la tribune en face du maître-autel et de la musique, à l'exception des jours de grandes cérémonies, où leurs fauteuils étaient placés en bas, sur des tapis de velours à franges d'or : ces jours étaient désignés par le titre de *grande chapelle.*

La reine avait d'avance nommé la quêteuse, et le lui avait fait dire par sa dame d'honneur qui, de plus, était chargée de lui faire parvenir la bourse. On choisissait presque toujours les quêteuses parmi les nouvelles présentées. Après être rentrée de la messe, la reine dînait, tous les dimanches, avec le roi seul, en public, dans le cabinet des nobles, pièce qui précédait sa chambre. Les dames titrées, ayant les honneurs, s'asseyaient, pendant les dîners, sur des pliants placés aux deux côtés de la table. Les dames non titrées se plaçaient debout autour de la table; le capitaine des gardes, le premier gentilhomme de la chambre, étaient derrière le fauteuil du roi; derrière celui de la reine, son premier maître d'hôtel, son chevalier d'honneur, le premier écuyer. Le maître d'hôtel de la reine tenait un grand bâton de six à sept pieds de hauteur, orné de fleurs de lis en or, et surmonté de fleurs de lis en cou-

ronne. Il entrait dans la chambre, avec ce signe de sa charge, pour annoncer que la reine était servie. Le contrôleur lui remettait le menu du dîner; il le présentait lui-même à la reine, en cas d'absence du premier maître d'hôtel; autrement il lui rendait les honneurs du service. Le maître d'hôtel ne quittait point sa place, il ordonnait seulement de servir et desservir; les contrôleurs et gentilshommes servants mettaient sur table, et recevaient les plats des garçons servants.

Le prince le plus près de la couronne présentait à laver les mains au roi, au moment où il allait se mettre à table; une princesse rendait les mêmes devoirs à la reine.

Le service de table était anciennement fait, chez la reine, par la dame d'honneur et quatre femmes en grand habit; cette partie du service des femmes leur avait été attribuée à la destruction des charges de filles d'honneur. La reine supprima cette étiquette dans la première année de son règne. A la sortie du dîner, la reine rentrait seule dans son appartement avec ses femmes; elle ôtait son panier et son bas de robe (1).

M. le marquis de Besplas conserve dans son château de la Garenne-Randon, près Meulan, une des dernières tapisseries faites par la reine à Versailles. Cette tapisserie, qui n'était pas achevée, portait encore l'aiguille de la reine passée entre les fils du canevas.

Selon ce que m'écrit M. le marquis de Besplas, sous

(1) Madame Campan, *Mémoires*.

la date du 19 octobre 1875, cette tapisserie fut achetée par lui à Versailles, en 1826, d'une marchande de meubles, appelée madame Solgeot, qui la tenait d'une des dames de la reine. Cette tapisserie se compose d'un immense canapé, de six grands fauteuils et de deux causeuses. Les sujets sont des attributs de chasse, de guerre, de jardinage dans des médaillons de fil blanc entourés de guirlandes de roses sur un fond de soie amarante. Plus tard M. le marquis de Besplas, voulant constater l'authenticité de cet œuvre, rechercha *mesdames Dubuquoy, fournisseurs de la reine*, dont le nom se trouvait inscrit sur tous les canevas, et les retrouva habitant Paris, rue du Marché-Saint-Honoré. A la vue de ces tapisseries ces deux dames fondirent en larmes et les reconnurent pour celles qu'elles avaient fournies à Marie-Antoinette. Quelque temps après, M. de Besplas apprit par madame la comtesse d'Hautefort le nom de la personne qui, à son grand regret, avait été obligée de se défaire de cette précieuse relique.

Lorsqu'on voit ce grand meuble du château de la Garenne-Randon, on est surpris que la reine ait pu trouver le temps, au milieu de toutes ses occupations de la cour de Versailles, d'employer tant d'heures, avec ses dames du palais, à ce long ouvrage; mais, ainsi que nous le savons par ses contemporains, *la reine travaillait continuellement*, et le plus souvent pendant qu'on lui lisait, qu'elle causait ou dictait ses lettres.

« Peu de jours après le départ de ma mère pour la Conciergerie, dit son auguste fille, la princesse Marie-Thérèse-Charlotte, dans ses notes du Temple, elle essaya, pour avoir de nos nouvelles, d'envoyer demander quelque chose qui lui était utile, et entre autres son

tricot, parce qu'elle avait entrepris de faire une paire de bas pour mon frère ; nous le lui envoyâmes, ainsi que tout ce que nous trouvâmes de soie et de laine; *car nous savions combien elle aimait à s'occuper : elle avait toujours eu autrefois l'habitude de travailler sans cesse, excepté aux heures de représentation; aussi avait-elle fait une énorme quantité de meubles, et même un tapis et une infinité de gros tricots de laine de toutes espèces.* Nous rassemblâmes donc tout ce que nous pûmes, mais nous apprîmes depuis qu'on ne lui avait rien remis, dans la crainte, disait-on, qu'elle ne se fît mal avec les aiguilles. On nous ôta même des morceaux de tapisserie qu'elle avait faits, et ceux auxquels nous travaillions, sous le prétexte qu'il pouvait y avoir dans ces ouvrages *des caractères mystérieux et une manière particulière d'écrire.*

NOTE F.

LA GRANDE-DUCHESSE DE MECKLEMBOURG AU COMTE DE REISET, MINISTRE DE FRANCE A HANOVRE.

Strelitz, le 28 février 1866.

Monsieur le comte,

C'est avec une véritable satisfaction que je vous ai communiqué les documents intéressant la malheureuse reine-martyre; ma sœur, la princesse Louise, m'a parlé souvent du culte touchant que vous consacrez à la mémoire de Marie-Antoinette. Les billets

adressés à la princesse Charlotte n'ont peut-être pas un bien grand prix historique, mais la photographie que j'ai eu le plaisir de vous envoyer est intéressante, puisqu'elle représente la reine dans sa première jeunesse, dans le costume du petit Trianon (1). Elle a daigné donner, elle-même, ce portrait au prince Georges de Hesse-Darmstadt, oncle de feu mon époux; le cadre avec la couronne royale, aux fleurs de lys, l'entoure encore.

Agréez, Monsieur le comte, l'expression de ma très-haute considération.

MARIE,

grande-duchesse de Mecklembourg,
née princesse de Hesse.

(1) La reine séjournait quelquefois un mois de suite au petit Trianon, et y avait établi tous les usages de la vie de château; elle entrait dans son salon sans que le piano ou les métiers fussent quittés par les dames. Les hommes ne suspendaient ni leur partie de billard, ni celle de trictrac. Il y avait peu de logement dans le petit château de Trianon, Madame Élisabeth y accompagnait la reine, mais les dames d'honneur et du palais n'y furent point établies. Selon les invitations faites par la reine, on y arrivait de Versailles pour l'heure du dîner. Le roi et les princes y venaient régulièrement souper. « *Une robe de percale blanche, un fichu de gaze, un chapeau de paille étaient la seule parure des princesses.* » C'est le costume indiqué dans la lettre de la grande-duchesse de Mecklembourg et dans lequel la reine se fit peindre pour la princesse Charlotte et pour le prince Georges de Hesse. Le chapeau de paille était *à la Paméla*, à toit bouffant, couronné de guirlandes de fleurs. Coiffure déployée en queue de paon avec une boule couvrant la nuque, ainsi qu'on le disait alors.

J'ai trouvé à Dreux, dans la collection de M. Job, un saladier, en fayence de Rouen, fond blanc avec ornements de petites fleurs bleues, qui provenait du service de la reine; il porte dans le haut une couronne royale, avec les lettres P. T. (*petit Trianon*).

NOTE G.

ÉTIQUETTE

DES DEUILS DE COUR ET DE FAMILLE (1).

La couleur noire n'est pas tellement affectée à exprimer la tristesse, que toutes les nations l'aient adoptée pour leur deuil. Les Chinois le portent en blanc; les Turcs, en bleu où en violet; les Égyptiens, en jaune; les Éthiopiens, en gris; les Persans, en brun ou couleur pâle. Chez les anciens Hébreux, il consistait à porter des habits sales et déchirés; les Romains le portaient en brun tirant sur le noir, et les dames argiennes et romaines en blanc; le même usage eut lieu en Castille jusqu'en 1498. Les reines de France portaient aussi le deuil en blanc, et ce fut Anne de Bretagne qui, à la mort de Charles VIII, voulut le porter en noir, d'où vient le nom de *reines blanches*, donné par les historiens aux douairières de nos rois. Il est vraisemblable que chaque nation a eu ses raisons pour choisir une certaine couleur qui manifestât le deuil; et que, peut-être, elle a suivi à cet égard le génie allégorique, le goût, la morale ou l'esprit religieux qui lui sont particuliers. En France, Louis XV, par ordonnances des 23 juin 1716 et 8 octobre 1730, a réduit et fixé les deuils de cour et de familles, dont le temps et la durée avaient éprouvé jusqu'alors beaucoup de variations.

(1) Almanach de Versailles 1786.

DEUILS DE COUR.

Le roi en prescrit la durée et la qualité, c'est-à-dire si l'on portera le grand ou le petit deuil. Ordinairement, le deuil, pour les premières têtes de l'État, est de six mois, et de trois semaines pour les têtes couronnées. Le roi porte en violet : les autres, pour les princes et princesses, soit de France, soit des pays étrangers, sont de quinze, douze, huit jours et plus ou moins, selon le rang, le degré d'alliance ou de proximité, et toujours suivant la volonté de Sa Majesté.

On appelle *grands deuils* tous ceux où l'on drape; ils se partagent en trois temps : la laine, la soie et le petit deuil. Dans ce cas, les princes du sang et autres, les ducs et pairs, les ambassadeurs et envoyés, les personnes qualifiées, les ministres et autres attachés à la cour, portent le deuil, tendent leurs appartements, et prennent voitures avec les panneaux armoriés pendant la durée du deuil.

Ceux où l'on ne drape point se partagent en deux temps, le noir et le blanc; les hommes portent l'épée et les boucles d'argent, et les femmes les diamants.

Dans les deuils dont les jours sont pairs, on prend le noir pendant la première moitié, et le blanc ou le petit deuil pendant la seconde; dans ceux dont les jours sont impairs, la plus forte moitié est en noir.

Les ecclésiastiques portent maintenant le deuil, et on le porte pour eux; ce qui ne se pratiquait pas autrefois. Cependant, la cour ne le porte point pour le pape ni pour le grand maître de Malte; mais pour les abbesses, témoin ceux pris en 1772 et 1783 à la mort de

mademoiselle de Vermandois, abbesse de Beaumont-lèz-Tours, et de la princesse Marie-Christine de Saxe, abbesse de Remiremont.

Le grand deuil des ecclésiastiques consiste à porter un rabat blanc, en soutane, et la ceinture.

Les militaires en uniforme marquent le deuil par un crêpe noir, noué autour du bras.

Les hommes paraissent à la cour, dès les premiers jours de leur deuil ; mais les veuves ne le peuvent qu'au bout des six premiers mois.

DEUILS DE FAMILLE.

Pères et mères.

Deuil de six mois. Les hommes portent l'habit de drap sans boutons; les grandes et petites *pleureuses* pendant les trois premières semaines, et les petites seulement pendant les trois suivantes; manchettes de batiste à ourlet plat ; souliers bronzés, bas de laine, épée et boucles noires, l'épée garnie de crêpe. La cravate.

Ensuite, pendant six semaines, l'habit de drap avec les boutons; manchettes de batiste garnies d'effilé uni, bas de soie noirs, souliers de peau de chèvre, boucles noires.

Pendant six autres semaines, l'habit de drap avec les boutons, les manchettes de mousseline, garnies d'effilé uni; boucles et épée d'argent, un ruban noir à l'épée.

Enfin, pendant les six dernières semaines, l'habit complet de soie noire, manchettes d'entoilage garnies d'effilé découpé ou manchettes brodées garnies d'effilé

uni; plumet au chapeau, bas de soie et nœud d'épée noirs, épée et boucles d'argent, talons rouges.

Les dames: Les trois premiers mois les grands habits et robes de toute espèce en popeline ou fleuret. Le grand habit et grand corps, sans être garnis, pendant les trois premières semaines, et les robes garnies en étamine ou crêpe. Le fichu noir en grand habit pendant la coiffe.

Pendant les trois premières semaines, la coiffe, les manches de grand corps garnies de ronds de crêpe blanc ourlé, bâtis au bas des rouleaux du grand corps, représentant *les grandes pleureuses*; et depuis ce terme jusqu'à la fin des trois premiers mois, des manches à deux rangs d'étamine noire avec des ourlets, pour être mis en place des rouleaux et au-dessous, des ronds de crêpe blanc ourlés. La collerette comme les ronds, mantille, palatine de grands corps et bracelets en étamine ou crêpe. Bonnets de crêpe blanc, et barbes noires en étamine ou crêpe.

Pour parures de robes, manchettes à trois rangs, bonnets, palatines, etc., crêpe blanc avec ourlet, les six premières semaines, et les six semaines suivantes avec des frises, roulés ou découpés de même crêpe.

Pendant ces trois premiers mois, les bas et les gants de soie noirs, et les souliers d'étoffe de laine.

Les six premières semaines des trois derniers mois, étoffes de pou-de-soie, faye, gros de Tours ou taffetas noir, selon la saison, garnies en gaze de laine ou gaze brochée. Les diamants. Les mantilles, palatines et bracelets en gaze de laine. Pour manches, coiffures, bonnets et autres parures, gaze de laine avec des festons ou gaze rayée.

Les six dernières semaines, étoffes noires et blanches,

et toutes blanches avec du noir dans la garniture, et pour parures, gaze brochée et festonnée avec des bouillons et frisés. Mantille de gaze brochée, bracelets en gaze ou rubans noirs. Les pierres noires après la coiffe.

Dans les deuils de six mois, on ne porte point de satin ni d'argent dans les garnitures.

Pour la nuit, pendant les trois premiers mois, de la mousseline rayée et festonnée, et de la mousseline brodée pendant les trois derniers mois.

Si c'est en robe, on porte les bonnets, les barbes, les mouches et le fichu de crêpe blanc, garni d'effilé uni.

Au bout de six semaines, on quitte la coiffe, on prend les barbes frisées et les pierres noires.

Les trois mois finis, on prend la soie noire pour six semaines, le pou-de-soie en hiver, le taffetas de Tours en été, avec les coiffures, manches, fichu de gaze brochée, garnis d'effilé découpé, soit en grand habit, soit en robe. Les diamants.

Les six dernières semaines sont de petit deuil. On porte le blanc uni, ou le noir et le blanc, avec la gaze brochée et les agréments pareils.

Grands-pères et grand'mères.

L'étiquette est la même, mais le deuil n'est que de quatre mois et demi : six semaines en laine, six en soie et six en petit deuil.

Frères et sœurs.

Deuil de deux mois; la laine pendant un mois, quinze jours la soie, quinze jours le petit deuil. Si on hérite

d'un frère, le deuil est de six mois et se porte comme celui de père et de mère.

Oncles et tantes.

Deuil de trois semaines; il peut se porter en soie, quatorze jours avec effilé et sept avec gaze brochée ou blonde. Un oncle et une tante portent le deuil de leur neveu quand celui-ci est chef de la famille, et il se porte régulièrement comme le deuil de frère et de sœur.

Cousins germains.

Quinze jours, huit avec effilé, sept avec gaze brochée, ou blonde.

Oncles à la mode de Bretagne.

Onze jours, six en noir, cinq en blanc.

Cousins issus de germains.

Huit jours, cinq en noir, trois en blanc.

Maris.

Les veuves portent le deuil un an et six semaines; les six premiers mois, le raz de Saint-Maur de laine, la robe à grande queue retroussée par une ganse attachée au jupon sur le côté, et qu'on fait ressortir par la poche, les plis de la robe arrêtés autour de la taille; les deux devants joints par des agrafes ou rubans;

point de compère; les manches en pagode. La coiffure, les manches plates à un rang et le fichu de batiste, le tout à grands ourlets; une ceinture de crêpe noir, agrafée par devant, et les deux bouts pendants jusqu'au bas de la robe. Une écharpe de crêpe, plissée par derrière; la grande coiffe de crêpe noir, les gants, souliers et boucles bronzés; le manchon couvert de rat de Saint-Maur sans garniture, ou l'éventail de crêpe.

Les six autres mois la soie noire, les manches et garniture de crêpe blanc, et, si l'on veut, les pierres noires.

Les six dernières semaines, le noir et le blanc seulement; la coiffure et les manches de gaze brochée; les agréments tout noirs ou tout blancs.

Femmes.

Les hommes veufs portent le deuil six mois. V. l'art. *Pères et mères*; c'est la même étiquette.

Appartements drapés.

Deuils de pères et de mères. Pendant la durée du deuil, on tend de noir les deux antichambres, siéges et dessus de portes.

Deuil de veufs, idem.

Deuils de veuves. On tend les premières et secondes antichambres en noir, la salle à manger, le salon et la chambre à coucher en gris; toutes les glaces, tableaux, commodes, secrétaires, lustres, siéges, même les pendules, à l'exception de leur quadrature, couverts de la même couleur; le lit à colonnes avec courte pointe grise pendant six mois et six semaines, après lequel temps

on découvre tous les meubles d'ornement quelconque, à l'exception des tentures, siéges et rideaux; l'on repose les bras de cheminées qu'on avait ôtés pendant les sept premiers mois et demi. Si le défunt est qualifié, on met le dais dans la seconde antichambre.

Equipages drapés.

Deuils de pères et mères. Carrosses et harnais noirs avec les corps vernis et les panneaux drapés pendant les six premières semaines (dans le cas de veuvage seulement), ensuite les armes sur fond d'or pendant le reste des six mois, et les six dernières semaines, les guides et cocardes blanches, comme dans les autres grands deuils; la livrée prend le nœud d'épaule au bout de six premières semaines.

Deuils de maris. Carrosses drapés pendant sept mois et demi : pendant les six derniers mois les corps vernis et les fonds armoriés, et pendant les six dernières semaines, guides et cocardes blanches.

Deuils de femmes. Carrosses, équipages et armoiries comme ceux des deuils de pères et mères.

NOTE H.

LA MUETTE.

La Muette, maison royale à l'entrée du bois de Boulogne, attenant au village de Passy. Le château, qui présentait un grand extérieur, était décoré intérieurement de tableaux de bons maîtres, tels que Vander-

Meulen, Oudri, Dumont, etc. Les jardins étaient étendus et agréables; on y voyait plusieurs statues de marbre par Flamen, Poirier, le Moine et le Pautre; ils étaient fermés par une terrasse de forme circulaire. La Muette est à 6250 toises N. E. de Versailles et la reine y venait souvent. Elle y passa la nuit du 15 mai 1770, veille de son mariage.

NOTE I.

PRESSENTIMENTS. SUPERSTITION.

La reine était, comme toutes les princesses allemandes, très-superstitieuse; son imagination très-vive la portait à chercher à deviner les événements. Son esprit d'ailleurs fort juste, redoutait la mauvaise voie dans laquelle le roi était entré depuis la convocation des états généraux qui, à son avis, devait entraîner la chute du trône.

Le soir, après les heures si remplies de ses tristes journées de Versailles, elle recevait quelques amies dans ses cabinets et leur parlait alors, à cœur ouvert, de ses appréhensions et des événements qui devenaient de plus en plus sombres.

La reine se couchait fort tard, et madame Campan raconte dans ses Mémoires que Marie-Antoinette fut très-frappée de ce fait : un soir, trois bougies qui étaient placées sur sa toilette s'éteignirent tout à coup, l'une après l'autre, pendant qu'elle parlait. « Ah, dit-elle, le malheur peut rendre superstitieuse et si cette quatrième bougie s'éteint, comme les autres, rien ne pourra m'em-

pêcher de regarder cela comme un sinistre présage. » — La quatrième bougie s'éteignit et la reine en fut si frappée qu'elle n'en dormit pas de la nuit et qu'elle regarda ce fait comme un signe funeste.

NOTE J.

LA DAME-BLANCHE.

Le prince Georges de Hesse, frère de la princesse Charlotte, assurait avoir vu en plusieurs occasions la *Dame-Blanche,* qui, d'après la tradition, apparaît lorsqu'un grave événement doit se produire dans les châteaux de Berlin et de Darmstadt. Ce prince ayant été sollicité de mettre par écrit la manière dont lui était apparue la Dame-Blanche, la nuit qui avait précédé la mort de la reine Marie-Antoinette, donna la note suivante que nous avons traduite en français et dont l'original allemand se trouve à Worms en la possession de Mme la baronne Emma de Gerlach, femme du général de ce nom.

Description de la manière dont la Dame-Blanche m'a apparu :

« Son visage est couleur araignée, sans yeux, sans nez, sans bouche. Au moment où on la voit, elle laisse après elle des traces foncées; ses pieds, ses bras sont cachés. Le corps n'est qu'une lueur d'un blanc de perle pâle, s'élevant en forme pyramidale. Le cou est entouré d'un col roide de dentelle, couleur bois vermoulu, sur lequel repose l'ovale de la tête. »

La Dame-Blanche, s'il faut en croire la légende, était une comtesse d'Orlamund, qui n'apparaissait aux membres de sa famiile que pour expier le crime dont elle s'était rendue coupable envers ses deux enfants, qu'elle avait tués. Elle mourut abbesse de Himmelskron et fut enterrée, vers 1340, dans l'église de ce couvent, à côté de ses victimes. On chante encore en Allemagne une ballade populaire qui a trait à cet événement tragique. D'autres historiens du XVe siècle prétendent que ce serait à la maison de Rosenberg qu'appartiendrait la Dame-Blanche. Grœffer dit que Bertha de Rosenberg est la dame qui apparaît à Berlin et à Darmstadt.

On rapporte que la landgrave Caroline-Henriette de Hesse, femme de Louis IX, vit un soir la Dame-Blanche dans les galeries du palais de Darmstadt. Cette princesse, rentrant dans son appartement, accompagnée d'un page, une torche à la main, s'aperçut que celui-ci reculait épouvanté en voyant un fantôme qui s'élevait devant lui. « *Soyez sans crainte*, lui dit avec « calme la landgrave, en faisant une profonde révé- « rence, *et saluez respectueusement, comme moi, la Dame-* « *Blanche; je la reconnais, c'est une bonne dame de notre* « *maison, qui ne vient ici que dans le but que sa des-* « *cendance soit toujours préparée à paraître devant* « *Dieu* (1) ! »

(1) C'est au mois de janvier 1863, à un souper chez M. de Labensky, ministre de Russie à la cour de Darmstadt, que Son Altesse, le prince Alexandre de Hesse, frère de S. M. l'Impératrice régnante de Russie, voulut bien me raconter cette jolie histoire de son aïeule qui est très-connue de toute la famille royale de Hesse.

La Dame-Blanchè apparut dans le château de Manheim avant la mort ou « *l'enlèvement* » du fils unique de la grande-duchesse Stéphanie de Bade que, quelques années après, on a cru reconnaître dans la personne du célèbre et mystérieux Gaspar Hauser.

Mlle de Bibra, dame d'honneur de la princesse Charles de Hesse, vit aussi, à Berlin, la Dame-Blanche peu de semaines avant la mort de la princesse Guillaume de Prusse, née princesse de Hombourg, mère de S. A. R. la princesse Charles de Hesse que j'ai eu l'honneur de connaître pendant mon séjour à la cour de Hesse.

Enfin, il y aurait des volumes à faire, si on voulait rapporter toutes les prétendues apparitions, qui, depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours, n'ont cessé de se produire dans les familles royales de Prusse, de Hesse, de Bade et de Wurtemberg, où la Dame-Blanche est considérée comme le génie tutélaire de ces maisons.

NOTE K.

MEUDON.

La maison royale de Meudon, à deux lieues de Paris, se composait de deux châteaux : l'ancien, bâti par Philibert Delorme pour le cardinal de Lorraine ; le nouveau, construit sous Louis XIV. Le parc a été planté par Le Nôtre. Cette belle résidence était habitée sous le second empire par la vertueuse princesse Marie-Clotilde, petite-nièce de la bienheureuse Clotilde de France dont nous publions ci-après les lettres. On sait que Meudon a été brûlé et ravagé par les Prussiens dans nos derniers désastres.

NOTE L.

MARIE-ANTOINETTE PENDANT SON SÉJOUR A LA CONCIERGERIE. — SA PRISON, SA MORT.

Le 2 août 1793, la reine fut enfermée à la Conciergerie; c'est un mois après l'arrivée de Marie-Antoinette dans cette prison que se passa *l'affaire de l'œillet* et *du billet de la reine.*

Le 3 septembre 1793, au matin, le sieur Gilbert, gendarme de garde « près la veuve Capet, » adressa un rapport au citoyen Dumesnil, lieutenant-colonel de gendarmerie, pour l'avertir que pendant que la femme qui servait d'ordinaire la reine était, avec lui, à jouer aux cartes, la prisonnière avait profité de cette occasion pour écrire, *avec une épingle,* quelques mots sur un petit bout de papier qu'elle lui remit pour le sieur de Rougeville (1), chevalier de Saint-Louis, qui avait accompagné le municipal Michonis dans sa dernière visite. De Rougeville, ardent royaliste, âgé de trente-trois ans, avait appartenu à la maison militaire de Monsieur et avait projeté, de concert avec le prince Georges de Hesse et d'autres amis dévoués, d'enlever la reine et de la transporter au château de Livry, où 200 hommes à cheval armés devaient se tenir prêts à la conduire sur les terres de l'Empereur.

Le comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale, fort préoccupé de cette commu-

(1) Né à Arras, fusillé en 1814, comme conspirateur royaliste.

nication, envoya, dès ce même jour, à 4 heures du soir, les représentants du peuple Amar, Sevestre et Cailleux, pour interroger la reine, qui, dans la crainte de compromettre de Rougeville, déclara d'abord *qu'elle n'avait écrit d'aucune manière!*

Durant les phases de ce premier procès, la reine montra une grande présence d'esprit, et fut dans ses réponses vraiment sublime lorsque déjà on l'attaqua dans ses sentiments d'épouse, de mère et de reine.

D. Est-ce vous qui vous nommez la veuve Capet? — R. Oui.

D. Ne voyez-vous personne dans la maison où vous êtes détenue? — R. Personne que ceux qu'on a placés auprès de moi et des administrateurs qui sont venus avec des personnes que je ne connois pas.

D. N'avez-vous pas vu, il y a quelques jours, un ci-devant chevalier de St-Louis? — R. Il est possible que j'aie vu quelque visage connu, il en vient tant.....

D. Ce même homme ne vous auroit-il pas fait tenir un œillet? — R. Il y en a dans ma chambre (1).

(1) Quelquefois les gendarmes, par pitié pour la pauvre prisonnière, lui apportaient d'eux-mêmes quelques fleurs, des œillets, tubéreuses et juliennes. L'infortunée était devenue si nerveuse qu'elle marquait un moment d'effroi toutes les fois qu'on ouvrait la porte de son cachot; sa seule préoccupation était le sort de ses enfants; à toute occasion elle parlait d'eux avec tendresse et les larmes aux yeux. Quelle admirable mère! Le lendemain du jour où elle fut séparée du Dauphin, elle adressa la plus humble des suppliques à la Convention, pour que son fils fût confié aux soins de Cléry; elle terminait en demandant pour *unique grâce qu'il lui fût permis de servir son enfant à table comme elle en avait l'habitude, s'engageant si on l'exigeait, à ne point lui adresser une seule parole et à s'interdire la plus légère caresse!..* Le Conseil général de

D. Ne vous auroit-on point remis un billet? — R. Comment pourrois-je en recevoir avec les personnes qui sont dans ma chambre, et la femme qui est avec moi ne quitte pas la fenêtre.

D. N'est-il pas possible qu'en vous présentant un œillet, il y eût quelque chose dedans, et qu'en l'acceptant un billet soit tombé et qu'on ait pu le ramasser? — R. Personne ne m'a présenté d'œillet, aucun billet n'est tombé par terre que j'aie vu.

D. N'avez-vous rien écrit depuis quelques jours? — R. Je n'ai pas même de quoi écrire...

D. Vous intéressez-vous au succès des armes de nos ennemis? — R. Je m'intéresse au succès de celles de la nation de mon fils; quand on est mère, c'est la première parenté.

D. Quelle est la nation de votre fils? — R. Pouvez-vous en douter, n'est-il pas Français?

D. Votre fils n'étant qu'un simple particulier, vous déclarez donc avoir renoncé à tous ces priviléges que lui donna jadis le vain titre de Roi? — R. Il n'en a pas de plus beau, et nous non plus, que le bonheur de la France.

D. Vous êtes donc bien aise qu'il n'y ait plus ni rois

la commune, après avoir pris connaissance de cette déclaration, la traita de *puérilité* et passa à l'ordre du jour.

A huit heures du soir lorsque les municipaux étaient assez loin pour ne rien entendre, la reine faisait réciter au temple, à son fils, la prière suivante :

« Dieu tout-puissant, qui m'avez créé et racheté, je vous adore. Conservez les jours du roi, mon père et ceux de ma famille. Protégez-nous contre nos ennemis. Donnez à madame de Tourzel les forces dont elle a besoin pour supporter ce qu'elle endure à cause de nous. »

ni royauté? — R. Que la France soit grande et heureuse, c'est tout ce qu'il nous faut.

Puis, lorsqu'on demandait encore à la reine si elle avait partagé les opinions du Roi, elle dit avec fermeté :

« *Oui, j'ai toujours rempli mes devoirs !*

« *Je regarde comme mes ennemis tous ceux qui peuvent* « *faire tort à mes enfans ; si la France doit être heureuse* « *avec un Roi, je désire que ce soit mon fils ; si elle* « *doit l'être sans Roi, j'en partagerai avec lui le bon-* « *heur* (1). »

Au second interrogatoire Marie-Antoinette, ayant appris que de Rougeville n'avait pas été arrêté, avoua alors qu'elle avait reçu de lui un œillet renfermant, disait-elle, ces mots : *Que comptez-vous faire? J'ai été en prison, je m'en suis tiré par un miracle, je viendrai vendredi,* et qu'elle lui avait répondu en essayant de marquer ces mots avec une épingle : « *Je suis gardée à vue, je ne parle, ni n'écris.* » — *D. Reconnaîtriez-vous le papier s'il vous était présenté? — R. Oui.— Est-ce là ce billet?— R. (après l'avoir considéré) Oui, c'est le même.— D. Cet homme vous adressa-t-il quelques paroles?— R. Des mots vagues. — D. Vous rappelez-vous de ces mots? — R. Dans le moment où je parlais de sensibilité, il me dit : Le cœur vous manque-t-il? et je répondis : Il ne me manque jamais, mais il est profondément affligé. — D. Cet homme ne versa-t-il pas des larmes? — R. Il pouvait être touché, il pouvait en faire semblant?*

Nous donnons ici le *fac-simile* de ce pauvre petit

(1) Campardon donne les deux interrogatoires dans son parfait ouvrage : *Marie-Antoinette à la Conciergerie.*

billet de l'infortunée reine à de Rougeville. C'est l'exacte reproduction de l'original encore attaché aux liasses de cette enquête. Il nous a été communiqué par le savant et excellent M. E. Dupont, chef du secrétariat des archives nationales, qui a été, en toute occasion, si obligeant pour nous. Nos lecteurs, nous en sommes persuadé, le verront avec un bien grand intérêt. En effet, lorsqu'on pense à toutes les horribles souffrances de la reine, ce bout de papier glace le cœur ! On y aperçoit encore les coups de ciseaux de la prisonnière, les marques de l'épingle, au moyen desquelles, par un ingénieux procédé, l'habile paléographe M. Pilinski est parvenu à me déchiffrer ce document historique.

Nos lecteurs remarqueront que la reine ne dit pas à ses juges tout ce que contenait le billet auquel elle avait ajouté ces mots compromettants : « *Je me fie à vous, je viendrai,* » ce qui prouve que Marie-Antoinette avait été mise au courant par de Rougeville du projet de l'enlever de la Conciergerie, et que le billet de l'œillet était pour l'avertir de se tenir prête pour le vendredi, sans doute, jour concerté pour son évasion.

Nous trouvons dans les Mémoires de Madame la Dauphine la complète explication de ce précieux billet que personne, jusqu'à ce jour, n'avait publié et n'avait pu lire :

« J'ai appris depuis sa mort qu'on avait voulu la « sauver de la Conciergerie, et que, par malheur, le « projet n'avait pas réussi. On m'a assuré que les gen- « darmes qui la gardaient et la femme du concierge « avaient été gagnés par quelqu'un de nos amis, « qu'elle avait vu plusieurs personnes bien dévouées

Interrogatoire
é contenu ...
nous commissaire
Piqué lui
ient interrog^re
roit presenter
isone d'aucun
reservoir de
elle a reçu
ané avec nous
F Richard

« dans sa prison, entre autres un prêtre qui lui avait « administré les sacrements qu'elle avait reçus avec « une grande piété. L'occasion de se sauver manqua « une fois, parce qu'on lui avait recommandé de parler « à la seconde garde, et que par erreur elle parla à la « première. Une autre fois, elle était hors de sa cham- « bre, et avait déjà passé le corridor, quand un gen- « darme s'opposa à son départ, quoiqu'il fût gagné, et « l'obligea à rentrer chez elle, ce qui fit échouer l'en- « treprise. Beaucoup de monde s'intéressait à ma « mère; en effet, à moins d'être de ces monstres de la « plus vile espèce, comme, hélas! il s'en est trouvé, il « était impossible de l'approcher et de la voir quel- « ques instants sans être pénétré de respect, tant sa « bonté tempérait ce que la dignité de son maintien « avait d'imposant. Nous ne connûmes aucun de ces « détails dans le temps; nous sûmes seulement que « ma mère avait vu un chevalier de Saint-Louis qui « lui avait donné un œillet dans lequel était un billet; « mais, comme nous fûmes resserrées, nous ne pûmes « pas en connaître la suite. » On crut longtemps que ce billet renfermait ces mots : « Je vous engage à ne « plus reparaître ici, rien n'échappe à mes surveillants, « vous hâteriez ma perte : travaillez plutôt à ce que je « sois réclamée du dehors. »

Jusqu'à ce moment le vrai sens de ce papier n'avait donc pu être expliqué : il l'est aujourd'hui et nous montre la reine toujours ferme et courageuse! « Je viendrai » et elle trouva le moyen de sortir un moment de sa prison! une malheureuse erreur fut la seule cause de la non-réussite de son évasion.

Après l'insuccès de cette triste affaire, les bourreaux

de la reine, craignant de voir leur victime leur échapper, avancèrent le jour de son procès, et tout d'abord on lui fit quitter la chambre encore assez bonne qu'elle habitait à la Conciergerie, pour la jeter dans le caveau humide et malsain que tout le monde connaît.

Une demoiselle Fouché fit des efforts inouïs pour arriver jusqu'à elle. Un digne prêtre, l'abbé Magnin, qui pendant la révolution avait pris le nom de M. Charles, encourageait beaucoup cette bonne fille. Il pensait que la reine, privée de secours religieux, serait heureuse de le recevoir, s'il pouvait, par l'intermédiaire de Mlle Fouché, parvenir à se faire admettre dans sa prison. Mlle Fouché, après bien des efforts inutiles, obtint du concierge Richard (1) d'entrer dans la prison de l'infortunée princesse. Elle y fut admise pendant la nuit. « La reine, a raconté depuis Mlle Fouché, fut très-« surprise de mon apparition. Elle fut d'abord dans la « crainte, mais elle comprit bientôt qu'elle pouvait « avoir toute confiance en moi et que je lui étais toute « dévouée. Je lui parlai de l'abbé Magnin et je lui pro-« posai de lui conduire cet excellent prêtre. »

(1) Un jour madame Richard amena dans le cachot de la reine son plus jeune enfant, qui était blond, qui avait des yeux bleus fort agréables, et dont la figure charmante était bien au-dessus de son état; on le nommait *Fanfan*. La reine, en voyant ce beau petit enfant, tressaillit visiblement : elle le prit dans ses bras, le couvrit de baisers et de caresses, et se mit à pleurer en nous parlant de M. le Dauphin qui était à peu près du même âge; elle y pensait nuit et jour. Cette circonstance lui fit un mal horrible. Madame Richard, quand nous fûmes remontées, me dit qu'elle se garderait bien de ramener son fils dans le cachot. (Déclaration Rosalie Lamorlière, extrait des *Mémoires d'Aussonne.*)

« — Mais, répondit-elle, vous en connaissez donc un « qui ne soit pas *jureur?* »

« Rassurée sur ce point, auquel elle attachait la plus « grande importance, il fut convenu que je chercherais « à lui amener M. Magnin. Richard, voyant que nous « avions grand soin de ne pas le compromettre, con- « sentit à ouvrir le cachot à l'abbé Magnin. La reine se « confessa plusieurs fois à lui, et environ quinze jours « après son admission, ce saint prêtre lui apporta la « communion dans une boîte suspendue sur sa poi- « trine. »

Mme de Quélen, mère du prélat qui devint plus tard archevêque de Paris, ayant appris que la reine portait une mauvaise robe noire déchirée et recousue avec du fil blanc (1), s'empressa d'offrir ses meilleures robes; mais la reine ne les accepta pas, de peur d'éveiller les soupçons. Elle se contenta des vêtements de dessous. — Les sœurs de la Charité-Saint-Roch (2) lui procurèrent des bas plus chauds (3), et c'est aux fragments de ces bas, qui étaient doublés et d'une épaisseur considérable,

(1) Le lit de la reine était un petit lit de sangles, pliant et très-bas, sans aucun dossier, de sorte que l'oreiller était appuyé contre le mur. Il restait dans la chambre une vieille tenture en toile. La reine en tira quelques fils et s'en forma avec deux petits morceaux de bois une espèce de jarretière. Cette princesse avait écrit quelques mots sur le mur avec une épingle; mais, après sa mort, on s'occupa de tout faire disparaître.

(2) La supérieure était sœur Julie. Il y avait également la sœur Jeanne et la sœur Félicité cette dernière était la sœur du célèbre chirurgien Dubois.

(3) La reine avait une jambe dont elle se plaignait à tout changement de temps ; elle souffrait surtout beaucoup du froid à la Conciergerie, et mettait son oreiller sur ses pieds, pour les réchauffer.

que l'on dut de retrouver plus tard les restes de la malheureuse Marie-Antoinette au cimetière de la Madeleine, rue d'Anjou. Mlle Fouché ayant su que la reine aimait le pain de farine de seigle, lui en apporta souvent et lui proposa de lui fournir du papier et de l'encre; mais la reine ne voulut pas accepter, de peur de la compromettre. Marie-Antoinette, voyant approcher le temps où elle devait paraître devant ses juges, chargea Mlle Fouché de demander au concierge en chef, M. Bault (1), l'autorisation d'introduire de nouveau l'abbé Magnin dans sa prison, pour y célébrer la messe, ce qui fut accordé. L'abbé apporta dans ses poches tout ce qui était nécessaire, et dit la messe sur une simple table recouverte d'un linge. La reine communia. Peu de jours après, M. Magnin étant tombé sérieusement malade et Mlle Fouché ayant été forcée de se rendre à Orléans, la reine fut privée de leur secours. C'est pendant ce temps qu'elle fut traînée devant le tribunal révolutionnaire (2). Le jour de son exécution, un prêtre assermenté, ancien curé de Saint-Landry, du nom de Girard, et prenant le titre de vicaire épiscopal de l'archevêque Gobel, se présenta pour offrir ses services à la reine, qui les refusa. « Mais, madame, lui dit-il, que dira-t-on lorsqu'on

(1) Sa veuve reçut de Louis XVIII une pension de 100 louis.

(2) La coiffure de la reine, depuis son entrée à la Conciergerie, était des plus simples: elle partageait ses cheveux sur le front, après y avoir mis un peu de poudre embaumée. Pour paraître devant ses bourreaux Marie-Antoinette arrangea ses cheveux, ajouta à son bonnet de linon, bordé d'une garniture plissée, deux barbes volantes qu'elle avait dans un carton, et, sous ces barbes de deuil, ajusta un crêpe noir, ce qui lui faisait une coiffure de veuve. (*Mémoires de Lafont d'Aussonne*, p. 346.)

« saura que vous avez refusé les secours de la religion « dans vos derniers moments? »

La reine lui répondit : « Vous direz aux personnes « qui vous en parleront que la miséricorde divine y a « déjà pourvu. »

Elle ne s'expliqua pas davantage, dans la crainte sans doute de compromettre l'abbé Magnin et Mlle Fouché.

L'abbé Magnin avait été directeur et professeur du petit séminaire d'Autun. La famille royale, à la restauration, désirant le récompenser de son dévouement, le nomma curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

La reine, comme on le sait, passa soixante-seize jours à la Conciergerie. Sa dernière prison, car elle en habita deux (1), a été transformée en chapelle, et ses murs ornés de tableaux. Selon nous, il eût été plus touchant de laisser au cachot son dénûment et son aspect primitif. La chambre de Madame Élisabeth n'était pas éloignée de celle qui avait été occupée par la reine.

Les journaux ayant annoncé que cette partie de la Conciergerie allait disparaître pour faire place à de nouvelles constructions, j'ai été la revoir, le 16 fé-

(1) Elle fut d'abord mise, le 2 août 1793, à trois heures du matin, dans la chambre dite *du Conseil*, d'où l'on fit sortir le général de Custines; puis, après la conspiration de *l'homme à l'œillet*, le sieur Froidure, administrateur de police, choisit, le 11 septembre 1793, « pour servir à la « détention de la veuve Capet, » la chambre où étaient déposés les médicaments du citoyen Lacour, pharmacien de la Conciergerie. C'est de ce caveau que, le 16 octobre 1793, à onze heures du matin, la reine-martyre, en déshabillé de piqué blanc, fut conduite au supplice. Elle monta dans une charrette attelée de « *deux* » chevaux, et s'y assit les mains liées derrière le dos.

vrier 1875. Les portiers et geôliers ne voulurent point d'abord m'y admettre, disant qu'on ne la visitait plus et qu'il était même impossible d'en approcher, à cause des travaux. Je m'adressai au directeur de la prison, M. Aubert, à qui j'exposai mon vif désir de revoir ces lieux si pleins de grands et tristes souvenirs. « Cela est impossible, me dit-il, on a fait une tranchée dans le couloir qui y mène, pour réparer une infiltration d'eau. Les ouvriers eux-mêmes ont peine à y aborder. »

Malgré ce double refus, je ne me tins pas pour battu et, à force d'arguments et de constance, j'intéressai à moi le fils du directeur, M. Léon Aubert, qui proposa à son père de m'y conduire lui-même.

La lourde porte de fer qui me séparait de l'intérieur de la Conciergerie me fut alors ouverte par le premier guichetier, qui donna les clefs de la prison de la reine à M. Léon Aubert. Ce ne fut qu'à grand'peine que nous pûmes arriver et en passant sur des planches jetées au-dessus d'une fosse profonde de 3 à 4 mètres. Le cachot de la reine était étayé par de grosses poutres. Le plafond, tombé récemment, laissait voir des poutrelles toutes vermoulues. L'humide et sombre réduit était beaucoup plus délabré que je ne l'avais vu autrefois. Le sol seul, resté tel qu'il était du temps de la reine, laissait voir son pavage en briques de champ posées en arête de poisson, ainsi qu'il est indiqué dans le plan.

La fenêtre avait été agrandie sous Louis XVIII, afin de donner plus de jour. On peut se rendre compte de ce qu'elle était autrefois par celle de la petite chambre voisine où se tenaient les gardes nationaux et les geôliers. Elle avait environ 55 centimètres de hauteur sur

plus d'un mètre de largeur, et était partagée par 16 petits carreaux, soit 8 à chaque rang.

Cette fenêtre était élevée et on ne pouvait, sans monter sur une chaise, voir ce qui se passait à l'extérieur, tandis que, de *la cour des Femmes*, l'œil plongeait dans le cachot de la reine (1). En face de cette croisée se trouvait l'espèce de cul-de-sac où les massacres de Septembre avaient eu lieu. Au-dessus du cachot était la cellule occupée par André Chénier. Le cachot de la reine a été aussi occupé par le comte de Lavalette, qui, lorsqu'on le plaignait de son sort, rappelait que la reine avait vécu dans ce même endroit et y avait été bien plus malheureuse encore que lui. Après avoir visité la chapelle où eut lieu le dernier repas des Girondins, je sortis en pensant à la pauvre reine, et j'aurais voulu emporter avec moi ces murailles, témoins des souffrances de cette femme dont le souvenir ne périra jamais. On garde encore religieusement à la Conciergerie son fauteuil, ainsi que le crucifix qu'elle avait dans les mains avant d'aller à l'échafaud (2).

(1) Marie-Antoinette portait toujours un médaillon ovale renfermant des cheveux bouclés et le portrait du Dauphin; il était ployé dans « un petit gant de peau canarie » qui avait servi à son fils, ce pauvre petit abandonné de tous qui dans son enfance appelait tendrement sa mère : *Maman-Reine*. — Je pense que ce médaillon appartient maintenant au comte de Béarn ou au marquis de Villefranche. La prisonnière n'avait ordinairement pour entrer dans son lit que la faible clarté que lui envoyait de loin le réverbère de la cour dont nous venons de parler.

(2) Depuis que ces lignes ont été écrites, j'ai appris de M. Daumet, architecte du palais de justice, que, sur les instances de S. M. l'impératrice Eugénie, dans les derniers temps du second empire, il avait été

Plan de la derniere prison de la reine à la Conciergerie, fait en 1793.

Ce réduit était coupé en deux parties égales par une cloison en planches, qui laissait dans son milieu un intervalle que le concierge Richard ferma par un paravent. La porte donnait entrée dans la partie à gauche; vis-à-vis la porte était une croisée, garnie de barreaux de fer, qui donnait sur la cour qu'on appelle *des Femmes*, parce que c'est celle qu'habitent les prisonnières. Dans cette partie à gauche on plaça deux gendarmes qui s'y tenaient continuellement, et qui la nuit dressaient un lit de camp. L'un s'appelait François Dufresne, et l'autre Jean Gilbert.

La reine occupait la partie à droite; on avait placé son lit à une extrémité vis-à-vis la croisée qui donnait également sur la cour des Femmes; à côté de cette croisée était une chaise où la reine se tenait pendant la journée. Le pavé était en briques posées de champ. Un cadre en bois régnait dans toute la longueur et la largeur du mur. On avait autrefois cloué à ce cadre

décidé qu'on conserverait la prison de la reine, *sans la pièce à gauche dite aujourd'hui des Bains*, où se tenaient les gendarmes Gilbert et Dufresne durant la captivité de la reine-martyre. Je fis observer à M. Daumet que si cette chambre, qui était en 93 en communication avec le cachot de la reine, n'était pas préservée de la destruction, ce lieu n'aurait pas le même intérêt historique, attendu que tous les récits du temps en font mention, et que c'est en passant par cette pièce que la reine entra dans sa prison et qu'elle en sortit pour aller à l'échafaud. Dès le moment qu'on ne porte pas une main sacrilége sur cette prison, espérons du moins qu'elle sera conservée et remise dans l'état où elle se trouvait du temps de la reine, ainsi que le constate l'ancien plan que nous donnons ici.

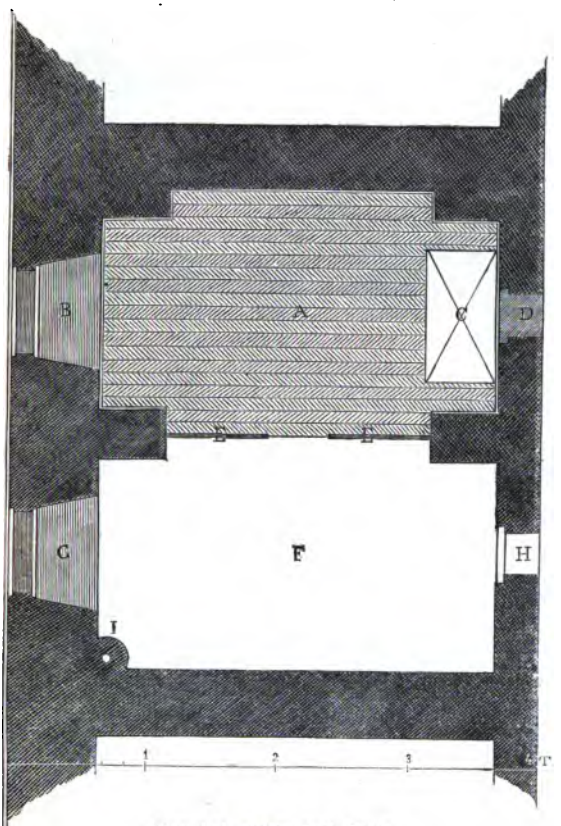

Plan de la prison de la Reine.

A. Prison de la reine. — B. Soupirail. — C. Lit de la reine. — D. Porte murée. — E. Cloison et ouverture fermée par un paravent. — F. Chambre des gendarmes. — G. Soupirail. — H. Porte d'entrée,

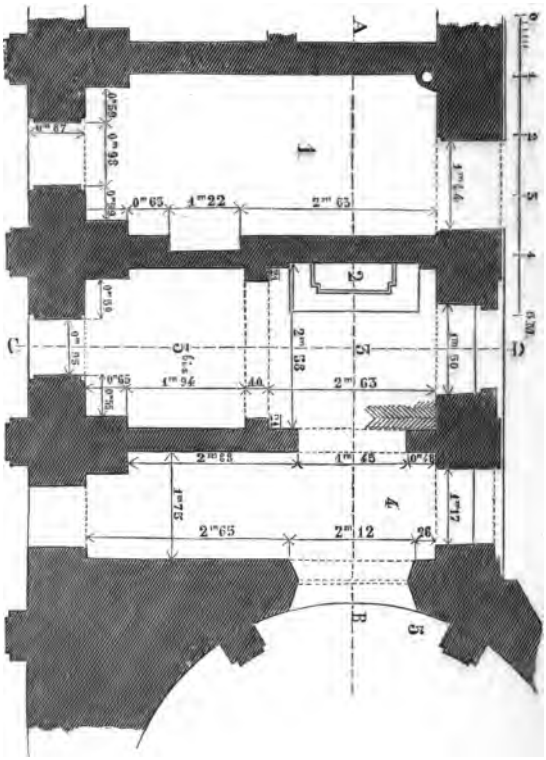

1. Ancienne chambre occupée par les gendarmes.
2. Monument construit sous Louis XVIII.
3. Cachot de la reine Marie-Antoinette.
4. Sacristie actuelle, autrefois cachot occupé par Robespierre.
5. Ancienne salle des Girondins, aujourd'hui la chapelle.

une toile sur laquelle était collé un papier peint en fleurs de lys. Depuis ce papier avait été arraché, et en l'arrachant la toile s'était déchirée, de sorte qu'il n'en restait plus que quelques lambeaux (1).

État de la prison de la reine, d'après Lafont d'Aussonne.

La chambre donnée pour habitation à la reine était située à l'extrémité d'un long corridor noir où nuit et jour brûlent des lampes et que divisent deux guichets en grilles de fer. Ce lieu est voisin du caveau où, dit-on, fut enfermé Robespierre, aujourd'hui la sacristie de la chapelle dite *des Girondins*. La pièce obscure dont il s'agit n'a que sept pieds de profondeur, environ seize pieds de large. Mais tout cet espace ne fut point mis à la libre disposition de la reine. La portion de gauche, en entrant, fut occupée par deux gendarmes, chargés de garder constamment sa personne et de surveiller ses actions.

Dans la portion de droite, réservée à la reine, étaient un lit de sangle et le traversin; une cuvette de propreté; un siége *amovible*, une petite table à tiroir, un tabouret d'étoffe ordinaire et deux petites chaises de la prison.

---

(1) Montjoie, p. 165.

Inventaire des objets trouvés à la Conciergerie dans la prison occupée par Marie-Antoinette le lendemain de sa mort (1).

Du vingt-six du premier mois de l'an second de la République, est comparu le *citoyen Bault, concierge de la maison de justice de la Conciergerie,* accompagné de deux gendarmes et de l'officier de poste, lequel a déclaré que dans la chambre ci-devant occupée par la veuve de Louis Capet, décédée le jour d'hier, se sont trouvés les effets dont la description suit :

Quinze chemises de toile fine, garnies de petites dentelles;
un mantelet de raz de Saint-Maur;
deux déshabillés complets de pareille étoffe;
un foureau à collet et un jupon de bazin des Indes à grandes rayes;
deux jupons de bazin à petites rayes;
cinq corsets de toile fine;
une robbe à collet en toile de coton;
une camisole aussi à collet de pareille toile.

---

(1) Campardon, 135. Archives nationales, carton W 534, registre II°.

Linges à blanchir.

Quatre mouchoirs de batiste;
un jupon de bazin à petites rayes;
une serviette, et unze chauffoirs (linge de propreté à l'usage des femmes);
une paire de draps;
deux paires de poches de coton;
une serviette de toile de coton grise;
vingt-quatre mouchoirs de batiste;
six fichus de linon;
une coeffe de linon;
deux paires de bas de soye noire;
une paire de gans aussi de soye noire;
une paire de bas de fil;
unze paires de chaussons;
une ceinture de crespe;
un petit fichu de mousseline;
un autre fichu de crespe;
six serviettes de batiste;
une grosse éponge fine;
une petite corbeille d'ozier;
une paire de souliers neufs, et deux paires de vieux
une boîte à poudre de bois et une houpe de cigne;
une petite boëte de pommade en fer-blanc.

Lesquels effets il a à l'instant déposés au greffe et a requis acte du dit dépôt à lui octroyé, et a signé avec nous greffier soussigné,

N. J. Fabricius, Bault.

Renseignements fournis par Larivière, porte-clefs de la Conciergerie, relatifs aux derniers moments de la reine.

Le 16 octobre, à dix heures du matin, le concierge Lebeau me commanda d'aller l'attendre dans le cachot de la reine et d'enlever la vaisselle, s'il y en avait. Il me donna cet ordre, je crois, pour que je fusse témoin de ce qui allait se passer et que l'ayant vu, je pusse lui en rendre compte; ce qui eut lieu.

La reine, me voyant paraître dans son cachot, me dit ces tristes paroles : *Larivière, vous savez qu'on va me faire mourir?... Dites à votre respectable mère que je la remercie de ses soins et que je la charge de prier Dieu pour moi.* A peine étais-je entré dans le cachot (où j'aperçus un nouvel officier de gendarmerie), que les juges arrivèrent avec leur greffier Fabricius. Sa Majesté, qui était à genoux auprès de son lit de sangle, se leva pour les recevoir; le président lui dit : « Soyez attentive, on va vous lire votre sentence, » et ils se découvrirent tous les quatre, ce qu'ils ne faisaient jamais en pareil cas. Je crus m'apercevoir qu'ils avaient été comme saisis en voyant l'air majestueux et respectable de la reine.

Cette lecture est inutile, leur dit la princesse, à haute voix, *je ne connais que trop cette sentence.* L'un d'eux répliqua : « Il n'importe, il faut qu'elle vous soit lue une seconde fois. » Sa Majesté ne répliqua point et le greffier se mit à lire.

Comme il finissait, je vis entrer Henry Samson, l'exécuteur en chef, jeune homme alors et d'une taille immense. Il s'approcha de la reine et lui dit : « Présentez

vos mains. » Sa Majesté recula de deux pas, et, toute troublée, lui répondit : *Est-ce qu'on va me lier les mains? On ne les a pas liées à Louis XVI.* Les juges dirent à Samson : « Fais ton devoir. »

« O mon Dieu ! » s'écria la reine.

A ces paroles, Henry saisit brutalement les pauvres mains de la reine et les lui lia, *trop fort*, derrière le dos. Je vis que la princesse soupirait, en levant les yeux vers le ciel; mais elle retenait ses larmes prêtes à couler.

Quand ses mains furent liées, Samson lui enleva sa coiffe et lui *coupa les cheveux* (1).

Sa Majesté, croyant peut-être qu'on allait la tuer dans le cachot, se retourna avec beaucoup d'émotion, et elle put voir que l'exécuteur s'emparait de sa *chevelure* et la mettait *dans sa poche* pour l'emporter (*on la brûla dans le grand vestibule, après l'exécution*).

Voilà ce que j'ai vu; voilà ce que je voudrais n'avoir jamais vu; voilà ce que je n'oublierai de ma vie.

(1) D'après d'autres témoignages, ce serait *la reine, elle-même, qui aurait coupé ses cheveux*, ainsi qu'on le verra dans la suite de ces notes. Le cardinal de Bausset, oncle du marquis de Besplas, possédait une mèche des cheveux de la reine; à sa mort, elle fut rendue à la famille de Tourzel, d'où elle provenait.

Lord Gower, frère du duc de Sutherland, grand admirateur de la reine, possède en Angleterre des souvenirs précieux de cette malheureuse princesse. Statuaire habile, il est l'auteur d'une belle statue représentant Marie-Antoinette sortant de la Conciergerie. On voit également dans sa collection un délicieux portrait de la reine par Fragonard; elle est en pied, dans son costume de mariage, en satin blanc. Ce tableau était, selon la tradition, dans son boudoir de Trianon.

Déclaration de la jeune fille qui servait la reine à la Conciergerie.

Dans la déclaration de Rosalie Lamorlière, qui servit la reine à la Conciergerie jusqu'à sa mort, cette bonne fille dit : « Je la quittai sans oser lui faire des adieux, ni « une seule révérence, de peur de la compromettre et « de l'affliger. Je m'en allai pleurer dans mon cabinet « et prier Dieu pour elle. Lorsqu'elle fut sortie de cette « affreuse maison, le premier huissier du tribunal, ac- « compagné de trois ou quatre personnes de son même « emploi, vint me demander chez le concierge et « m'ordonna de le suivre jusqu'au cachot; *il me laissa « reprendre mon miroir* (1) *et le carton.* Quant aux autres « objets qui avaient appartenu à Sa Majesté, il me « commanda de les serrer dans un drap de lit. Ils m'y « firent ployer jusqu'à une paille qui se trouva je ne « sais comment sur le pavé de la chambre, et ils em- « portèrent cette misérable dépouille de la meilleure « et de la plus malheureuse princesse qui ait jamais « existé (2). »

---

(1) Le régime des prisons alors ne permettait pas de donner un miroir, et Madame, tous les matins, renouvelait à cet égard sa demande. Madame Richard me permit de prêter ma petite glace à la reine. Je ne l'offris qu'en rougissant. Ce miroir, acheté sur les quais, ne m'avait coûté que 25 sols d'assignats. Sa bordure était rouge, et des manières de Chinois étaient peints sur les deux côtés. La reine agréa ce petit miroir comme une chose d'importance et Sa Majesté s'en servit jusqu'au dernier jour. (Déclaration Lamorlière.)

(2) Le quatrième ou cinquième jour de son arrivée à la Conciergerie les administrateurs lui prirent sa montre, qu'elle avait apportée d'Allemagne. Elle pleura beaucoup en livrant cette montre, qui lui rappelait tant de souvenirs. (Campardon, *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, 181.)

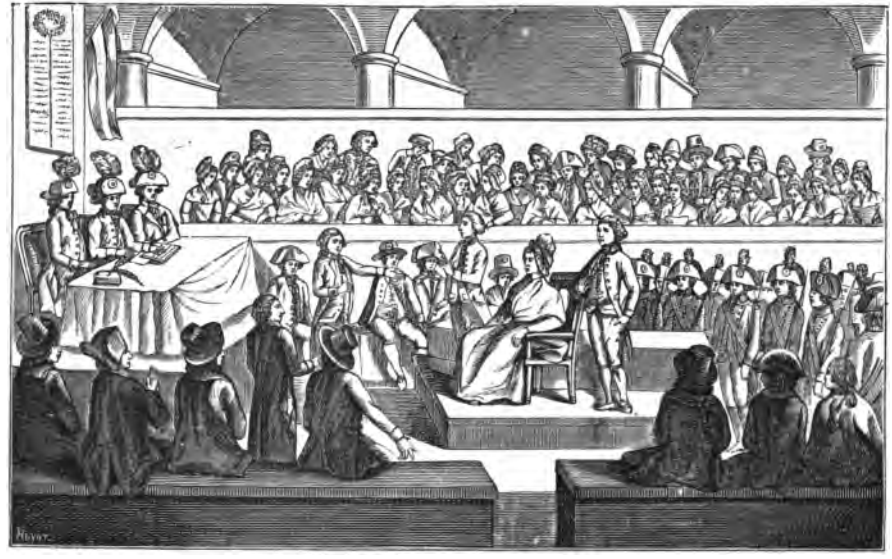

Procès de Marie-Antoinette
(d'après une gravure du *Journal des Révolutions de Paris*, de Prud'homme).

Le mobilier de la reine à la Conciergerie se composait d'un lit de sangle, de deux matelas, un de crin, l'autre de laine, un traversin, une couverture, d'une table, de deux chaises, d'un paravent de 4 pieds d'élévation, d'un fauteuil en canne servant de garde-robe, d'un bidet en bazane rouge, d'un carton pour mettre son linge, d'un petit miroir et d'une bouteille d'eau pour les dents. La reine était servie avec des couverts d'étain et ne buvait que de l'eau de Ville-d'Avray. Tous les jours elle mangeait un plat de légumes, et puis de la volaille ou du veau alternativement. La reine avait des places de cheveux blancs sur les deux tempes depuis les journées des 5 et 6 octobre 1789; de temps en temps elle coupait, elle-même, sa chevelure. Après l'affaire de *l'Œillet* le greffier du tribunal révolutionnaire s'empara de son linge de corps et, malgré de grandes hémorragies, on ne lui donnait ses chemises qu'une à une et de loin en loin.

L'acte d'accusation rédigé contre la reine était, dit Chauveau-Lagarde, l'*œuvre de l'enfer*, et s'appuyait sur des libelles qui n'étaient que des fables dégoûtantes d'horreur et d'infamie.

Au premier interrogatoire, le 21 vendémiaire l'an II, à six heures du soir, la reine, vêtue d'une robe noire avec fichu blanc de mousseline, entra dans la grande salle d'audience. Elle s'assit sur *une banquette* qui était devant l'accusateur public Fouquier. La salle n'était éclairée que par *deux* bougies placées sur la table du greffier Fabricius.

Au second interrogatoire on lui donna *un fauteuil;* elle avait ajouté à son bonnet de linon, bordé d'une garniture plissée, deux barbes volantes qu'elle conservait

dans un carton, et sous ces barbes de deuil elle avait ajusté un crêpe noir.

Pour aller à la mort, elle prit pour vêtement, non pas sa longue robe de deuil qu'elle avait encore devant ses juges, mais le déshabillé de piqué blanc qui lui servait ordinairement de robe du matin, et, déployant son grand fichu de mousseline, elle le croisa sous le menton et l'attacha par derrière. Elle ne garda que le simple bonnet de linon, sans barbes ni marques de deuil; elle conserva ses bas noirs et les souliers de prunelle, dont elle se servait toujours et qui n'avaient été ni déformés ni gâtés depuis soixante-seize jours qu'elle était à la Conciergerie. Le talon de ces souliers, d'environ deux pouces, était à la *Saint-Huberty* (1).

La reine sortit le 16 octobre, à onze heures, de la Conciergerie, pour aller au supplice (2); le temps était beau. Elle monta dans une charrette attelée d'un cheval blanc. Marie-Antoinette était accompagnée d'un prêtre constitutionnel, du nom de Girard, vêtu en laïque et auquel elle n'adressa que peu de paroles. Ses mains étaient liées derrière le dos par une grosse ficelle dont Samson, fils du bourreau de Louis XVI, tenait les bouts; avant de quitter la Conciergerie elle avait pris une tasse de chocolat et un petit pain appelé *mignonnette*. La reine avait

(1) Déclaration de Rosalie Lamorlière, servante de Marie-Antoinette à la Conciergerie.

(2) L'exécution se fit place de la Révolution, ci-devant Louis XV, entre le piédestal et la grille des Tuileries la tête tournée du côté des champs Élysées.

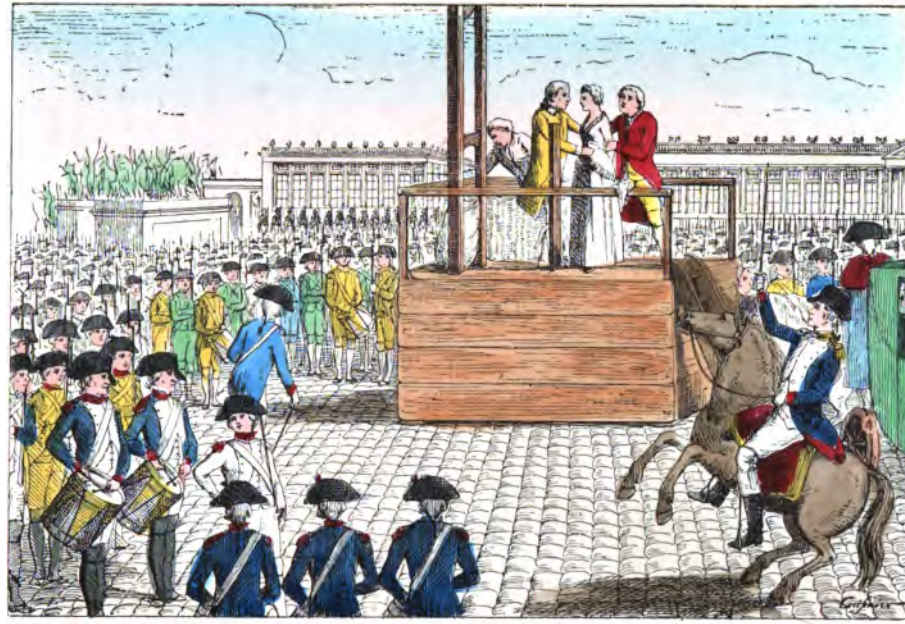

Exécution de Marie-Antoinette, d'après un placard du temps (Bibl. nat.).

exprimé le désir d'aller à la mort sans bonnet, ce qui ne lui fut pas accordé; elle s'était coupé les cheveux et avait mis sur sa tête *un bonnet qu'elle avait elle-même repassé* (1). Les rues du Roule et de Saint-Honoré étaient ornées de flammes tricolores: trente mille hommes de troupes étaient sur pied avec des canons placés aux extrémités des ponts, places et carrefours, depuis la Conciergerie jusqu'à la place de la Révolution. Une foule énorme stationnait sur le passage du funèbre cortége, et il en sortait de temps à autre des cris de *vive la République! à bas la tyrannie!* Néanmoins la plus grande partie se découvrait, et la police avait dû empêcher les bourgeois de Paris de se mettre à leurs fenêtres avec leurs femmes et leurs enfants. Le convoi s'arrêta devant l'*Oratoire :* là un petit enfant envoya un baiser à la reine, qui en fut vivement émue. Devant Saint-Roch elle fut insultée par quelques misérables.

A midi un quart tomba cette belle et noble tête qui avait été l'idole de la nation ; la reine, victime innocente du plus abominable des attentats, avait trente-sept ans et onze mois. Mme Élisabeth et les enfants de Marie-Antoinette ignorèrent longtemps sa mort (2).

Le 18 juin 1814, lorsqu'on fit l'exhumation de la reine, dans l'ancien cimetière de la Madeleine, en présence

(1) Mercier, *Nouveau Paris*, I, 373.

(2) Le premier crime de la révolution fut la mort du roi, mais le crime le plus affreux fut la mort de la reine. (Chateaubriand.)

Une femme qui n'avait que des honneurs sans pouvoir, une princesse étrangère, le plus sacré des otages, la traîner d'un trône à l'échafaud, à travers tous les genres d'outrages : il y a là quelque chose de pis encore que le régicide. (Napoléon.)

Le caractère de la reine présentait l'union parfaite de la grâce la plus noble et du courage le plus sublime. (Duc de Choiseul.)

de M. d'Ambray, chancelier de France, on retrouva sa tête entière, des débris des vêtements et deux jarretières élastiques assez bien conservées. Ces jarretières furent portées au roi Louis XVIII avec deux fragments du cercueil.

Lors du meurtre du roi, la guillotine fut placée du côté des Champs-Élysées, au pied du socle que surmontait peu de temps auparavant la statue équestre de Louis XV, où se trouve aujourd'hui l'obélisque; mais la reine fut exécutée du côté des Tuileries, à trente mètres environ du socle sur lequel on avait dressé *une statue de la Liberté, coiffée du bonnet rouge, tenant de la main droite une lance, de la main gauche une boule appuyée sur ses genoux.*

Nous avons vu sous l'empire, au musée des Souverains, un soulier de la vaillante et glorieuse reine ramassé dans sa chambre, aux Tuileries, lors de l'insurrection du 10 août. Ce soulier, en forme de *mule,* est élégant de contours; sa vue provoquait une douloureuse impression, et la foule s'arrêtait émue et contemplative devant cette triste relique qui réveillait de si poignants souvenirs.

Monsieur Colmiche, maire de Ranville, près de Caen, qui a épousé mademoiselle de Guernon-Ranville, possède le soulier que la reine perdit en montant à l'échafaud.

Ce soulier, petit de grandeur, est en cuir jaune

verni, bordé de soie verte; sur le dessus, une ruche en soie blanche; forme pointue à son extrémité; talon très-haut, ainsi que le derrière du soulier; il a beaucoup servi. « Mon grand-père (1), dit madame Col-« miche, dans une lettre adressée à notre cousin mon-« sieur Ernest de Sancy, l'avait acheté un louis le jour « même de l'exécution de la malheureuse reine Marie-« Antoinette, d'un homme du peuple qui venait de le « ramasser au pied de l'échafaud lorsque la reine en « monta les degrés. »

J'ai eu l'honneur, l'année dernière, le jour anniversaire de la naissance de S. M. le roi de Hanovre, d'accompagner la famille royale à Saint-Germain en Laye.

En me promenant, avec la reine et la princesse Marie, sur la belle terrasse qui domine la vallée de la Seine, Sa Majesté me dit, en parlant de la reine Marie-Antoinette : « Je sympathise d'autant plus avec elle, que moi aussi j'ai passé par de bien douloureuses épreuves ! »

Pendant qu'elle parlait je regardais sa figure, qui exprime si bien le courage et la bonté. Ses cheveux, blanchis avant l'âge, témoignent de toutes les peines qu'elle a endurées depuis le jour où, iniquement chassée de ses États, elle a dû prendre la route de l'exil et quitter ce Hanovre où elle est, comme le roi, si universellement aimée.

En continuant cette conversation, la reine Marie de

(1) Le comte de Guernon-Ranville, père de messieurs de Guernon-Ranville, l'aîné, conseiller à la cour des comptes ; le second, ministre du roi Charles X.

Hanovre me raconta que, peu de jours avant, étant allée visiter la Conciergerie, elle avait fait une chute en passant sur les planches placées au-dessus de la profonde tranchée dont j'ai parlé plus haut. « Cet accident, me dit-elle, m'a si vivement impressionnée que je n'ai pu entrer dans la prison de Marie-Antoinette. Je suis sortie, toute meurtrie, du sombre corridor qui précède le triste réduit où la reine de France a si cruellement souffert. »

C'est lorsqu'on assiste à la messe commémorative du 16 octobre, à la chapelle expiatoire, que l'on se rend bien compte des souvenirs qu'a laissés la reine Marie-Antoinette. A chacune des messes dites pour le repos de son âme, depuis sept heures du matin jusqu'à midi, on voit se presser, dans cette petite chapelle, une foule recueillie et pieuse appartenant à toutes les classes de la société. La reine, représentée par une statue agenouillée au pied de la croix, semble s'unir aux prières de ses amis et demander à Dieu de bénir la France, qui, aujourd'hui plus que jamais, a tant besoin de sa protection et de son secours pour sortir enfin de la triste et humiliante situation où elle est tombée.

D'après Simien-Despréaux (1), la reine, en sortant de la Conciergerie, fut accablée d'injures; mais, calme au milieu du tumulte, elle ne fit entendre que ces paroles prophétiques et qui font encore frémir : « *Hélas! mes maux vont bientôt finir, mais les vôtres ne font que commencer.* »

(1) Louis XVII, Paris, Everat, 1817.

NOTE N.

GRAVURES CONCERNANT MARIE-ANTOINETTE.

L'une des plus belles collections de gravures que nous connaissions est celle du docteur Roth, à Paris. Elle contient un grand nombre de pièces fort remarquables sur Marie-Antoinette. C'est à sa gracieuse obligeance que nous devons quelques-unes des gravures qui ornent ce livre. Presque sur toutes les pièces on y rencontre, selon l'usage de l'époque, de petits vers, plus ou moins bien tournés, en l'honneur de la bonne et gracieuse reine; en voici quelques-uns :

Sous une gravure représentant Louis XII et Henri IV.

LOUIS XVI égale XII plus IV.

Preuve par l'addition.

LOUIS XII. — L'Ami du peuple.
HENRI IV. — Père de ses sujets.
LOUIS XVI. — L'un et l'autre.

---

22 octobre 1781.

Les sentiments de la nation.

Antoinette, des lys espérance bien chère,
Ce beau jour met le comble à la félicité;
Vous êtes dans nos cœurs, Roi, Reine, enfant et mère,
Réunis par l'amour et la fidélité.

GUICHARD.

(Chez Isabey.)

Dédié à la Reine.

Dès longtemps une tige et si belle et si chère
Te devait un Dauphin, ô France, applaudis-toi :
Il a déjà les traits, les grâces de sa mère ;
Il sera l'héritier des vertus de ton roi.

Par Campana, peintre ordinaire du cabinet de la Reine.

Hommage des Arts :

(Avec un médaillon de la reine gravé par Cochin en 1776.

Reine, l'honneur et l'amour de notre âge,
Par tes regards les beaux arts soutenus
A l'envi t'offrent leur hommage ;
Et tandis que les uns, célébrant tes vertus,
Font admirer l'épouse de Titus,
Les autres font adorer ton image.

Sous une gravure de Fossier et Lebeau représentant Marie-Antoinette, Dauphine.

Du sang le plus auguste elle a reçu le jour
Et son moindre mérite est sa haute naissance ;
Minerve avec tendresse éleva son enfance,
Elle en fit l'ornement d'une brillante cour ;
Aujourd'hui tous les dieux, inspirés par l'Amour,
Comblent par son hymen le bonheur de la France.

Dans les œuvres de Métastase.

Au-dessous des armes de la reine gravées par Moreau.

Digne appui des beaux-arts que vous unissez tous,
A vous plaire un moment mes chants n'osent prétendre,
S'ils pouvaient me sembler moins indignes de vous
C'est lorsque votre voix daigne les faire entendre.

A l'Immortalité.

Médaillon du Roi, de la Reine et du Dauphin sur un tombeau.

Sauvage pinxit. — Saint-Aubin sculp.

La vertu, les grâces, l'enfance,
Tout a péri par un forfait nouveau.
Les yeux en pleurs, la timide Espérance
Leur offre ici ce modeste tombeau.

CHIFFRE DE LA REINE MARIE ANTOINETTE

LETTRES

DE

MARIE-CLOTILDE DE FRANCE

REINE DE SARDAIGNE

INTRODUCTION.

I.

Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France naquit à Versailles, le 23 septembre 1759, et mourut à Naples, le 7 mars 1802. Fille du Dauphin et de Marie-Josèphe de Saxe, elle était petite-fille de Louis XV et sœur de Louis XVI. C'était une princesse pleine de piété, d'un caractère doux, d'une humeur toujours gaie, d'une simplicité charmante. Les arts d'agrément ne lui étaient pas étrangers et elle se plaisait à faire entendre sur la guitare, dont elle jouait avec perfection, des airs empreints d'une douce mélancolie. Elle était aimée de tout le monde. Bonne, prévenante, dévouée, elle réunissait toutes les vertus chrétiennes. Dès sa jeunesse, elle était très-forte et on l'appelait à

la cour de Versailles *le gros Madame* (1), surnom que lui avait donné un garde suisse, comblé de ses bienfaits. Élevée très-religieusement par madame de Marsan, elle songeait à entrer, comme sa tante Louise, dans l'ordre des Carmélites, lorsque fut arrêté son mariage avec le prince de Piémont (août 1775). Elle ne songea plus qu'à de-

(1) Madame Clotilde de France, sœur de Louis XVI, épousa en 1779 le prince de Piémont, devenu roi de Sardaigne. Une des dames de son jeu ayant eu l'indiscrétion de se servir, en sa présence même, du surnom qu'on lui donnait, reçut sur-le-champ une réprimande sévère de la comtesse de Marsan, qui lui fit entendre qu'elle ferait bien de ne pas reparaître aux yeux de la princesse. Madame Clotilde l'envoya chercher le lendemain : « Ma gouvernante a fait son devoir, lui dit-« elle, et je vais faire le mien; revenez nous faire votre cour, « et ne vous rappelez plus une étourderie que j'ai moi-même « oubliée. »

Cette princesse, si épaisse de corps, avait un esprit agréable et fin. Son affabilité, ses grâces prévenantes la rendaient chère à tous ceux qui l'approchaient. Un poëte, uniquement occupé du prodigieux embonpoint de Madame Clotilde, composa le quatrain suivant, lorsqu'il fut décidé qu'elle épouserait le prince de Piémont. Pour en saisir l'esprit ou pour mieux dire le sens, il ne faut pas oublier que deux princesses de Savoie venaient d'épouser deux princes français :

Le bon Savoyard qui réclame
Le prix de son double présent,
En échange reçoit Madame :
C'est le payer bien grassement.

(*Mémoires de Madame Campan*, t. I, p. 62 et 63.)

venir une sainte épouse, en restant fidèle, jusque sur le trône, aux règles d'une piété qu'elle s'était imposées lorsqu'elle voulait entrer dans le cloître. Rien n'est plus touchant à lire que les détails de sa canonisation.

Quoique reine de Sardaigne, elle ne croyait pas s'abaisser en donnant ses soins aux malades et aux pauvres. Comme sainte Élisabeth de Thuringe, elle leur portait elle-même des secours, les soulageait à la fois de sa bourse et de ses consolantes paroles. A Turin, elle se mit à la tête de beaucoup d'associations charitables, et on la voyait principalement dans les maisons des pauvres. Son mari était lui-même très-pieux, et on sait qu'à la mort de sa sainte épouse, il abdiqua pour se retirer dans l'ordre des Jésuites, à Rome, où il mourut en 1819.

Marie-Clotilde était sévère pour elle-même autant qu'elle était indulgente et affectueuse pour les autres. Elle portait aux membres de sa famille le plus tendre et le plus grand dévouement, et l'on verra, par les documents que nous publions aujourd'hui, le mal que lui fit la mort de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de sa sœur Madame Élisabeth.

Voici à ce sujet comment s'exprime le chargé d'affaires de la république de Gênes en annonçant

au doge la fatale nouvelle de la mort du roi de France :

Da Torino, 6 Febbo 1793.

La sicurezza che si é avuto della morte del Re di Francia, e la voce di essere soccombito di dolore la principessa figlia di quel monarca, hanno aggravato la mestizia di questa corte (1).

La signora principessa di Piemonte ha dovuto porsi a letto, e nella estrema desolazione non ritrova altro compenso che nella sua singolare pietà e religione; per cui sottomette la sua volontà alla divina, e si conforta che l'infelice fratello può considerarsi un martire per la costanza in opporsi alla persecuzione della religione e delli ecclesiastici, e per le proteste fatte sino all' ultimo di morire attacato alla cattolica fede (2).

(1) On fit courir le bruit que la princesse Marie-Thérèse, depuis duchesse d'Angoulême, était morte de douleur en apprenant la nouvelle de la condamnation de son père.

(2) Turin, le 6 février 1793.

L'assurance qu'on a eue de la mort du roi de France et le bruit que la princesse sa fille a succombé à sa douleur ont plongé cette cour dans la plus grande tristesse.

Madame la princesse de Piémont a dû se mettre au lit, et, dans son extrême douleur, elle ne trouve de consolation que dans ses sentiments profondément religieux. Elle soumet sa

En 1796 le prince de Piémont monta sur le trône, mais en 1798 le Directoire ayant déclaré la guerre à la Sardaigne, Marie-Clotilde passa avec le roi, au commencement de 1799, à Cagliari, où ils restèrent six mois. Cet asile étant devenu peu sûr, ils errèrent en Italie, pour échapper, non sans peine, aux armées de la République française.

Marie-Clotilde mourut à Naples, le 7 mars 1802. Sa mort fut un grand deuil et un grand exemple pour ceux qui y assistèrent. Ce fut celle d'une âme sainte qui remonte pleine d'espérance dans les mains de Dieu. Pie VII ordonna qu'on fît une enquête sur sa vie et la déclara vénérable, six ans après sa mort, par un décret du 10 avril 1808. « Je suis la servante de Dieu, » disait-elle souvent. Ce mot si simple peint tout entier le sublime caractère de la vertueuse épouse du roi Charles-Emmanuel IV, la sœur du roi martyr. Elle a laissé d'impérissables souvenirs en Piémont et dans toute l'Italie.

Le prince de Piémont, son mari, était le fils aîné de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne. Il lui

volonté à celle de Dieu et se résigne, en regardant son malheureux frère comme un martyr pour sa constance à s'opposer à la persécution de la religion et des ecclésiastiques et pour être resté, jusqu'au dernier moment, attaché à la foi catholique.

succéda en 1796, sous le nom de Charles-Emmanuel IV (1).

II.

On sait que les deux frères de Louis XVI, redoutant aussi pour eux la prison et la mort, se réfugièrent avec leur cour à Turin. Les républicains français prirent ce prétexte pour attaquer le pacifique Victor-Amedée III, beau-père de Madame Clotilde, et, sans même lui déclarer la guerre, ils ordonnèrent au général Montesquiou et au général Anselme d'envahir la Savoie et le comté de Nice. Les troupes du roi de Sardaigne, surprises de cette manière, n'ayant reçu aucun ordre, se retirèrent, de sorte que les Français se trouvèrent

(1) Après la mort de sa sainte compagne, en 1802, il abdiqua en faveur de son frère, le duc d'Aoste, Victor-Emmanuel Ier, né en 1759. Ce dernier prince ne rentra dans ses États de terre ferme qu'en 1814, et reçut en 1815 le territoire de l'ancienne république de Gênes. Mais en 1821, n'ayant pas voulu concéder la constitution qui lui était demandée par le parti libéral, à la tête duquel se trouvait alors le prince de Carignan, depuis Charles-Albert, il abdiqua en faveur de son frère le duc de Génevois, qui régna sous le nom de Charles-Félix et ne laissa point d'enfants. A sa mort la couronne passa au prince Charles-Albert de Carignan, père de Victor-Emmanuel II, roi actuel d'Italie, près duquel j'ai été chargé d'affaires de France en 1848.

dans l'espace de quinze jours les maîtres de la Savoie et du comté de Nice, qui, peu de temps après, furent réunis à la République.

La position du roi de Sardaigne devenait de jour en jour plus difficile. L'empereur d'Allemagne, moins que chaleureux à son égard, ne craignant plus qu'il se jetât du côté de la France, ne l'aida que par un petit corps de troupes, et Victor-Amédée se vit forcé de placer ses troupes sous les ordres du général autrichien. Les circonstances néanmoins lui furent propices. Au commencement de 1793, son armée était bien organisée et la ligne de défense des Alpes formidable. La France, qui avait déclaré l'indépendance de tous les peuples de la terre et promis son secours à ceux qui secoueraient le joug monarchique, répandait partout l'esprit d'insurrection; elle s'était attiré sur les bras l'Angleterre, l'Espagne, les Deux-Siciles, la Hollande et toute l'Allemagne. A la guerre extérieure s'ajoutait la guerre civile.

La Vendée était en insurrection; Toulon était aux mains des alliés, et Lyon, soulevé, soutenait avec vigueur le siége des républicains. Si les généraux autrichiens eussent agi avec plus d'énergie peut-être que la fortune les eût favorisés; mais ils divisèrent leurs armées et agirent faiblement, en sorte qu'ils donnèrent le temps aux républicains

d'apaiser les soulèvements intérieurs et de tomber de tout leur poids sur l'ennemi extérieur. Le Directoire envoya un jeune général commander l'armée d'Italie : Bonaparte, vainqueur à Montenotte et à Mondovi, vint à bout de séparer l'armée piémontaise de celle de l'Autriche, s'empara de Quérasque et de là menaça la capitale du Piémont.

Victor-Amédée ne survécut que six mois à la paix de Paris : frappé d'une attaque d'apoplexie au château de Montcalier, le 15 octobre 1796, il en mourut le lendemain, sans avoir repris connaissance.

Jamais prince ne monta sur le trône en des circonstances plus critiques que le roi Charles-Emmanuel IV, mari de la vertueuse princesse Clotilde. « C'est, dit-il, une couronne d'épines que le ciel m'envoie (1). » En effet, peu de temps après, le gouvernement français le contraignit à lui céder ses États de terre ferme. Le roi se résigna aux rigueurs de la fortune. La reine le soutenait par son exemple et lui apprenait, dans les afflictions les plus amères, à goûter les consolations chrétiennes réservées au juste, lorsqu'il boit la coupe des tribulations de notre triste vie. « Le ciel, lui

(1) *Hist. de la maison royale de Savoie.*

« disait-elle, veut former notre vertu à l'école de « l'adversité ; remercions-le donc qu'ayant au com- « mencement de la révolution soumis notre frère « et notre belle-sœur (1) à de plus rudes combats, « il nous ménage aujourd'hui de moins cruelles « épreuves. »

Le roi se retira en Sardaigne, où le bon accueil de ses peuples, l'amour et les soins affectueux de la reine lui firent pour quelque temps oublier ses malheurs. Marie-Clotilde voulut laisser à Turin, par un désintéressement bien louable, tous les bijoux et les joyaux de la couronne. Elle dit à ceux qui lui conseillaient d'emporter ces richesses : « Non, je crains que ces objets ne proviennent du « trésor royal, alimenté de l'argent du peuple. »

La famille royale s'embarqua à Livourne et, après plusieurs jours de navigation, arriva à Cagliari (2).

Le premier soin du roi fut de protester hautement contre la violence du gouvernement français et de réclamer, près de toutes les cours de

(1) Louis XVI et Marie-Antoinette.

(2) C'est à Orri, belle habitation du marquis de Villahermosa, grand-oncle de M. le duc de Vallombrose, que la reine Clotilde et le roi Charles-Emmanuel ont passé une grande partie de leur exil en Sardaigne. Ce palais était aux portes de Cagliari, et Madame Adélaïde vint y retrouver sa nièce lorsqu'elle sortit de France.

l'Europe, son rétablissement sur le trône de ses ancêtres.

Pendant son séjour en Sardaigne, il divisa le gouvernement entre les princes ses frères, ne se réservant que les affaires religieuses et de charité auxquelles, de concert avec la reine, il consacrait tout son temps.

Lorsqu'il reçut la nouvelle que l'Italie était rentrée aux mains des alliés, et que le Piémont était administré en son nom par un conseil de régence, il quitta la Sardaigne; mais, arrivé à Florence, il fut contraint de s'y arrêter et y demeura huit mois. Le triomphe des alliés avait été de courte durée et Bonaparte, vainqueur à Marengo, avait de nouveau réduit l'Italie sous sa domination.

La famille royale partit de Florence le 11 février 1799, et le 13 arriva à Livourne, où le 24 elle s'embarqua pour la Sardaigne. En pleine mer les augustes voyageurs furent assaillis par un corsaire qui tira sur eux deux coups de canon, sans épouvanter la fidèle servante de Dieu. La navigation dura huit jours. Six mois après, la famille royale quitta la Sardaigne pour se rendre à Rome, à la grande consolation de la pieuse reine, dont le cœur était vivement ému par les grands souvenirs de la ville sainte. Elle partagea le peu de temps qui lui restait à vivre entre Rome et Naples. Tou-

jours entourée des souvenirs de sa famille, des portraits de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Madame Élisabeth, elle priait nuit et jour pour ses parents, pour ses amis d'enfance et surtout pour l'éloignement des maux qui, déjà à cette époque, accablaient l'Église. Depuis de longues années elle tenait peu à la vie ; tout son désir eût été de se consacrer à Dieu. Contrainte de rester dans le monde, de représenter, de s'habiller, elle préférait toujours ce qu'il y avait de plus simple, de plus modeste. A la mort de sa sœur, de son frère et de sa belle-sœur, elle prit occasion de ces horribles événements pour prendre des vêtements de laine noire, qu'elle garda toujours. Au moment de quitter Turin, elle se chargea de faire elle-même, en quelques heures, tous les préparatifs du voyage. En même temps elle consolait le roi, alors malade, et l'entourait des soins les plus touchants. Attaquée à Naples d'une fièvre mortelle, Marie-Clotilde reçut les derniers sacrements dans les sentiments de la foi la plus vive; puis, après avoir pris congé du roi, avec un esprit calme et résigné, elle porta une dernière fois ses yeux vers le ciel et s'endormit, le 7 mars 1802, dans la paix du Seigneur. Son corps fut déposé dans l'église de Sainte-Catherine, à Chiaia.

Charles-Emmanuel IV, dans les dernières an-

nées de sa vie, privé de la vue et accablé d'infirmités, loin de se plaindre, disait à ceux qui venaient lui rendre visite : « Lorsqu'il plaît au ciel « de nous retirer ses dons, nous devons le re- « mercier pour la jouissance qu'il a daigné nous « en accorder dans un temps, et en faire tourner la « privation au profit de notre salut (1). »

III.

Les lettres qui vont suivre ont été trouvées dans les archives de la cour de Turin. Elles peuvent se diviser en deux parties : la première contient les lettres de la princesse Marie-Clotilde au commencement de son mariage (2), antérieurement à l'invasion du Piémont par les Français. Elles sont peu nombreuses, parce qu'à cette époque la princesse ne quitta presque jamais sa nouvelle famille. Sans offrir beaucoup d'intérêt, elles peignent néanmoins admirablement la modestie et la bonté de la princesse. Nous y avons joint un extrait du

(1) Sa tombe en marbre due à la piété du roi Charles-Félix, se voit dans les caveaux des Jésuites au Quirinal.

(2) Lorsqu'elle n'était encore que princesse de Piémont, Marie-Clotilde, suivant un usage royal, appelait son mari : *Piémont!* « *Piémont* me charge de vous faire son compliment sur la nomination de votre fille, » disait-elle à la marquise de Soran (p. 400, IV, Feuillet de Conches).

journal du duc de Gênevois relatif à l'impression produite sur Marie-Clotilde par la nouvelle de la mort de son frère Louis XVI; des lettres de Louis XVIII à la même époque, qui, sans concerner directement la pieuse princesse, présentent un intérêt de plus d'un genre; enfin deux rapports de M. de Saint-Priest sur le mariage de Madame, fille de Marie-Antoinette, avec le duc d'Angoulême.

La seconde partie, beaucoup plus étendue contient les lettres de Marie-Clotilde postérieures à l'invasion, lorsque son mari, le prince de Piémont, devenu roi de Sardaigne sous le nom d'Emmanuel IV, a été obligé de s'enfuir et d'abandonner ses États de terre ferme. On y peut suivre presque pas à pas les traces de la famille royale au milieu des plus amères tribulations. Le cœur bon et tendre de la reine s'y peint à chaque ligne. Rien ne peut mieux faire connaître les habitudes et l'intérieur de la famille royale que ces lettres écrites sans art, au courant de la plume, sans le moindre soupçon qu'elles pussent être un jour publiées. On y rencontrera aussi quelques traits intéressants pour l'histoire générale de cette époque troublée. Nous terminons cette publication par deux lettres fort simples et fort touchantes écrites par le roi à ses frères après la mort « de la sainte reine. »

LETTRES

DE

MARIE-CLOTILDE DE FRANCE

REINE DE SARDAIGNE

PREMIÈRE PARTIE

LETTRES ANTÉRIEURES A L'INVASION DU PIÉMONT PAR LES FRANÇAIS.

A MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN, LE ROI DE SARDAIGNE.

A Versailles, ce 12 août 1775.

Monsieur mon frère et cousin. Les assurances que Votre Majesté veut bien me donner de son amitié me pénètrent de la plus vive reconnoissance; je ferai mon possible pour la mé-

riter; j'espère que par mes attentions continuelles à lui plaire, je me rendrai digne de ses bontés; elles feront le bonheur de ma vie. J'ai prié monsieur le comte de Viry (1) d'assurer Votre Majesté que je me trouve parfaitement heureuse de devenir sa belle-fille, et que l'occupation de ma vie sera de contribuer le plus qu'il me sera possible au bonheur de Monsieur le prince de Piémont, que ses qualités aimables me rendront toujours cher.

Je suis,

Monsieur mon frère et cousin,

De Votre Majesté,

La très-affectionnée sœur et cousine,

MARIE-ADÉLAIDE-CLOTILDE-XAVIÈRE.

(1) Le comte D. Joseph-Marie de Viry, chevalier grand-croix de l'ordre des saints Maurice et Lazare, ambassadeur de S. M. le roi de Sardaigne auprès de S. M. très-chrétienne.

Cette lettre est écrite quinze jours avant la cérémonie du mariage de la princesse, qui eut lieu à Versailles, par procuration, le 27 août 1775. — Elle est adressée au roi Victor-Amédée III, père du prince de Piémont, qui monta sur le trône de Sardaigne en 1773 et mourut en 1796.

A MADAME MA SŒUR ET COUSINE, LA REINE DE SARDAIGNE.

A Versailles, ce 12 août 1775.

Madame ma sœur et cousine. Je ne puis exprimer à Votre Majesté à quel point je suis touchée de ses bontés, puissé-je être assez heureuse pour oser en espérer la continuation et pour convaincre Votre Majesté des sentimens de reconnoissance qu'elle a fait naître dans mon cœur! Les assurances qu'elle me donne de mon bonheur ne me laissent aucune inquiétude. Il sera parfait si je puis contribuer au sien, et à celui de Monsieur le prince de Piémont. Je me flatte que Votre Majesté voudra bien me guider de ses conseils. Je la regarderai toujours comme ma propre mère, et ne ferai jamais rien sans son approbation qui sera la règle de ma conduite.

Je suis,

Madame ma sœur et cousine,

De Votre Majesté,

La très-affectionnée sœur et cousine,

MARIE-ADÉLAIDE-CLOTILDE.

A MONSIEUR MON FRÈRE, COUSIN ET BEAU-PÈRE,
LE ROI DE SARDAIGNE.

A Versailles, ce 21 août 1775.

Monsieur mon frère, cousin et beau-père. Je ne puis exprimer à Votre Majesté combien ses bontés me font désirer de lui en témoigner ma reconnoissance, elle est bien vive et bien sincère : plus j'entends parler de Votre Majesté, et plus je suis impatiente de la connoître par moi-même, de m'attacher à elle, et de mériter ses bontés ; elles me sont bien précieuses de ce moment, à plus forte raison lorsque je serai à portée de les éprouver par moi-même ; j'espère que vous n'en doutez pas, ainsi que de l'attention continuelle où je serai de vous plaire.

Je suis,

Monsieur mon frère, cousin et beau-père,

De Votre Majesté,

La très-affectionnée sœur, cousine et belle-fille,

MARIE-ADÉLAIDE-CLOTILDE-XAVIÈRE.

A MADAME MA SŒUR, COUSINE ET BELLE-MÈRE,
LA REINE DE SARDAIGNE (1).

A Versailles, ce 21 août 1775.

Madame ma sœur, cousine et belle-mère. Le moment s'approche où je vais me donner entièrement à l'étude de plaire à Votre Majesté, et à lui offrir tous mes soins; j'espère qu'elle voudra bien les accepter comme un gage des sentiments que les bontés de Votre Majesté m'ont inspiré, ce sont des devoirs que je remplirai toujours avec le plus grand plaisir, surtout si je puis espérer que mes soins et mes attentions puissent être utiles et agréables à Votre Majesté; c'est mon désir le plus sincère, et à quoi je veux employer toute ma vie.

Je suis,

Madame ma sœur, cousine et belle-mère,

De Votre Majesté,

La très-affectionnée sœur, cousine, et belle-fille,

MARIE-ADÉLAIDE-CLOTILDE-XAVIÈRE.

(1) Premières lettres que madame Clotilde écrivit en route à sa belle-mère comme princesse de Piémont. Ainsi qu'on l'a vu, le mariage s'était fait à Versailles, par procuration, deux jours avant la date de cette lettre.

MADAME LA PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA REINE DE SARDAIGNE.

A Montargis, ce 29 août 1775.

Madame ma sœur, ma cousine et belle-mère. Rien ne peut égaler ma reconnoissance des bontés de Votre Majesté, et des lettres qu'elle m'a écrites. Je suis parfaitement heureuse puisque Dieu m'a destiné une belle-mère aussi tendre et aussi remplie de qualités aimables que l'est Votre Majesté.

Notre voyage est fort heureux, jusqu'à présent; nous n'avons fait encore environ que 30 lieues. J'aurai le bonheur de dîner mardi à Lyon avec ma très-chère sœur Madame, elle devoit y arriver quelques heures après que j'en serois partie: je trouvois cet arrangement bien fâcheux et elle m'a promis de partir plus matin de Rouane, et de me donner la consolation de la voir encore, avant l'heureux temps que nous passerons ensemble à Chambéry. J'espère que Votre Majesté est bien persuadée de mon dévouement et de l'empressement que j'aurai à exécuter jusqu'à ses moindres volon-

tés et à faire de mon mieux pour contribuer à son bonheur.

Je suis,

Madame ma sœur, cousine et belle-mère,

De Votre Majesté,

La très-affectionnée sœur, cousine et belle-fille,

M. A. C. X.

A MADAME LA MARQUISE D'USSON, DAME DE MADAME ÉLISABETH, A VERSAILLES (1).

A Chambéri, ce 14 septembre 1775.

Je vous demande pardon, Madame, de n'avoir pas été plus exacte à vous répondre ; ce n'est pas que je n'en eusse un grand désir, mais je n'ai pas une minute à moi. Je vous assure, Madame, que j'ai senti bien vivement le regret de ne plus vous voir, mais je crois votre ami-

(1) Cette lettre, adressée à Mme la marquise d'Usson, l'une des meilleures amies de la princesse Clotilde, est intéressante en cela qu'elle a été retrouvée dans les archives de Turin. Elle avait été renvoyée de Paris à la reine de Sardaigne, pour lui prouver combien sa belle-fille la princesse Clotilde se louait d'elle, du roi, ainsi que de son fils, *son époux, qui est charmant, très-aimable!!*

tié pour moi assez sincère pour espérer de vous donner une consolation en vous assurant que je serai parfaitement heureuse ; le ciel m'a douée d'un époux qui est charmant, très-aimable, et bien occupé de moi. Le roi et la reine me comblent de bontés et d'amitiés, enfin je serais bien contente, si je n'étais pas séparée des personnes qui me sont chères. — Je vous prie, Madame, de ne jamais douter de mon amitié, et de me regarder toujours comme quelqu'un qui vous aime de tout son cœur.

MARIE-CLOTILDE.

A MON COUSIN LE PRINCE DE MONACO, A PARIS.

A Turin, le 30 janvier 1782.

Mon cousin. Je vous suis fort obligée des heureux souhaits que vous avez bien voulu me faire à ce renouvellement d'année et des expressions gracieuses dont vous les avez accompagnés. Je ne saurois mieux répondre à cette attention de votre part, qu'en vous assurant de l'intérêt que je prendrai toujours à

ce qui vous regarde, et de la parfaite estime avec laquelle je suis,

Votre bonne amie,

MARIE-CLOTILDE.

Extrait du journalier de S. A. R. le prince Charles-Félix de Savoie, duc de Génevois, pour l'année 1793.

Jeudi 31 janvier 1793.

Des lettres de Genève disent que le roi de France a été condamné..... et qu'on l'a exécuté sur la place de Louis XV.....

La princesse était fort triste, à cause du malheur de son frère, mais elle a pris cela avec beaucoup de vertu.

---

4 février, lundi.

En allant chez le roi, nous avons su que la triste nouvelle de la mort du roi de France se confirmait de toute part. Après la messe du roi nous sommes montés tous chez la princesse, laquelle était au lit. Elle pleurait beau-

coup, mais elle était d'une force et d'une vertu dont on ne se fait pas d'idée.

La cour d'Angleterre fut la première instruite de la mort de Louis XVI. Le jour où l'on reçut cette nouvelle à Londres, la consternation y fut générale. On ferma le Théâtre-Royal, où l'on devait représenter deux pièces demandées par Leurs Majestés. Le marquis de Chauvelin, ambassadeur de France, reçut l'ordre de s'éloigner. Il partit le lendemain.

En Espagne, l'indignation la plus vive éclata, lorsque l'on apprit que l'ambassadeur de cette cour avait inutilement témoigné l'extrême sollicitude de Charles IV sur l'événement du procès intenté à Louis XVI, et que la Convention, malgré les instances réitérées de Sa Majesté Catholique, avait rejeté la demande de tout sursis. Mais à la nouvelle de la mort, des cris de douleur et de vengeance se

(1) La majorité qui fit mourir le roi ne l'emporta que de cinq voix. — Dans le cas d'une majorité opposée, la montagne était résolue de lâcher les Brutus du temps dans la prison du Temple et d'envelopper la mère et les enfants dans le massacre. On trouvera à l'Appendice de nouveaux détails intéressants sur la mort de Louis XVI et de la reine : ces pièces sont tirées des archives nationales.

firent entendre, à Madrid et dans toutes les provinces, et l'ordre fut donné à l'ambassadeur, M. de Bourgoing, de sortir sur-le-champ du territoire espagnol.

Le roi de Sardaigne, uni par tant de liens à la maison de France, éprouva des regrets qui donnèrent lieu à la scène la plus pathétique. Ce prince, après avoir exprimé toute l'horreur que lui inspirait le régicide commis sur la personne de Louis XVI, leva les mains au ciel et dit au peuple : « Que s'il préférait adopter les lois françaises, il était prêt à descendre du trône. » En effet, ce prince abdiqua sur-le-champ; mais aussitôt il s'éleva de toutes parts un même cri : « Non, non! vive notre bon Roi! » Et dans l'instant le roi fut supplié de reprendre son autorité et de recevoir un nouveau serment de fidélité. Il y consentit et fut ramené à son palais en triomphe.

L'empereur d'Allemagne était chez le prince de Collorédo, lorsque le duc de Richelieu lui annonça la mort de Louis XVI. « Sire, dit-il, en montrant un crêpe qu'il avait au bras, la mesure du crime est comblée et je suis chargé de la triste mission de vous l'apprendre.

— Les monstres! s'écria l'empereur, il n'y a donc rien de sacré pour eux! »

Aux cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg on

témoigna les mêmes regrets et la même indignation. La *Gazette de Prusse* disait, le 5 février : « Sur l'avis reçu de l'assassinat judiciaire commis envers la personne de S. M. le roi de France, la cour, pour témoigner toute la douleur dont elle est pénétrée au sujet du sort si peu mérité d'un monarque *bienheureux pour l'éternité*, a pris, de son propre mouvement, le deuil pour quatre semaines. »

Le duc de Richelieu avait donné cette affreuse nouvelle à l'impératrice Catherine II, qui lui dit qu'elle reconnaissait solennellement Louis XVII et Monsieur, comme régent. Le comte Esterhazy présenta des lettres de créance à l'impératrice, comme ambassadeur de Louis XVII.

LE COMTE DE PROVENCE AU ROI DE SARDAIGNE.

A Vérone, ce 30 septembre 1794.

Mon très-cher père, je profite du passage de M. d'Albarey par ici, pour vous présenter l'hommage de mon respect et de ma tendresse. Il m'a dit qu'il était chargé d'une lettre de l'Empereur pour vous; puisse-t-elle être con-

forme à vos vœux ! Je sens que mes peines personnelles m'affecteraient bien moins, si vous étiez débarrassé des vôtres. Lorsque je me suis empressé de vous mander l'invitation que le comte d'Artois a reçue de l'Angleterre, j'étais loin de prévoir le peu de suites qu'aurait cette invitation; mais je ne perds pas courage, bien convaincu que la nécessité l'emportera tôt ou tard sur la mauvaise volonté, quelque forte qu'elle puisse être. Quant à moi, rien n'est précisément changé dans ma position, j'ai cependant reçu une lettre du roi d'Espagne qui me témoigne un véritable désir de me recevoir dans ses États, mais qu'il diffère à cause de l'invasion dans la province de Guipuzcoa; cette raison est bonne, mais en attendant, je fais le pied de grue ici; oh ! que j'aimerais mieux porter un mousquet à votre service.

Adieu, mon très-cher père ; je vous respecte, vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

A S. M. LE ROI DE SARDAIGNE.

Lettre de Louis XVIII annonçant la mort de Louis XVII.

A Vérone, le 24 juin 1795.

Monsieur mon frère, cousin et beau-père ; Je viens d'apprendre, avec la plus vive douleur, la perte que j'ai faite de mon très-honoré seigneur et neveu, Louis XVII, mort le 8 de ce mois (1).

L'amitié dont Votre Majesté m'a toujours donné des marques m'engage à lui communiquer avec empressement la peine que je ressens, et à lui notifier mon avénement à un trône ensanglanté par les malheurs de ma famille et que j'espère relever, avec l'aide de Dieu et de mes puissants alliés.

(1) « Le ciel ne fera que le montrer à la terre et le rappellera à lui. » (Virgile.)

Je suis, monsieur mon frère, cousin et beau-père,

De Votre Majesté,

Le bon frère, cousin et gendre,

LOUIS.

Par le Roy,

Le baron de Flachslanden (1).

Réponse du Roi de Sardaigne à la lettre confidentielle de Monsieur sur son avénement au trône de France, par la mort de Louis XVII.

Le 29 juin 1795.

Mon très-cher fils. J'ai reçu par le comte de Vintimille, hier, les deux lettres que vous m'avez écrites pour me participer le triste événement de la mort de l'infortuné Louis XVII votre neveu, et votre avénement à la couronne de vos pères. Je m'empresse de répondre ici avec la confidence ordinaire à celle de votre

(1) Le général de Flachslanden était agent secret de Louis XVI en Allemagne et devint le ministre de Louis XVIII à la mort du roi.

main, où dans la qualité d'un fils que je chéris et chérirai toujours bien cordialement vous m'annoncez vos intentions, et vos désirs à l'égard de ma chère fille votre épouse.

En approuvant sur ce point vos idées, je suis très-charmé de pouvoir en les secondant vous donner à tous les deux un témoignage de ma tendresse et de ma sincère amitié. Je la verrai avec plaisir rester auprès de moi, continuant sous le même titre d'y être traitée comme mes autres enfants, ainsi que vous le désirez.

Quant à l'autre lettre de cérémonie, si je pouvais ne suivre que les impulsions de mon cœur et de mes principes, je ne différerais pas un instant d'y répondre comme le roi de Sardaigne devrait le faire au roi de France, dont la qualité est si légitimement passée à votre personne; mais vous comprendrez tout comme moi que, dans votre position et la mienne, je ne puis ni ne dois, sans risque de nous compromettre tous les deux, me prononcer ouvertement sur cet objet avant que d'être instruit des intentions des principales puissances avec lesquelles je suis allié pour une cause qui est

aussi la vôtre. Vous agréerez donc, mon très-cher fils, que je me réserve à m'expliquer en forme par écrit lorsque les éclaircissements que j'attends là-dessus me seront parvenus. Je me suis, au reste, empressé de permettre, comme vous le souhaitez, à M. de Précy de se rendre auprès de vous pour les motifs que vous m'indiquez; et si vous avez quelques projets, où je puisse vous seconder, vous aurez un canal sûr par son retour à me les faire communiquer. Soyez enfin persuadé, mon très-cher fils, de mon vif intérêt pour tout ce qui regarde votre personne, et le bien du royaume où la divine Providence vient de vous appeler. Mes sentiments pour vous ne peuvent changer, non plus que la sincérité de l'attachement et de la tendresse paternelle avec laquelle je vous embrasse du plus profond de mon cœur.

LOUIS XVIII AU ROI DE SARDAIGNE.

A Vérone, ce 24 décembre 1795.

Mon très-cher père. Les malheureuses circonstances qui se sont accumulées, n'ayant pas permis à mon frère de mettre à fin son expédition sur les côtes du Poitou, il s'est vu forcé de revenir en Angleterre, où sa situation est extrêmement précaire, vu les dettes que nous avons été forcés de contracter pour la campagne de 1792, qui compromettraient sa sûreté, s'il sortait du vaisseau où il est. Il est cependant bien nécessaire qu'il puisse en sortir, tant pour aller conférer avec les ministres de S. M. B. que pour se porter aux différents endroits où sa présence sera utile. Je ne connais qu'un moyen pour lever cette difficulté et j'ai d'autant plus d'espérance de son succès, qu'il dépend entièrement de votre volonté. C'est de le revêtir, pour une cause supposée, d'un caractère qui le mette à l'abri des poursuites. Si j'étais reconnu, je l'en revêtirais sur-le-champ, mais je ne le suis pas, et je m'adresse avec confiance à votre ten-

dresse paternelle pour en obtenir ce moyen de servir notre cause. Persuadé que vous ne me refuserez pas ce que je vous demande avec toute l'instance dont je suis capable, j'ai chargé le comte de Vintimille de vous expliquer plus en détail que je ne pourrais le faire ici, la façon dont je crois qu'il serait le plus convenable d'arranger cette affaire, et je vous prie de l'écouter avec votre bonté accoutumée.

Adieu, mon très-cher père ; je vous aime et vous embrasse avec toute la tendresse et le respect filial dont mon cœur est capable.

LOUIS.

Rapports du comte de Saint-Priest adressés à la reine Marie-Clotilde de Sardaigne au sujet du mariage de sa nièce, Madame Thérèse, fille de Marie-Antoinette, avec Mgr le duc d'Angoulême.

« Mittau, 5 juin 1797.

« La reine (1) arriva hier, après un long et « pénible voyage. Le roi se proposait d'aller

(1) Marie-Josèphe-Louise de Savoie, femme de Louis XVIII, née à Turin le 2 septembre 1753, mariée le 14 mai 1771.

« à quatre milles d'ici : il la rencontra à moi-
« tié chemin de cette distance. Leur entrevue
« excita tout l'intérêt que doivent inspirer
« deux augustes époux, séparés depuis huit
« ans, et cherchant dans leur réunion quelque
« adoucissement à des malheurs inouïs.

« Madame Thérèse (1) est arrivée le lende-
« main : le roi était parti de grand matin,
« pour aller à sa rencontre. La première mai-
« son de poste était indiquée pour le rendez-
« vous; mais la princesse ayant fait la plus
« grande diligence, ce fut aussi sur le chemin
« qu'ils se rencontrèrent. Nulle expression ne
« pourrait peindre un pareil moment. Le
« même sentiment fit s'élancer à la fois hors
« de leurs voitures le roi, Mgr le duc d'Angou-
« lême et Madame Thérèse. Le roi courut vers
« Madame en lui tendant les bras; mais ses
« efforts ne purent suffire pour l'empêcher
« de se précipiter à ses pieds. Des larmes et
« des sanglots furent les premiers témoi-
« gnages des sentiments profonds dont le
« cœur était rempli. Le premier tribut payé

(1) Fille aînée de Marie-Antoinette.

« à la nature et au souvenir de tant d'infor-
« tunes, fit place aux expressions de la plus
« tendre reconnaissance. Mgr le duc d'Angou-
« lême, retenu par le respect, mais entraîné
« par mille sentiments divers, arrosait de ses
« pleurs la main de sa cousine, tandis que le
« roi, dans la plus vive émotion et les yeux
« inondés de larmes, pressait contre son sein
« cette princesse, et lui présentait en même
« temps l'époux qu'il lui donne. Ce roi si bon,
« si digne d'un meilleur sort, placé ainsi
« entre ses enfants d'adoption, éprouvait,
« pour la première fois, qu'il peut encore
« exister pour lui quelques instants de bon-
« heur. Tous les Français qui entourent S. M.,
« avides de voir, de bénir, d'adorer l'auguste
« fille de Louis XVI, s'étaient postés en foule
« dans les cours et les escaliers du château.
« A l'instant où elle a paru, des larmes d'at-
« tendrissement coulaient de tous les yeux, et
« l'on n'entendait plus que des vœux adres-
« sés au ciel. On admire dans les traits de Ma-
« dame Thérèse, dans son maintien, dans son
« langage et le mouvement de sa physiono-
« mie, l'aisance, la noblesse et les grâces de

« Marie-Antoinette (1). La France, avec autant « de joie que de douleur, retrouvera dans sa « figure les traits de l'infortuné Louis XVI, « embellis par la jeunesse, la fraîcheur, la « sérénité, et, par un heureux accord, qui « sans doute est un don du ciel, la prin- « cesse rappelle aussi Madame Élisabeth.

« Les regrets universels que la cour et les « habitants de toutes les classes de la ville de « Vienne ont témoignés au départ de Madame « Thérèse, le respect et la vénération qu'elle « inspire à tous ceux qui ont le bonheur de « l'approcher, sont un garant certain des sen- « timents d'amour dont la France entière fera « hommage à cette adorable princesse. »

« Mittau, 10 juin 1797.

« Le mariage si longtemps désiré de Mgr le « duc d'Angoulême avec Madame Thérèse de

(1) Il y a plusieurs portraits de la dauphine au château d'Abondant; celui gravé à Londres, par P. Audinet, d'après H. Danloux, est rare et charmant; il rappelle beaucoup les traits de Marie-Antoinette dans sa jeunesse.

« France s'est célébré aujourd'hui dans une
« grande salle du château où l'on avait dressé
« un autel entouré de fleurs. S. Ém. Mgr le
« cardinal de Montmorency, grand-aumônier
« de France, leur a donné la bénédiction
« nuptiale. Le clergé catholique de Mittau as-
« sistait à cette cérémonie. L'abbé Edgeworth
« était auprès du prie-Dieu des jeunes époux.
« Monsieur, que l'état actuel des choses re-
« tient à proximité de la France, et Madame,
« à qui sa santé n'a pas permis d'entreprendre
« un aussi long voyage, n'y ont pas été pré-
« sents: Toutes les personnes les plus consi-
« dérables de la ville se sont empressées de
« s'y rendre, ainsi que le prêtre grec et le
« pasteur luthérien. Les Français qui se sont
« trouvés à Mittau dans ce beau jour ont eu le
« bonheur de voir former ces liens. La famille
« royale avait pour escorte les cent gardes du
« corps, respectables vétérans de l'honneur et
« de la fidélité, à qui l'empereur de Russie a
« donné pour récompense de leurs longs ser-
« vices la fonction d'entourer leurs maîtres.
« MM. les ducs de Villequier, de Guiche, de
« Fleury, le comte de Saint-Priest (qui a reçu

« le contrat de mariage), le marquis de Nesle,
« le comte d'Avaray, le comte de Cossé et
« quelques autres officiers ou serviteurs du
« roi, ont eu l'honneur de signer, comme té-
« moins, l'acte de célébration.

« Une fille de France et un petit-fils de
« France ne pouvant trouver qu'à six cents
« lieues de leur patrie un autel où il leur fût
« permis de déposer leurs serments, l'héri-
« tier présomptif de la couronne de Louis XVI
« et les précieux restes du sang de ce monar-
« que unissant leurs destinées à Mittau sous
« les auspices de l'empereur de Russie, quel
« spectacle, et que de réflexions il fait naître!
« Le roi, qui trouve dans l'union de sa nièce
« et de son neveu tout ce que le sentiment a
« de plus doux réuni à ce que la politique
« peut avoir de plus important, jouit main-
« tenant de son ouvrage en y reconnaissant
« une nouvelle marque de l'amitié du digne
« successeur de Pierre le Grand. Ce magna-
« nime souverain signera le contrat de ma-
« riage, et en recevra le dépôt dans les ar-
« chives de son sénat. »

DEUXIÈME PARTIE

LETTRES POSTÉRIEURES A L'INVASION DU PIÉMONT PAR LES FRANÇAIS.

AU COMTE DE MAURIENNE (1).

A Cagliari, ce 17 septembre 1799.

Mon très-cher frère. Je n'ai pas encore eu le courage de vous écrire depuis le cruel malheur qui nous a tous accablés de douleur; je vous assure que nous le sentons tous les jours plus vivement, et chaque personne des gens de ce pauvre Montferrat (2) que nous revoyons est un surcroît de douleur pour nous. Du Noyer (3) a apporté son testament

(1) Frère du roi, gouverneur de Sassari.

(2) S. A. R. le prince Maurice-Marie-Joseph de Savoie, duc de Montferrat, frère du roi, mort à Alghero (île de Sardaigne).

(3) Le baron Louis Favier du Noyer, capitaine de cavalerie, gentilhomme de la chambre, et premier écuyer du roi.

au roi, qui me charge de vous prier de faire faire l'estimation de tout ce qu'il vous a laissé en meubles, argenterie et linge, afin de remettre à d'Aoste et Génevois l'équivalent de ladite somme.

Nous avons aussi été bien inquiets pour vous, cher frère; mais, grâces à Dieu, on nous assure que vous vous portez bien, ce qui me fait un bien sensible plaisir, et seul peut me consoler de notre si grande séparation.

Ma tante (1) s'est embarquée ce matin, à six heures, le vent ayant été contraire hier au soir, et à midi elle avait déjà doublé le cap ; nous la suivrons demain au soir, et notre vaisseau est si bon et si grand, qu'on prétend que nous pourrions aller en trois ou quatre jours; mais je n'en crois rien. Nous l'avons été voir : il y a deux grandes chambres énormes, mais point de petits cabinets comme sur nos brigantins, et il me semble que pour mettre le lit, ces cabinets étaient plus commodes.

(1) Madame Adélaïde, tante de la reine Clotilde et de Louis XVI, née en 1732, quitta la France en 1791 pour se soustraire à la révolution et se réfugia en Italie. Elle mourut à Trieste en 1800.

Adieu, mon cher frère; ayez bien soin de votre santé, je vous en conjure. Pensez souvent à nous; donnez-nous quelquefois de vos nouvelles, et soyez bien sûr de toute la tendre, sincère et inviolable amitié avec laquelle je vous embrasse et suis pour la vie,

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

Le roi me charge de vous embrasser tendrement de sa part, et de vous dire qu'il a tant d'audiences qu'il ne lui est pas possible d'avoir le temps de vous écrire.

A S. A. R. LE DUC DE GÉNEVOIS (1).

A Livourne, ce 25 septembre 1799.

Mon très-cher frère. Je ne saurois vous exprimer combien j'ai souffert en me séparant de vous, et tout ce qu'il en a coûté à mon cœur. Aussi n'ai-je cessé chaque jour de bien penser à vous. — Nous avons fait un voyage

(1) Qui devint roi de Sardaigne en 1821 sous le nom de Charles-Félix.

très-bon, mais furieusement prompt, puisque de Carbounara ici, nous n'avons mis que deux jours, et sommes arrivés dimanche, à huit heures du matin. Aussi les vomissements ont été abondants et j'en ai bien eu ma part samedi matin. Le roi n'a pas vomi comme au premier trajet, et j'en suis fâchée, car encore à cette heure il a toujours mal au cœur et ne se porte pas du tout bien; c'est vrai qu'il a aussi un gros clou sur le col qui le tourmente bien. Mon rhume a toujours été son train, mais depuis hier il a bien diminué. Nous avons été ce matin déjeuner sur le vaisseau russe de l'amiral Paul Basilowitz qui commande une petite flotte, et qui, je crois, vous remettra cette lettre. C'est un bien bon amiral, mais il ne parle absolument que le russe, et il a pour truchement un petit garde-marine anglais, nommé Smith.

Nous avons eu des nouvelles qui ne sont pas trop bonnes, les Français étant rentrés dans la vallée d'Aoste à Pignerol jusqu'à Airasca, et de l'autre côté jusqu'à Rivole; mais à Rivole, à Savillan, et entre le Mondovi et Querasque, ils ont été battus par les Autrichiens,

et ils se sont retirés à Saluce. De l'autre côté, Tortone est pris par les Austro-Russes, et ceux-ci avaient déjà cerné Coni. Tout ce mélange de bien et de mal fait que nous ne hâtons pas beaucoup notre voyage, attendant des nouvelles plus détaillées et positives. Je suis cependant bien aise que nous ayons été ici, pour vous envoyer ce secours russe, qui j'espère vous sera utile; mais ce qui me fâche bien, c'est que Suwarow (1) a quitté l'Italie, et est allé en Suisse avec une bonne partie de ses troupes russes. Nous ne savons pas trop ce qui l'a déterminé à cela.

Je vous envoie la supplique de ce prêtre corse, que le roi s'est trouvé dans sa poche, avec une autre, et plusieurs lettres que nous avons trouvées ici. Adieu, mon bien cher frère, soyez bien convaincu de toute la tendre et sincère amitié que je vous ai vouée, et avec laquelle je vous embrasse et suis

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

(1) Né en 1730, fut refoulé par Masséna d'Italie; mort en 1800.

P. S. Le roi ayant son œil en mauvais état, et étant fort fatigué de tout le monde qu'il a eu aujourd'hui, me charge de vous expliquer l'affaire du vaisseau russe. Monsieur Windam, ministre d'Angleterre à Florence, est venu tout exprès ici pour nous apporter des lettres du consul Coffin (1), qui ont été interceptées. Nous en avons les originaux et Challembert (2) vous en envoie les copies. Je crois bien que l'arrestation de Sullis (3) aura rompu ce beau projet. Mais, à toutes bonnes fins, le roi a prié l'amiral russe de se porter en Sardaigne, pour vous défendre, et il s'y prête de la meilleure grâce. Mais comme il n'a que de gros vaisseaux, il ira à Cagliari et Porto-Conti, et ne peut aller aux Bouches de Boniface, ce qui serait le plus essentiel pour empêcher cette descente des Corses. Mais toujours ils inspireront de la terreur, et le roi écrit

(1) Coffin, consul de la République française à Cagliari.

(2) Le comte Dominique-Siméon-Ambroise de Challembert, chargé d'affaires de S. M. Sarde à Rome, puis son secrétaire d'État pour les affaires de la guerre et de la Sardaigne, chevalier grand-croix de l'ordre des saints Maurice et Lazare.

(3) Sulis Vincent, chef de l'insurrection survenue dans l'île de Sardaigne, arrêté et condamné à la prison perpétuelle.

à Nelson (1) pour voir si celui-ci peut envoyer quelques petits bâtiments anglais à Boniface, et alors les Russes iraient à Gênes, comme ils en avaient l'ordre, pour aider à la bloquer; toute la flotte anglaise doit quitter la Méditerranée pour aller à Gibraltar, et il ne reste que le *Foudroyant* à Palerme; cela vaut, pour vous comme pour nous, le départ de Suwarow de l'Italie; mais confions-nous en Dieu : après tout ce qu'il a fait pour nous, ce serait l'outrager que de mettre en doute qu'il n'achèvera pas son ouvrage.

A. S. A. R. LE DUC DE GÉNEVOIS.

Al Poggio, ce 3 octobre 1799.

Mon très-cher frère. Le roi me charge de vous remercier de votre lettre venue par le duc de S. Pietro (2), et de vous dire que Challembert vous fera la réponse à toutes

(1) Né en 1758, l'amiral Horace Nelson anéantit en 1799 la flotte française qui avait porté le général Bonaparte en Égypte.

(2) D'Albert Genovese, duc de S. Pietro, major général et chef des dragons légers de Sardaigne, chevalier grand-croix de l'ordre des saints Maurice et Lazare.

les choses qu'il lui a exposées de votre part.

Je ne sais si vous aurez déjà reçu la lettre que je vous ai écrite par le vaisseau russe ; les choses ont un peu changé depuis qu'elle était écrite, puisque l'amiral a montré des ordres trop pressants d'aller à Gênes, pour pouvoir aller lui-même en Sardaigne; mais il vous a envoyé un brick, et j'espère qu'il suffira pour empêcher cette descente qu'on menaçait des côtes de la Corse. Les nouvelles de Piémont sont bonnes en ce que les Français sont de nouveau repoussés, et on dit le siége de Coni commencé; mais ce qui ne va pas trop bien, c'est une chose sur laquelle vous avez conseillé au roi de se tenir sur ses gardes; aussi cheminerons-nous lentement (à moins de circonstances imprévues) pour attendre des réponses.

Rome et Civitta-Vecchia ont été prises par les Anglais et Napolitains, mais ils ont fait des conditions bien avantageuses aux 600 Français qui les occupaient, et qui vont retourner en France par mer.

Nous sommes venus de Livourne ici lundi, mais la journée a été cruelle, ayant été 13 h. 1/2

en carrosse sans remuer; de plus nous devions partir à 6 heures, et par mille incidents nous ne sommes partis qu'à 8 et arrivés à 9 h. 1/2 ici, où nous avons trouvé la duchesse d'Atri toute couverte de diamants et aimable au possible, puisqu'elle m'a tout de suite débarrassée de la dame que le sénat avait nommée pour me servir, et qui m'aurait mise au désespoir.

Le roi a beaucoup souffert de cette corvée, d'autant plus qu'il a sur le col un clou de la grosseur d'une noix, et de mauvaise qualité, qui l'a bien fait souffrir tout le séjour de Livourne, surtout en l'empêchant de dormir; ce n'est que cette nuit qu'il a commencé à dormir, mais je crois que ce sera encore bien long. Dimanche, à Livourne, nous avons été voir un camp de deux mille Russes qui vont ou à Naples, ou à Malte; ils sont bien beaux, mais l'air un peu féroce, et se ressemblent tous; ils travaillent à merveille.

Adieu, bien cher frère. Le roi et moi vous embrassons aussi tendrement que nous vous aimons.

MARIE-CLOTILDE.

A S. A. R. LE DUC DE GÉNEVOIS.

Au Poggio, ce 13 novembre 1799.

Mon très-cher frère. Je comptais déjà vous écrire ce matin, uniquement pour avoir le plaisir de me rappeler à votre souvenir, et vous assurer de ma bien tendre et sincère amitié; mais de plus le roi me charge de vous donner les dernières nouvelles du Piémont que nous avons reçues ce matin par un courrier extraordinaire expédié par le marquis de Saint-André (1), puisque sa lettre d'hier au soir était déjà écrite et cachetée.

Les nouvelles militaires sont un peu plus consolantes, puisque les Français ont été battus avec perte de dix mille hommes, que le siége de Coni finalement est résolu, mais même bien acheminé, et qu'enfin on espérait que les Autrichiens se seraient bientôt emparés de nouveau de Mondovi; mais les politiques vont toujours plus mal : les généraux autrichiens qui

(1) Le marquis D. Paul Thaon de Revel, marquis de Saint-André, lieutenant général des États de terre ferme, nommé le 4 juillet 1799.

sont en Piémont ne veulent pas reconnaître l'autorité du roi, ni de ses ministres, et particulièrement à cette heure pour la réorganisation de l'armée du roi qu'eux-mêmes veulent, mais qui ne s'exécutera jamais, tant que le soldat ne sera pas bien sûr de servir son roi.

Mon cher mari expédie tout de suite un courrier à Vienne, parce que nous sommes persuadés que les ordres de cette cour ne sont pas absolument tels qu'on les fait comparaître; ce qu'il y a de bien sûr, c'est que tout cela ne facilite pas notre retour, et quant à nous deux, nous fait bien regretter d'avoir quitté la Sardaigne, et surtout de nous être éloignés de vous, mon cher frère, car je ne puis vous dire combien je vous suis tendrement et sincèrement attachée.

Le bruit court à Livourne, que le convoi sur lequel de Nobili (1) s'est embarqué a été pris par les corsaires; je me flatte que cette vilaine nouvelle n'est pas vraie, mais je voudrais bien en avoir des assurances. Depuis l'arrivée de

(1) Le chevalier François-Marie de Nobili, capitaine du port de Cagliari.

Rapallo (1), nous n'avons plus eu aucunes lettres; je crois que vous en recevrez une belle provision de ma tante, car elle vous écrit régulièrement trois fois par semaine; j'attends les vôtres avec bien de l'impatience.

Adieu, mon bien cher frère; soignez votre santé, et pensez quelquefois à moi, comme à une personne qui vous est bien tendrement et sincèrement attachée, et qui sera toujours jusqu'à son dernier soupir,

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

Le roi me charge encore de vous dire qu'il donne le collier de l'ordre au baron de la Tour (2), et qu'outre les services de ce vieux militaire, il a cru aussi devoir par politique faire cette promotion, celui-ci étant bien vu de la cour de Vienne.

(1) Le chevalier D. Louis Rapallo, capitaine des dragons du roi.

(2) S. E. le baron D. Joseph-Amé Sallier de la Tour, général de cavalerie, gouverneur de la ville et de la province de Novare, mort maréchal de Savoie.

AU COMTE DE MAURIENNE.

Au Poggio, ce 13 novembre 1799.

Mon très-cher frère. Je profite de l'occasion du comte Maistre (1) pour avoir le plaisir de vous écrire, puisqu'au moins cette lettre-là vous arrivera sûrement, car pour toutes les autres, je crois qu'elles se perdent, puisque depuis trois semaines nous n'avons plus aucunes nouvelles de la Sardaigne, pas même de Cagliari, par où au moins nous avons su par Génevois (2), à la mi-octobre, que vous vous portiez bien. Vous pouvez imaginer, cher frère, combien cette privation m'est sensible et combien je regrette vivement d'être si éloignée de vous.

Le roi me charge de vous embrasser et de vous dire que, depuis la lettre qu'il vous a écrite hier, il a reçu ce matin un courrier de Turin, qui lui a appris que les Autrichiens

(1) Le comte Joseph de Maistre, célèbre philosophe, né à Chambéry le 1er avril 1754, mort à Turin le 26 février 1821.

(2) S. A. R. le prince Charles-Félix de Savoie, duc de Génevois, frère du roi.

ont bien battu les Français à la Madonna del' Ormo, avec perte de ceux-ci de dix mille hommes; que le siége de Coni est enfin commencé, et qu'on espérait que Mondovi serait bientôt repris. Ces nouvelles militaires sont bien bonnes, mais les empêchements politiques à notre retour, bien loin de diminuer, ne font qu'augmenter. Patience! le roi fait tout ce qu'il peut; j'attends que le bon Dieu achève son ouvrage.

Adieu, mon bien cher frère, soignez bien votre santé, et soyez bien sûr de toute la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur et suis

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

Poggio, ce 4 décembre 1799.

Mon très-cher frère. Nous avons reçu, le roi et moi, vos chères lettres du mois d'octobre, qui, quoique vieilles, nous ont fait bien du plaisir; il me charge de vous en bien re-

mercier. Il comptait bien de vous écrire, mais St-Réal (1) est pressé de partir, espérant trouver une frégate anglaise, et aujourd'hui le roi est au lit, avec un peu d'érésipèle au visage, comme il l'a déjà eu d'autres fois, et de plus il traîne, depuis trois semaines, une toux, presque comme celle qu'il a eue il y a trois ans, et j'espère que le lit l'en débarrassera aussi, mais il n'a point de fièvre. Je ne sais que vous répondre pour cette dame, qui désire être admise à la cour. Ne sachant point sa noblesse, il me semble que c'est au maître des cérémonies à voir si elle est à peu près comme celles qui y ont été admises à Cagliari; bien entendu que si jamais elles venaient à Turin, ce ne serait plus la même chose.

Le siége de Coni doit enfin être commencé depuis le 2, et les forces autrichiennes sont telles, qu'il est impossible que les Français puissent résister; du reste notre situation est toujours la même et bien pénible. On dit que le général Grochi est mort à Paris des suites des blessures qu'il a reçues à la bataille de Novi.

(1) Le chevalier Jacques-Alexis Vichard de Saint-Réal, nommé le 17 septembre 1799 intendant général de Sardaigne.

Le roi me charge de vous dire qu'il approuve bien que vous ayez fait insinuer au comte de la Motte (1) de donner sa démission. Mrs de Valperghe, de Bagnol et de Seissel (2) en ont fait autant, de même que Mlles de Vivalda (3), de Montfort (4) et de Cavour, Mmes Pillion (5) et Massimin et les deux Massimino, les deux Vaccieri père et fils cadet (le mien) (6), et enfin Mme Robin qui est à Sainte-Pélagie. Du reste la justice va bien mal, et les Jacobins ont bien beau jeu. Si le bon Dieu ne fait pas de nouveaux miracles, je ne sais comment tout cela finira.

Adieu, mon bien cher frère; vous ne pouvez imaginer combien de fois nous pensons à vous, et parlons de vous avec un grand regret d'être

(1) D. Joseph Saint-Martin, comte de la Motte, grand maître de la maison des princes de Savoie.

(2) Messieurs de Valpergue, Bagnol et Seissel, écuyers de S. M.

(3) Le marquis D. Philippe Vivaldo de Castellino, vice-roi et lieutenant général de Sardaigne.

(4) Le comte Pierre Morand de Saint-Sulpice, baron de Montfort.

(5) Mesdames Pillion et Robin, caméristes de S. M. la reine.

(6) Vacchieri (Victor), trésorier de S. A. R. le duc de Chablais; Vacchieri (Joachim) fils, valet de chambre de S. M. la reine.

séparés de vous, à qui nous sommes bien tendrement attachés. Je vous prie d'embrasser Maurienne (1), n'ayant plus le temps de vous écrire, et vous me feriez plaisir aussi de parler de moi aux principaux *del Corteggio*, et aux dames quand vous les verrez.

Adieu encore, je vous embrasse bien tendrement, cher frère, vous aimant de tout mon cœur, et étant pour la vie

Votre très-affectionnée sœur,
MARIE-CLOTILDE.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

Poggio, ce 19 décembre 1799.

Mon très-cher frère. Le roi me charge de vous dire qu'il comptait vous écrire pour une affaire importante, mais qu'Aurégis étant venu ce soir pour dire qu'il part demain matin, afin d'attraper encore l'embarquement du comte Maistre (2), comme il ne veut pas le faire

(1) S. A. R. le prince Benoit-Marie-Placide de Savoye, comte de Maurienne, gouverneur de Sassari, frère du roi.

(2) Le comte Joseph de Maistre, envoyé extraordinaire et

retarder et que le soir il ne peut pas écrire parce qu'ayant à la jambe un clou comme celui du col et qui est devenu une espèce de plaie, dont, au fait, je ne suis pas fâchée, parce qu'il a aussi l'érésipèle au nez et que cela tire l'humeur, il est obligé de se coucher de bonne heure; ainsi il m'a dicté tout ce que je dois vous dire de sa part.

Il y a à Rome un certain abbé Traves (1) dont vous aurez bien entendu parler; il a eu une conversation avec un certain chevalier de Cassini, consul de Russie à Rome, qui, en lui marquant une grande cordialité, lui confia qu'à sa cour on y était fort occupé des intérêts du roi de Sardaigne, et que même il y était question d'un mariage, ce ne pourrait pas être un autre que le vôtre avec une fille de l'empereur : voilà tout ce que nous savons.

Le roi avant tout ne veut pas faire la moindre démarche là-dessus, sans savoir votre détermination, secondement la première condi-

ministre plénipotentiaire de S. M. auprès de S. M. l'empereur de Russie.

(1) D. Vincent Traves, secrétaire d'ambassade à Rome, plus tard ministre plénipotentiaire.

tion est que la jeune princesse changeât de religion, *sine qua non;* or, comme certainement nous n'avons pas oublié la confidence que vous nous avez faite sur le vaisseau, le roi désire donc que vous réfléchissiez sur cette proposition, qui cependant est encore bien en l'air, parce que si elle vous convient, il la ferait suivre, et on ne peut nier que cette alliance pourrait être avantageuse; mais ce qui tient le plus à cœur au roi, c'est d'assurer votre bonheur, cher frère, et par conséquent de savoir bien sincèrement si vous persistez à préférer la princesse de Parme (1), ou si cette nouvelle proposition vous convient et jusqu'à ce qu'il ait votre réponse, il ne fera aucune démarche, et si l'abbé Traves écrit encore quelque chose, il vous le fera savoir tout de suite.

Or, comme vous serez peut-être obligé de répondre par la poste, et qu'alors les lettres pourraient courir des risques, j'ai pensé de vous proposer d'appeler la princesse de Parme Jupiter, et les observations sur cette planète et ses satellites, et celle de Russie, l'étoile Si-

(1) Marie-Antoinette-Joséphine, fille du duc Ferdinand-Marie-Louis, duc de Parme.

rius avec les observations sur cet astre. Enfin le roi me charge de vous faire mille amitiés de sa part, et moi je vous embrasse tendrement, cher frère, vous assurant de la bien sincère amitié, avec laquelle je suis

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU COMTE DE MAURIENNE.

A l'Impériale, ce 4 janvier 1800.

Mon très-cher frère. J'ai enfin reçu de vos nouvelles, la semaine passée, et je ne saurais jamais vous exprimer le plaisir qu'elles m'ont fait, puisque ce n'est que la deuxième lettre que nous avons reçue de vous, depuis notre départ de Cagliari. Aussi combien avons-nous regretté celles que vous aviez pris la peine d'écrire et qui ont été jetées à la mer. Patience, c'est un des grands inconvénients de cette sorte d'éloignement; mais si quelque chose peut nous consoler d'être séparés de vous, cher frère et du cher Zeno (1), c'est le bien infini que vous faites dans ce pauvre pays, l'amour qu'on y a

(1) *Zeno*, on appelait ainsi en famille le prince de Génevois.

pour vous deux, et les éloges sans nombre qui nous en reviennent de tous côtés. Nous avions déjà appris par Génevois l'indisposition que vous aviez eue, mais j'ai été bien contente de savoir par vous-même que vous en étiez bien rétabli, et je vous conjure d'avoir bien soin de votre chère et précieuse santé. Quoiqu'on dise qu'en Toscane il n'y a pas d'hiver, nous avons eu pendant deux jours le thermomètre à six degrés au-dessous de la glace, et la neige sur terre pendant vingt-quatre heures. Pour nous consoler, on nous dit qu'un pareil hiver est un phénomène. Nous avons le bonheur d'entendre dire la même chose partout où nous allons; mais à Turin il a déjà été à onze. Ce grand froid est un nouveau fléau pour ce pauvre pays déjà réduit à la misère. Adorons les décrets de la divine Providence, et attendons ses moments avec patience et particulièrement pour nous, celui de rentrer en Piémont, qui est encore enveloppé dans des nuages bien épais.

Ma tante est bien enrhumée, mais sans fièvre; le roi se porte mieux et sa jambe est presque guérie.

Adieu, mon bien cher frère, ayez bien soin de votre santé. Je vous embrasse bien tendrement, et suis avec l'amitié la plus sincère et inviolable,

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

Le roi me charge de vous bien embrasser de sa part.

AU DUC DE GÉNEVOIS (1).

A l'Impériale, ce 4 janvier 1800.

J'ai eu bien des regrets, mon très-cher frère, de manquer la semaine passée l'occasion d'Aurégis (2) pour avoir le plaisir, comme c'était bien mon projet, de répondre à votre chère lettre, et en même temps de vous souhaiter une bonne année; mais j'avais si mal aux reins, que je ne pouvais me tenir pliée

(1) Charles-Félix de Savoie, vice-roi et lieutenant général du royaume de Sardaigne.

(2) Joseph Aurégis, médecin et chirurgien du roi et de la famille royale.

pour écrire, et même tous ces jours-ci, j'ai été obligée de me coucher vers les six heures sans cependant être véritablement malade; mais croyez, je vous en conjure, cher frère, qu'il m'en a bien coûté de manquer à vous écrire, car c'est pour moi une vraie consolation, de vous assurer de ma bien vraie et sincère amitié pour vous et particulièrement dans ce moment de vous offrir tous mes souhaits pour la bonne année, recevez-les quoique un peu tard, mais soyez sûr, cher frère, que c'est bien de toute l'ardeur de mon cœur, que je vous souhaite tous les bonheurs que vous pouvez désirer.

J'ai fait remettre à Aurégis de la part du roi la tabatière du pauvre Montferrat (1); puisque nous sommes bien sûrs qu'elle ne peut convenir à aucun autre de la famille comme à vous, dès que nous serons à Turin avec les autres, nous ferons avec eux la distribution de tout le reste des bijoux, et vous enverrons, ainsi qu'à Maurienne, votre part.

Nous ignorons toujours quand viendra ce

(1) Le prince Joseph-Marie-Maurice de Savoie, duc de Montferrat, mort à Alghero en 1799.

beau moment de notre réunion, et nous vivons d'un jour à l'autre; il y a encore bien des obstacles, et ce n'est pas faute de travailler tant qu'on peut pour les surmonter.

J'ai été bien surprise du froid qu'il a fait ici cette semaine; le thermomètre a été deux matins à six degrés, et la neige est restée sur terre pendant vingt-quatre heures; actuellement il pleut et fait humide; mais c'est horrible comme je deviens frileuse, je suis pire que tous nos pauvres Sardes qui grelottent de froid, mais il me fait réellement mal et le médecin m'a obligé tous ces jours-ci de me coucher de bonne heure, ainsi je deviens comme une vieille de quatre-vingts ans. Ma tante (1) est bien enrhumée, mais sans fièvre; le roi se porte assez bien, et ses plaies à la jambe sont guéries à peu près.

Toute la noblesse sarde est enchantée de votre affabilité à l'accueillir, je vous plains bien, lorsqu'à votre partie viendra le tour de la vicomtesse, ou de sa fille qui est encore plus insupportable; vous me ferez bien plaisir

(1) La princesse Marie-Félicité de Savoie, fille du roi Charles Emmanuel III, morte à Rome le 13 mai 1801.

de parler quelquefois de moi aux dames, et aussi aux messieurs du Corteggio, et de les assurer que je n'oublierai jamais la Sardaigne, ni les Sardes, et que c'est une vraie consolation pour moi de parler d'eux avec le chevalier Sorso (1) et le marquis de Saint-Thomas (2). Je suis enchantée que vous ayez été content du tabac que je vous ai envoyé, et vous demande en grâce de me mander bien franchement tout ce qui pourrait vous faire plaisir.

Adieu, mon bien cher frère, ayez soin de votre santé, pensez souvent à nous, et soyez bien sûr de toute la tendre, sincère et inviolable amitié avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur, et suis pour la vie

Votre bien affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

Les lettres de Venise portent que le Saint-Père

(1) Le chevalier D. Jean Amat de Sorso, chevalier grand-croix de l'Ordre des saints Maurice et Lazare, premier écuyer de la reine.

(2) Le marquis de Thomas Nin de Saint-Thomas, l'un des premiers écuyers de la reine, chevalier grand-croix de l'Ordre des saints Maurice et Lazare, mort chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade.

sera bientôt élu, et que ce sera le cardinal Bellisomi de Pavie, homme de grand mérite, mais ce n'est encore qu'un on dit.

Le roi me charge de vous embrasser tendrement de sa part.

AU DUC D'AOSTE.

Impériale, ce 6 janvier 1800.

Mon très-cher frère. Je suis bien sensible à la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, et vous en remercie, ainsi que de vos souhaits de bonne année; mais je vous prie d'être bien persuadé que je vous les rends de tout mon cœur, et que c'est bien sincèrement que je prie Dieu de vous combler de toutes ses bénédictions, pour ce monde et pour l'autre.

Ma tante est malade depuis hier, mais comme j'écrirai encore demain à la duchesse, avant que le courrier parte, je lui en donnerai des nouvelles plus fraîches. Nous espérons que ce ne sera qu'une petite catarrhale.

Le roi me charge de vous embrasser, de vous remercier de votre lettre et de vous dire

que votre commission pour Balbe (1) sera faite, mais qu'il n'y a pas d'apparence qu'il quitte son poste jusqu'à ce qu'il en reçoive l'ordre.

Je suis enchantée de celui que le général Melas a reçu de l'empereur de faire l'échange de nos pauvres déportés. Nous avons eu pendant deux ou trois jours le thermomètre à six degrés au-dessous de la glace; actuellement il ne gèle plus, mais il pleut beaucoup.

Adieu, mon bien cher frère, soyez bien persuadé de toute ma tendre et sincère amitié avec laquelle je vous embrasse et suis

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

Impériale, ce 11 janvier 1800.

Mon très-cher frère. Comme j'ai appris qu'Aurégis est encore à Livourne, et doit s'embarquer après-demain, j'en profite pour vous donner des nouvelles d'une petite maladie de

(1) Le chevalier Cajetan Balbe, premier écuyer du roi.

ma tante de crainte que vous ne vous inquiétiez si vous l'appreniez par d'autres lettres moins sûres.

Je vous ai mandé samedi dernier qu'elle était bien enrhumée; le dimanche après dîner, elle s'est mise au lit, et lundi matin, le médecin lui ayant trouvé la fièvre assez forte, l'a fait saigner du bras. Cette saignée a suffi, la fièvre ayant tout de suite cédé, et depuis elle est allée en diminuant, en sorte que depuis hier on peut dire qu'elle n'en a plus; mais la toux loin de diminuer est plutôt augmentée ainsi que le catarrhe, dont, comme vous savez, elle ne peut se débarrasser que par des vomissements. Tout cela a déterminé le médecin à lui donner ce matin quelques grains d'ipécacuana, qui ont très-bien opéré; enfin le bon Dieu a béni les petits remèdes qu'il lui a donnés et, grâce à Dieu, actuellement elle est beaucoup mieux et il n'y a absolument rien d'inquiétant. Je vous écrirai par toutes les occasions que je pourrai trouver pour vous en donner des nouvelles. Je n'écris point à Maurienne; ayant appris avec grand plaisir que vous êtes réunis ensemble, je vous en fais mon compliment bien sincère à

tous les deux. Les nouvelles de Gênes sont très-bonnes; les Allemands poussent le siége, et ils ont promis pour quinze jours à tous ceux qui iront y travailler, cinquante sols par jour; c'est la vraie manière d'y réussir. On nous mande de Turin qu'il y fait un froid insupportable; le thermomètre a quatorze degrés, et le Pô a gelé depuis Notre-Dame du Pilon (1) jusqu'au Pont, et aussi à Casale. M. Riccolio est mort, à la façon de tous les maris des femmes de ma tante, c'est-à-dire qu'on l'a trouvé mort dans son lit; sa femme était à peine convalescente d'une très-grande maladie; Mlle Moda Francesca est morte aussi d'une paralysie, mais elle a repris sa connaissance, et a reçu tous ses sacrements; je la regrette bien. Nous ne savons encore rien de l'élection du pape. Adieu, mon bien cher frère, le roi vous embrasse tous les deux, ainsi que moi. Soyez bien persuadé de la tendre, sincère et inviolable amitié avec laquelle je suis

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

(1) Sanctuaire à une demi-lieue de la ville de Turin, près de la route qui mène à Superga, basilique où sont enterrés les rois de Sardaigne.

Je vous prie de faire mes compliments à Dom Liberio Cuggia (1), et de l'en charger pour le marquis.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

Impériale, ce 1er février 1800.

Mon très-cher frère. Comme on nous a averti d'une occasion pour la Sardaigne, j'en profite avec bien du plaisir pour vous remercier de votre chère lettre de bonne fête, et Maurienne aussi (si vous le permettez, pour ne pas multiplier les lettres), et vous faire à tous les deux mon compliment sur votre réunion; j'ai bien de l'impatience de vous savoir réellement ensemble, car ce n'est encore qu'un oui-dire; vous ne pouvez imaginer combien je pense souvent à vous, et regrette pour moi d'être privée du plaisir de vous voir; mais pour vous, c'est une consolation pour mon cœur de vous savoir dans ce bon pays, si fidèle, si tranquille, enfin qui a bien gagné mon cœur. Le roi me

(1) D. Liberio Cuggia, conseiller du conseil suprême de Sardaigne, chevalier grand-croix.

charge de vous dire qu'il fait tout ce qu'on peut pour découvrir cette fabrique de lettres, qui sont faites pour faire bien du mal. J'espère que celles de Mamelli (1) auront détruit tous ces faux bruits, car il m'a dit avoir été surpris bien agréablement, de trouver tout différent de ce qu'il s'attendait. Le marquis de la Planargia (2) est arrivé, mais je ne l'ai pas encore vu et l'attends avec impatience pour savoir de vos nouvelles. Ma tante vient de se tirer d'une congestion qui n'a pas été petite quoique moins violente que la maladie de l'année 1797. Elle est absolument sans fièvre, et bien impatiente de pouvoir vous écrire elle-même.

Adieu, mon bien cher frère; soyez bien sûr de toute ma tendre et sincère amitié pour vous avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur, et suis pour la vie

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

(1) Le chevalier D. Jean Mamelli, conseiller d'État et référendaire du conseil.

(2) Le marquis D. Gavino Pagliaccio de la Planargia, lieutenant général d'infanterie, grand-maître de l'artillerie de Sardaigne, chevalier grand-croix de l'ordre des saints Maurice et Lazare.

AU COMTE DE MAURIENNE.

Impériale, ce 15 février 1800.

Mon très-cher frère. J'ai reçu avec un plaisir inexprimable votre chère lettre, quoiqu'à vous dire le vrai je n'aie pu approuver ces deux saignées *absolument à la sarde* (1), puisque vous n'aviez pas même de fièvre; cependant, après l'exemple que je viens d'avoir sous les yeux, je ne puis que me taire, ne voulant pas approuver, mais ne pouvant plus gronder contre ceux qui se traitent à leur tête. Ma tante a été bien malade; mais à force de faire tout ce qu'elle voulait, de refuser tous les remèdes parce qu'elle les trouvait mauvais, et de vouloir toujours manger jour et nuit, elle est actuellement en parfaite convalescence, et demain elle dînera hors du lit.

Le siége de Gênes avance bien, et nous espérons recevoir dans peu la bonne nouvelle de

(1) De mon temps encore, on saignait jusqu'à *cent* fois les malades à Turin, et l'illustre docteur Riberi, que j'ai connu à la cour du roi Charles-Albert, abusait des petites saignées comme tous les autres médecins piémontais; *c'était la mode,* et l'on n'avait rien à dire! Le roi Victor-Emmanuel se fait souvent saigner *debout* avant de chasser.

sa prise. Comme Clavesane (1) doit bientôt passer ici, je ne vous en dis pas davantage, et me borne à vous conjurer d'avoir bien soin de votre santé, et à vous embrasser tous les deux, vous assurant de la tendre et sincère amitié avec laquelle je suis,

Mon très-cher frère,

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU DUC D'AOSTE.

Impériale, ce 18 février 1800.

Mon très-cher frère. Le roi se réservant de vous écrire par le baron de la Tour, qui, dit-il, doit partir incessamment, me charge de vous remercier de votre chère lettre, de vous envoyer le mémoire ci-joint, et de vous dire qu'il contient les motifs qui l'ont déterminé à exiler de ses États le comte de Saint-Martin, et qu'il désire non-seulement que vous les voyiez,

(1) Le marquis Faussonne de Clavesane, écuyer du duc de Génevois.

mais même que le public en soit informé, afin qu'on ne l'accuse point de vouloir favoriser les nobles. S'il avait un autre Sénat, il n'en agirait pas de la sorte; mais ayant les plus forts indices et presque l'assurance que dans peu M. de Saint-Martin et de là peu à peu tous les autres détenus sortiront ou totalement absous, ou condamnés à de très-légères peines, et par conséquent promèneront incessamment le pavé de Turin, voilà ce qui l'a déterminé à prendre les devants, en exilant M. de Saint-Martin avec toutes les précautions pour qu'il ne puisse pas rentrer dans les États, et de plus il s'est déclaré prêt à agir de la même façon envers tous les autres Jacobins qui demanderont de sortir; ce serait la seule façon de nous en délivrer.

Votre chère femme doit avoir reçu par le dernier courrier une lettre de ma tante qui se porte au mieux. Ainsi je ne vous en donne plus de nouvelles, et vous prie de l'embrasser de ma part, ainsi que la chère petite Béatrix (1).

(1) La princesse Marie-Béatrix, fille de Victor-Emmanuel de Savoie, duc d'Aoste, et de Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche, duchesse d'Aoste, mariée à François IV de Lorraine, duc de Modène.

Adieu, mon cher frère, soignez bien votre santé; conservez-moi votre amitié et croyez-moi avec le plus tendre, sincère et constant attachement

Votre très-affectionnée sœur,
MARIE-CLOTILDE.

J'oubliais une partie de ma commission qui est, que le roi a toujours refusé toutes les suppliques, jusqu'à ce qu'il ait vu le danger plus pressant de la liberté de tous ces prétendus innocents.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

Impériale, ce 19 mai 1800.

Mon très-cher frère. Je vous écris, quoique j'aie reçu une lettre de Maurienne et le roi la vôtre; mais comme il vous a écrit la semaine passée, et moi à Maurienne, nous avons troqué cette fois-ci et il m'a chargée de toutes ses commissions pour vous. Primo, comme ce siècle est celui des grands événements, en voici encore un que vous saurez peut-être

déjà, c'est que la reine de Naples (1) va arriver ici avec ses enfants, pour aller à Vienne. Je crois ce voyage de la plus grande importance parce que très-certainement elle ne l'entreprend, ni pour s'amuser, ni pour voir seulement ses filles, mais pour le bien général, car elle pense parfaitement bien sur les affaires, et ce voyage peut en procurer beaucoup; je vous prie donc de faire recommander à nos bonnes capucines qu'elles prient pour une affaire importante, sans dire quoi. Je crois qu'elle passera ici à la mi-juin, nous serons alors probablement à Pise, c'est-à-dire aux bains de Pise qui sont à trois milles de la ville, où le roi prendra les bains qui sont justement très-bons pour cette humeur saline qui le tourmente depuis longtemps. Nous n'aurions jamais imaginé de les aller chercher; mais puisque nous en sommes si près, il nous semble qu'il ne doit pas les négliger. S'il y a quelques eaux à boire, peut-être en prendrai-je aussi ayant de nouveau quelque obstruction à la rate, et dans les boyaux;

(1) Marie-Charlotte-Louise de Lorraine, archiduchesse d'Autriche.

mais je compte plus sur des pilules de gomme ammoniacales que je prends depuis quelques jours, et qui me font déjà du bien, n'ayant plus mal au cœur. Nous partirons le jeudi de la semaine de Pentecôte, mais pour revenir à ce passage royal, je me dépêcherai de lui faire part de la grossesse de la duchesse d'Aoste (1), pour éviter toutes les attaques qui pourraient venir. Vous saurez déjà sûrement la prise de Nice par les Autrichiens, Piémontais et Niçards, les pauvres Niçards sont dans des transports de joie; l'évêque (2) a chanté une messe solennelle à Saint-Charles (3) et je crois qu'ils se disposent tous à y retourner. Ce qu'il y a aussi de bien bon, c'est que l'intérieur de la France tourne du bon côté; enfin je commence à me flatter que nous serons bientôt au terme de tous nos malheurs. La

(1) Marie-Thérèse de Lorraine, fille de Ferdinand-Charles de Lorraine, archiduc d'Autriche, gouverneur de la Lombardie autrichienne, femme de S. A. R. le prince Victor-Emmanuel de Savoie, duc d'Aoste.

(2) Monseigneur Charles-Eugène Valpergue, des comtes de Maglione, qui lors de l'occupation du comté de Nice, en 1792, s'était retiré en Piémont.

(3) Église de Turin, sur la place Saint-Charles.

femme de Cirlin est accouchée d'une fille; on dit que son mari va mieux, mais j'imagine qu'il sera encore plus imbécile qu'auparavant. Nous verrons actuellement si réellement ils iront en Saxe comme ils l'ont dit; je n'en crois rien, à moins que les affaires de France aillent mal, *il che Dio voglia*. Je suis enchantée du mauvais état de celles de la Corse, et j'espère que, ni vous ni nous bientôt, nous n'aurons plus rien à craindre de ces abominables gens.

On écrit de Turin que le pauvre Scalenghe est devenu fou en France; j'en serais bien affligée, si c'est vrai, mais pas étonnée.

Le roi m'a chargée de vous parler confidentiellement d'une petite affaire afin que vous voyiez de l'arranger. Vous savez bien que le roi a exilé à Algherre une certaine fille de Cagliari de la connaissance du M. S. P. et que ce fut à la réquisition de la marquise, mais en grand secret; or actuellement ladite marquise est bien affligée ayant reçu un ordre de la secrétairerie de payer une pension à cette fille, ce qui a deux grands inconvénients, — 1° un très-mauvais exemple qui enhardirait

les filles à se mal conduire puisqu'elles seraient sûres en se faisant exiler d'avoir une pension pour le reste de leur vie. 2° La chose se découvrira au marquis, et portera nécessairement une brouillerie dans le ménage. Lorsque cette fille fut envoyée à Algherre, je me ressouviens qu'il fut dit que la marquise payerait sous main, pour quelques mois, afin que la fille pût se chercher un métier; mais il ne faut pas que la chose dure pour les deux raisons susdites. Je vous prie donc d'arranger cela au plus vite que vous pourrez, car le marquis est déjà ici, et je ne sais pas quand il s'embarquera.

Je vous prie aussi de faire chercher à la secrétairerie une supplique adressée au roi, d'un Scoffier (1) qui demandait, si je m'en souviens, d'être une espèce d'architecte; cette affaire devait être faite quand nous sommes partis. Challambert l'avait laissée toute prête, et puis elle est restée là; voyez un peu ce qu'il faudrait pour l'achever.

Adieu, mon bien cher frère, soyez bien sûr

(1) Scoffier (Ferdinand), nommé capitaine dans la marine le 6 février 1800.

de toute ma bien tendre et sincère amitié pour vous, avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur et suis

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

Le pauvre Monteleone (1) s'est bien recommandé aux bontés du roi. Réellement il n'a pas de quoi vivre avec sa famille, pas même je crois avec la paye que vous lui avez fait donner. Voyez donc s'il serait possible de l'augmenter; il m'a avoué qu'il avait même été obligé de vendre sa montre; il m'a fait pitié, étant un bien honnête homme, et qui nous a si bien servi dans le voyage.

Oh! combien je vous plains d'être séparé de Maurienne et partage vivement vos regrets.

AU DUC D'AOSTE.

Vieux-Caserte, ce 24 mai, à 9 heures.

Mon très-cher frère. Nous vous faisons tous les deux mille remerciements de toutes vos

(1) Capitaine de la Tour Calamossa, en Sardaigne.

attentions, et le roi me charge de vous dire qu'il était bien du même sentiment que vous et Bovordin, de ne pas nous établir définitivement ici (je n'ai pas oublié ce qui est arrivé à mes pauvres tantes); aussi avions-nous bien dit ici que nous n'y étions que par entrepôt. Si vous voulez venir dîner demain, vous nous ferez grand plaisir, et comme Badoglio (1) viendra aussi, nous nous déciderons ensemble pour accepter la maison Gallo, ou en chercher quelqu'autre si celle-là ne nous convenait pas; vous voudrez donc bien faire dire à Macedonio que nous n'avons plus besoin d'aucuns meubles ici, et au contraire je vous prie de bien recommander qu'on ne travaille point aujourd'hui dans la maison Gallo ni ailleurs pour nous.

Adieu, cher frère, je vous prie d'embrasser la duchesse, et vous renouvelle mes remerciements et les assurances de la tendre amitié avec laquelle je suis

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

(1) François Badoglio, valet de chambre du roi.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

Arezzo, ce 19 juin 1800.

Vous serez bien surpris, mon très-cher frère, de la date de ma lettre; mais je vais vous en expliquer le motif; vous saurez peut-être déjà que notre malheureux Piémont est de nouveau en grande partie entre les mains des Français qui y ont pénétré par le Val d'Aoste. Sur cela les d'Aoste sont partis de Verceil, et ont passé huit jours à Moncalier, d'où ils ont dû repartir pour Alexandrie et de là encore à Gênes, où ils sont arrivés le jour de la Fête-Dieu. Ils n'y sont pas trop bien, car il y a encore des Français et beaucoup de Jacobins très-impertinents; mais j'espère qu'ils en pourront repartir bientôt. Les Chablais sont aussi partis bien vite d'Aglié pour Plaisance où ils sont restés quelque temps et de là à petites journées ils sont arrivés à Florence le onze, nous autres le dix au matin. On est venu nous dire que les Français étaient déjà à Modène (ce qui n'était pas vrai, mais bien à Plaisance). Sur cela nous avons

devancé le voyage que nous avions déjà projeté pour nous trouver au passage du Saint-Père, et dès le soir même nous sommes partis et arrivés ici le onze à quatre heures de l'après-dîner. Nous avons su que le Pape n'était pas débarqué, comme il ne l'est pas encore, et le lendemain ayant appris que les Français avaient été battus et repoussés au delà de Milan, nous nous sommes arrêtés ici, où nous attendons des nouvelles du Pape, pour nous rendre à Foligno, d'où j'espère que nous n'aurons aucun obstacle à retourner à Florence; mais jugez, notre pauvre Piémont, dans quel état il est; nous n'en avons plus aucunes nouvelles depuis dix jours et nous en sommes bien inquiets.

L'amiral Keith a promis d'envoyer des frégates autour de la Sardaigne; ainsi j'espère que vous n'y serez plus inquiétés par les Corses.

Le roi me charge de vous dire mille choses tendres de sa part.

Adieu, mon bien cher frère, ayez bien soin de votre santé; conservez-moi votre amitié, et soyez bien sûr de celle bien tendre et sincère,

avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur et suis pour la vie

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU COMTE DE MAURIENNE, A SASSARI.

Frascati, ce 28 août 1800.

Mon très-cher frère, je ne puis laisser partir la poste, sans vous dire un mot, cher frère, non pas pour vous donner des nouvelles, 1° parce qu'il n'y en a point, 2° parce que je ne doute pas que ma tante ne vous laisse rien ignorer de tout ce qui se peut écrire, et entr'autres qu'elle vous donnera des nouvelles détaillées de Chablais qui a eu un seul accès de fièvre, qu'on a cru tierce, mais qui en est resté là; ainsi j'espère qu'il sera bientôt guéri, mais il me paraît qu'ils ne sont pas contents du climat ni du séjour de Rome. Pour nous, nous nous portons très-bien ici; nos gens se plaignent de l'humidité, et en effet il y en a plusieurs malades de fièvre tierce;

mais c'est qu'ils veulent sortir à toutes les heures, et nous, nous sommes toujours rentrés avant le coucher du soleil. Voilà une année révolue que nous sommes séparés de vous, cher frère; je vous assure que cela me coûte bien, et la seule chose qui me console est de vous savoir tranquille et bien portant.

Nous irons demain à Rome pour assister aux funérailles du défunt Pape, mais nous reviendrons ici le soir, et c'est le prince Colonne (1) qui nous donnera à dîner, car c'est tout ce qu'il désire que de nous avoir chez lui. La pauvre Catherine (2) n'est plus reconnaissable de figure, mais elle a une bien bonne conduite.

Adieu, cher frère, le roi vous embrasse tendrement; je vous embrasse de même et vous donne assurance de la bien sincère amitié avec laquelle je suis

Votre bien affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

(1) Le prince Philippe Colonna, grand connétable.

(2) Catherine-Marie-Louise de Savoie-Carignan, fille de S. A. S. le prince Victor-Amé de Savoie-Carignan, mariée au prince Philippe Colonna.

AU COMTE DE MAURIENNE.

A Rome, ce 7 septembre 1800.

Mon très-cher frère. Je ne sais s'il y aura quelque occasion pour la Sardaigne; mais à tout hasard, j'adresse cette lettre par Naples, seulement pour tenter de vous donner de nos nouvelles, et vous tirer des inquiétudes où je suis persuadée que votre bon cœur vous tiendra. Nous n'avons pas remué d'ici parce que les Français n'ont pas passé la frontière de la Toscane, sans quoi certainement nous serions bien vite partis. Dans ce moment même ils rebroussent chemin à ce qu'on dit, et les Jacobins de Perugia, qui ont été les inviter de venir chez eux, ont été très-mal reçus du général, qui les a renvoyés comme des chiens avec menace d'être fusillés s'ils ne partaient pas au plus tôt, mais avec tout cela on ne peut jamais compter sur eux. — Les Chablais sont à Naples comme vous le saurez déjà, et une lettre de Livourne nous a appris ce matin, que les d'Aoste sont partis de Porto-Ferrajo pour

Naples, mais nous ne les y savons pas encore arrivés.

Le Pape a fait une grande promotion de prélats dans laquelle nos Piémontais ont été fort distingués; entr'autres M. Cavalchini (1) a été nommé gouverneur de Rome. Il n'y a véritablement sorte de marques de bonté dont le Saint-Père ne nous comble en toutes occasions: hier matin il nous a permis d'assister à la fonction où il a remis le bâton de *Camerlingo* au cardinal Braschi et tous ces jours-ci nous avons assisté aux Chapelles pour les fêtes de la Toussaint, des Morts, et de Saint-Charles. Je trouve actuellement une grande différence de ce climat-ci au nôtre, car nous avons les fenêtres ouvertes depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Le roi me charge de vous faire mille amitiés; il écrit à Génevois en même temps et à la même table que je vous écris.

Adieu, mon bien cher frère; pensez quelquefois à moi, je vous en conjure, et ne doutez jamais de la tendre, sincère et invio-

(1) Monseigneur François Cavalchini de Tortone, référendaire de S. S., puis cardinal du titre de Ste-Marie in Aquino.

lable amitié avec laquelle je vous embrasse, et suis pour la vie

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU COMTE DE MAURIENNE.

Frascati, ce 12 septembre 1800.

Mon très-cher frère. Comme le roi écrit par cette poste à Génevois, il me charge de vous remercier de votre lettre du vingt-six, et je m'en acquitte avec bien du plaisir pour vous embrasser, cher frère, et vous parler de la bien sincère amitié que je vous ai vouée.

Je suis charmée de vous savoir tranquille dans votre gouvernement, surtout de la part des Corses; nous le sommes aussi ici jusqu'à cette heure, et nous attendons ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner de nous. L'armistice du Rhin doit être rompu depuis le dix. Je vous avoue que j'en suis charmée, car il ne pouvait rien arriver de pire pour nous, comme vous le dites très-bien, qu'une paix tant parti-

culière que générale. Celle de l'Italie doit, dit-on, se rompre le treize, qui serait demain; nous verrons ce qui en sera; en attendant prions Dieu qu'il ait pitié de nous, et de notre malheureux pays, qui est réduit à la dernière misère par le manquement des vivres; toutes les récoltes y ont manqué, c'est encore un terrible fléau de Dieu. — Vous saurez peut-être déjà que la pauvre Mme de Saint-Gilles est enfin morte; mais je ne sais pas de quelle mort. J'ai eu la semaine passée trois accès de fièvre tierce, mais avec le quinquina j'en suis parfaitement guérie.

Adieu, cher frère, soignez bien votre santé; conservez-moi votre amitié, et ne doutez jamais de celle bien tendre et sincère avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur et suis

Votre affectionnée sœur,
MARIE-CLOTILDE.

AU COMTE DE MAURIENNE.

Frascati, ce 26 septembre 1800.

Mon très-cher frère. Je suis bien sensible à votre attention de m'avoir écrit pour le jour de ma naissance, et je vous en fais bien des remercîments, ainsi que de l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à ma santé; elle est parfaitement bonne actuellement, et nous profitons de la belle saison pour faire de grandes promenades qui ressemblent un peu à celles que je faisais, avec votre chère femme, à Moncalier. Ce souvenir me les fait trouver encore plus belles, mais pour aujourd'hui je crois que nous n'en ferons rien, car nous sommes au second orage de la journée, et la grêle nous a cassé quelques vitres. Le bruit court qu'on parle de nouveau de la paix de l'Empereur, mais j'espère en la miséricorde de Dieu que ce ne sera pas vrai, car elle serait notre ruine absolue, quelque bonne qu'elle semblât à l'apparence.

Nous avons eu ce matin de bonnes nouvelles

des Chablais qui se sont arrêtés quelques jours au Molo di Gaeta, et ils devaient se rendre hier à Naples; pour moi, j'en ai bien assez de voyager, à dire le vrai, mais tout le monde n'est pas obligé d'avoir le même goût.

Adieu, mon très-cher frère, le roi me charge de vous embrasser; je vous embrasse aussi de tout mon cœur, et vous prie d'être bien persuadé de la tendre et sincère amitié avec laquelle je suis pour la vie

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU COMTE DE MAURIENNE.

Frascati, ce 3 octobre 1800.

Mon très-cher frère. Je ne puis vous exprimer combien j'ai été sensible à la chère lettre que vous avez bien voulu m'écrire pour ma naissance et où vous me marquez d'une façon si touchante votre amitié pour moi; je vous en offre, cher frère, mes plus tendres remercîments; mais j'ose dire la mériter un peu par

celle que j'ai toujours eue pour vous, mais qui s'augmente bien à mesure que votre timidité et modestie sont forcées par la nécessité à laisser paraître vos excellentes qualités. Le roi me charge de vous embrasser, et vous faire mille amitiés de sa part, et de vous dire que le comte Challambert lui a rendu compte de vos propositions pour l'évêque de Bisarcio et pour le curé de S. Sixto, et qu'il s'en rapporte à vos lumières et prudence, d'autant que vous êtes bien plus à portée de connaître les sujets que lui.

Nous avons eu, l'autre jour, une petite alarme qui, grâce à Dieu, était fausse, car j'aurais regardé cet événement comme un grand malheur pour nous, et la ruine totale de notre pauvre pays : on nous a donc écrit de Livourne que l'Empereur avait signé les préliminaires de la paix avec Buonaparte, et, ce qui est encore plus surprenant, c'est que d'Aoste en paraissait enchanté ; il faut être aussi facile qu'il l'est à se faire illusion, et à croire ce qu'il désire, pour imaginer qu'une pareille paix pût être heureuse pour nous; mais enfin, grâce à Dieu, toutes les lettres de la poste d'hier as-

surent le contraire; cependant, tant que l'armistice dure, je ne suis pas tout à fait tranquille ; cette nouvelle contrastait bien avec les objets que nous avons sous les yeux, puisque nous sommes environnés de troupes napolitaines qui paraissent avoir la meilleure volonté; elles sont cantonnées dans toutes les *villes* ou vignes de nos environs, et à deux milles d'ici elles forment un camp pour dresser les nouvelles milices; nous avons été le voir hier à la promenade, et il est fort joli. Nous faisons des promenades qui sont des voyages : l'autre jour, nous avons grimpé environ à la hauteur de la chapelle de la Madelaine de Moncallier, pour voir les véritables ruines de Tusculum et du palais de Cicéron; on voit encore une espèce de galerie, qui double plusieurs chambres; les unes ont encore la voûte, d'autres ne l'ont plus; le guide qui nous conduisait nous disait très-gravement qu'une de ces chambres servait à Cicéron pour donner ses audiences, et une autre pour son travail; au fait il n'y a que des vieilles masures, mais nous avons été très-contents de notre expédition, soit pour la gloire d'avoir

été aux grottes de Cicéron, soit pour la partie qui a été très-gaie. Nous sommes partis à huit heures, nous nous sommes arrêtés environ à mi-chemin à un *Eremo* qui est bien moins grand et moins beau que les nôtres; nous y avons entendu la messe, après quoi nous avons été aux grottes et sommes revenus à l'Eremo où nous avons dîné, et revenus ici à quatre heures et demie. Nous avons marché en trois temps quatre heures un quart, et les derniers cent pas pour arriver aux grottes sont méritoires, car il faut grimper comme les chèvres à travers les épines. Aussi, outre le marquis de Saint-Thomas, j'ai été très-aise d'avoir aussi le bras de Capra le postillon, qui s'est trouvé là par bonheur, lorsque j'étais dans le plus grand embarras. Madame de Ternengo (1) s'est très-bien tirée d'affaire avec le bras de Lupis (2), mais vous imaginez bien que ma tante n'était pas de la partie; j'avais bien peur que le pauvre Sorjo en crevât, mais il était plus gai et plus allant que tous les autres. J'ou-

(1) La marquise Gabrielle de Ternengo, née Richelmi, dame d'honneur de S. M. la reine.

(2) Ignace Legris, dit *Lupis*, garçon de chambre du roi.

bliais une anecdote remarquable, qui est que nous avons trouvé trois assassins armés de la tête aux pieds, mais qui, voyant notre troupe nombreuse de quinze personnes, ont eu une peur horrible de nous. Du Noyer leur a demandé s'ils n'étaient pas des gardes-vignes; cette question les a tellement rassurés, qu'ils nous ont salué avec un air très-gracieux sans nous rien dire.

Adieu, cher frère, conservez-moi votre chère amitié, et soyez bien sûr de celle bien tendre et sincère avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur,

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU DUC D'AOSTE.

Rome, ce 23 octobre 1800.

Je ne peux pas vous dire le plaisir extrême que nous venons d'éprouver le roi et moi en recevant vos chères nouvelles de Porto Ferrajo, car nous n'en avions plus aucunes, et je vous

assure que nous étions dans la plus grande inquiétude, surtout pour cette pauvre et chère duchesse que j'embrasse ici bien tendrement.

Le roi ayant bien du monde à recevoir, me charge de vous dire que, du moment que nous serons avertis que les Français seront entrés dans les États du Pape, nous partirons aussitôt pour Naples, où nous trouverons des frégates russes, et même de la troupe russe. L'intention du roi serait au moins de faire une pause à Palerme, parce que la Sardaigne n'est pas un séjour bien sûr ni pour le dedans ni encore moins pour le dehors, puisque nous n'y aurions aucunes forces pour repousser une invasion de laquelle Génevois (1) croit depuis longtemps qu'elle est menacée, mais comme le Pape a manifesté au roi le désir qu'il aurait d'aller en Sardaigne au cas qu'il se détermine à partir d'ici et qu'il ne veut pas absolument aller en Sicile, cela pourrait faire changer la détermination du roi, puisque si le départ du Pape ne tenait qu'à cela le roi

(1) Charles-Félix de Savoie, duc de Génevois, vice-roi, et lieutenant général du royaume de Sardaigne, frère du roi.

sacrifierait toutes ses raisons personnelles pour sauver le chef de l'Église; mais nous avons bien des motifs de craindre qu'on ne le laisse pas partir d'ici et dans ce cas nous allons indubitablement à Palerme; voilà ce que nous faisons; pour vous autres, faites ce que le bon Dieu vous inspirera, et que vous croirez le mieux. Pardon de mon horrible griffonnage, mais c'est pour ne pas retarder votre homme.

Adieu, mon bien cher frère; je vous embrasse bien tendrement tous les deux et suis

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

Adieu, conservez-vous,

C. EMMANUEL.

A MON TRÈS-CHER BEAU-FRÈRE LE DUC DE GÉNEVOIS.

Vienne, ce 12 novembre 1800.

Mon très-cher frère. Je ne vous écris que deux mots, pour ne pas vous ennuyer, n'ayant rien de bien intéressant à vous mander, mais

je ne veux pas manquer de vous remercier de votre chère lettre du 1er octobre. Je suis bien aise que vous me donniez de meilleures nouvelles de votre santé, et j'espère bien que vous n'aurez pas besoin de la caisse que Spagnolini vous portera; ma tante nous a dit que vous aviez besoin de quinquina, et notre médecin a cherché tout ce qu'il a pu en trouver de meilleur; il n'y en a que huit livres, parce qu'on en manque aussi ici, mais s'il en retrouve de bon, nous vous en renverrons.

Il fait ici un temps bien plus doux que chez nous, et nous avons les fenêtres ouvertes, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Adieu, mon bien cher frère; soignez bien votre santé, qui nous est bien chère, je vous assure et ne doutez jamais de la tendre et sincère amitié avec laquelle je vous embrasse et suis pour la vie

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU COMTE DE MAURIENNE, MON TRÈS-CHER BEAU-FRÈRE.

A Naples, ce 19 janvier 1801.

Mon très-cher frère. Je vous fais mille et mille remerciements de votre chère lettre de bonne année, à laquelle j'ai été bien sensible, m'étant un nouveau témoignage de votre amitié qui m'est bien chère; j'espère bien aussi que vous rendez justice à la mienne pour vous, cher frère, qui vous est assurément bien due, mais dont mon cœur est bien sincèrement rempli; j'espère que la lettre du roi vous aura entièrement tranquillisé sur les sots propos de Spagnolini; j'ai été témoin combien il a été affligé de la peine qu'ils vous ont causée. Le marquis de Saint-Thomas qui vous portera cette lettre m'a dit qu'il croit vous trouver déjà à Cagliari; j'en partage bien vivement votre satisfaction, cher frère, car après une absence de plus de six mois, il vous semblera bien bon de vous retrouver avec Génevois. Que ne puis-je aussi vous revoir tous

les deux; ce serait pour moi la plus grande et la plus sensible satisfaction.

Je ne vous parle point des nouvelles politiques, le roi m'ayant dit qu'il les écrit à Génevois; je vous manderai seulement que le comte Balbian (1) est mort d'une goutte remontée; il a fait un testament très-avantageux à sa belle-fille qui le mérite bien pour les soins extrêmes qu'elle en a eus, quoiqu'en cela, elle n'ait fait que son devoir. J'ai oublié de prier Génevois de faire mon compliment au ménage Villa Clara, mais, bien entendu, chacun séparément, sur leur réciproque guérison, ainsi je vous prie de vous charger de ma commission.

Adieu, mon bien cher frère, soignez bien votre santé, conservez-moi votre précieuse amitié, et ne doutez jamais de celle bien tendre et sincère avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur et suis

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

(1) Le comte Charles-Jérôme Balbian, comte de Viale, chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, capitaine de la troisième compagnie des gardes du corps de S. M.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

A Naples, ce 19 janvier 1801.

Mon très-cher frère. J'ai reçu vos deux chères lettres, dont je vous fais mille tendres remerciements. S'il y eût eu de ma faute, je vous demanderais pardon d'avoir passé si longtemps sans vous écrire, mais nous n'avons jamais eu d'occasions, excepté la Speronara de la semaine passée. Mais le marquis de Saint-Thomas m'ayant dit qu'il partait deux jours après, j'ai préféré de vous écrire par lui, et ensuite son capitaine l'a fait attendre; ainsi vous voyez, cher frère, que ce n'est pas ma faute, et je vous assure que c'est bien vrai, car c'est pour moi un vrai plaisir de vous dire combien je vous aime, cher frère, combien je vous estime, combien je vous suis reconnaissante des consolations que vous donnez au roi ainsi que votre frère, par votre excellente conduite, car je vous assure bien que ce n'est que par vous deux qu'il en reçoit. Les affaires vont de mal en pis et sont tous les jours plus embarrassantes et épineuses, et avec cela, selon l'ordinaire, la

discorde et les différences d'opinion et de volonté qui se joignent toujours aux malheurs généraux, vous m'entendez bien, et ceci est un épanchement de mon cœur dans le vôtre que je confie à votre amitié et à votre discrétion. Enfin il faut avoir patience et boire le calice que la divine Providence nous présente.

Je suis d'autant plus affligée des propos que Spagnolini (1) a tenus à Sassari que le roi était bien éloigné de blâmer la conduite de Maurienne, ni non plus le comte de Challambert, lequel espère bien que vous n'en aurez rien cru, mais je suis désolée que le pauvre Maurienne s'en soit affligé; je crois que Spagnolini est un grand bavard qui dit tout ce qu'il sait et tout ce qu'il ne sait pas. Vous avez bien raison, cher frère, de vous persuader que le séjour de Naples n'est point de mon goût; j'ai eu bien du regret en partant et de Frascati pour l'été et de Rome pour l'hiver, et Naples n'a point adouci mes regrets; il faut cependant être juste, la position est superbe et même je dirais unique; le plus beau ciel,

(1) Le docteur Louis Spagnolini, consul de S. M. Sarde à Livourne.

un sol excellent, un climat délicieux pour cette saison, car il n'est pas question de feu, et les fenêtres sont toujours ouvertes, mais après cela il n'y a rien de beau dans la ville excepté qu'elle est d'une grandeur prodigieuse, elle est toute grise comme Cagliari, et je vous assure qu'elle y ressemble beaucoup. Les lazzaroni sont habillés comme les Sardes; il y a plus de 5,000 habitants qui parlent tous à la fois, il y a de quoi devenir sourd; la ville est d'une malpropreté à faire vomir; on ne fait pas deux pas sans trouver de petites boutiques de viandes qui dégouttent le sang; la rue de Tolède, qui est la plus grande et, dit-on, la plus belle, est tellement remplie de ces boutiques, de petites et grandes voitures et de gens à pied, qu'on risque toujours d'être écrasé; il y a plus de 4,000 *callessetti*, qui vont à bride abattue, sans prendre garde à rien; heureusement pour nous, que nous sommes logés dans un faubourg au bord de la mer, c'est-à-dire sur un *quai* comme il y en a à Florence, et là il n'y a pas de petites boutiques, nous n'avons que les cris comme à Livourne, le passage des voitures, et les bruits de la mer qui, lors-

qu'elle est méchante, empêche quelquefois de dormir, mais c'est le meilleur quartier qu'il y ait. Notre auberge est très-près de celle où sont les d'Aoste, c'est-à-dire près pour Naples, dans le même faubourg, les Chablais (1) sont plus dans le cœur de la ville, ils se plaisent beaucoup ici. Vous aurez su tout à la fois la naissance et la mort de la petite de la duchesse (2), laquelle n'a eu aucun nom, puisqu'en attendant la réponse du roi et de la reine de Naples pour être parrains, elle a jugé à propos, et avec toute sorte de raison, de s'en aller en Paradis. La mère se porte fort bien et a eu de très-bonnes couches.

Je vous recommande instamment, mon cher frère, un pauvre soldat du régiment de Piémont, dont je joins ici le nom et les qualités, et qui va en Sardaigne pour continuer à servir le roi, n'ayant jamais voulu

(1) Benoît-Marie-Maurice de Savoie, duc de Chablais, oncle du roi, et la princesse Marie-Anne-Charlotte-Gabrielle de Savoie, duchesse de Chablais, sa femme.

(2) La fille de Victor-Emmanuel de Savoie, duc d'Aoste, et de la princesse Marie-Thérèse de Lorraine, duchesse d'Aoste, sa femme, née à Naples le 20 décembre 1800, décédée le 10 janvier 1801.

servir les Français, il est venu avec le chevalier Pian, qui comme vous savez s'est toujours bien distingué, mais il n'a plus de quoi lui donner à manger.

Je vous envoie une petite provision de quinquina de la meilleure qualité qu'on a pu trouver ici, avec d'autres drogues dont vous trouverez l'explication dans la lettre du médecin au chevalier Tiesi (1).

Adieu, mon bien cher frère, soignez bien votre chère santé, aimez-moi toujours, et soyez bien persuadé de toute la tendre et sincère amitié avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur et suis pour la vie

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

A Naples, ce 30 janvier 1801.

Mon très-cher frère. Je vous ai déjà écrit une lettre par le marquis de Saint-Thomas, qui

(1) Le chevalier Emmanuel Tiesi, major dans le régiment des dragons du roi.

n'est pas encore parti, faute d'occasions, ainsi je vous en écris une seconde pour vous remercier de celle que Cao m'a apportée de votre part, et pour vous dire que je n'ai pas été fâchée de ce retard puisqu'il m'a donné le temps de faire faire des *mustaccioli* et des *diavoloni* dont je vous prie de faire part aussi à Maurienne et que le marquis de Saint-Thomas vous remettra avec le quinquina. Je n'ai sûrement pas besoin de vous en recommander le porteur, mais je vous assure que je ne puis assez me louer du zèle infini avec lequel il a fait son service sans interruption depuis près de deux ans, ainsi que de sa bonne conduite et de l'attachement qu'il nous a constamment témoigné.

Je vous envoie une supplique que j'ai eue pour une madame qui voudrait être admise à la cour, on m'a assuré qu'elle y a autant de droits que plusieurs autres, qui y ont été admises de notre temps, ainsi je vous la recommande.

Vous recevrez un bref du Pape, que le roi a demandé pour établir aussi en Sardaigne la fête de l'Addoloratta, et je vous prie d'un peu de sollicitude, pour qu'elle le soit dès cette année même.

Adieu, cher frère, je vous embrasse bien tendrement, vous assurant de la bien sincère amitié, avec laquelle je suis

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

Ce 31, le prince et la princesse ont mis à l'ancre à midi; la princesse est très-jolie.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

A Naples, ce 16 mars 1801.

Mon très-cher frère. Comme vous êtes tous les deux à Cagliari, le roi écrit à Maurienne et me charge de vous remercier des deux lettres que le chevalier Sorso (1) lui a apportées, et je vous remercie aussi de celle que vous m'avez écrite. Je ne puis vous dire, cher frère, la consolation que nous éprouvons en recevant de vos nouvelles surtout lorsque vous vous portez bien, et je vous assure que nous en avons bien besoin, car du reste tout est bien

(1) Le chevalier D. Amat de Sorso, des premiers écuyers de la reine.

triste et *blême*, et de quelque côté qu'on tourne les yeux, il n'y a pas moyen de trouver aucun objet agréable, déjà nous avons la pauvre tante bien malade, d'une fièvre catarrhale bilieuse et périodique; voyez combien de choses à la fois, elle est aujourd'hui au 7me, le redoublement de midi n'a pas été bien fort, mais celui du soir est toujours beaucoup plus violent et réellement les deux nuits de la 3me et de la 5me ont donné beaucoup d'inquiétudes; avec cela, elle a de si grandes ressources dans son excellent tempérament que cela laisse toujours bien des espérances, mais la maladie est bien grave, et beaucoup plus que celle de l'année passée. Les jours qu'elle est plus mal, elle croit tout perdu, et est dans une agitation extrême, le lendemain que les symptômes diminuent, elle se croit guérie; dès le premier jour notre médecin qui a tout de suite vu un appareil effrayant a demandé une consultation, et ma tante a choisi le médecin Pettagna, celui qui a vu la duchesse d'Aoste, et ils sont bien d'accord, elle a reçu le Saint-Viatique ce matin à dix heures. Si la Speronara qui, dit-on, doit partir ce soir, ne

part pas comme je le crois, vu que le vent est contraire et la mer bien agitée, je vous écrirai une autre petite lettre demain pour vous donner des nouvelles de la fin de la septième. Le chevalier Sorjo et de Nobili ne sont sortis de quarantaine que ce matin. Le premier, que je ne connaissais pas, m'a plu beaucoup et surtout à cause des éloges que vous et votre frère nous en avez faits; le second est venu se présenter et n'a parlé que de choses indifférentes, mais il a annoncé une autre visite au roi, où il s'attend qu'il énoncera ses demandes.

Je vous remercie bien de la protection que vous accordez au marquis de Saint-Thomas, je m'y intéresse vivement par reconnaissance du zèle avec lequel il m'a servi.

Quant à la dame Furelli, je suis bien éloignée, cher frère, de vouloir ni pour elle, ni pour les autres, vous faire déroger aux règles que vous avez établies et que je trouve très-justes, ainsi vous avez bien raison de vous y tenir.

Vous apprendrez avec regret, j'en suis sûre, la cruelle perte que nous avons faite du pauvre

bailli de Saint-Germain (1); il n'est pas mort, mais il s'est éteint, car il n'avait presque pas de mal. Le médecin du prince héréditaire, qu'il avait demandé en consultation, se moquait encore la veille de sa mort, disant que sa maladie était un badinage, mais le nôtre qui le connaissait ne disait pas de même, et en peu d'heures il a été mal et est mort.

Le roi en est encore inconsolable, comme de raison; et il en a bien souffert, aussi de Nobili l'a trouvé bien maigri.

Il donne à Maurienne les nouvelles politiques, ainsi je me borne à vous embrasser bien tendrement ainsi que Maurienne, et à vous assurer de la bien tendre et sincère amitié avec laquelle je suis

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

(1) Le chevalier D. Raimond de Saint-Germain et d'Aglié, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, grand écuyer du roi.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

A Naples, ce 17 mars 1801, à 3 heures.

Mon très-cher frère. Je vous tiens ma parole avec d'autant plus de plaisir que j'ai de meilleures nouvelles à vous donner de ma tante; le redoublement de cette nuit en septième que nous redoutions tant a été très-petit, et elle a bien dormi; aujourd'hui à une heure le redoublement s'est manifesté à l'ordinaire, mais jusqu'à cette heure il est léger, il reste encore à voir celui de cette nuit que je crains, parce qu'il me semble que le sixième jour a été plus mauvais que les cinquième et septième; s'il ne vient plus de cette véhémence, voilà la maladie périodique surmontée à force de *china* en boissons, et lavements, reste encore la fièvre catarrhale, mais j'espère qu'elle surmontera tout, vu son incroyable force, je ne l'ai jamais vue avoir si peur comme cette fois-ci, aussi a-t-elle, de la plus grande obéissance, prié le roi de nommer le chevalier Quezada (1),

(1) Le chevalier D. Charles Quezada de Saint-Saturnin.

son premier écuyer, afin qu'il puisse avoir l'honneur d'être admis à votre table; et je crois que sa nomination partira avec la Speronara.

Adieu, cher frère, je vous embrasse tendrement ainsi que votre frère, et suis de tout mon cœur

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

A Rome, ce 12 avril 1861.

Mon très-cher frère. Je vous remercie de la chère lettre que vous avez bien voulu m'écrire par Mamelli, qui vous portera aussi ma réponse. Je l'ai vu arriver avec d'autant plus de plaisir, que nous étions bien inquiets de lui, d'après les bruits qui avaient couru qu'il eût été pris par les Algériens; un coup de vent l'a porté très à propos à Gaetta, où il a su que nous étions ici. Lorsque nous avons vu que

ma tante était parfaitement guérie, et sans fièvre, nous avons repris le premier projet de venir ici pour assister aux fonctions de la semaine sainte, lesquelles véritablement méritent bien d'être vues, car on ne peut rien imaginer de plus grand, de plus noble, enfin de plus digne de notre sainte et divine religion. Vous aurez vu par ma dernière lettre, mon cher frère, que non-seulement l'intérêt que je prenais à cette madame dont j'ai oublié le nom, était très-petit, mais surtout que je serais bien fâchée de rien déranger aux arrangements que vous avez pris pour fixer celles qui peuvent venir à la cour, et qui d'ailleurs me paraissent très-convenables, ainsi je suis fâchée que le mari de cette dame vous ait ennuyé de nouvelles sollicitations. Quant à Scoffié, son affaire était déjà arrangée avant le départ du roi qui en avait eu de bonnes informations. Ce fut par oubli qu'on ne lui fit pas alors ses patentes, et c'est pour cela qu'il est venu lui-même à Naples les solliciter, mais vous êtes bien le maître de l'employer dans un autre endroit qu'au château de Cagliari. Nous avons trouvé ici l'archiduchesse Marie-

Anne (1), qui ressemble et à la grande-duchesse de Toscane (2), et à la comtesse d'Artois (3); à propos de celle-ci, j'ai eu une lettre de la duchesse de Lorges (4), du 8 mars, où elle me demande que leur départ pour Fiume était déjà préparé, mais que la signature de la paix avait changé le projet, et que Madame continuait son séjour à Clagenfurt.

Je crois, *altro non occorrendo,* que ma tante partira demain de Naples, et arrivera ici vendredi; peut-être que Mamelli la trouvera avant d'arriver à Gaetta, et pourra vous en porter des nouvelles.

Le roi me charge de vous dire qu'il a ou-

(1) Marie-Anne-Ferdinande, fille de l'empereur François, princesse abbesse du chapitre de Prague.

(2) Marie-Louise-Amélie, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles.

(3) Marie-Thérèse de Savoie, mariée à Charles-Philippe de France, comte d'Artois (Charles X).

(4) Femme de Jean-Laurent de Durfort-Civrac, duc de Lorge, menin du dauphin, depuis Louis XVI, conserva le plus profond attachement pour son prince et pour la royauté au sein des orages révolutionnaires. Rentré en France en 1814, le duc de Lorge remit entre les mains de Louis XVIII la cornette blanche de la couronne, dont la garde et la défense lui avaient été confiées depuis 1792. Son fils, Guy-Émeric, duc de Lorge, mourut en 1837, laissant un fils qui épousa, en 1823, Mlle de Sourches de Tourzel.

blié dans sa lettre de vous marquer que Challambert répond à vos questions, autant qu'il est possible, c'est-à-dire. Adieu, cher et bien-aimé frère, soyez bien sûr, je vous en conjure, de la sincère et tendre amitié avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur et suis pour la vie

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

Je vous prie d'embrasser le cher Maurienne, nous sommes charmés de votre projet d'aller à Sassari, dont le secret est bien gardé; dans ce cas, je vous prie de donner le bonjour de ma part au marquis de Cugia.

AU COMTE DE MAURIENNE, MON TRÈS-CHER BEAU-FRÈRE.

A Rome, ce 21 avril 1801.

Mon très-cher frère. Comme j'apprends que la Speronara va partir, j'en profite avec bien du plaisir pour vous dire combien nous pensons souvent à vous, et sommes tendrement

occupés de vous. Comme le roi écrit à Génevois, et que vous êtes encore ensemble, il ne multiplie pas les lettres, et me charge de vous embrasser, et surtout de vous bien remercier de l'intérêt que vous avez pris à la mort du pauvre bailli, qui en effet a été une bien grande perte pour lui, et tout à fait irréparable, car une amitié et confiance de quarante ans ne se répare plus, enfin le bon Dieu l'a voulu ainsi. *Fiat*.

Il nous a fait la grâce pour ma tante, qui je vous assure, se porte tout comme à son ordinaire, excepté, à dire la vérité, que sa mémoire est bien diminuée.

Nous avons une malade de ce matin qui a déjà été administrée, c'est Badia (1), qui a eu deux petites attaques de paralysie; sa langue est un peu embarrassée, cependant je l'ai très-bien comprise, la main gauche est insensible, mais depuis tous les remèdes qu'on lui a fait, elle est mieux, et le médecin espère de la guérir pour cette fois-ci.

Nous sommes toujours dans la même obscu-

(1) Thérèse Badia, camériste de la reine.

rité pour les affaires, ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse les arranger, et toute notre confiance est en lui, en attendant, on fait ce qu'on peut.

J'imagine que vous serez peut-être déjà parti pour Sassari, je voudrais au moins que vous eussiez beau temps pour ce voyage qui est toujours bien triste pour tous les deux.

Adieu, mon bien bon et cher frère, je vous prie instamment de me conserver votre chère amitié, et de ne jamais douter de celle bien tendre et sincère avec laquelle je vous embrasse et suis pour la vie

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

A Naples, ce 15 juin 1801.

Mon très-cher frère. Je vous demande mille et mille pardons, mon bien cher frère, de ne vous avoir pas écrit par la dernière Speronara qui est partie de Rome; mais mettez-vous à

ma place, telle que je vais vous la tracer, et jugez s'il y a eu de ma faute : cette Speronara avec vos chères lettres est arrivée le lundi matin 18 ; la même après-dînée, nous recevons des lettres des d'Aoste, avec une insinuation très-pressante de la part du général russe, qui est ici, de nous y rendre au plus tôt pour la sûreté de la personne du roi ; vous sentez d'après cela qu'il ne fallait pas perdre de temps, et en effet nous sommes partis le lendemain 19, à 9 heures du matin. Jugez dans cette intervalle s'il nous aurait été possible d'écrire une seule lettre ; j'ai ensuite appris avec bien du regret que la dite Speronara était repartie de Civitta-Vecchia, et depuis que nous sommes dans le royaume de Naples, il ne s'est encore présenté une occasion. C'est bien la providence de Dieu qui nous a fait avertir par le général russe, et qui a inspiré au roi non-seulement de partir, mais de prétexter une campagne à Frascati, pour cacher notre départ de Rome, auquel sans cela nous aurions trouvé des obstacles ; combien de grâces n'avons-nous pas sans cesse à lui rendre. Nous avons passé quinze jours au vieux Caserte où

mes pauvres tantes (1) ont habité si longtemps, parce que nous avons eu un peu de peine à trouver une maison; à cette heure nous y voilà établis; Dieu sait jusqu'à quand. Au moins avons-nous une belle porte ouverte: c'est la seule chose qui me console d'être partie de Rome où cependant on est bien mal actuellement; la situation du pauvre pape me tient dans une agitation horrible pour sa digne et respectable personne; mais il se conduit comme un saint, et comme un digne vicaire de Jésus-Christ, avec un courage, une fermeté et une résignation qui le font non-seulement admirer de tout Rome, mais qui rendront son nom immortel à la postérité, et je l'espère encore dans les fastes de l'Église. Le pauvre secrétaire d'État cardinal Consalvi s'est sacrifié généreusement à partir pour Paris. Que résultera-t-il? Je l'ignore. Ma seule espérance est que le bon Dieu veuille faire éclater, triompher et ensuite récompenser les vertus de notre saint pape. Je ne vous ai plus écrit depuis la perte que nous avons faite de notre pauvre tante; vous en aurez

(1) Marie-Adélaïde et Victoire-Louise-Marie-Thérèse de France.

sans doute eu bien des relations; tout ce que je vous dirai donc est qu'au cinquième jour de sa maladie elle demanda elle-même ses sacrements, qu'elle reçut le viatique à 8 heures 1/2 du soir, et l'extrême-onction à 4 heures du matin. Je n'eus le bonheur d'assister à aucun, étant moi-même malade et à mon bien grand regret à pareille occasion; après cela elle parut mieux pendant quelques jours. Le mardi matin, treizième de la maladie, elle dit au théologien Botta (1) que très-certainement elle mourrait et qu'ainsi elle voulait se confesser, ce qu'elle fit en effet, le même jour à 4 heures de l'après-dînée; elle fut surprise d'une attaque d'apoplexie et de paralysie, qui lui ôta la parole, et je crois bientôt la connaissance; mais elle eut une agonie de 28 heures et expira le lendemain mercredi à 8 heures 1/2 du soir. Le marquis de Villa-Marina (2) sera, je

(1) Le théologien D. Félix Botta, aumônier et bibliothécaire du roi.

(2) Le marquis D. Salvatore et de Villamarina, gentilhomme de la chambre du roi, chevalier grand-croix de l'ordre des saints Maurice et Lazare. J'ai beaucoup connu son petit-fils, qui a été longtemps ministre de Sardaigne à Paris sous l'empire.

crois, chargé de vous porter les legs qu'elle vous a faits à tous les deux.

J'en viens actuellement, cher frère, à vous faire mille et mille remerciements de la longue relation que vous avez bien voulu me faire au sujet de la sainte abbesse d'Ozzieri, et du beau présent de son mouchoir trempé dans son sang, lequel aujourd'hui est encore aussi frais et vermeil que s'il eût été mouillé hier, ce qui, selon moi, est encore une nouvelle preuve du miracle. Nous en avons coupé un morceau pour le donner à la duchesse d'Aoste, et nous conservons bien précieusement le reste. Je vous remercie bien de nous avoir recommandés à d'aussi bonnes prières que celles de cette sainte religieuse; le bon Père Madao m'avait toujours bien exalté la sainteté des capucines d'Ozzieri, à préférence selon lui de toutes les autres de Sardaigne.

Je vous plains bien d'être de nouveau séparé du cher Maurienne; c'est une terrible affliction pour tous les deux d'être si près et de ne pouvoir se rejoindre.

Adieu, mon bien cher frère, je vous embrasse bien tendrement, vous assurant qu'il

est impossible de vous être plus sincèrement attachée que

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU COMTE DE MAURIENNE, MON TRÈS-CHER BEAU-FRÈRE.

A Naples, ce 19 juin 1801.

Mon très-cher frère. Je ne puis laisser partir la Speronara sans la charger d'une petite lettre pour vous, non pas pour vous donner des nouvelles, puisque vous les saurez bien mieux par d'autres, mais pour vous parler de ma tendre amitié pour vous, et vous assurer combien nous sommes continuellement occupés de vous, et en parlons bien souvent. Nous avons aussi bien des moments d'inquiétude pour vous, comme vous en avez eu aussi pour nous; c'est devenu actuellement la nourriture ordinaire de tout le monde. Le bon Dieu le permet, adorons ses décrets, mais il nous a tant secourus jusqu'à cette heure, que nous serions bien in-

grats de ne pas nous confier en lui. Les grâces qu'il se plaît à répandre sur la sainte capucine d'Ozzieri me font d'autant plus de plaisir qu'elles me font espérer une protection particulière de la divine Providence sur la Sardaigne. Je partage bien vivement votre satisfaction d'en avoir été témoin ; mais je vous avoue que je vous l'envie un peu. J'ai reçu avec bien du plaisir et de la reconnaissance le mouchoir trempé dans son sang, et qui est arrivé aussi rouge que s'il eût été trempé la veille. Nous l'avons partagé avec la duchesse d'Aoste, et les conserverons bien précieusement toutes les deux.

Le roi vous embrasse tendrement ; il a écrit à Génevois.

Adieu, mon bien cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur, et suis, avec la plus sincère tendresse

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU COMTE DE MAURIENNE.

A Naples, ce 3 août 1801.

Mon très-cher frère. Je vous fais mille remercîments de votre chère lettre, et vois avec bien de la satisfaction que vous vous portez bien. J'en ai eu aussi beaucoup des bonnes nouvelles que M. Pruner nous a apportées de la Sardaigne, de la tranquillité qui y règne, de l'attachement qu'on y a pour vous deux et du souvenir qu'on veut bien conserver de nous; mais je le leur rends bien, car réellement j'aime ce bon pays, comme le nôtre propre, et combien de fois l'ai-je regretté!

Nous sommes toujours ici, un jour après l'autre, sans bien savoir ce qui nous arrivera, ce qui est bien sûr, c'est qu'il se passe dans le monde des choses incroyables, et entr'autres l'existence du roi d'Étrurie, qui n'est reconnu roi par personne, pas même par Bonaparte, qui lui a fait faire la figure la plus honteuse qu'on puisse imaginer. Il est arrivé à Parme, où il a prié son père, de la part de Bonaparte, de lui donner des fêtes. Murat est allé au-de-

vant de lui pour l'accompagner; il a demandé à Florence une députation pour complimenter le nouveau monarque, et on a choisi le chevalier Venturi; mais le sénat a refusé de prêter le serment disant qu'il ne pouvait être délié de celui qu'il avait prêté au grand-duc, à moins que lui-même ne le leur commandât. Actuellement on dit que Bonaparte rendra la Toscane au grand-duc, et j'ai peur que ce soit pour lier les mains à l'empereur, et qu'il donnera au roi d'Étrurie le royaume de Naples, d'après, dit-on, un certain traité d'Aix-la-Chapelle. Vous pouvez bien imaginer que si ce monarque-là arrive ici, nous n'y resterons pas.

Je ne sais ce qu'il y a de nouveau depuis hier; mais samedi au soir nous avons été à Portici souhaiter bon voyage aux princes qui doivent partir aujourd'hui pour Castellamare, sur l'espoir que cet air puisse guérir la pauvre princesse qui est un petit peu étique, et c'est bien dommage, car c'est une charmante personne et remplie de bonnes qualités, et hier, d'après l'arrivée d'un courrier de Palerme, le voyage a été contremandé, sans qu'on en sache le motif. J'ai appris que ce marquis Ven-

tura, qui était ministre du duc de Parme, a si bien embrassé la mauvaise cause qu'il est actuellement ministre de la Cisalpine à Florence; cela ne m'a pas étonné; enfin toutes les choses de la terre vont assez mal; mais la découverte du précieux trésor que nous avons à Ozieri me fait tout espérer de la miséricorde de Dieu. Je vous remercie bien des détails que vous m'en donnez, et vous prie de bien faire recommander à ses prières nos personnes, et surtout notre pauvre pays pour être délivré des Français. Adieu, mon bien cher frère; je vous embrasse de toute la tendresse de mon cœur, vous assurant bien de la sincère et constante amitié avec laquelle je suis

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

A Naples, ce 3 août 1801.

Mon très-cher frère. Je vous fais mille remerciements de votre chère lettre que M. Pruner (1)

(1) Le chevalier Léonard Pruner, premier capitaine dans le régiment des chasseurs étrangers.

m'a remise de votre part; je ne vous ai pas répondu par l'occasion du marquis de Villa-Marina : 1° parce que son départ, après avoir été retardé et traîné plus de trois semaines, s'est déterminé tout d'un coup en peu d'heures, et il s'est embarqué le même jour qu'il avait pris deux fois l'ipécacuanha, ce qui doit prouver à Mlle de Saint-Laurent l'empressement qu'il avait de la revoir, 2° parce qu'on m'a dit que son vaisseau était si lourd et si pesant que la Speronara devait arriver presqu'en même temps; c'est vrai qu'elle a encore dû tarder, parce que le vent était contraire.

Il n'y a aucune nouveauté certaine, mais il y a beaucoup de nouvelles; le marquis de Saint-Marsan (1) est parti de Paris, et est allé à Francfort, parce que Bonaparte voulait absolument qu'il traitât seul et directement avec lui. Or les instructions que le roi lui a données étaient de se tenir toujours sous les ailes du ministre de Russie, ce prince voulant bien se charger de nos affaires avec un intérêt très-

(1) S. E. le marquis D. Philippe-Antoine Asinari de Saint-Marsan, mort ministre d'État, grand chambellan et chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade.

constant. Or Bonaparte, piqué de la fermeté du roi et de ne pouvoir réussir à ce qu'il voulait, a tant fait, que Saint-Marsan a dû partir de Paris; mais il a laissé toutes nos affaires entre les mains de monsieur de Kalitchoff, et elles ne peuvent être mieux. On dit à cette heure que celui-ci et Lucchesini sont partis aussi pour Francfort. Les uns disent parce que les négociations se feront là, d'autres en espèrent une rupture et déclaration de guerre. Plût à Dieu que ce fût vrai; si Saint-Marsan a affaire à Francfort, il y restera, sinon il viendra nous rejoindre.

Le roi d'Étrurie (1), après avoir fait les figures les plus honteuses à Paris, où on ne l'a pas même reconnu pour roi, en est parti et est arrivé à Turin pour se trouver à la fête de l'anniversaire de la Bastille; mais comme dans ce moment-là les soldats français tuaient leurs officiers, parce qu'ils voulaient être payés, le

(1) Louis Ier, prince héréditaire de Parme, créé roi d'Étrurie après la paix de Lunéville en 1801, marié à Marie-Louise-Joséphine, infante d'Espagne, née à Madrid le 6 juillet 1782, morte à Lucques le 13 mars 1824, fille de Charles IV d'Espagne. Son mari, atteint d'une maladie cérébrale, mourut le 27 mai 1803.

roi d'Étrurie n'a plus envie de voir la fête, et il est bien vite reparti, se plaignant de ce que la noblesse piémontaise n'avait point été le voir. En arrivant à Parme, il a prié son père, de la part de Bonaparte, de lui donner des fêtes. Le général Murat a demandé à Florence une députation pour aller avec lui au-devant du nouveau monarque, et un des élus est notre chevalier Venturi; mais toute la Toscane est en consternation, et le Sénat a refusé de prêter le nouveau serment, disant qu'il ne pouvait être délié de celui qu'il avait prêté au grand-duc à moins que celui-ci ne le leur commandât.

Actuellement on prétend que Bonaparte rendra la Toscane au grand-duc, et je le crois, pour empêcher l'empereur de s'unir à la Russie et que le roi d'Étrurie viendra régner ici, d'après un certain traité d'Aix-la-Chapelle. Si cela est nous ne resterons sûrement pas ici. Je ne sais pas ce qu'il y a de nouveau, mais le prince et la princesse (1) devaient aller aujourd'hui à Castellamare, et avant hier au soir

(1) François-Janvier-Joseph, prince héréditaire de Naples, et la princesse Clémentine-Joséphine d'Autriche, sa femme.

nous avons été à Portici leur souhaiter bon voyage, et hier matin d'après l'arrivée d'un courrier napolitain, leur voyage a été contremandé sans qu'on en sache le motif.

Le cardinal Consalvi a expédié à Rome le concordat qu'il a fait à Paris, et dont on garde un tel secret qu'on n'en sait absolument aucun détail. Le Saint-Père l'a remis à une congrégation de cardinaux et de théologiens, pour l'examiner, jugez combien de prières se font à Rome, et partout par les bonnes âmes. Ce sont les seules armes que nous ayons. Ce qu'il y a de sûr, c'est que nous sommes dans une terrible crise, et je tremble qu'il n'en aboutisse rien de bon.

Adieu, mon bien cher frère, ayez bien soin de votre santé, je vous en conjure ; conservez-moi votre chère amitié, et ne doutez jamais de celle bien tendre et sincère, avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur, et suis pour la vie

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU COMTE DE MAURIENNE, MON TRÈS-CHER BEAU-FRÈRE.

A Naples, ce 27 août 1501.

Mon très-cher frère. Il y a des siècles que nous n'avons eu le plaisir de recevoir de vos nouvelles, et je vous assure que nous en attendons toujours avec cet empressement inséparable de la tendre amitié que nous vous avons vouée. Le roi, qui écrit à Génevois, me charge de vous embrasser, et de vous prier de lui donner des informations exactes sur le compte du chanoine Fresco d'Algueres, parce que ce pauvre abbé désire et sollicite vivement la place d'archiprêtre de cette cathédrale; le roi a fait écrire pour cela, et on a répondu que ce pauvre chanoine était un peu accusé de s'être enrichi sur la caisse des biens des Jésuites, et qu'on n'aurait pas vu de bon œil sa promotion à cette dignité. D'un autre côté le pauvre abbé, sans rien savoir de ceci, écrit que depuis si longtemps qu'il est économe desdits biens, il n'a jamais eu le moindre profit ni récompense, et qu'étant le plus ancien du

chapitre et bien vu dans le pays, cela ferait un très-mauvais effet non-seulement pour lui, mais étonnerait le public si le roi nommait à cette place une autre personne; vous voyez que ces rapports sont si opposés, que le roi ne peut se décider pour aucun des deux, ainsi il vous prie de lui dire ce que vous en pensez. — Nous nous portons tous bien, et pensons bien souvent à vous.

Adieu, mon bien cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur comme je vous aime, et suis pour la vie

Votre très-affectionnée sœur,
MARIE-CLOTILDE.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

A Naples, ce 27 août 1807.

Mon très-cher frère. J'ai reçu hier avec un plaisir inexprimable votre chère lettre après laquelle je soupirais depuis plusieurs jours, ayant ouï dire que vous ne vous portiez pas bien, mais j'ai été bien attrapée et affligée de

la trouver de si vieille date, du 7, parce que, bien que vous nous écriviez seulement que vous n'étiez pas content de votre santé, je crains que ces nouvelles qui vous disaient plus malade, soient peut-être de plus fraîche date; ce terrible élément de la mer est un terrible inconvénient pour retarder les lettres, et bien douloureux, lorsqu'il s'agit de la santé d'une personne qui nous intéresse aussi vivement que vous, cher frère, pour qui vous connaissez toute notre tendre et sincère amitié. Je suis bien contente de moi-même d'avoir profité du départ du marquis de Villamarina pour vous envoyer du tabac puisque vous me mandez qu'il est arrivé si à propos, votre provision étant à la fin, je vous assure bien, cher frère, que je ne puis avoir de plus grand plaisir que de vous rendre le moindre service, aussi je vous demande en grâce de me mander si cette qualité de tabac vous plaît ou si vous en voulez quelqu'autre plus ou moins fort, et je me ferai un grand plaisir de vous en renvoyer à la première occasion. Les jambes de boutons de compère (*sic*) que vous avez trouvées dans la cassette de ma tante sont, je

crois, faites pour les boutons mêmes qui sont compris dans un des nœuds (je crois, le blanc), et qui doivent se détacher; ainsi, quoique je ne croie pas que vous vouliez les porter à l'habit ou à la veste, vous devez les garder; d'autant plus que je crois qu'elles seraient très-inutiles à la duchesse d'Aoste; vous saurez que son troisième frère Maximilien est héritier de l'électeur de Cologne (1), qui est mort le mois passé d'une hydropisie, qui a fini beaucoup plus vite qu'on ne s'y attendait, en sorte qu'il est presque mort subitement; s'entend héritier de son mobilier.

Nous nous portons bien ici, et il n'y a pas eu de quoi se plaindre de la chaleur autant que je m'y attendais. La princesse royale est établie dans un faubourg de Naples, où les médecins ont jugé que l'air était meilleur pour elle que partout ailleurs, n'étant ni maritime ni trop fort, mais plutôt humide; elle est au régime de lait de chèvre tout le jour excepté le soir qu'elle mange un peu de soupe et de poulet rôti, parce que l'heure du dîner

(1) Maximilien, archiduc d'Autriche, électeur de Cologne, fils de l'empereur François Ier.

est critique, étant celle où de temps en temps il lui revient un peu de fièvre; elle est d'une maigreur terrible, mais actuellement on dit qu'elle est mieux. Ce serait bien dommage, car elle est réellement charmante, et réunit toutes les bonnes qualités qu'on peut désirer.

Adieu, cher frère, ayez bien soin de votre santé, conservez-moi votre chère amitié, et rendez justice à celle bien vraie, bien tendre et sincère avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur et suis pour la vie votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

A Naples, ce 28 août 1801.

Mon très-cher frère. Nous avons écrit tous les deux hier, par Millelire (1), mais comme nous venons d'être avertis du départ d'un autre bâtiment ce soir j'en profite avec bien du

(1) Augustin Millelire, capitaine commandant la goëlette *Saint-Philippe* dans l'île de la Maddolène.

plaisir pour vous donner le bonjour, cher frère, et vous prouver que nous sommes toujours bien tendrement occupés de vous; en même temps le roi me charge de vous faire de petites explications de sa part, ayant quelques occupations qui l'empêchent de vous écrire lui-même. — Primo. Vous aurez vu que tout le monde recourt au roi pour avoir du blé, or voici l'ordre qu'il veut que vous gardiez dans cette distribution : 1° qu'on réserve la quote nécessaire pour l'approvisionnement annuel du royaume avec la réserve pour l'année prochaine; 2° les 10,000 starelli que le pape a demandés et dont un certain abbé Pontis, Sarde, s'est chargé de la traite. 3° Challambert vous aura écrit que le roi veut qu'on réserve pour lui une bonne provision de starelli, au moins 50 ou 60,000, pour être à sa disposition quand bon lui semblera, car puisque la récolte a été bonne il est bien juste qu'il y ait aussi quelque chose pour lui; surtout n'ayant jamais demandé un sou au royaume depuis son départ; car nous savons si peu ce qui nous arrivera, qu'il n'est pas mal d'avoir un petit fonds, et je vous ajoute en

confidence que si les craintes que vous nous avez marquées s'augmentaient (*il che Dio non voglia* !), ce ne serait pas mal d'envoyer ce blé en dépôt à Malte, en le recommandant aux Anglais, parce que de là le roi le ferait venir où il en aurait besoin. 4° Le prince royal a demandé 100, 000 starelli, et le roi lui a répondu qu'il en aurait fourni bien volontiers tout ce qu'il aurait été possible, mais il vous recommande l'ordre de distributions que je viens de vous marquer; de plus il vous avertit d'être attentif pour le payement, parce que celui qui s'est chargé de cette traite est ce certain Martini de place Château (1), qui est ici, et qui expédie ce bâtiment, celui-ci est très-royaliste, mais il est négociant et comme de raison cherche à gagner sur tout, et à la seconde invasion des Français lorsqu'on apporta à Livourne quelques meubles, ce fut lui qui s'en chargea, et nous n'avons pas eu lieu d'en être très-contents; d'ailleurs depuis qu'il est ici il faut qu'il fasse bien ses affaires, car il déploie bien des magnificences; ainsi

(1) La place du château royal, à Turin, que j'ai habité pendant cinq ans, en face du palais du roi Victor-Emmanuel.

prenez bien garde qu'il n'escroque pas quelque chose pour lui dans tout ce payement.

Adieu, mon bien cher frère; par charité donnez-nous de vos nouvelles, conservez-moi votre précieuse amitié, et ne doutez jamais de celle bien tendre et sincère avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur et suis pour la vie

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

Le roi vous embrasse tendrement.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

A Naples, ce 11 septembre 1801.

Mon très-cher frère. J'ai reçu par le père Senes la longue et bien touchante lettre que vous avez bien voulu m'écrire; je ne saurais vous exprimer, mon bien cher frère, à quel point je suis pénétrée de la confiance que vous voulez bien me témoigner, j'en sens bien vivement le prix, et en suis bien reconnaissante, mais j'ose dire la mériter par le bien

tendre et sincère attachement que je vous ai voué, et qui me ferait trouver une bien véritable jouissance, si je pouvais vous être utile, le moins du monde, ou au moins adoucir en partie les chagrins inséparables de la place que vous occupez et dont je vous plains d'autant plus que je suis depuis cinq ans témoin oculaire de ceux sans nombre de mon cher mari, qui sont dans le même genre; je commence donc par vous bien assurer non-seulement qu'il vous aime bien tendrement, mais qu'il est parfaitement content de vous, comme il vous le marque lui-même dans sa lettre; pour ce qui est du comte Challambert, je puis encore vous assurer qu'il ne désire que de vous obéir, et de procurer l'avantage de la Sardaigne; peut-être fait-il un peu trop de compliments dans ses lettres particulières aux individus, comme par exemple celles du comte Cajazza (1) dont vous me parlez; je les ai vues, et il m'a paru qu'il n'y avait que compliments généraux, qui peuvent peut-être s'interpréter à la faveur du prétendant,

(1) Le comte D. François-Ignace Cajazza de Valmonte, sénateur et conseiller dans le suprême conseil de Sardaigne.

mais il faut aussi que je vous dise, avec la même franchise et confiance, deux choses qui me font un peu de peine, l'une que le chevalier Quezada est un peu quelquefois en contrariété avec lui-même, de façon à rejeter tout l'odieux sur le roi et son ministre, comme par exemple dans l'affaire de la Tounara, où après avoir proposé cet arrangement, il a écrit ici pour qu'on ne l'acceptât pas (mais vous verrez par la dépêche, que le roi a donné ordre qu'on fasse l'arrangement comme vous l'avez proposé); la seconde est que de différents côtés il nous revient beaucoup de plaintes sur les manières un peu dures et hautes du chevalier de Villamarina (1) qui indisposent le peuple non-seulement contre lui, mais aussi un peu contre le gouvernement. Pardonnez-moi, cher frère, si j'ose vous parler avec tant de franchise, mais outre que vous y reconnaîtrez mon caractère, j'espère que vous la prendrez uniquement pour une

(1) Le chevalier D. Jacques Pès de Villamarina, gentilhomme de la chambre de S. M., général d'armes dans le royaume de Sardaigne, mort gouverneur de la ville de Cagliari et chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade.

suite et une preuve de mon bien vif et tendre intérêt pour vous, et pour tout ce qui vous regarde. Pour ce qui est de l'abbaye de l'abbé Cisterne, vous vous souviendrez que ledit abbé prétendait cet emploi des contentions entre la puissance ecclésiastique et séculière; or, comme le roi ne voulait pas absolument le confier au dit abbé, ce fut lui qui ordonna pour le faire taire, de lui donner cette abbaye; je vous cite ceci, me ressouvenant très-bien d'avoir entendu le roi en donner l'ordre, d'ailleurs il lui a aussi paru que vous n'y aviez point de difficultés.

Quant à la marquise de la Conquista, il me semble que sa demande est bien déplacée, et le roi n'a pas voulu la lui accorder, mais je crois que l'affaire sera bientôt finie, car on m'a dit que son mari était tout à fait mal.

Je vous recommande, cher frère, un article de la dépêche de Challambert, pour de pauvres femmes, mère, et sœurs d'une capucine à qui le roi avait pardonné le loyer qu'elles ne peuvent payer, et à cette heure on veut les faire sortir de cette maison qui appartient au roi.

Le roi vous répond lui-même sur tout ce qu'il a pu faire pour vous secourir soit vis-à-vis de monsieur Jackson, que du comte de Front (1), et je vous assure que ce ne sera pas faute de sollicitations de sa part, car il n'en épargne aucune pour un objet qui lui tient si à cœur, que celui de votre sûreté et de la conservation d'un si bon pays, mais malheureusement nous n'avons ni hommes, ni argent à vous envoyer, comme vous le savez bien. J'oubliais de vous dire mon étonnement de ce que le marquis de la Planargia s'est tant loué de la protection du comte de Challambert, car ici il se plaignait horriblement de lui à tout le monde; apparemment que le dernier jour, il lui aura fait des compliments, comme je disais dans la première page.

Le roi me charge de vous dire que pour à cette heure, il ne peut pas donner la croix à monsieur Pruner, parce qu'il n'en donne plus, afin de ne pas les multiplier par trop, mais qu'à la première occasion il se souviendra très-certainement de lui.

(1) Le comte de Front, ministre plénipotentiaire de S. M. à la cour de Londres.

Je dois vous avertir, mon cher rère, mais ceci est une confidence que je vous fais, qu'un des deux frères (peut-être tous les deux, mais certainement un) de madame Arnaud Manfredi (1), était un des plus fiers jacobins qui ont suivi l'armée française en Italie; je ne sais si c'est celui qui est allé en Sardaigne pour servir, je le saurai bientôt, et vous le manderai à la première occasion; je sais qu'on vous l'a recommandé, je dois vous avertir que tout cela est un tripotage horrible, je vous demande en grâce de ne pas me compromettre, mais je n'aurais pas été tranquille de vous le taire, si vous ne l'avez pas encore employé, afin que vous puissiez suspendre, jusqu'à ce que je puisse vous informer de la vérité.

Je dois vous en recommander un autre qui est bien l'opposé d'un jacobin, c'est le frère de notre médecin (2) qui a servi comme simple soldat et sergent dans les chasseurs avec la plus grande distinction, et a été officier, après le départ des Français; lorsque ceux-ci sont rentrés en Piémont, il s'est enfui ici ne vou-

(1) Madame Manfredi, camériste de S. M. la reine.
(2) Le médecin Pentené.

lant pas les servir et ne désirant autre chose que de servir ses maîtres, il m'a fait prier de vous le recommander justement pour lui donner une place au moins de lieutenant dans les chasseurs de Pandini (1), je m'y intéresse vivement, parce que plus on calomnie son frère, plus suis-je obligée de le soutenir, ayant des preuves indubitables et de son royalisme, et de sa fidélité et attachement pour le roi.

Je vous recommande encore la mère et la femme du valet de pied Garel, qui s'étant enfin sauvées de Turin, partent ce soir pour Cagliari, elles ont une très-bonne conduite, et nous sommes aussi fort contents du mari.

Adieu, mon bien cher frère, cette longue lettre doit bien vous prouver toute la confiance que j'ai pour vous, puisse-t-elle également vous prouver le désir extrême que j'ai de vous rendre le moindre service, et le tendre et sincère attachement avec lequel je vous enbrasse de tout mon cœur,

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

(1) Antoine Pandini, capitaine des chevau-légers.

AU COMTE DE MAURIENNE.

A Caserte, ce 29 septembre 1801.

Mon très-cher frère. J'ai reçu avec le plus sensible plaisir et reconnaissance votre chère lettre du 22 août et j'espère bien que vous ne doutez pas de tout le zèle et vif intérêt avec lequel, s'il eût été nécessaire, j'aurais appuyé votre dernière demande au roi, mais il avait déjà fait toutes les démarches qui peuvent dépendre de lui, qui est d'écrire au comte de Front, et faire écrire par Mr Jackson pour obtenir de l'Angleterre ses secours, et surtout celui de l'argent, qui vous serait si nécessaire, et au comte de Valese, pour tenter d'obtenir aussi quelque aumône de l'empereur de Russie; enfin je vous assure, bien cher frère, qu'il ne néglige rien pour secourir notre chère Sardaigne et que nous y prenons tous les deux un bien vif intérêt, non-seulement pour les chers et précieux dépôts que le roi y a laissés, et qui nous occupent continuellement, mais aussi pour le pays lui-même et ses habitants qui méritent bien qu'on s'y attache. Je vous re-

mercie de m'avoir mandé les bonnes espérances que donne notre sainte capucine d'Ozzieri, mais j'aime bien surtout la petite leçon qu'elle a faite à ces deux dames, parce qu'elle me confirme dans la vénération pour ses vertus personnelles (outre les grâces que le bon Dieu lui a faites), puisqu'on voit par là qu'elle ne cherche pas à en faire parade, ni à se faire passer pour prophétesse, et qu'elle est vraiment humble. Outre l'espoir que me donnent l'existence et les prières de cette sainte religieuse pour la Sardaigne, j'ai aussi appris l'autre jour une nouvelle qui m'a fait grand plaisir, le commandant de Malte, qui a été remplacé, et a passé par Naples pour retourner par terre en Angleterre, a dit que les Anglais ont eu ordre de soutenir à tout compte le Porto-Ferrajo et quoiqu'ils aient eu dernièrement un petit échec, il est cependant presque sûr qu'ils seront bientôt les maîtres de toute l'île d'Elbe, avec cela, j'espère, et qu'ils pourront secourir la Sardaigne, et que les Français n'oseront pas l'attaquer.

Nous sommes depuis quinze jours environ ici, au vieux château que le prince a bien voulu nous

prêter, le même où mes tantes sont restées plus d'un an, nous faisons de grandes promenades, et nous en avions grand besoin, car à Naples il n'y a pas moyen de faire quatre pas. La pauvre princesse royale décline à vue d'œil, elle est actuellement au lait de femme et j'ai bien peur qu'elle tombe avec les feuilles, vous ne pourrez croire combien c'est dommage, car elle a toutes les bonnes qualités qu'on peut désirer, aussi est-elle regrettée généralement de tout le monde, grands et petits, et jusque des Jacobins. Le duc, et la duchesse de Chablais sont partis de Castellane pour retourner à Rome, quoique la duchesse eût à l'épaule un rhumatisme; le mouvement de la voiture l'a beaucoup augmenté, mais quoiqu'elle souffrît beaucoup, il a fallu continuer, à cause des intempéries jusqu'à Velletri. Chablais voulait qu'ils demeurassent là, mais elle a voulu repartir, espérant d'aller jusqu'à Rome, mais la douleur devint si forte qu'elle lui causait des espèces d'évanouissements et elle a dû s'arrêter à Albano, où ils sont encore. Le premier jour elle avait un peu de fièvre, à cette heure elle n'en a plus, et la douleur diminue un peu, mais le bras est im-

mobile, et probablement on lui aura appliqué un petit vésicatoire, j'ai pensé de vous donner ces détails au cas que vous ne les eussiez pas, et je vous prie de les donner à Génevois, car je n'ai plus le temps de les lui répéter.

Le roi me charge de vous faire mille tendres amitiés.

Adieu, mon cher et bien cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur, et vous assure de la bien sincère, tendre et constante amitié avec laquelle je suis

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU DUC DE GÉNEVOIS, MON TRÈS-CHER BEAU-FRÈRE.

A Caserte, ce 29 septembre 1801.

Mon très-cher frère. Quoique la Speronara parte pour Sassari, je n'en profite pas moins pour réparer l'oubli que j'ai fait dans ma dernière lettre d'une commission du roi qui m'avait chargé de vous dire que depuis la

demande que le Prince Royal a fait de 100,000 starelli pour Naples, le Saint-Père en a encore demandé une autre *tratta* au roi, outre les 10,000 que le cardinal Ruffo avait déjà demandés, le roi a fait répondre au Saint-Père l'embarras où il se trouve, à cause de la promesse pour Naples, mais il m'a chargé de vous dire secrètement que vous lui feriez grand plaisir de ménager la chose, de sorte qu'on pût en fournir pour le Pape, qui est bien, comme de raison, la personne qu'il désire le plus d'obliger. Ce n'est pas tout, depuis cela le roi de Naples en a encore demandé pour la Sicile, à ceci le roi a répondu tout net qu'il ne le pouvait plus, et qu'il s'arrangeât s'il voulait avec son fils. Je me suis informé par bon canal du sieur Manfredi, celui-ci qui est en Sardaigne est le moins jacobin des deux frères, mais il ne vaut rien non plus, et a tenu de bien mauvais propos sur le roi, ainsi je vous avertis d'y prendre bien garde et j'espère bien que vous ne lui donnerez pas la préférence pour l'employer sur Pentené qui est un bon sujet et bien fidèle.

Vous ne sauriez croire combien *l'embient et la*

ciairità d'ici nous rappellent la Vénérie (1), le roi vous embrasse tendrement. Adieu, mon bien bon et cher frère, je n'ai plus le temps que de vous embrasser de tout mon cœur, et vous assurer de la plus tendre amitié de

Votre bien affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

A Caserte, ce 14 octobre 1801.

Mon très-cher frère, j'ai reçu avec la plus sensible reconnaissance votre chère lettre du 21, mais pour cette fois je ne puis dire comme toutes les autres, que ç'ait été avec plaisir, puisque j'y ai appris que vous aviez été malade; cependant comme il ne vous restait plus que la faiblesse et inappétence, j'espère que cela sera tout à fait passé actuellement, et que vous vous porterez aussi parfaitement bien que je le désire et vous le souhaite bien

(1) Château royal aux environs de Turin, aujourd'hui établissement militaire.

sincèrement de tout mon cœur. Nous nous portons aussi très-bien, et nous avons commencé les grandes promenades d'automne qui sont des espèces de voyages toujours grimpants sur la montagne.

Je ne suis pas du tout étonnée de ce que vous me mandez sur l'abbé Pontis, et je dois vous dire que dès le premier moment qu'il est arrivé à Naples chargé de cette commission du cardinal Ruffo, le roi et moi, ainsi que le chevalier de Challambert nous lui avons trouvé tous les trois une mine et des manières qui ne nous ont point plu, aussi n'était-ce point nous qui l'avions chargé de cette commission, bien au contraire Challambert s'en est tellement défié, qu'il a averti le négociant de Naples, et par bonheur, sans quoi l'argent du Pape aurait été perdu, actuellement le cardinal Ruffo est averti aussi, afin qu'il choisisse une autre personne pour ces 10,000 starelli, qui doivent être les premiers à sortir, lorsque vous pourrez en permettre l'extraction. Quant aux 100,000 que le prince royal avait demandés pour Naples, d'après ce que vous nous avez mandé, le roi a prévenu le prince

de la mauvaise issue de la récolte après de si belles apparences, et par conséquent de l'impossibilité où il se trouve de lui en fournir la quantité de starelli qu'il demandait, et quant à l'affaire de Martini c'était le gouvernement napolitain qui l'avait choisi peut-être pour faire une chose qui fut agréable au roi ; pour moi, je suis persuadée que c'était Martini lui-même qui s'était offert; enfin je vous assure que non-seulement on ne se fie point à lui, mais même actuellement Challambert a dissuadé Acton de se servir de lui, et a persuadé Martini de n'y plus penser.

Je n'ai pas manqué de parler au roi, comme vous le désirez pour monsieur Pruner et il lui donnerait bien volontiers la croix surtout d'après votre recommandation, mais l'ayant déjà refusée à tant d'autres personnes, qui la méritent aussi, cela serait une espèce d'injustice, qui exciterait bien des jalousies, mais il me charge de vous assurer qu'il ne l'oubliera certainement pas à la première occasion qu'il en donnera. Vous saurez bien que le roi et la reine d'Étrurie sont arrivés et installés à Florence, ils sont si peu les maîtres

de faire ce qu'ils veulent, qu'ils ont toujours deux dragons pour se promener dans le jardin de Boboli, lequel est toujours fermé, et quinze dragons pour aller *alle Cascine*.

Le roi voulait défendre les jeux de hasard, mais le général français lui a répondu que cela ne se pouvait pas, et tout va à peu près de même, du reste les nouveaux souverains se conduisent fort bien, sont très-affables, et montrent beaucoup de religion, mais il vaut mieux être pauvre à l'aumône que prétendus souverains dans un pareil esclavage.

Adieu, mon cher et bien cher frère, soignez bien votre chère santé, conservez-moi votre précieuse amitié, et ne doutez jamais de celle bien tendre et sincère avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur et suis pour la vie

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

A Caserte, ce 12 novembre 1801.

Mon très-cher frère. J'ai reçu par deux Speronara presqu'à la fois deux de vos chères lettres, l'une du 26 septembre et l'autre sans date, mais qui est sûrement des premiers jours d'octobre; je ne puis pas vous exprimer, cher et bien cher frère, combien elles m'ont pénétrée de douleur, y voyant le récit de tous vos chagrins et surtout la funeste résolution qu'ils vous avaient fait prendre, d'autant plus douloureuse pour le roi qu'il n'a jamais désiré et cherché qu'à vous contenter, et que s'il y a eu des choses contraires, ce ne peut avoir été que par des malentendus, ou pour s'être trompé. Le chevalier de Challambert croyant mieux faire pour vous épargner la grande fatigue a adressé ses réponses à la Secrétairerie, afin que le chevalier de Quezada vous en rendît compte, mais je puis bien assurer que l'intention du roi, qui a pour vous toute la tendresse et la confiance que vous méritez tant, a toujours été que rien ne passât que par

vos ordres. Vous verrez par la lettre du roi qu'il a donné ses ordres pour que tout aille directement à vous, et quant à ce que vous vous plaignez que les gens qui obtiennent des grâces, le savent par des lettres particulières avant de l'apprendre par le bureau, il faut que vous donniez ordre qu'on ne distribue les lettres qu'après que les dépêches sont remises à la Secrétairerie, car je vous assure qu'il part d'ici une terrible quantité de lettres et il n'est pas possible d'empêcher les gens d'écrire.

Vous voyez par tout cela, mon bon cher frère, qu'il ne m'est pas possible de m'acquitter de la commission dont vous vouliez me charger auprès du roi, puisque j'aurais la certitude de lui causer un des plus sensibles chagrins et de mettre tout le royaume qui vous est si profondément attaché et avec tant de raisons, dans la dernière consternation, d'ailleurs, cher frère, dans ce moment-ci les choses sont encore toutes en l'air : voilà le congrès d'Amiens, qui selon toute apparence décidera de notre sort, sera-t-il bon ou mauvais ? c'est ce que j'ignore, mais il me semble qu'une telle détermination prise auparavant,

pourrait peut-être, avec le temps, vous déplaire à vous-même ; pardon, cher frère, de la franchise avec laquelle je vous parle, mais j'espère que vous me connaissez assez pour être bien sûr que je n'ai absolument d'autre but et intention que votre bien propre, et celui du roi, et que je ne suis guidée en cela uniquement que par mon bien tendre attachement pour vous, et le vif intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde. Nous avons été bien affligés des mauvaises nouvelles de la récolte qu'on nous avait annoncée pour excellente, aussi est-ce sur cela que le roi avait promis des extractions, mais il est bien loin de vouloir que vous en laissiez faire, au détriment de la nourriture de ses sujets, qui est le premier point essentiel, ainsi ce n'est qu'après que celle-ci sera assurée qu'il désire ensuite que vous donniez la préférence, s'il pourra y avoir quelque extraction, à la demande du Pape, et ensuite à celle du prince royal de Naples, mais non pas certainement par le canal de Martini ni de l'abbé Pontis ; celui-ci a désespéré Spagnolini, sur mer, querellant toujours avec l'équipage, et il a débarqué à Civitta Vecchia ; je voudrais bien

à Rome qu'on l'arrêtât et le mît en prison.

Je vous remercie bien d'avoir répondu à ma demande d'informations sur monsieur le chanoine Fresco, d'après lesquelles certainement le roi ne lui accordera plus l'Archiprêtrie qu'il sollicite si vivement, il est bon même que je vous prévienne que ledit chanoine se vante d'avoir reçu la promesse du roi et même la parole de cette place; or cela n'est pas vrai, on lui a bien écrit que le roi s'intéressait pour lui, et qu'il avait fait écrire pour prendre des informations sur lui, mais rien de plus, et je puis bien vous en assurer, ayant vu moi-même lesdites lettres.

Le départ de la Speronara ayant été retardé, j'ai suspendu ma lettre et la reprends aujourd'hui 16 pour vous dire qu'hier au soir 15 la pauvre princesse royale a quitté ce misérable monde où elle est bien regrettée, mais que sûrement elle ne regrettera pas, puisqu'elle était si bonne et si remplie de vertus, que je ne doute pas qu'elle ne tardera pas à en recevoir la récompense. Le prince est arrivé ici à une heure après minuit, et je crois qu'aujourd'hui ou demain nous irons lui faire notre triste visite.

Enfin, mon cher frère, je vous renouvelle mes plus vives instances que vous vouliez bien toujours me continuer la même confiance, et me marquer ce que vous pouvez souhaiter, puisque nous n'avons d'autre désir que de contribuer à votre bonheur, et moi en particulier, de vous donner quelque preuve de mon bien tendre attachement pour vous.

Quant à la magistrature dont vous vous plaignez avec raison, ainsi que tout le monde, le roi me charge encore de vous dire de lui proposer les changements que vous croirez convenables.

Adieu, mon bien cher frère, ayez bien soin de votre chère et précieuse santé, conservez-moi votre chère amitié et ne doutez jamais de celle bien tendre et sincère avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur et suis pour la vie

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

P. S. J'oubliais de vous dire que le marquis de Saint-Marsan est allé à Francfort pour être à portée de se trouver s'il est possible au con-

grès d'Amiens; l'Angleterre et la Russie nous ont encore donné de nouvelles assurances d'avoir soin de nos intérêts.

A MON TRÈS-CHER BEAU-FRÈRE LE COMTE DE MAURIENNE.

A Caserte, ce 16 novembre 1801.

Mon très-cher frère. J'ai reçu vos deux chères lettres dont je vous fais mille remerciements, j'ai eu en même temps de vos nouvelles par un religieux de Sapari qui va à Rome, qui nous a fait bien du plaisir en nous assurant que vous vous portiez bien.

Je vous remercie bien des informations que vous nous avez données sur le pauvre chanoine Fresco; je suis fâchée, pour lui, qu'elles ne lui soient pas plus avantageuses; je vous préviens qu'il s'est vanté d'avoir eu des promesses de la part du roi, et que cela n'est pas du tout vrai, car j'ai vu les lettres; à cette heure nous lui avons fait écrire de manière, j'espère, à lui ôter ses prétentions.

La relation que je vous avais demandée de l'abbesse des Capucines, était de la part du cardinal vicaire Della Sommaglia, qui en désirait une authentique, et je vois qu'il sera difficile de l'avoir, puisque personne ne veut la faire, au reste je trouve qu'on fait très-bien de ne plus laisser tant de monde aller la voir, car cela pourrait lui faire du mal.

Nous ne savons rien du tout sur notre sort, le marquis de Saint-Marsan est allé à Francfort pour être à portée, s'il est possible, de se rendre au congrès d'Amiens; l'Angleterre et la Russie nous ont encore donné de nouvelles assurances de ne pas nous abandonner.

Adieu, mon bien cher frère, soignez bien votre précieuse santé, conservez-moi votre chère amitié, et ne doutez jamais de celle bien tendre et sincère avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur,

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU COMTE DE MAURIENNE.

A Naples, ce 10 décembre 1801.

Mon très-cher frère. Je ne puis laisser partir la Speronara sans lui remettre une petite lettre pour vous, uniquement pour me rappeler à votre cher souvenir, et vous assurer de la bien tendre amitié que mon cœur vous a vouée, et qui n'aura d'autres bornes que celles de ma vie.

J'ai oublié dans ma dernière lettre de vous mander de la part du roi, que d'après les services que Brandino a rendus pendant la guerre, et encore ceux qu'il a rendus pendant notre séjour à Cagliari, d'après les ordres de d'Aoste, il n'a pu moins que de lui accorder ce petit emploi à Sassari, mais qu'après cela si vous ne vous fiez pas de lui en accorder le service (quoique cependant depuis tant de mois qu'il est ici, il n'y a jamais eu la moindre chose à dire contre lui) vous êtes le maître de faire ce que vous voudrez.

Nous sommes restés à Caserte jusqu'au 27 de

novembre et depuis notre retour ici, il a presque toujours fait un temps épouvantable; cependant ce matin nous avons pu aller à la promenade, et à 10 heures le soleil était si chaud que nous avons été obligés de remonter en carrosse. Vous aurez bien su déjà la mort de la princesse héréditaire qui est pleurée de tout le monde, grands et petits, et elle le méritait bien assurément; le pauvre prince est bien affligé, mais avec beaucoup de résignation; je crois qu'il passera l'hiver à Caserte, ne se sentant pas le courage de revenir tout seul dans son grand palais de Naples, où en moins de cinq mois il a perdu son fils et sa femme.

Je ne sais si j'aurai d'autres occasions de vous écrire avant la fin de l'année, ainsi je vous prie, cher frère, d'agréer ici mes bien tendres compliments et sincères vœux pour la nouvelle que je vous souhaite bien parfaitement bonne et heureuse et bien de tout mon cœur, je vous en assure.

Adieu, mon bien cher frère, conservez-moi votre chère amitié, et ne doutez jamais de celle bien tendre et sincère avec laquelle je

vous embrasse de tout mon cœur et suis pour la vie

Votre très-affectionnée sœur,
MARIE-CLOTILDE.

A MON TRÈS-CHER BEAU-FRÈRE LE DUC DE GÉNEVOIS.

A Naples, ce 11 janvier 1802.

Mon très-cher frère. Je vous fais mille remerciements de votre chère lettre du 23 octobre ne voulant pas manquer de vous en accuser la réception, quelque vieille qu'elle soit, afin premièrement que vous ne soyez pas inquiet qu'elle fût perdue, mais plus que tout pour vous assurer, cher frère, que vieilles ou fraîches, il suffit que ces chères lettres viennent de vous, pour m'être bien chères et précieuses, j'avoue cependant que je les aime mieux fraîches pour être plus au courant des nouvelles de votre chère santé, et il y a bien longtemps que nous sommes privés de ce plaisir, car la mer est toujours si furieuse, qu'on ne peut y aller sans

un vrai danger, aussi avons-nous appris que l'autre Speronara est toujours à Ponzia, et celle-ci ne pourra sûrement pas partir tout de bon, mais le patron nous a fait dire qu'il voudrait au moins aller à Ischia, parce qu'il dit que dans le port, lorsqu'il fait ce mauvais temps, les bâtiments s'entrechoquent et risquent de se gâter, ainsi nous vous écrivons aujourd'hui, et nos lettres vous parviendront quand elles pourront. Imaginez-vous que depuis plus de deux mois il ne se passe pas un jour, non-seulement sans pleuvoir, mais sans y avoir des déluges comme dans les grands orages d'été, et cela avec des vents à renverser (et cela au pied de la lettre, car il y a eu ici des gens à pied jetés par terre et un carrosse renversé); tout cela produit bien des inconvénients : 1° que les ports de terre sont toujours retardés, et que les pauvres Speronara ne peuvent arriver, de sorte qu'il y a des siècles que nous n'avons plus eu de vos nouvelles; 2° les campagnes en sont tellement abîmées qu'on dit qu'il faudra semer pour la seconde fois, et on craint bien pour la prochaine récolte. Avec tous ces mauvais temps, nous nous

portons fort bien, j'ai seulement acquis une petite infirmité qui est de ma famille, c'est la goutte; tant que je l'ai eue aux pieds, on ne voulait pas me croire (excepté le roi, le médecin, et ma femme de chambre, à qui je les ai montrés) et on avait envie de se moquer de moi; depuis deux jours que je l'ai à la main, qui est bien enflée, on ne peut plus me la nier : heureusement que c'est la main gauche, et puis tout en elle est bien supportable, et j'espère qu'elle ne viendra pas aussi forte que l'a eue mon frère (1).

J'imagine que vous aurez bientôt la visite de votre frère, je souhaite bien qu'il ait un beau temps pour son voyage, et je partage bien vivement votre satisfaction mutuelle.

Adieu, mon bien cher frère; je vous embrasse de tout mon cœur, et vous demande instamment la continuation de votre amitié en revanche de celle bien tendre et sincère avec laquelle je suis pour la vie

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

(1) Le roi Louis XVIII.

AU COMTE DE MAURIENNE.

A Naples, ce 10 février 1802.

Mon très-cher frère. Je vous fais mille remerciements de la chère lettre que vous avez bien voulu m'écrire pour la nouvelle année, et suis bien sensible à l'amitié que vous m'y témoignez, mais j'ose dire la mériter un peu par celle bien tendre et sincère que j'ai pour vous, et que certainement l'éloignement ne peut diminuer, au contraire il me semble la sentir tous les jours davantage; ce qu'il y a de sûr, c'est que j'envie bien réellement au chevalier Richelmi (non pas certainement le plaisir de passer la mer), mais bien celui de vous revoir depuis un si longtemps, et je lui ai bien recommandé de vous le dire. Le roi qui, écrivant à Génevois, n'a pas le temps de vous écrire aussi, me charge de vous remercier de vos chères lettres, de vous assurer du plaisir que vous lui avez fait en consentant, ainsi que Génevois, à continuer encore votre séjour en Sardaigne où votre présence à tous les deux est bien nécessaire pour le bonheur de ce

pays, et de vous dire qu'il est bien fâché que la nomination de Brandini vous ait fait de la peine, qu'il ne pouvait pas lui refuser tout, puisqu'on l'avait laissé venir, et que ce pauvre homme ayant rendu réellement des services méritait quelque chose, mais que par égard à ce que Génevois avait écrit à Challambert, il n'avait pas fait le tiers de ce qu'il demandait, et actuellement pour vous faire plaisir il a fait dire au dit Brandini de se contenter du titre et grade, et de la paye sans exercer la place, ainsi vous serez débarrassé de sa figure.

Je suis bien impatiente d'avoir des nouvelles de votre voyage, espérant que vous êtes déjà arrivé à Cagliari.

Adieu, mon bien cher frère, soignez bien votre chère santé, et continuez-moi votre amitié, je vous aime et vous embrasse bien tendrement de tout mon cœur, et suis pour la vie,

Votre très-affectionnée sœur,
MARIE-CLOTILDE.

AU DUC DE GÉNEVOIS.

A Naples, ce 10 février 1802.

Mon très-cher frère. Nous ne répondons pas à des lettres bien fraîches puisqu'elles sont du 11 décembre, mais avec des temps comme ceux qu'il a fait cet hiver, il n'y avait plus aucun commerce maritime qui pût y tenir, celui même de terre a été bien dérangé plusieurs fois, et nous avons été bien longtemps sans avoir de vos nouvelles, ce qui nous affligeait à un point inexprimable, car vous ne sauriez croire, cher frère, combien nous vous sommes tendrement attachés le roi et moi, et pour mon particulier, je vous remercie de tout mon cœur du plaisir que vous lui avez causé, en vous rendant à ses tendres sollicitations de continuer encore votre séjour en Sardaigne, où votre présence est bien nécessaire pour le bonheur de ce pauvre et cher royaume, car il y a été réellement bien sensible, et il a si peu de plaisir, que c'est une vraie jouissance pour moi, lorsque je lui en vois, et surtout lorsqu'il rencontre des cœurs sensibles comme le

vôtre, et qui lui donnent des marques d'attachement, veuillez donc, cher frère, en recevoir aussi mes tendres remerciements et les assurances de la bien vraie, sincère et constante amitié que je vous ai vouée.

Je vous prie, cher frère, de voir si vous pourriez nous envoyer quelques chevaux, il me semble qu'il doit y en avoir de la race qui appartient au roi, c'est pour la voiture pour remplacer ceux que nous avons emmenés de Cagliari, et qui n'en peuvent plus à force d'avoir servi, et il nous en faudrait une demi-douzaine ou à peu près selon que vous en trouverez.

J'attends avec bien de l'impatience d'apprendre l'arrivée de Maurienne, et vous fais mon compliment bien sincère sur ce beau moment pour vous, que je vous envie à tous les deux.

Adieu, mon bien cher frère, je vous embrasse bien tendrement, vous assurant de toute la sincère et constante amitié avec laquelle je suis pour la vie,

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

AU DUC DE GÉNEVOIS, MON TRÈS-CHER BEAU-FRÈRE.

Dernière lettre de la reine au duc de Génevois, février 1802.

Mon très-cher frère. Je ne vous avais fait aucune réponse à la commission du chevalier de la Marmora (1), croyant qu'elle était faite d'elle-même, l'ayant chargé de vous demander si cette chambre de l'économe de l'Arch. vous était nécessaire avec les autres, parce que si elles ne vous eussent pas été utiles, nous y aurions logé nos gens, mais puisqu'elles vous sont nécessaires, nous logerons nos gens ailleurs, voilà, mon cher frère, pourquoi je ne vous avais plus fait de réponse et je vous l'ai encore fait attendre à cause que ma tante était chez nous; au reste je vous prie instamment d'être bien persuadé que nous n'avons pas de plus grand plaisir que de pouvoir vous obliger en tout ce que nous pouvons et vous embras-

(1) Le chevalier Thomas Ferrero de la Marmora, premier écuyer et gentilhomme de la chambre de S. M., mort chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade.

sant de la part du roi, je vous embrasse aussi bien tendrement, étant bien sincèrement

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE-CLOTILDE.

A MON TRÈS-CHER FRÈRE, LE DUC DE GÉNEVOIS.

Le roi annonce la mort de la sainte reine Marie-Clotilde au duc de Génevois.

A Caserte, ce 19 mars 1802.

Il a plu, cher frère, au souverain Maître toujours juste et aimable pour sévère qu'il puisse paraître, de me redemander un trésor qu'il ne m'avait que prêté. Oui, cher frère, j'ai perdu le 7 mars ce que j'avais de plus cher au monde, d'une fièvre putride en peu de jours. Elle est morte comme elle a vécu; j'ai eu la consolation de l'assister jusqu'au bout; je lui ai encore essuyé les mains et les pieds que j'ai baisés après l'extrême-onction. Elle est morte comme Notre-Seigneur baissant la tête sans convulsion ni bruit, me laissant des exemples et une douleur qui ne peut finir qu'avec ma vie. Cette lettre

servira pour notre frère et pour toutes nos connaissances. Adieu, cher frère, puisse le Dieu de miséricorde t'envoyer autant de bonheur que j'ai de souffrances ! Prie pour moi.

C. EMMANUEL, veuf.

A MON TRÈS-CHER FRÈRE, LE COMTE DE MAURIENNE.

A Caserte, ce 3 avril 1802.

J'ai reçu, cher frère, deux de tes lettres, c'est-à-dire une à feu mon adorable femme, et je vais te répondre du mieux que je saurai, étant noyé dans l'affliction et les embarras de tout genre.

. . . . . .

Je suis charmé que tu sois bien rétabli. Soigne-toi bien, car c'est une terrible chose de perdre ceux qui nous sont chers ; mon affliction qui a toujours été très-concentrée, est comme le premier jour, nul adoucissement ; l'unique chose qui la tempère est de penser qu'elle sera à l'abri des malheurs à venir. Il faut être bien

malheureux pour se consoler de la sorte. Dieu soit loué de tout!

L'ambassadeur de France ici a dit, en apprenant sa mort, « que cette femme méritait toutes sortes de respects, vu sa fermeté dans les contrariétés; » et qui a fait ses contrariétés? lui-même a voté la mort de son frère (1)!...

. . . . . .

Adieu, cher frère, souviens-toi de moi.

C. EMMANUEL, veuf.

(1) Le roi parle ici de M. Alquier, qui vota la mort de Louis XVI, avec cette restriction : que « l'exécution n'aurait lieu qu'à la paix générale, époque à laquelle le corps législatif pourrait commuer la peine ; mais que l'application aurait lieu en cas d'invasion étrangère. » -- Alquier fut envoyé, après le traité de Florence, à Naples comme ministre plénipotentiaire, pour négocier la paix; il exigea d'abord la destitution du ministre Acton. C'est lui qui fut chargé de résoudre les difficultés qui s'étaient élevées entre le Saint-Siége et la cour Impériale : pénétré du bon droit du pape Pie VII, il eut le courage de s'en expliquer énergiquement avec l'empereur Napoléon.

APPENDICE

DES LETTRES INÉDITES DE MARIE-CLOTILDE.

I.

MARIAGE DE MARIE-CLOTILDE. — FÊTE DONNÉE A CETTE OCCASION. — DÉPART DE CETTE PRINCESSE POUR LE PIÉMONT. — OPINION DE MARIE-ANTOINETTE SUR SA BELLE-SŒUR.

La reine Marie-Antoinette aimait beaucoup sa jeune belle-sœur Marie-Clotilde, et cela était d'autant plus naturel que cette jeune princesse était douce, aimable et parfaitement élevée. — « Elle vient de faire son entrée publique à Paris, disait M. de Mercy dans une lettre à l'impératrice Marie-Thérèse; c'est madame la Dauphine qui a déterminé le roi à consentir à ce que cette cérémonie se fît le 14 de ce mois (juillet 1755). » Ce cérémonial fut à peu près le même que pour la Dauphine.

Du 16 au 28 août 1775, on ne fut occupé à Versailles que des cérémonies du mariage de la princesse de Piémont. Les fêtes données à cette occasion furent bornées à la plus stricte étiquette d'usage; on évita toute dépense superflue. Le jour du grand appartement, la reine perdit cinq cents louis au lansquenet, le lendemain elle ouvrit le bal paré avec Monsieur et on dansa huit menuets dans lesquels figura la reine. La troisième fête se ré-

duisit simplement à la représentation d'une tragédie intitulée *le Connétable de Bourbon.*

Le roi, la reine et toute la famille royale honorèrent de leur présence la fête que donna à Paris le comte de Viry, ambassadeur de Sardaigne. Cette fête commença à onze heures par un feu d'artifice qui fut suivi d'un bal masqué. La reine y resta jusqu'à trois heures du matin et prit grand plaisir à n'être pas reconnue de plusieurs personnes auxquelles elle parla. — Elle eut entre autres une conversation avec l'ambassadeur de Naples, le marquis Caraccioli, qui ne se douta pas que c'était la reine qui lui faisait l'honneur de lui parler. Jusqu'au dernier moment la reine donna à la princesse de Piémont, sa belle sœur, toutes sortes de marques d'attention et d'amitié. Leurs adieux se firent à Choisy.

Marie-Antoinette disait de la princesse de Piémont : « Clotilde est très-forte, mais elle a une figure bien affectueuse et qui pénètre. — Elle est la douceur même, raisonnable, avenante et elle a toujours un sourire de bonté sur les lèvres. Madame de Marsan mène ma sœur à Chambéry et, après son retour, elle paraît enfin décidée à quitter la cour. Malgré sa dévotion, je crois que nous ne faisons pas une grande perte. Ce sera une source d'intrigue et de méchanceté de moins. Ma sœur Clotilde est ravie de partir; il est vrai qu'elle compte aller tous les deux ans à Chambéry et voir de temps à autre quelqu'un de sa famille. Je n'imagine pas qu'elle ait très-grand succès à Turin, mais du reste on en fera tout ce qu'on voudra, elle est bonne enfant, mais ne s'affectionne vivement pour rien. »

« Ma sœur la princesse de Piémont, écrivait encore

Marie-Antoinette à sa mère, est partie le 28, de Choisy, où nous étions tous allés avec elle la veille au soir. Elle a été médiocrement affligée de la séparation : cela est assez naturel, elle vivait peu avec nous et Mme de Marsan, qui était de nom et de cœur sa petite chère amie, l'avait totalement subjuguée. Nous sommes à peu près débarrassés de cette fameuse gouvernante ; je dis à peu près, car elle conserve son logement, quoiqu'elle ait abandonné ses fonctions. Depuis son départ je connais beaucoup plus ma sœur Élisabeth ; c'est une charmante enfant qui a de l'esprit, du caractère et beaucoup de grâce. Elle a montré au départ de sa sœur une sensibilité charmante et bien au-dessus de son âge (onze ans). Cette pauvre petite a été au désespoir, et ayant une santé délicate, elle s'est trouvée mal et a eu une attaque de nerfs très-forte. J'avoue à ma chère maman que je crains de m'y trop attacher, sentant pour son bonheur et par l'exemple de mes tantes combien il est essentiel de ne pas rester vieille fille dans ce pays-ci. »

Après le mariage de madame Clotilde, Madame Élisabeth tomba dans la plus grande tristesse par suite de cette séparation ; cherchant un soulagement dans la religion, elle demanda au roi d'entrer aux Carmélites.

La comtesse de Marsan, à son retour de Savoie, se retira à la campagne, à quelques lieues de Paris.

II.

LETTRE ADRESSÉE PAR LE CITOYEN SANSON, EXÉCUTEUR DES JUGEMENTS CRIMINELS, AU CITOYEN SUPPLÉANT POUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT, POUR SAVOIR DE QUELLE MANIÈRE IL DEVRA CONDUIRE LOUIS CAPET A L'ÉCHAFAUD.

Citoyen, je viens de recevoir les ordres que vous m'avez adressez. Je vas prendre toutes les mesures pour qu'il n'arive aucuns retards à ce qu'ils prescrivent.

Le charpentier est avertit pour la pose de la machine, laquelle sera mise en place à l'endroit indiqué.

Il est absolument nécessaire que je sache comment Louis partira du Temple; aura-t-il une voiture ou sy ce sera dans la voiture ordinaire aux exécutions de ce genre (1).

Après l'exécution que deviendra le corps du justicié?

Faut-il que moi, et mes commis, nous nous trouvions au Temple à huit heures comme le porte l'ordre?

Dans le cas où ce ne seroit pas moi qui l'emmenneroit du Temple, à quelle place et à quel endroit faut-il que je me trouve?

Toutes ces choses n'étants pas détaillées dans l'ordre, il seroit a propos que le citoyen supléant procureur sindic du département voulu bien me faire passer le

(1) La voiture du maire de Paris devait amener le roi, du Temple au lieu de l'exécution; mais sur le refus de la commune, le ministre Clavière prêta la sienne. — Né à Genève en 1755, attaqué par Billaud-Varenne et les sections de Paris, comme ami de Brissot, Clavière fut jeté en prison, où il se poignarda.

plustôt possible ces renseignements pendant que je suis occupé a donner tous les ordres nécessaires pour que tout soit ponctuellement exécuté.

Le citoyen SANSON,
exécuteur des jugements criminels.

Paris, le 20 janvier 1793, l'an 2e de la République française.

(*Archives nationales*, musée AE II, n° 1334.)

III.

PROCÈS-VERBAL DE L'EXÉCUTION DU ROI.

L'an mil sept cent quatre vingt treize, 2me de la République française et le vingt-un janvier. Nous soussignés : Jean Antoine Lefèvre, suppléant du procureur général syndic du département de Paris et Antoine François Momoro, tous deux membres du directoire dudit département, nommés aux effets ci-après par le conseil général du département, et François Pierre Sallait, et François Germain Ysabeau, tous deux commissaires nommés par le conseil exécutif provisoire aux effets également ci-après énoncés,

Nous sommes transportés à l'hôtel de la Marine, rue et place de la Révolution, lieu à nous indiqué par nos commissions, à neuf heures du matin de ce jour, où étant nous avons attendu jusqu'à dix heures précises les commissaires nommés par la municipalité de Paris ainsi que les juges et le greffier du tribunal criminel du département de Paris en l'absence desquels l'un de nous a dressé le présent procès verbal.

Nous nous sommes rassemblés à l'effet d'assister du lieu où nous sommes à l'exécution du décret de la Convention nationale des 15, 17, 19 et 20 janvier présent mois et de la proclamation du conseil exécutif dudit jour vingt de ce mois dont les expéditions sont jointes au présent procès-verbal.

Et à dix heures un quart précises du matin sont arrivés les citoyens Jacques Claude *Bernard*, et Jacques *Roux*, tous deux officiers municipaux et commissaires de la municipalité munis de leurs pouvoirs, lesquels ont conointement avec nous assisté aux opérations constatées par le présent procès-verbal.

Et à la même heure est arrivé dans la rue et place de la Révolution le cortége (1) conduisant Louis Capet dans une voiture à quatre roues et approchant de l'échafaud dressé dans ladite place de la Révolution entre le pied d'estale de la statue du ci-devant Louis XVe et l'avenue des Champs-Elysées.

A dix heures vingt minutes Louis Capet arrivé au pied de l'échafaud est descendu de la voiture.

Et à dix heures vingt-deux minutes, il a monté sur l'échafaud, l'exécution a été à l'instant consommée et sa tête a été montrée au peuple. Et avons signé :

LEFÈVRE. MOMORO. SALLAIT.

BERNARD, fils. YSABEAU, commissaire.

JACQUES ROUX, officier ministériel.

(*Archives nationales*, musée AE II, n° 1342.)

(1) Commandé par Santerre (Antoine-Joseph); né à Paris le 16 mars 1752, fils d'un brasseur de Cambrai, mort à Paris le 16 février 1809.

IV.

PROCÈS-VERBAL DE L'INHUMATION DE LOUIS CAPET.

Le 23 janvier.

Le vingt-un janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deux de la République française, nous soussignés administrateurs du département de Paris chargés de pouvoirs par le conseil général du département, en vertu des arrêtés du conseil exécutif provisoire de la République française, nous sommes transportés à neuf heures du matin en la demeure du citoyen Picarez, curé de Sainte-Madeleine, lequel ayant trouvé chez lui, nous lui avons demandé s'il avait pourvu à l'exécution des mesures qui lui avaient été recommandées la veille par le conseil exécutif et par le département pour l'inhumation de Louis Capet; il nous a répondu qu'il avait exécuté de point en point ce qui lui avait été ordonné par le conseil exécutif et par le département, et que tout était à l'instant préparé; de là, accompagnés des citoyens Renard et Damoreau, tous deux vicaires de la paroisse de Sainte-Madeleine, chargés par le citoyen curé de procéder à l'inhumation de Louis Capet, nous nous sommes rendus au lieu du cimetière de la dite paroisse, situé rue d'Anjou Saint-Honoré, où étant nous avons reconnu l'exécution des ordres par nous signifiés la veille au citoyen curé, en vertu de la commission que nous en avions reçue du conseil général du département.

Peu après a été déposé dans le dit cimetière, en notre présence, par un détachement de gendarmerie à pied,

le cadavre de Louis Capet, que nous avons reconnu entier dans tous ses membres, la tête étant séparée du tronc.

Nous avons remarqué que les cheveux du derrière de la tête étaient coupés, et que le cadavre était sans cravate, sans habit et sans souliers; du reste il était vêtu d'une chemise, d'une veste piquée en forme de gilet, d'une culotte de drap gris, et d'une paire de bas de soie gris. Ainsi vêtu, il a été déposé dans une bière, laquelle a été descendue dans la fosse, qui a été recouverte à l'instant. Et le tout a été disposé et exécuté d'une manière conforme aux ordres donnés par le conseil exécutif provisoire de la République française, et avons signé avec les citoyens Picarez, Renard et Damoreau, curé et vicaires de Sainte-Madeleine.

LEBLANC, administrateur du département. DU BOIS, administrateur du département.

DAMOREAU, PICAREZ,

RENARD.

(*Archives nationales*, fonds de la chambre des Pairs, Musée, A E, II, 1343).

V.

SÉPULTURE DU ROI ET DE LA REINE AU CIMETIÈRE DE LA MADELEINE.

Le 20 juin 1814, nous nous sommes transportés à neuf heures du matin en la demeure du Sr Descloseaux,

rue Danjou, n° 48, accompagnés de M. le comte de Blacas, grand maître de la garde robe de Sa Majesté. Nous avons trouvé le dit Sr Descloseaux et avec lui le Sr d'Anjou, son gendre, qui nous ont conduits dans l'ancien cimetière de la Magdeleine acheté par le dit Descloseaux; parvenus à l'extrémité du dit cimetière ils nous ont désigné la place où on avait déposé le corps de Sa Majesté Louis XVI, et quelque peu plus loin celle où avait été depuis déposé le corps de Sa Majesté la reine. La même place a été reconnue par le Sr Renard, ci-devant vicaire de la paroisse de la Magdeleine, qui avait assisté à l'inhumation du roi, et que nous avions mandé pour nous désigner le local où il avait dû placer le corps de Sa Majesté. Cette place et celle où Sa Majesté la reine avait été inhumée se sont trouvées les mêmes qui nous avaient été précédemment indiquées par notre information du 22 mai dernier.

Le lieu de la sépulture du roi est marqué par une petite enceinte sur laquelle sont plantés un saule pleureur et quelques arbustes; la place où le corps de Sa Majesté la reine a été déposé est à quelque distance contre une haie vive et nous l'avons soigneusement marquée sur le dit terrain, de tout quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal pour être annexé à notre précédente inhumation.

Fait à Paris, à l'hôtel de la Chancellerie, les jour et an que dessus, avant midi.

Le chancelier de France, DAMBRAY.

(*Archives nationales*, fonds de la chambre des Pairs, armoire de fer n° 17).

VI.

PROCÈS-VERBAUX DES RECHERCHES DES RESTES DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE. — EXHUMATION.

Le 18 janvier dix-huit cent quinze,

Nous soussigné Charles-Henri Dambray, chancelier de France, commandeur des ordres du roi, accompagné de M. le comte de Blacas, ministre et secrétaire d'État au département de la maison du roi ; de M. le bailly de Crussol, chevalier des ordres du roi, pair de France; de M. de la Fare, évêque de Nancy, premier aumônier de S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême, et enfin de M. Philippe Distes, chirurgien de Sa Majesté; commissaires nommés avec nous par le roi pour procéder à la recherche des restes précieux de Leurs Majestés Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, son auguste épouse.

Nous sommes transportés à huit heures du matin à l'ancien cimetière de la Magdelaine, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 48.

Entrés dans la maison attenante à laquelle le cimetière sert aujourd'hui de jardin, la dite maison occupée par le sieur Descloseaux qui avait acheté precédemment le dit cimetière pour veiller lui-même à la conservation des restes précieux qui s'y trouvent déposés; nous avons trouvé le dit sieur Descloseaux avec le sieur Danjou son gendre, et plusieurs personnes de sa famille, lesquels nous ont conduits dans l'ancien cimetière et nous ont indiqué de nouveau la place où le dit sieur Danjou nous avait déclaré qu'il croyait pouvoir assurer que les corps

de Leurs Majestés avaient été déposés ainsi qu'il est constaté par l'information que nous avons faite le 22 mai dernier. Ayant ainsi reconnu de nouveau le côté du jardin où nous devions faire les recherches qui nous étaient prescrites, nous les avons commencées par celle du corps de Sa Majesté la reine, afin d'arriver plus sûrement à découvrir celui de Sa Majesté Louis XVI que nous avions lieu de croire placé plus près du mur du cimetière du côté de la rue d'Anjou ; après avoir fait faire par des ouvriers, du nombre desquels se trouvait un témoin de l'inhumation de la reine, une découverte de terre de dix pieds de long sur cinq à dix de largeur et cinq ou environ de profondeur, nous avons rencontré un lit de chaux de dix ou onze pouces d'épaisseur que nous avons fait enlever avec beaucoup de précaution, et sous lequel nous avons trouvé l'empreinte bien distincte d'une bière de cinq pieds et demi ou environ de longueur, la dite empreinte tracée au milieu d'un lit épais de chaux, et le long de laquelle se trouvaient plusieurs débris de planche encore intacte; nous avons trouvé dans cette bière un grand nombre d'ossements que nous avons soigneusement recueillis; il en manquait cependant quelques-uns qui sans doute étaient déjà réduits en poussière; mais nous avons trouvé la tête entière, et la position où elle était placée indiquait d'une manière incontestable qu'elle avait été détachée du tronc. Nous avons trouvé également quelques débris de vêtements et notamment deux jarretières élastiques assez bien conservées que nous avons retirées pour être portées à Sa Majesté, ainsi que deux débris de cercueil; nous avons respectueusement placé le surplus dans une boîte que nous avons fait apporter en attendant le cercueil de

plomb que nous avons commandé; nous avons également mis à part et serré dans une autre boîte la terre et les chaux trouvées avec les ossements et qui devaient être renfermés dans le même cercueil.

Cette opération faite nous avons fait couvrir de fortes planches, la place où se trouvait l'empreinte de la bière de Sa Majesté la reine, et nous avons procédé à la recherche des restes de Sa Majesté Louis XVI.

Puisant à cet égard les premières indications qui nous avaient été données, nous avons fait creuser entre la place où le corps de la reine avait été, et le mur du cimetière sur la rue d'Anjou, une large ouverture de douze pieds de longueur et jusqu'à douze pieds de profondeur, sans rien rencontrer qui nous annonçât le lit de chaux, indicatif de la sépulture du roi. Nous avons par là même reconnu la nécessité de creuser un peu plus bas, et toujours dans la même direction; mais l'approche de la nuit nous a déterminés à suspendre le travail et à l'ajourner jusques à demain. Nous sommes en conséquence sortis du cimetière avec les ouvriers que nous y avons amenés; nous en avons soigneusement fermé les portes en en prenant les clefs, et après avoir retiré les deux caisses sus-mentionnées, que nous avons portées dans le salon du Sr Descloseaux après les avoir scellées d'un cachet aux armes de France; les dites caisses recouvertes d'un drap mortuaire ont été entourées de cierges, et plusieurs ecclésiastiques de la chapelle de Sa Majesté sont arrivés pour réciter pendant la nuit autour de ces précieux restes les prières de l'Église.

Le directeur général de la police que nous avons mandé a été chargé de placer une garde à la porte et autour du cimetière; et nous avons ajourné à demain dix-neuf, à

huit heures du matin, la suite de nos opérations, dont nous avons arrêté et signé le présent procès verbal qui l'a été également par le Sr Descloseaux, propriétaire du terrain et par le Sr Danjou son gendre.

Fait et clos à Paris, les jour et an que dessus.

Bailli de Crussol. Le chancelier de France,
† El. L. H. de La Fare, Dambray.
Évêque de Nancy. Blacas d'Aulps.

Distel. Descloseaux. Danjou.

Le dix-neuf janvier dix-huit cent quinze, nous nous sommes de nouveau transportés au cimetière ci-dessus désigné, où nous sommes entrés à huit heures et demie du matin avec les ouvriers que nous avions mandés pour continuer les travaux commencés.

Les dits ouvriers ont ouvert en notre présence, une tranchée profonde de sept pieds un peu au-dessous de la tombe de Sa Majesté la reine et plus près du mur du côté de la rue d'Anjou. Nous avons découvert à ladite profondeur quelques terres mêlées de chaux, et quelques minces débris de planches indicatifs d'un cercueil de bois. Nous avons fait continuer la fouille avec plus de précaution; mais au lieu de trouver un lit de chaux pure, comme autour du cercueil de la reine, nous avons reconnu que la terre et la chaux avaient été mêlées à dessein, en telle sorte cependant que la chaux dominait beaucoup dans ce mélange, mais n'avait

pas la même consistance que celle trouvée dans notre opération d'hier.

C'est au milieu de cette chaux et de cette terre que nous avons trouvé les ossements d'un corps d'homme, dont plusieurs presqu'entièrement corrodés étoient près de tomber en poussière, la tête était couverte de chaux, et elle se trouvait placée au milieu de deux os de jambes, circonstance qui nous a paru d'autant plus remarquable, que cette situation était indiquée comme celle de la tête de Louis XVI, dans l'information que nous avons faite le 22 mai dernier.

Nous avons recherché soigneusement s'il ne restait aucune trace de vêtement, sans pouvoir en découvrir; sans doute parce que la quantité de chaux étant beaucoup plus considérable avait produit plus d'effet.

Nous avons recueilli tous les restes que nous avons pu retrouver dans cet amas confus de terre et de chaux, et nous les avons réunis dans un grand drap préparé à cet effet; ainsi que plusieurs morceaux de chaux encore entiers.

Quoique la place où ce corps avait été découvert fût celle où plusieurs témoins oculaires de l'inhumation nous avaient déclaré que le corps de Sa Majesté avait été déposé, et que sa situation de la tête ne nous laissât aucun doute sur le résultat de notre opération, nous n'avons pas laissé encore de faire enlever à vingt-cinq pieds de distance jusqu'à dix ou douze pieds de terre, pour chercher s'il n'existait pas de lit complet de chaux qui nous indiquât une autre sépulture du roi, aussi positivement que celle de la reine; mais cette épreuve surabondante nous a convaincus plus complétement encore que nous étions en possession de ces restes précieux.

Nous les avons enfermés avec respect dans une grande boîte que nous avons ficelée et scellée d'un cachet aux armes de France; nous avons ensuite apporté cette boîte dans le même salon où les restes de Sa Majesté la reine avaient été déposés hier, afin que les ecclésiastiques déjà rassemblés pussent continuer autour des deux corps les prières de l'Église, jusqu'au moment qui sera fixé par le roi pour leur placement dans des cercueils de plomb et le transport des dits cercueils à l'église royale de Saint-Denis.

De tout quoi nous avons rédigé et écrit le présent procès-verbal qui a été signé par les mêmes commissaires et témoins que dans notre séance d'hier, et en outre par M. le duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté; par M. le marquis de Brézé, grand maître des cérémonies de France, qui ont assisté à nos opérations d'aujourd'hui, et par M. l'abbé d'Astros, vicaire général de l'église de Paris, l'un des administrateurs du diocèse, le siége vacant, qui s'est réuni à nous pour la présente exhumation.

Fait et clos à Paris, rue d'Anjou, n° 48, à quatre heures du soir, les jour et an que dessus.

LE DUC DE DURAS. Le Chancelier de France,

Bailli de CRUSSOL. DAMBRAY.

✝ A. L. H. DE LA FARE, BLACAS D'AULPS.
Evêque de Nancy.

Le marquis de DREUX-BRÉZÉ.

D'ASTROS,
vicaire général.

DANJOU. DESCLOSEAUX.

APPENDICE.

[illegible] dix-huit cent quinze, [illegible] nous sommes rendus, suivant [illegible] du Sénat [illegible] nous avons [illegible] qui avaient assisté [illegible] et les personnes que le [illegible] du roi y avait rassemblées, [illegible] dans des cercueils de [illegible] de Leurs Majestés Louis XVI [illegible] déposés dans un salon de [illegible] ficelées et cachetées.

[illegible] avoir les commissaires du roi dont les noms suivent [illegible] le comte de Blacas, grand maître de la garde-[illegible] du roi, ministre et secrétaire d'État au département [illegible]

[illegible] de Crussol, pair de France, chevalier [illegible] du roi;

[illegible] évêque de Nancy, premier aumônier [illegible] Royale Madame, duchesse d'Angoulême;

[illegible] le duc du Duras, pair de France [illegible] de la chambre de Sa Majesté; [illegible] prince de Poix, pair de France, [illegible] de Sa Majesté, avant [illegible] après [illegible] Louis XVI jusques et [illegible] 10 [illegible]

[illegible] nous avons examiné [illegible] dont nous avons re- [illegible], et après les avoir [illegible] la translation des pre- [illegible] les cercueils de plomb

Les dépouilles mortelles de Sa Majesté Louis XVI ont é placées dans un grand cercueil avec plusieurs mor- aux de chaux qui avaient été trouvés entiers, et le ng desquels paraissaient quelques vestiges des planches u cercueil de bois : le cercueil de plomb a ensuite été ecouvert et soudé par les plombiers que nous avions nandés, et sur le couvercle a été posée une plaque d'ar- ent doré avec cette inscription :

Ici est le corps de très-haut, très-puissant, et très-excellent prince, Louis XVIe du nom, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

La même opération a été faite en présence des mêmes personnes à l'égard des restes de Sa Majesté la reine Marie-Antoinette, et le cercueil qui les contient pareil- lement recouvert et soudé par les mêmes plombiers, cette in iption :

de très-haute, très-puissante, très-excel- Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lor- esse d'Autriche, épouse de très-haut, très- cellent prince Louis XVIe du nom, par la roi de France et de Navarre.

cercueils ont ensuite été replacés sous le drap en attendant l'époque fixée par le roi pour à Saint-Denis des deux corps.

quoi nous avons fait et clos le présent procès- a été signé avec nous par les personnes ci- nommées ensemble par le sieur Descloseaux,

propriétaire de la maison, et le sieur Danjou, son gendre. A Paris, les jour et an que dessus.

Le chancelier de France,

LE DUC DE DURAS. BLACAS D'AULPS. DAMBRAY.

DESCLOSEAUX. Bailli de CRUSSOL.

DANJOU. † A. L. H. DE LA FARE, évêque de Nancy.

NOAILLES, prince de Poix.

(*Archives nationales*, fonds de la chambre des Pairs, armoire de fer n° 17.)

LETTRES INÉDITES

DE

MARIE-ANTOINETTE

ET

DU ROI LOUIS XVI

TIRÉES DES ARCHIVES

DE

M. LE DUC DE GRAMONT.

La seconde édition de ce volume allait paraître lorsque M. le duc de Gramont a bien voulu nous communiquer quelques lettres inédites du Roi et de la Reine que nous donnons ici avec son bienveillant agrément.

Ces lettres, conservées avec soin dans les archives de sa maison, ne sont jamais sorties de ses mains; elles sont adressées à son grand-père, alors duc de Guiche; à son arrière-grand'mère, madame la duchesse de Polignac, et à sa grand'tante, la comtesse Diane de Polignac.

Ces précieux documents, que nous publions sans y rien changer, avec l'orthographe et la ponctuation du Roi et de la Reine, prouvent une fois de plus la pureté des sentiments de la reine, son grand cœur, son noble caractère, ainsi que la tendre et amicale sollicitude de Louis XVI et de Marie-Antoinette pour toutes les personnes qui leur avaient donné des preuves si fortes de dévoue-

ment et d'attachement pendant ces jours à jamais néfastes qui avaient ensanglanté les tristes débuts de la Révolution.

En plaçant ces nouvelles et belles pages sous les yeux des amis de l'infortunée famille royale, disons encore ici, et, cette fois, avec madame de Staël (1), « que la Reine était une des personnes « les plus aimables et les plus gracieuses qu'on « ait vues sur le trône de France et que rien « ne s'opposait à ce qu'elle conservât l'amour « des Français, *car elle n'avait rien fait pour le « perdre!* (2). »

De son côté, Vasselin écrivait, en 1797, dans son *Mémorial révolutionnaire de la Convention :* « Marie-Antoinette savait compatir aux maux « d'autrui, même à ceux qu'elle ne connaissait « pas, et jamais l'honorable indigence ne l'avait « trouvée sourde à ses cris. Religieuse observa- « trice de ses devoirs de fille, d'épouse, de sœur « et de mère, elle connut les tendres épanche- « ments de la vraie et pure amitié. »

Comme dans l'histoire il importe au plus haut point de ne négliger aucun moyen de mettre en évidence les grandes vertus, et que nous croyons

(1) On sait combien cette femme était peu portée pour la cour et pour la reine en particulier.

(2) *Considérations sur la révolution française*, tome I, p. 46.

qu'il existe encore dans certaines familles, dont quelques-uns des membres ont payé de la vie leur dévouement à la monarchie expirante, un grand nombre de documents inédits sur le Roi et sur la Reine, nous nous adressons à tous nos lecteurs pour leur demander communication des pièces qu'ils pourraient posséder sur ces temps désastreux, et qui concerneraient particulièrement ces deux augustes martyrs.

I.

LA REINE MARIE-ANTOINETTE AU DUC DE GUICHE.

Ce 29 mai (1790).

J'ai été bien touchée, monsieur, de votre lettre, j'espère que votre sœur (1) vous en a bien assurée; quelque plaisir que nous aurons toujours à voir auprès de nous un être aussi fidel que vous, nous sentons bien que la position de vos affaires peu exiger de vous une plus longue absence; vous pouvez bien compter sur moi pour vous faire avertire si vous aviez le moindre service à rendre, et je me flatte toujours de vous revoir bientôt avec le brave et respectable corps (2), avec lequel vous vous etey éloignié, notre vie entière ne pourra suffire pour leur prouver notre reconnaissance. Cest à l'Europe entière, cette à la postérité à juger, de leurs devouments, de leurs fidelites

(1) Geneviève de Gramont, comtesse d'Ossun, dame d'atours de la reine, morte en 1794, victime de son dévouement.

(2) Allusion à la compagnie des gardes du corps et aux journées des 5 et 6 octobre 1789.

et de leurs courages, vous etey bien heureux, mais bien digne d'etre a leurs têtes. Quel beau moment que celui ou nous serons tous réuni. Je ne finirais pas si je voulois vous exprimer tous ce que je sens.

Embrassé madame de Guiche (1) pour moi, je tache de savoir autant que je peu des nouvelles de vos petites filles (2), j'espère voir encore une fois votre fils (3), il est bien juste que nous nous occupions des enfants de ceux qui ne sont malheureux que pour nous, et par trop de dévoument à nos personnes.

Nos dragons (4) vont assez bien assurément si ils vouloit suivre l'exemple de leur colonel, ils seroit tous bien zelé et bien fidel.

Ditey à votre belle-mère (5) de ma part qu'il

(1) La duchesse de Guiche était fille du duc et de la duchesse de Polignac.

(2) Corisandre de Gramont, depuis comtesse de Tankerville, et Aglaé de Gramont, mariée 1° au général Davidoff, 2° au maréchal comte Sébastiani.

(3) Alors comte de Gramont, depuis duc de Guiche et duc de Gramont, père du duc de Gramont actuel.

(4) Le duc de Guiche avait été nommé en 1784 colonel-commandant du régiment des dragons de la reine.

(5) Martine de Polastron, duchesse de Polignac, était depuis 1789 à Rome, où la duchesse de Fitz-James était venue la rejoindre; c'était également une grande amie de la reine, qui

m'est impossible de lui écrire par cet occasion, que j'ai reçut sa lettre, et que par la premiere personne sure qui partira je lui dirai combien je l'aime, j'aurais bien voulu ecrire aussi à Madame de Guiche sur la mort de Madame de Pienne (1), mais j'espère qu'elle connoit assez mon cœur pour ne pas douter de tout mon intérêt. Adieu, Monsieur, le roi, me charge de vous dire mil chose de sa part, ne doutez jamais de tous les sentiments d'attachement et d'interet que je vous ai voué pour la vie,

Mes compliments à toute votre famaille.

disait d'elle : « Je l'aime beaucoup, car elle m'est bien attachée, *sans intérêt !* »

(1) Déjà un mois avant, le 23 avril 1790, le roi avait écrit à la duchesse de Polignac, au sujet de la mort de cette dame : « On croit que c'est des remèdes pris mal à propos qui l'ont tuée. Ici, votre amie se porte bien et quelques méchancetés qu'on fasse, dont on ne se lasse pas, il me paraît que ses actions sont bien remontées dans le public. » Le papier de cette lettre a 100 millimètres de large sur 153 de long; il est comme le papier ordinaire de la reine et paraît avoir été coupé d'une feuille plus grande, car il porte au filigrane cette marque :

. . . . *et Fils.*

II.

LE ROI LOUIS XVI A LA DUCHESSE DE POLIGNAC.

Ce 29 mai 1791.

Je ne puis vous rendre, Madame, combien j'ai été touchés de votre lettre. Les moments d'angoisses dont vous receviés la nouvelles sont calmés, ont cherche toujour a entrenir la fermentation dans le peuple, mais il en est assés fatigués, et j'espere que plus il ira plus il sentira que c'est pour lui un véritable malheur que de n'être pas tranquile, qu'il se ruine par son désœuvrement, et s'otent toute ressource, en éloignant de lui ceux qui lui faissoit du bien.

J'espere que l'air de Vicence fait du bien à votre santé, tout ce qui vous interresse ici se porte bien, c'est un vrai miracle car le morale fait bien du tort au phisique. Je n'ai pas le tems de vous écrire plus longuement, adieu Madame, croyés au véritable desir que j'ai de vous savoir un peu mieux, si je pouvois ajouter plus heureuse ce seroit de tout mon cœur,

mais Dieu permettra un jour que l'on puisse se servir de cette expression.

Cette lettre est, comme la précédente, sans signature, à cause des temps. Elle fut envoyée cinq semaines avant la fuite de Varennes.

La feuille double sur laquelle elle est écrite est de gros papier, à peu près comme celui de la reine, mais plus grand et ayant 171 millimètres de long sur 126 de large.

Cette missive, confiée à une personne sûre, était pliée en lettre et cachetée de cire rouge.

Ainsi pliée, elle avait 75 millimètres de long sur 55 de large. Il n'y avait aucune adresse.

Le cachet est encore conservé ; il porte les lettres L. D. S. entrelacées sur un écusson, en forme de bouclier, surmonté d'une couronne comtale. C'était un dimanche que cette lettre fut écrite ; le matin, le roi avait signé un décret par lequel *la peine de mort était réduite à la perte de la vie sans torture.* Comme on le voit par cette intéressante pièce, le roi espérait toujours qu'en faisant du bien, le bon peuple reviendrait à lui !.. Et il garda cette sainte illusion jusqu'à la fin de sa triste vie.

III.

LA REINE AU DUC DE GUICHE.

Le porteur de cette lettre (1) vous dira tous ce que nous pensons, sur vos interets et les notres, mais je ne peu la laisser partire sans vous assurer monsieur, de tous les sentiments que nous vous avons voué pour la vie et que vous méritez à tant de titre.

Voulé vous bien assurer M. de Nassau de notre sensibilité aux sentiments qu'il nous témoigne, et que nous nous plaisons à compter autant sur son attachement que sur sa sagesse.

Le prince de Nassau-Siegen servait d'intermédiaire entre le Roi et la Reine et l'Impératrice Catherine II de Russie. Dans son rapport du 16 au 17 décembre 1791, il annonçait à la cour de Pétersbourg « que le roi et la reine avaient été

(1) M. de Bonnay.

neuf jours sans un sou; que la reine s'était vue au moment d'être forcée de toucher au dépôt que le zèle respectueux avait osé lui offrir, mais que, dans la persuasion où elle était que la mort les attendait d'un moment à l'autre, elle avait dit à madame d'Orzun : « N'étant pas sûre de pouvoir le rendre, je ne veux pas nuire à ceux qui nous sont dévoués. » Quelques idées qu'on puisse se

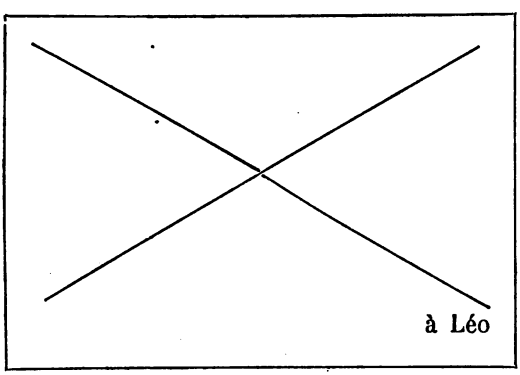

former des malheurs du Roi et de la Reine, l'imagination ne peut les atteindre. Il faut avoir eu le tourment d'en être témoin pour en concevoir toute l'horreur. »

Cette lettre de la Reine au duc de Guiche, depuis duc de Gramont, grand-père du duc actuel,

a été écrite à la fin de 1791. — Elle n'est ni datée ni signée; c'est un simple billet sur gros papier, sans filigrane, feuille double de 153 millimètres sur cent. Il était plié en forme de lettre et cacheté de cire rouge sans chiffre. Étant plié, il avait 70 millimètres de long sur 40 de large et portait, comme l'indique la figure ci-jointe, au lieu d'adresse une croix, et au bas les mots *à Léo*, par lesquels il était convenu de désigner le duc de Guiche.

IV.

LA REINE A LA COMTESSE DIANE DE POLIGNAC (1).

Ce 2 janvier 1792.

J'ai reçu exactement toutes vos lettres, Madame, et je vous en remercie. Je suis très-

(1) La comtesse Diane était fort laide, mais femme de beaucoup d'esprit; elle était dame d'honneur de Madame Élisabeth, qui, s'intéressant à elle, écrivait à madame de Bombelles : « Je suis bien aise de ce que tu me mandes de la comtesse « Diane. Dans une personne d'esprit, comme elle est, il est

occupée d'une affaire particulière, dont vous me parlés et qui regarde M. votre frère, je ne peu pas encore vous répondre aujourd'hui sur cela, mais d'abord que je le pourrai je chercherai une occasion sure pour vous mander le résulta de ce que j'aurai fait; vous devez bien compter sur l'intérêt vif et suivie que je mets à cette affaire comme à toutes celles qui peuvent avoir rapport à vous et aux vôtres. J'ai été très affligée de la mort de Mme de Lespart (1), c'est une perte affreuse pour M. de Guiche; si vous etey à portez, parlé lui de ma part, de tous l'interet que je prends à ce qui le regarde je ne lui répond pas, parceque vous s'avey combien il faut que je sois circonspect pour mes lettres. Un voyageur ma apporttey un détail extremement interessant, de la part d'autres voyageures, soyez mon interprette

« bien difficile que le malheur ne ramène pas à Dieu. Le ciel « t'a peut-être réservé le bonheur de consolider son ouvrage. « N'en néglige aucune occasion. Ce sera une jouissance et « une récompense de toutes tes vertus. »

(1) Madame de Lesparre était la fille du duc de Noailles, qui avait épousé, en 1763, le duc de Lesparre, fils aîné du duc de Gramont. Ils sont morts sans enfants, du vivant de leur père. — Elle était la tante du duc de Guiche, grand-père du duc actuel.

pour remercier la personne qui a écrit, j'y ai bien reconnû, son esprit, sa sagesse, et son attachement, elle peut compter de ma part, sure la plus grande discretion. J'ai été extremement touchée, de la maniere, dont le frere du misanthrope (1), vous a parlé, de lui-meme, et au nom de celle qui le fait parler, marquey lui en pour moi, je vous prie, toute ma sensibilité. Je ne vous dis point de nouvelles de ce pays cy; la personne qui se charge de celle cy vous en dira plus, peut-etre, que je n'en sais, car vous vous rappellerez que souvent, je suis la moins au faite de ce qui se passe; au reste en écrivant des nouvelles, on risque d'etre dementie dans le quart d'heur par l'instabilité de ce qui ce passe cy (2). Adieu, madame, dites je vous prie mil choses pour moi aux personnes

(1) Nous ignorons le nom de la personne que la reine voulait ainsi indiquer, mais toute cette lettre est écrite évidemment au sujet des négociations entamées avec la Russie, et conduites par le prince de Nassau, qui avait toute la confiance de la famille royale.

(2) Presque à la même époque la reine écrivait à la duchesse de Fitz-James, à Rome (24 janvier 1792) : « *Chaque jour, chaque heure dément ce qu'on vient d'apprendre, il n'y a de constant, de suivi et de réel que notre profond malheur et ceux de tous les honnêtes gens !* »

avec qui vous etes, comptez toujours sur la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur.

Cette lettre n'est pas signée. A partir de 1791 le Roi et la Reine, écrivant à la dérobée et par des occasions, n'ont plus signé les lettres écrites à l'étranger. Le papier est une moitié de grande feuille pliée en deux, ayant 153 millimètres de long sur 200 de large et portant la marque,... *et Fils*, dans le filigrane.

TABLE DES GRAVURES.

Pages.

Grand portrait de la reine au frontispice.
Portrait de Marie-Antoinette, d'après Moreau..... 44
La Dame blanche..... 82
Filigrane du papier de la reine..... 102
Le premier Dauphin..... 109
Fac-simile du billet de la reine, écrit avec une épingle à la Conciergerie, pièce jusqu'à ce jour inédite..... 168
Plan de la prison de la reine à la Conciergerie..... 177
Autre plan de la prison 178
La reine devant ses juges..... 185
La reine sur l'échafaud (reproduction d'une image coloriée de l'époque)..... 187
Chiffre de la reine..... 194

TABLE.

		Pages.
INTRODUCTION		3
Lettre I.	— Arrivée de la famille de Hesse-Darmstadt à Paris	9
— II.	— Promenade de la reine avec les princesses de Hesse, ses amies d'enfance.	26
— III.	— Billet de la reine pour avoir des nouvelles de ses amies	42
— IV.	— Envoi du portrait de la reine à la princesse Charlotte	44
— V.	— Indisposition de la princesse Charlotte.	49
— VI.	— Mort de madame de Linange	52
— VII.	— Mort de Georges-Guillaume de Hesse	54
— VIII.	— Anniversaire de la naissance de la reine.	56
— IX.	— Naissance du premier dauphin	58
— X.	— La reine envoie à ses amies le peintre Campana	71
— XI.	— Conseils de la reine à la princesse Charlotte à l'occasion de son mariage	75
— XII.	— Commencement de la grossesse de la reine (du duc de Normandie)	78
— XIII.	— Mariage de la princesse Charlotte	82
— XIV.	— Naissance du duc de Normandie	85

Pages.

Lettre XV. — Grossesse de la princesse de Mecklembourg ; ses inquiétudes, marques de la tendre affection de la reine pour son amie..... 87
— XVI. — Mariage de la duchesse de Saxe-Hildburghausen..... 92
— XVII. — Mort de la princesse Charlotte, affliction de la reine..... 96
Lettre de la reine à la duchesse de Polignac..... 101
Derniers moments de la reine..... 125
Appendice des lettres de la reine Marie-Antoinette..... 129

LETTRES DE MARIE-CLOTILDE DE FRANCE REINE DE SARDAIGNE.

INTRODUCTION..... 199
Lettres de Marie-Clotilde..... 211
Appendice des lettres de la reine Marie-Clotilde et pièces justificatives..... 369

LETTRES INÉDITES DE MARIE-ANTOINETTE TIRÉES DES ARCHIVES DE M. LE DUC DE GRAMONT.

Lettre I..... 393
— II..... 396
— III..... 398
— IV..... 400

Table des gravures..... 405

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

3 2044 009 590 886

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER
BOOK DUE
OCT 16 1990
SEP 10 1990

WIDENER
FEB 10 1994
BOOK DUE

WIDENER
AUG 26 1996
CANCELLED

WIDENER LIBRARY
HX VJB5 U